

RAPPORT
SUR
L'ADMINISTRATION
ET LA
SITUATION DES AFFAIRES
DE LA
VILLE D'OSTENDE

—
EXERCICE 1900
—

OSTENDE
IMPRIMERIE CENTRALE ALB. BOUCHERY, 50, RUE D'OUEST.

RAPPORT
SUR
L'ADMINISTRATION
ET LA
SITUATION DES AFFAIRES
DE LA
VILLE D'OSTENDE

EXERCICE 1900

OSTENDE
IMPRIMERIE CENTRALE ALB. BOUCHERY, 50, RUE D'OUEST.

MESSIEURS,

En exécution de l'article 70 de la loi Communale, nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Ville, pendant l'année 1900.

TITRE I.

ETAT-CIVIL — POPULATION. —

LISTES ELECTORALES.

CHAPITRE I.

Service de l'Etat Civil

I. Mouvement de l'Etat Civil.

Le tableau ci-contre donne le mouvement de l'état civil pendant l'année 1900. (Voir page 4^{bis}).

Il résulte de ce tableau que les naissances, non compris les morts-nés, se sont élevées à 1630, les décès à 1077, soit un excédent des naissances sur les décès de 553.

Nous indiquons dans le tableau suivant le mouvement de la population et de l'état civil, à partir de l'année 1890:

Années.	Naissances.	Naissances illégitimes.	Morts-nés non compris dans les naissances et décès.	Mariages	Divorces	Décès.
1890	1052	87	50	182	1	682
1891	1068	100	59	203	1	615
1892	1018	97	37	220	1	782
1893	1080	107	52	218	4	612
1894	1151	149	47	195	3	640
1895	1146	138	53	220	4	864
1896	1213	184	87	269	4	646
1897	1236	120	60	243	1	747
1898	1255	138	55	269	5	781
1899	1504	137	62	328	4	1026
1900	1630	169	77	348	3	1077

II. Cimetière Communal.

Il a été fait en 1900, 902 inhumations au Cimetière Communal d'Ostende et 153 inhumations au cimetière de la paroisse de Mariakerke.

Voici les concessions à perpétuité accordées au cimetière d'Ostende :

DATE	NOM	Contenance			PRIX	Montant
		DU				
DE LA	DES	TERRAIN			de la	donation au
CONCESSION	CONCESSIONNAIRES	LONG.	LARG.	SURFACE	conces-	profit des
					sion	administra-
					tions	charitables.
					1/4 du prix	principal
1900						
13 janvier	Meyne Lucie veuve De Schryver Alexandre	3	1	40	420	105.00
18 id.	Joset Adam-Martin	1	50	1	30	37.50
18 id.	Douult Marie	3	1	87	504	141.00
1 février	Deryx Joseph- Antoine-Auguste	1	50	1	50	37.50
3 id.	Naert Frédéric	3	2	0	000	150.00
3 mars	Detollenaere Louis	3	1	30	300	97.50
3 id.	Pottier Virginia-Marie Ve de Noppeney Jean	3	1	30	300	97.50
20 id.	Serruys Isidore	3	2	0	000	150.00
5 avril	Desmedt Espérance- Rosette-Euphrasie	3	1	30	300	97.50
2 juin	Romyn Thérèse-Madel.	3	1	30	300	97.50
28 id.	Sanders Joseph-Gabriel	3	2	30	000	172.50
28 id.	Musin François-Aug.	3	1	40	420	105.00
31 juillet	Dubois Emile-Auguste	3	1	30	300	97.50
4 août	Meneghior Eug.-Pierre	3	2	40	720	180.00
11 sept.	Govaerts Adolphe	2	1	30	200	65.00
20 id.	Bouckaert Prosper- Alfred-Constantin	3	2	0	000	150.00
27 id.	Borgers Henri-Richard	3	2	0	000	150.00
16 octobre	Fanchamps Céline- Jeanne-Julienne, Ve de De Clercq Ferdinand	3	1	30	300	97.50
14 novemb.	Denys Hortense, Ve de Masseleyn Jean	3	1	40	420	105.00
20 id.	Delefortry Marie-Louise Ve de Polderman Con- stantin-Louis	3	1	30	300	97.50
20 id.	Vandewinkel Emile	3	1	30	300	97.50
4 décemb.	Le Comte Oscar	3	1	30	300	97.50
TOTAL				97	44	2430.00

Naissances non compris les morts-nés

Décès non compris les morts-nés

MORTS-NÉS
NON COMPRIS DANS LES NAÏS
SANCÉS ET DANS LES DÉCÈS

NOMBRE DE MARIAGES
ENTRE

NOMBRE DE DIVORCES

Naissances non compris les morts-nés.										
NAISSANCES DÉCLARÉES DANS LA COMMUNE			Naissances transcrits sur le registre de population non compris les enfants de la commune		Naissances de personnes nées ailleurs		Naissances de personnes nées dans la commune		NAISSANCES ILLÉGITIMES	
MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ

De plus, une ancienne concession temporaire de 25 ans de 2 m² a été convertie en concession à perpétuité, moyennant le paiement de 50 francs, faisant la différence entre le prix de cette dernière et la somme déboursée primitivement. Cette concession appartient à M. Ancot Adolphe, de Bruxelles.

CHAPITRE II.

Service de la Population.

1. *Statistiques.*

Le chiffre de la population de droit au 31 Décembre 1900, était de 39484 habitants se composant de :

18870 hommes
et 20614 femmes.

Le mouvement de la population pour l'année 1900 s'établit comme suit :

Sexe masculin.

Enfants nés en 1900	828	} total 2328
Personnes qui se sont fixées à Ostende	1348	
Personnes annexées de Breedene, Steene et Zandvoorde (loi du 31 Mai 1900).	152	
Habitants décédés.	594	} total 1788
Personnes qui ont quitté la ville . . .	1194	
Différence en plus		540

Sexe féminin.

Enfants nées en 1900.	791	} total 2374
Personnes qui se sont fixées à Ostende	1456	
Personnes annexées de Breedene, Steene et Zandvoorde (loi du 31 Mai 1900).	127	
Habitants décédés.	509	} total 1854
Personnes qui ont quitté la ville . . .	1345	
Différence en plus		520
Augmentation totale		1060

Il résulte de ces chiffres, qu'au 31 décembre 1900 la population de droit se composait de 18870 personnes du sexe masculin et 20614 personnes du sexe féminin, formant un ensemble de 39484 personnes, dont 279 annexées de Bredene, Steene et Zandvoorde par la loi du 31 mai 1900. (152 hommes et 127 femmes).

Les changements de domicile, qui ont eu lieu dans le courant de l'année 1900, peuvent se résumer dans les deux tableaux suivants :

1^r TABLEAU.

Nombre de personnes qui se sont établies venant						
d'une autre commune du royaume		de l'étranger		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	
1379	1481	121	102	1500	1583	3083

2^e TABLEAU

Nombre de personnes qui ont quitté pour s'établir						
dans une autre commune du royaume		à l'étranger		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	
1049	1189	145	156	1194	1345	2539

II. Recensement général de la population au 31 décembre 1900.

L'opération préliminaire à tout recensement général de la population consiste dans la révision du numérotage des

maisons proprement dites, comme aussi de tous autres bâtiments susceptibles de servir de demeure à une ou à plusieurs personnes.

Cette opération a été effectuée conformément aux instructions ministérielles du 20 avril 1900, par le personnel du bureau des travaux. Elle a donné les résultats suivants :

a) Nombre des maisons proprement dites ; (habitées ou non) :	5268
b) Nombre des bâtiments de toute nature non destinées à l'habitation, mais où cependant demeurent une ou plusieurs personnes :	37
c) Nombre de tous autres bâtiments (numérotés ou non numérotés) qui ne sont pas affectés à l'habitation :	38
Total	5343

Au 31 décembre 1900, la ville d'Ostende avait une superficie de 12 11 Ha. 98 a. 13 ca.

Sa population était composée de 9400 ménages, 18870 hommes et 20614 femmes, soit au total 39484 habitants.

Le tableau suivant indique la population de la Ville d'Ostende depuis 1830.

31 décembre 1830	10.999 habit.	31 décembre 1852	15 415 habit.
" 1831	11.621 "	" 1853	15.602 "
" 1832	11.980 "	" 1854	15.591 "
" 1833	12.344 "	" 1855	15.704 "
" 1834	11.912 "	" 1856	15.020 "
" 1835	12.165 "	" 1857	16.600 "
" 1836	12.409 "	" 1858	16.852 "
" 1837	12.689 "	" 1859	16.909 "
" 1838	12.915 "	" 1860	17.038 "
" 1839	13.126 "	" 1861	17.254 "
" 1840	13.293 "	" 1862	17.381 "
" 1841	13.526 "	" 1863	17.578 "
" 1842	13.485 "	" 1864	17.588 "
" 1843	13.658 "	" 1865	17.671 "
" 1844	13.866 "	" 1866	15.954 "
" 1845	14.100 "	" 1867	15.901 "
" 1846	14.234 "	" 1868	16.148 "
" 1847	14.400 "	" 1869	16.104 "
" 1848	14.604 "	" 1870	16.207 "
" 1849	14.651 "	" 1871	15.968 "
" 1850	14.841 "	" 1872	16.218 "
" 1851	15.088 "	" 1873	16.311 "

31 décembre 1874	16.533 habit.	31 décembre 1888	24.125 habit.
" 1875	16.778 "	" 1889	24.348 "
" 1876	17.179 "	" 1890	24.688 "
" 1877	18.014 "	" 1891	25.203 "
" 1878	18.371 "	" 1892	25.790 "
" 1879	18.958 "	" 1893	26.414 "
" 1880	19.307 "	" 1894	27.280 "
" 1881	19.696 "	" 1895	27.484 "
" 1882	20.247 "	" 1896	30.780 "
" 1883	20.813 "	" 1897	31.763 "
" 1884	21.095 "	" 1898	32.900 "
" 1885	21.936 "	" 1899	38.477 "
" 1886	22.602 "	" 1900	39.484 "
" 1887	23.500 "		

III. Livrets d'Ouvriers.

Pendant l'année 1900, il a été délivré au Bureau de la population 58 livrets d'ouvriers à des personnes ayant atteint leur majorité et 349 à des adolescents de moins de 16 ans.

IV. Certificats d'indigence.

Pendant la même année, il a été délivré 407 certificats d'indigence pour procédure gratuite et affaires civiles.

CHAPITRE III.

Service des listes Electorales et des Elections.

SECTION I.

LISTES ELECTORALES.

1. Electeurs généraux.

La liste des électeurs généraux, provinciaux et communaux pour l'année 1900-1901, a été arrêtée provisoirement le 3 Septembre 1899.

Cette liste a donné lieu à 46 réclamations. Les décisions ont été rendues publiquement en séance du 25 Novembre ; M. l'Echevin Liebaert faisait les fonctions de rapporteur.

37 recours ont été admis ;

9 recours ont été rejetés.

Nous consignons ci-après la composition de la liste définitivement arrêtée le 30 Novembre 1899 :

Nombre de Voix	CHAMBRE des REPRÉSENTANTS		SÉNAT		PROVINCE		COMMUNE	
	Nombre d'inscrits	Votes à émettre	Nombre d'inscrits	Votes à émettre	Nombre d'inscrits	Votes à émettre	Nombre d'inscrits	Votes à émettre
1 VOIX	4910	4910	3792	3792	3792	3792	3339	3339
2 VOIX	915	1830	888	1776	888	1776	575	1150
3 VOIX	1122	3366	1093	3279	1093	3279	259	777
4 VOIX	—	—	—	—	—	—	828	3312
	6947	10106	5773	8847	5773	8847	5001	8578

II. Liste des Jurés.

218 personnes ont été portées sur la liste des jurés pour 1900.

III. Conseil des Prud'hommes.

Les listes des électeurs, dressées par professions pour la période 1899-1902, indiquent comme électeurs :

	Patrons	Ouvriers
Armateurs et pêcheurs	52	455
Bijoutiers, horlogers	6	
Blanchisseurs	6	
Boulangers	79	5
Brasseurs	14	48
Charpentiers, menuisiers	51	140
Charpentiers de navires, poulieurs	4	60
Charrons	6	3
Cordiers	2	19
Cordonniers	51	59
Ebénistes, tourneurs	27	51
Fabricants, industriels	53	44
Ferblantiers, plombiers, zingueurs	21	16
Forgerons	35	61
Maçons, plafonneurs, entrepreneurs	34	147
Marbriers	6	22
Peintres, photographes	25	67

	Patrons	Ouvriers
Taillieurs	46	55
Tapissiers	18	25
Tonnelliers	5	11
Typographes	8	17
Vanniers	3	15
Voiliers	6	33
Totaux	558	1353

IV. Tribunal de Commerce.

368 personnes ont été portées sur la liste des électeurs pour 1900.

V. Eligibles au Sénat.

Le *Mémorial administratif* renseigne pour la ville d'Ostende les personnes suivantes comme éligibles au Sénat.

A. *Habitants d'Ostende jouissant d'un revenu cadastral de 1200 frs au moins, ou imposés à 1200 frs au profit de l'Etat.*

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	MONTANT DES CONTRIB. DIRECTES			TOTAL	REVENU CADASTRAL
		foncière	person- nelle	patente		
Cnudde Gustave	Ostende, 31 Jan. 1844	849.70	285.50	246.00	O. d. de 1200 fr. et au delà	"
Declercq August	" 3 août 1856	545.82	1402.41	256.80	Id.	"
de Knuyt Hector	Bruges, 10 nov. 1835	"	"	"		12083.43
de Steurs Ferdinand	Ypres, 14 Déc. 1835	"	"	"		13662.24
Elleboudt Jean	Ostende, 21 oct. 1845	112.70	1497.70	271.20	Id.	"
Jean Edouard	" 13 oct. 1820	"	"	"		53253.00
Thoma Léonce	" 26 mai 1843	354.80	790.73	250.80	Id.	"
van Iseghem Alph.	" 15 juil. 1856	"	"	"		12048.75
van Iseghem Oh.	" 20 avr. 1827	"	"	"		13639.32
van Iseghem Edm.	" 15 juin 1837	"	"	"		12624.5e

B. *Habitants d'Ostende payant moins de 1200 frs et plus de 500 frs d'impôts directs au profit de l'Etat.*

Stracké Martin	Nuëmbourg (Prusse) 8 février 1840	75.05	760.77	302.40	1138.22	"
Hillebrand Henri	Bruges, 25 sept. 1856	98.82	902.84	140.40	1038.06	"

SECTION II.

ELECTIONS.

I. Elections législatives.

La loi du 24 décembre 1899 (art. 1) relative à l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives, a remplacé l'article 136 du Code électoral par le texte suivant :

« Les élections pour la chambre des Représentants et pour le Sénat se font par arrondissement administratif. Toutefois, deux ou plusieurs arrondissements peuvent être réunis pour l'élection des Représentants et des Sénateurs. Le tout conformément au tableau de répartition annexé à la loi en vigueur au moment de l'élection. »

Le tableau de répartition des Représentants et des Sénateurs avait réuni les arrondissements de Furnes, de Dixmude et d'Ostende en une seule circonscription électorale, le bureau principal étant établi à Furnes.

Les élections eurent lieu le 27 mai. Voici les résultats :

(Voir page 12^{bis})

II. Elections provinciales.

La loi du 20 Avril 1900 avait fixé les élections pour le renouvellement des conseillers provinciaux au dimanche 3 Juin 1900.

La présentation des candidats devait se faire avant le dimanche 20 Mai.

Le nombre des candidats présentés pour les places de conseillers titulaires ne dépassant pas celui des mandats à conférer, les personnes dont les noms suivent furent proclamées élues par le bureau principal :

Jean Edouard, Conseiller sortant, élu la 1^{re} fois le 27 mai 1878
 Liebaert, Auguste » » le 22 mai 1892
 Van Glabbeke Arthur, » » le 3 juin 1900

Ce dernier a été élu en remplacement de M. Janssens Ernest, décédé le 25 Août 1899.

III. Elections consulaires.

La liste des candidats présentés et ayant accepté une candidature, fut arrêtée comme suit :

NOM	PRÉNOM	PROFESSION	DOMICILE
MM. Perier	Georges	Négociant	Ostende
Roger	Olivier	»	»
De Ceuninck	Charles	»	»
Van Wynendaele	Emile	»	»

Comme le nombre des candidats était égal à celui des mandats à conférer, les personnes dont les noms précédent furent proclamées élues le 11 Juillet 1900, et les élections fixées au 17 du même mois n'eurent pas lieu.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

CANTONS	BUREAUX DE VOTE	BUREAUX DÉPOUILLANTS	VOTES DE LISTE			Votes nominatifs en faveur des candidats effectifs												VOTES NOMINATIFS en faveur des candidats suppléants								CHIFFRES ÉLECTORAUX			Bulletins nuls et blancs
			Catholiques n° 1	Libéraux n° 2	Démocrates-Christiens n° 3	LISTE n° 1					LISTE n° 2			LISTE n° 3				LISTE n° 1				Liste 2	Liste 3	LISTE n° 1	LISTE n° 2	LISTE n° 3			
						Vanderheyde	De Groote	Piil	Hamman	Total	Buyl	Pieters	Total	Van Damme	Moeyaert	Total	Hamman	Piers de Rave- school	Deroo	Roger	Total	Pieters	Moeyaert						
Furnes	24	8	4395	2752	70	18	1	825	10	854	146	17	163	0	1	1	9	7	30	5	51	7	15	5244	2715	71	360		
Nieuport	9	3	1731	900	20	9	3	170	4	186	54	7	61	1	0	1	0	19	1	20	8	2	1917	961	21	140			
Dixmude	43	15	10529	2800	447	101	538	328	53	1020	153	55	208	19	5	24	9	29	10	18	66	17	38	11549	3068	471	925		
Ostende	28	10	4787	3966	177	240	4	7	761	1012	295	1168	1463	19	18	37	112	6	2	21	141	99	3	5799	5429	214	723		
Ghistelles	27	9	6003	1775	258	102	16	25	138	237	58	245	303	39	3	42	19	17	1	3	40	26	7	6270	2075	300	374		
			27445	12253	972	470	562	1355	958	3345	706	1492	2198	78	27	105	149	59	62	48	318	157	63	30790	14451	1070	2524		

RÉPARTITION DES SIÈGES

	LISTE n° 1	LISTE n° 2	LISTE n° 3
Chiffres électoraux	30790	14451	1077
Quotient électoral 10263	1 ^{er} siège: 30790 2 ^e siège: 15395 4 ^e siège: 10263	3 ^e siège: 14551	

SÉNAT

CANTONS	BUREAUX DE VOTE	BUREAUX DÉPOUILLANTS	VOTES DE LISTE		VOTES NOMINATIFS en faveur des candidats effectifs				VOTES NOMINATIFS en faveur des candidats suppléants				CHIFFRES ÉLECTORAUX		BULLETINS NULS ET BLANCS
			LISTE n° 1	LISTE n° 2	LISTE n° 1			LISTE n° 2	LISTE n° 1			LISTE n° 2	LISTE n° 1		
					De Limbourg Sitraun	De Spot	Total		de Crombrughe	De Spot	Total				
Furnes			4345	2383	23	752	775		3	86	89	néant	5120	2383	432
Nieuport			1692	800	10	132	142		7	21	28		1834	800	121
Dixmude			10320	2739	89	454	543		46	46	92		10863	2739	1100
Ostende			5005	4594	142	60	202		21	24	45		5207	4594	1017
Ghistelles			5710	1908	75	34	109		20	18	47		5819	1908	439
			27072	12420	339	1432	1771		106	195	301		28343	12424	3109

RÉPARTITION DES SIÈGES

	LISTE n° 1	LISTE n° 2
Chiffres électoraux	1 ^{re} siège: 28843	
Quotient électoral: 14421	2 ^e siège: 14421	12424

TITRE II

ADMINISTRATION

SECTION I.

DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

§ I. — Composition.

Voici la composition du Collège des Bourgmestre et Echevins au 31 Décembre 1900.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	FIN DU MANDAT D'ÉCHEVIN	FIN DU MANDAT DE CONSEILLER	DATE DE LA 1 ^{re} Nomination
Pieters Alphonse	Ostende, 20 mai 1846	1 janvier 1904	1 janvier 1904	23 mars 1896
Liebaert Auguste	Ostende, 8 oct. 1856	1 janvier 1908	1 janvier 1908	30 mars 1896
Van Insechoot Aug.	Ostende, 22 sept. 1832	1 janvier 1904	1 janvier 1904	30 mars 1896
Fermon Désiré	St. Antelinx, 26 déc. 1842	1 janvier 1904	1 janvier 1904	27 juillet 1897
Cnudde Gustave	Ostende, 31 janv. 1894	1 janvier 1904	1 janvier 1904	10 avril 1900

En séance du Conseil Communal du 1 Janvier 1900, il a été procédé à la nomination des Echevins en remplacement de M. Liebaert, dont le mandat avait expiré le 31 Décembre 1899 et de M. Fermon, qui avait achevé le mandat de M. Michens, expirant à la même date.

MM. Liebaert et Fermon, réélus aux fonctions d'échevin, ont prêté serment dans la même séance et ont été déclarés installés par M. le Président comme échevins de la ville d'Ostende, pour un terme expirant le 31 Décembre 1907.

En séance du Collège Echevinal du 1 Janvier 1901, M. l'Echevin Liebaert a été désigné aux fonctions d'Officier de l'Etat civil chargé de faire observer tout ce qui concerne les actes et la tenue des registres de ce service.

Pendant l'exercice écoulé, le Collège a perdu un de ses membres, M. Aimé De Breynne, décédé le 11 Mars 1900.

Nous ne pouvons mieux faire l'éloge du défunt qu'en reproduisant ici le discours prononcé sur sa tombe par M. le Bourgmestre.

Messieurs,

Nous venons déposer sur le cercueil de notre collègue une dernière parole d'affection et de regrets.

Monsieur Aimé De Breyne était le doyen d'âge du Conseil Communal. Cependant jusqu'à ces derniers temps, où ses forces trahissaient son courage, nul n'aimait plus à dépenser sans compter tout ce qu'il avait en lui d'énergie et d'activité. Ces collègues étaient unanimes à aimer ce bon camarade, ce brave ami. Car sous des dehors parfois un peu brusques, celui dont nous déplorons la perte, cachait un cœur d'or, prêt à tous les dévouements, à tous les sacrifices. Aussi jouissait-il d'une popularité sans égale à Ostende, où sa franchise et sa cordialité étaient proverbiales.

Et certes, aucune popularité ne fut plus légitimement acquise. Libéral aux convictions ardentes et fermes, mais sachant que la tolérance et l'impartialité peuvent s'allier à des principes inébranlables, Aimé De Breyne savait placer au-dessus de tout, les droits immuables de la justice.

Ce fut là le secret de cette popularité, qui certes était de bon aloi. Demandez à tous ceux qui viennent à ces funérailles déposer leurs regrets et peut-être leurs larmes ? Ils vous diront qu'Aimé De Breyne était mieux qu'une intelligence brillante mais vaine ; ils vous montreront qu'il y avait chez lui un cœur prêt à battre pour toute cause honnête et juste. Accessible à tous, serviable toujours, ne cachant pas sa façon de voir quand la réclamation lui semblait mal fondée, il défendait partout où il le pouvait les intérêts de ceux qui frappaient à sa porte.

Appartenant à une vieille famille ostendaise, dont les dévouements à notre cause n'ont jamais cessé, notre regretté collègue avait franchi peu à peu toutes les étapes de la vie politique. Un des fondateurs de notre Association Libérale, il fut élu membre du Conseil Communal le 14 décembre 1875 ; pendant ce long espace de temps, il prit part à la plupart des discussions sérieuses que la transformation de notre ville amena au Conseil. Toujours ses avis furent marqués au coin du bon sens pratique et de la logique.

Toujours, M. De Breyne apporta dans la gestion des affaires communales, ce souci de bon ordre et d'économie, signes caractéristiques d'un administrateur prudent et sage.

Concurremment à ses charges communales, Monsieur De Breyne fut maintes fois appelé aux fonctions de juge consulaire. Sa Majesté le Roi, appréciant les services qu'il rendit en cette qualité, l'avait nommé chevalier de son Ordre.

Depuis des années, le Collège Echevinal aurait voulu faire appel à son

expérience des affaires, mais Monsieur De Breyne, trop modeste, refusait toujours. Il fallut qu'on fit un pressant appel à son dévouement pour lui faire accepter les responsabilités du pouvoir.

Elu à l'unanimité des voix le 8 juin 1897, il ne devait malheureusement pas siéger longtemps parmi nous. Bientôt la maladie le marqua de son empreinte fatale. Hélas ! nous pouvions voir notre pauvre collègue abandonner chaque jour aux étreintes du mal une partie de ses forces et de son énergie. Il voulait malgré tout remplir ses multiples devoirs d'Echevin. Il voulait vaincre le mal. C'est le mal qui l'a vaincu, terrassé, foudroyé en quelques heures.

Tout atroce qu'elle ait été, mettant un deuil plus poignant au cœur de ceux qui l'aimaient, la mort fut en somme élémentaire pour ce corps miné par la maladie. Il n'a pas entendu la venue de la funeste Visiteuse, il n'a pas dû sentir se briser, à l'heure de la séparation dernière, son pauvre cœur affectueux et si bon pour les siens. Ces cruautés suprêmes lui ont été épargnées.

Que les membres de sa famille si tendrement unie et qui après tant de deuils et de larmes, pleurent la perte de leur chef vénéré et adoré, trouvent un adoucissement à leur douleur dans l'unanimité de nos regrets.

Adieu, cher Collège, Adieu !

Le Conseil Communal en séance du 10 Avril 1900 a procédé à la nomination de M. Gustave Cnudde, comme échevin, en remplacement de M. Aimé De Breyne, décédé, dont il achève le mandat, expirant le 31 Décembre 1904.

Après avoir prêté le serment prescrit par la loi, le nouvel échevin a été déclaré installé.

S II. — Travaux du Collège.

Le Collège a tenu, pendant l'année 1900, 129 séances et a délibéré sur 1374 objets. En voici le résumé :

	9 séances	93 objets.
Janvier		
Février	11 »	102 »
Mars	12 »	120 »
Avril	10 »	121 »
Mai	12 »	146 »
Juin	8 »	102 »
Juillet	9 »	151 »
Août	15 »	109 »
Septembre	12 »	104 »
Octobre	9 »	82 »
Novembre	11 »	132 »
Décembre	11 »	112 »

§ III. — *Mouvement des Affaires.*

6916 pièces ont été inscrites à l'Indicateur général, tenu au Secrétariat, et 5187 au registre général des sorties. Dans ces nombres ne sont pas compris les certificats de vie ou d'indigence, les légalisations de signature, les demandes de certificats pour abonnements d'ouvriers au chemin de fer, les avis de changement de domicile, les pièces relatives à l'état-civil, et généralement toutes pièces de peu d'importance ou certificats, qui se délivrent directement dans les bureaux aux parties intéressées ou qui ne donnent lieu à aucune correspondance.

§ IV. — *Personnel des bureaux.*

Le tableau ci-dessus indique la composition du personnel de l'administration au 31 décembre 1900 :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la nomination définitive	
Secrétaire Communal			
van Iseghem Alphonse	secrétaire communal	7 août	1882
Receveur Communal			
Thoné François	receveur communal	23 janvier	1894
Secrétariat			
De Paydt Pierre	chef de bureau	9 octobre	1894
Decoster Michel	commis de 2 ^e classe	11 décembre	1900
Pollet Albert	commis de 3 ^e classe	17 avril	1895
Sacré Victor	idem.	2 juin	1896
Decoster Médard	idem.	18 juillet	1897
Roose Joseph	idem.	11 décembre	1900
Finances			
Vermeire Hippolyte	chef de bureau	28 août	1894
Pincket Pierre	commis de 2 ^e classe	1 janvier	1890
Casteels François	commis de 3 ^e classe	2 juin	1896
Van Wynsberghe Franç.	idem.	28 août	1894
Valschaerts Auguste	idem.	11 décembre	1900
Weyne Charles	expédientaire	11 décembre	1900

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la nomination définitive	
Travaux publics			
<i>a) Service technique.</i>			
Verraert Auguste	ingénieur	17 septembre	1889
Chevalier Emile	conducteur	17 juin	1896
Vandeveld Hubert	idem.	8 novembre	1897
Van Hille Théobald	dessinateur de 1 ^e cl.	28 décembre	1876
Vandamme Gustave	idem. de 1 ^e cl.	7 mars	1899
Demaertelaere Charles	idem. de 2 ^e cl.	id.	
Jacobs Arthur	idem. de 3 ^e cl.	11 décembre	1900
Brussee Léonard	surveillant	4 février	1896
Wittevrongel Isidore	idem.	17 juin	1896
Sacré François	électricien	8 novembre	1897
<i>b) Service administratif.</i>			
Van Yper Polydore	commis de 2 ^e cl.	4 février	1896
Boddaert François	expédientaire	6 février	1900
Population et milice			
Van Wynsberghe Rod.	chef de bureau	16 juin	1880
De Bruyne Camille	commis de 1 ^e cl.	4 août	1881
Dewitte Charles	idem. de 2 ^e cl.	8 août	1899
Liedts Joseph	idem. de 2 ^e cl.	18 mars	1890
Everaerts Eugène	expédientaire	11 décembre	1900
Etat-Civil			
Daniels Auguste	chef de bureau	22 août	1881
Ocket Emile	commis de 3 ^e cl.	1 janvier	1897
Germonpré Richard	idem.	1 janvier	1897
Dennekin Jules	idem.	18 mars	1899
Deman Jean	expédientaire	18 juillet	1899
Bibliothèque			
Patte Edouard	bibliothécaire	11 décembre	1900
Abattoir			
Helsmoortel Georges	Directeur receveur	7 juin	1900
Pruvost Joseph	vétérinaire	7 juin	1900
Van Parys Auguste	expert	28 mars	1881
Verbiest Jacques	expert-concierge	1 janvier	1874

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la nomination définitive
Bains		
Pede Noé	Directeur	26 avril 1875
Vidanges		
Pede Noé	Directeur	1 janvier 1893
Boues et imondices		
Vansteenkiste Victor	Inspecteur	28 janvier 1900
Minque		
Valschaerts Emile	directeur	28 décembre 1878
Van Hee Isidore	comptable	15 septembre 1885
Swaels Polydore	préposé aux ventes	15 septembre 1891
De Turok Pierre	concierge	21 mars 1899
Bassins		
Desmet Louis	capitaine du port	17 juillet 1895
Lannoye Alexis	expéditionnaire	21 mars 1899
Parcs et jardins		
Veulemans Eugène	directeur	8 septembre 1896
Service général		
Van den Berghe Charles	huissier	11 janvier 1898
Boddaert Antoine	idem.	6 février 1900
Vermeire Charles	idem.	11 décembre 1900
Musée		
Permeke Henri	conservateur	28 décembre 1897
Carillon		
Hauchard V.	carillonneur	7 mars 1899
Impositions communales		
Calmeyn Charles	porteur de contraiutes	6 juin 1890

En séance du 23 Janvier 1900, le Conseil a accepté la démission de M. Aug. Verraert, médecin-vétérinaire à l'abattoir. Celle de M. Emile Dejunné, bibliothécaire-archiviste de la ville, a été acceptée en séance du 31 Juillet 1900.

Dubois Firmin, expeditionnaire au secrétariat, a été nommé commis au commissariat de police de la 2^e division.

Sioen Adolphe, commis de 2^e classe au bureau de la population, a été mis en disponibilité pour motif de santé. Une pension de 641 fr. lui a été accordée par la Députation permanente le 9 novembre 1900.

De Junné Emile, bibliothécaire, mis en disponibilité le 19 Octobre 1899 et a été admis à la pension par arrêté de la Députation permanente du 23 Août 1900. (Fr. 961).

Cheullet Louis, inspecteur du service des boues, a été admis à la pension de retraite pour limite d'âge, par arrêté de la Députation permanente du 14 Décembre 1900 (375 fr. + un secours de la ville de 600 fr.)

Vanhille Théobald, dessinateur de 1^{re} classe, mis en disponibilité pour motif de santé le 27 Octobre 1898, a été admis à la pension de retraite par arrêté de la Députation permanente du 12 Avril 1901 (867 francs).

SECTION II.

DU CONSEIL COMMUNAL.

§ I. — Composition.

Le tableau suivant indique la composition du Conseil communal, issu des élections du 15 Octobre 1899.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	D A T E de leur 1 ^{re} INSTALLATION.
--------------------	------------------------------	---

Série sortant en 1904.

Pieters Alphonse	Ostende 29 mai 1845	1 janvier 1885
Van Imschoot Auguste	" 22 sept. 1882	30 mars 1896
Fermon Désiré	St. Antelinx 26 déc. 1842	17 janvier 1888
Jean Edouard	Ostende 6 avril 1852	idem.
Van Graelschepe Henri	" 2 mai 1864	30 mars 1896
De Cock Achille	" 6 janv. 1864	19 décembre 1899
Serruys Georges	" 29 mai 1851	idem.
Van Glabbeke Ernest	" 12 févr. 1868	idem.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	D A T E de leur 1 ^{re} INSTALLATION
--------------------	------------------------------	--

Conseillers supplémentaires sortant en 1904.

Dereere Auguste	Eerueghem 25 oct. 1848	30 mars 1896
Duchateau François	Nieuport 16 juin 1863	idem.
Vandeventer Joseph	Ostende 11 mars 1853	idem.

Série sortant en 1908

Liebaert Auguste	Ostende 3 oct. 1856	17 janvier 1896
Laroye Jean	Breedene 23 avril 1868	30 mars 1896
Pil Pierre	Loo 22 déc. 1857	idem.
Willem Désiré	Ghistelles 22 sept. 1850	idem.
Cnudde Gustave	Ostende 1 janvier 1841	1 janvier 1900
Dumon Auguste	" 18 oct. 1853	idem.
Haeck Charles	" 6 avril 1829	idem.
Soyer César	Tournai 5 janvier 1833	idem.
De Backer Henri	Dickebusch 6 juin 1853	23 janvier 1900

§ 2. — *Commissions permanentes.*

En séance du 1^{er} Janvier 1900, le Conseil communal a modifié l'art. 31 du règlement d'ordre intérieur en réduisant de 6 à 5 les commissions permanentes et en fixant leurs attributions comme suit :

1^{re} Commission : Police — Contentieux — Kursaal.

MM. Pieters, président; Jean, Pil, Van Graefschape, Serruys, Cnudde, Soyer, membres.

2^{me} Commission : Commerce — Industrie — Beaux-Arts.

MM. Liebaert, président; Laroye, Van Glabbeke, Serruys, Cnudde, Dumon, Haeck, membres.

3^{me} Commission : Finances — Instruction publique — Cultes.

MM. Van Imschoot, président; Laroye, Jean, Pil, Willem, Decock, Soyer, membres.

4^{me} Commission : Les Régies — Bains — Eaux.

MM. De Breyne, président; Decock, Van Glabbeke, Cnudde, Dumon, Général Soyer, Debacker, membres.

En séance du 10 Avril 1900, M. De Breyne, décédé, a été remplacé par M. Cnudde.

5^{me} Commission : Travaux publics — Salubrité publique.

MM. Fermon, président; Laroye, Van Graefschape, Decock, Van Glabbeke, Dumon, Dereere, Duchateau, Vandeventer, membres.

§ 3. — *Travaux du Conseil.*

Le Conseil s'est réuni 21 fois, notamment :

Janvier.	les 1 et 23
Février.	les 6, 20 et 23
Mars	les 6 et 27
Avril	les 10 et 24
Mai	le 15
Juin	le 7
Juillet	les 10 et 31
Septembre	les 11 et 25
Octobre.	le 9
Novembre	les 6 et 20
Décembre	les 11, 18 et 27.

§ 4. — *Règlements communaux.*

Le tableau suivant indique les modifications, qui ont été apportées aux règlements communaux existants, ainsi que les nouveaux règlements qui ont été votés dans le courant de l'année 1900 :

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL	OBJET
6 Février	Tarif-Règlement des quais et bassins — Modifications.
10 Avril	Règlement sur l'abattoir communal.
11 Septembre	Mesures d'ordre à l'occasion de la visite de S. M. I. le Shah de Perse — Arrêté du Bourgmestre.
11 Septembre	Tarif-Règlement sur les droits de hangar — Modifications.
26 Septembre	Tarif-Règlement des taxes de voirie et d'ouverture des rues. — Modifications.
20 Novembre	Règlement de la taxe sur les Cercles de jeux — Renouvellement.
11 Décembre	Défense de circuler sur le pont de la rue de la Chapelle — Arrêté du Bourgmestre.

§ 5. — Biens Communaux.

Le tableau suivant résume les diverses transactions pendant l'année 1900 :

Situation cadastrale Section, Numéro	NATURE DES BIENS	Date de la délibération du conseil	Date de l'approbation	Superficie	PRIX
A 704 b.	Maisons rue de l'Eglise 37 et 39, en vue de l'installation d'une école payante de filles.	11 déc. 1900	Arrêté royal du 23 avril 1901	0 a. 73 c.	80,500.00
A 804 c.	Maison, rue de l'Eglise, 6, en vue de l'agrandissement de l'hôtel de ville.	11 déc. 1900	Arrêté dépt. perm. 11 janv. 1901	0 a. 70 c.	40,000.00
B ex. 40, ex. 434, ex. 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, ex. 211, 212, 213, 214.	Diverses parcelles de terrains, en vue de l'installation d'un nouveau cimetière au quartier du Phare.	9 octobre 1900	Arrêté royal du 23 avril 1901	715 m2 167	54,103.20

ALIÉNATIONS

0 parcelles de terrains à bâtir situées rue Albert 10 juillet 1900 Arrêté dépt. perm. 3 août 1900 Ces biens ont été mis en vente publique mais non adjugés.

ÉCHANGES

A 854 b.	Maison, rue de l'Eglise 3, en vue de l'agrandissement de l'hôtel de ville contre (propriété de M. Jean.	11 déc. 1900	Arrêté dépt. perm. 11 janv. 1901	0 a. 78 c.	Sortie de 5000 francs en faveur des enfants Jean.
A 320 a.	Maison, rue de l'Eglise, 2 (propriété de la ville).	id.	id.	0 a. 86 c.	
	Une parcelle de terrain sise à Ostende, au côté nord de la rue Albert (appartenant à la ville), contre.	10 juillet 1900	Arrêté dépt. perm. 3 août 1901	61 m2 18	Sortie de 1000 francs en faveur de la ville.
	L'ussette de la 1/2 de la rue de Vaxorin devant la maison de M. Van Mallem et certains droits de rue et de passage sur l'ancienne rue Marie.	id.	id.		

Acquisitions en vue des nouvelles Installations maritimes.

Les diverses acquisitions prévues au tableau des emprises annexé à l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics en date du 18 juin 1896, ont été terminées en 1900. Nous laissons suivre à la page 24^{bis} le tableau général des expropriations faites par la ville pour nos futures installations maritimes.

VI. Contentieux.

Le tableau ci-dessous indique les diverses affaires dont les tribunaux ont eu à connaître en 1900.

N° d'ordre	DEMANDEUR	DÉFENDEUR	OBJET DU LITIGE	DATE D'AUTORISATION DU CONSEIL OU DU COLLÈGE	ISSUE DU PROCÈS
1	La ville d'Ostende	Père Joseph, Marchiennes.	Château d'eau. Responsabilité du constructeur.	Séance du conseil du 3 octobre 1899.	Jugement du tribunal de commerce d'Ostende du 16 novembre 1899 nommant des experts. Rapport des experts d'où il résulte que la responsabilité du constructeur ne peut être établie. Sur la proposition de l'avocat Dewynter, le conseil en séance du 28 mai 1901 décide de ne pas poursuivre l'action intentée.
2	Menegheer	La ville d'Ostende.	Bâtiments communaux. Ecole de filles n° 1. Dommages causés à l'immeuble des demandeurs par suite de la reconstruction de l'école.	Décision du collège décentral du 30 octobre 1900.	Arrangement amiable. La ville a payé aux demandeurs une indemnité de 250 fr.
3	La Ville d'Ostende.	Heughebaert, Ediphonso	Bâtisses Construction de 3 maisons en dehors de l'alignement décrété	Séance du conseil communal du 27 mai 1900.	Jugement du tribunal de simple police d'Ostende du 4 avril 1900, condamnant le défendeur à 15 fr. d'amende et à la démolition immédiate des bâtiments construits en contravention du règlement sur les bâtisses.
4	Heughebaert Ediphonso.	La ville d'Ostende.	Pourvoi en appel du jugement du tribunal de simple police d'Ostende du 4 avril 1900.		Jugement du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruges, en date du 28 juin 1900 confirmant le jugement dont appel.

N ^o d'ordre	DEMANDEUR	DÉFENDEUR	OBJET DU LITIGE	DATE D'AUTORISATION DU CONSEIL OU DU COLLÈGE	ISSUE DU PROCÈS
5	La Ville d'Os- tende.	MM. Baillon et Leroy, agents de change à Bruxelles.	Remboursement anticipatif de l'em- prunt de 1877. — Appel d'un jugement rendu le 9 Février 1899 par le tribunal civil de Bruxelles, décidant que la ville avait le droit de rem- bourser anticipati- vement son emprunt avec cette resti- tution que ce rembour- sement doit porter sur l'intégralité de la somme c. à d. sur le capital et la pri- me.	11 Avril 1890.	Par arrêt du 26 Décembre 1900 la 1 ^{re} chambre de la Cour d'appel de Bruxelles confirme le jugement atta- qué et condamne la ville aux dépens.
6	idem.	Mlle Cousin.	Remboursement anticipatif de l'em- prunt de 1877. — Ap- pel d'un jugement du tribunal civil de Bruges du 6 Mars 1899, disant pour droit que la ville est autorisée à rembour- ser anticipativement son emprunt mais que le rembourse- ment doit porter sur l'intégralité de la somme dont le rem- boursement a été promis. (capital et prime).	11 Avril 1890	Par arrêt du 10 Juin 1900, la 1 ^{re} chambre civile de la Cour d'appel de Gand a confirmé le jugement dont appel, dit en outre que la ville appelante est tenue des intérêts judiciaires de- puis le 1 Novembre 1898, sur les sommes reconnues dûes par le jugement et condamne la ville appelan- te aux dépens de l'instance.
7	La Ville d'Os- tende.	Baillon et Leroy.	Remboursement de l'emprunt de 1877. — M ^{re} Baillon et Leroy prétendant que la ville n'a pas droit de procéder à des tirages pour la partie restant à rem- bourser, mais doit rembourser immédia- tement tous les titres restant en circula- tion, la ville a de- mandé à la cour de fixer l'interprétation à donner au juge- ment du 26 Decem- bre 1900.	12 Février 1901	Par arrêt du 13 Mars 1901, la 1 ^{re} chambre de la Cour d'appel de Bruxelles a dit pour droit que la ville peut rembourser la partie de son emprunt restant en cir- culation par des nouveaux tirages.

§ II. Part d'intervention de la ville dans le fonds commun.

Voici les montants des versements annuels effectués par notre ville au Fonds commun, institué par l'article 17 de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique :

1891	34087.20	1896	24144.48
1892	39835.18	1897	24271.09
1893	29776.86	1898	25669.67
1894	24025.42	1899	31000.14
1895	24420.01	1900	33515.32

CHAPITRE IV.

MONT DE PIÉTÉ.

§ I. Administration.

Il n'a pas été procédé à des renouvellements de mandats au cours de l'exercice 1900.

La commission se trouve donc composée comme au 31 décembre 1899, sauf qu'il s'est produit un décès, celui de M. Alfred Périer. Ce membre a été remplacé par le Conseil communal.

Noms et prénoms	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^{re} nomination	DATE DE LA DERNIÈRE nomination	FIN DU MANDAT
Lansweert Edouard	Président	16 Nov. 1899	10 Déc. 1899	31 Dec. 1901
De Breyne Emile	Membre	30 Avril 1877	id.	id.
Valcke Louis	"	31 Déc. 1888	id.	id.
Borgers Auguste	"	2 Mars 1885	11 Janv. 1898	31 Déc. 1901
Jean Edouard	"	12 Févr. 1901	12 févr. 1901	id.

§ II. Personnel.

Noms et prénoms	QUALITÉ	DATE DE LA Nomination	NOMMÉ PAR :
De Sorgher Charles	Directeur	6 Avril 1886	Conseil communal
De Block Aimé	Estimateur	9 Avril 1890	Com. administr.
Hautelet Arthur	Commis	1 Octobre 1899	"
Huart Maurice	Magasinier	13 Déc. 1899	"

§ III. Opérations.

	1899	1900
Nombre de prêts	28405	31783
Capitaux prêtés fr.	362231	fr. 392755
Nombre de gages retirés	28249	30034
Remboursement en capital et intérêts fr.	370199.52	fr. 389433.47

§ IV. Comptabilité.

Recettes générales	fr. 499589.71
Dépenses »	499239.75
Numéraire en caisse au 31 décembre 1900	350.96
Capital disponible à la caisse d'épargne	56.90

Les opérations proprement dites se sont présentées ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Intérêts sur prêts	fr. 12971.57
» gages vendus	1413.90
Boni prescrit des gages vendus	595.37
Intérêts des capitaux placés à la caisse générale d'épargne	34.69
Locations : Loyer payé par le directeur	600.00
Pensions : Tantièmes dus par les employés	300.00
	<u>FR. 15915.53</u>

DÉPENSES

Frais relatifs à la ventes des gages	fr. 18.00
Intérêts sur cautionnements	1000.00
» des capitaux empruntés	291.87
Traitements	8800.00
Pensions. Tantièmes versés à la caisse provinciale de retraite	720.00
Fournitures de bureau	498.12
Chauffage éclairage et eau	435.00
Entretien du bâtiment	600.44
Contributions	99.54
Assurance contre l'incendie	205.10
Autres menus frais	120.00
Perte d'un gage	7.96
» sur la vente des gages	1.73
Bâtiment. Amortissement	565.71
	<u>FR. 13363.48</u>

RÉCAPITULATION.

Recettes	fr. 15915.53
Dépenses	13363.48
Bénéfice sur la gestion de 1900	<u>fr. 2552.05</u>

§ V. Situation.

Capitaux propres à l'établissement au 31 décembre 1900	fr. 129797.86
Prêts sur 10465 gages en magasin	144390.00
Bâtiment comprenant les divers services de l'administration. Coût des constructions et terrain après amortissement	fr. 50000.00

(Ce bâtiment est quitte et libre de toutes charges)

VI. Mouvement pendant l'année 1900.

1° Il a été reçu en nantissement : 31783 gages sur lesquelles il a été avancé	fr. 392755.00
2° 29011 gages ont été retirés et renouvelés, pour lesquels il a été remboursé une somme capitale de	364413.00
3° Ces dégagements ont produit en intérêts	12971.57
4° Il a été vendu : 1023 gages pour une somme totale de	16581.30
5° Le capital de ces gages s'élevait à	10635.00
6° Les intérêts dus à	1413.90
7° Le boni prescrit et acquis à l'établissement	595.37
8° Perte sur la vente	1.73
9° Les excédents sur gages vendus, payés aux détenteurs des reconnaissances se sont élevés à	3628.08
10° Le bénéfice de la gestion de 1900, est de	2552.05
11° A la date du 31 Décembre 1900, l'établissement possédait :	
a) En fonds propres	129797.86
b) Un encaisse de	350.96
c) Un capital à la caisse générale d'épargne et de retraite de	56.00
d) Un immeuble quitte et libre de toutes charges servant aux divers services de l'établissement, dont le coût, terrain et constructions, est de	50000.00
e) En dépôt 10465 gages représentant un capital avancé de	144390.00

CHAPITRE V. MONT DE CHARITÉ.

§ 1. — Commission administrative.

Voici la composition de la commission administrative :

NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ	DATE DE NOMINATION.
Doude, Jean	membre	31 octobre 1882
Soyez, François	id.	27 octobre 1887
Vlietinck, François	id.	13 janvier 1890
Michaud, Henri	id.	27 janvier 1891
Asseloos, Emile	id.	34 septembre 1891
Daniels, Auguste	id.	30 juin 1900
Ocket, Emile.	secrétaire.	30 juin 1900

§ 2. — Comptabilité.

Cette institution charitable a pourvu, pendant l'exercice écoulé, aux frais des funérailles de 189 personnes.

RECETTES.

Collectes faites par les administrateurs	fr. 366.02
Taxes payées par les personnes non participants pour enterrement	» 3120.00
Produits des bannières	» 616.00
Produits des draps mortuaires et de l'emploi du matériel	» 193.09
Produits des troncs	» 138.88
Subside du bureau de Bienfaisance	» 96.00
» de la commission des Hospices	» 36.00
Taxes payées par 25 personnes pour entrée aux hospices et à l'asile des petites sœurs des pauvres	» 140.00
Intérêts d'obligation de la caisse générale de reports et de dépôts	» 180.00
Intérêts d'une obligation de 500 fr. de la dette Belge	» 15.00
Intérêts des fonds placés à la caisse d'épargne	» 19.96
Total.	fr. 4920.86

§ VI. Etat comparatif des opérations de l'année 1900.

NOMBRE DES GAGES PLACÉS ET RENOUVELÉS	en 1899	Différence
	en 1900	
28405.00	en plus	
31783.00	en moins	
3378.00		
MONTANT DES CAPITAUX PRÊTÉS SUR GAGES	en 1899	Différence
	en 1900	
362231.00	en plus	
392755.00	en moins	
30524.00		
NOMBRE DES GAGES RÉTRUCÉS	en 1899	Différence
	en 1900	
27278.00	en plus	
29011.00	en moins	
1733.00		
MONTANT DES CAPITAUX REÇUS POUR DÉPENSEMENTS	en 1899	Différence
	en 1900	
346795.00	en plus	
364413.00	en moins	
17618.00		
NOMBRE DES GAGES VERTUS	en 1899	Différence
	en 1900	
971.00	en plus	
1023.00	en moins	
52.00		
MONTANT DES CAPITAUX PROVENANT DE LA VENTE	en 1899	Différence
	en 1900	
9013.00	en plus	
10635.00	en moins	
1622.00		

DÉPENSES.

Taxes payées aux églises des SS. Pierre et Paul, St. Joseph, Notre-Dame et St. Antoine pour 139 convois	fr. 1807.00
Payé pour les cercueils	» 893.30
» pour transport	» 27.50
» aux porteurs et porte-bannière	» 886.75
» pour réparation de matériel	» 278.80
» pour cire et chandelles	» 48.50
» pour frais d'entretien du Mont Calvaire et des chapelles	» 200.98
Payé pour services anniversaires et messes	» 45.70
Frais d'administration	» 220.55
Traitement du messenger	» 180.00
Total.	fr. 4588.98
Encaisse au 31 Décembre 1899	fr. 7525.39
Boni au 31 Décembre 1900	fr. 331.88
Total fr 7857.27	

CHAPITRE V.

Caisse de Prévoyance des Pêcheurs.

§ 1. — Administration.

La commission administrative de cette institution se compose comme suit :

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION.	FIN DU MANDAT
Van Imschrot, Auguste	Président, délégué par M. le Bourgmestre.	—
De Breyne, Emile	Délégué du Bur. de Bienfaisance	31 déc. 1901
Serruys, Georges	» des Hospices civils	»
Bauwens, John	Membre, 28 avril 1896	»
Ilaeck, Charles	»	»
Defer, Charles	»	»
Defer, Henri	» 21 février 1896	»
Valschaerts, Emile	Secrétaire, 6 juin 1896	»

Dans sa séance du 1^{er} juillet 1896, le comité a désigné, tant dans l'intérêt de la caisse que dans celui des pêcheurs, M. le docteur Kockempoo, en qualité de médecin de la Caisse. Ce praticien est chargé de la constatation des maladies ou des blessures qui se présentent parmi les pêcheurs, dans l'exercice de leur métier et a rempli ses fonctions à la satisfaction générale.

§ II. — Statuts.

Pendant l'année 1900, les statuts sont restés tels qu'ils étaient établis en 1899. Les modifications qui ont été introduites depuis 1896 dans le règlement, telles que: Nomination d'un secrétaire en dehors des membres de la commission, désignation d'un médecin et modification de la distribution des secours aux malades ou blessés, ont été régulièrement approuvées par les autorités compétentes.

§ III. — Comptabilité.

Etat indiquant les opérations, en 1900, de la Caisse de Prévoyance établie à Ostende depuis 1829 en faveur des pêcheurs, ainsi que la situation de cette Caisse au 31 décembre 1900.

LIBELLÉ DES RECETTES ET DÉPENSES	EXERCICE 1900			
	RECETTES		DÉPENSES	
Capital au 31 décembre 1899	120620	41	»	»
Prélèvement sur le produit brut des pêches	45420	81	»	»
Intérêts des fonds placés	4518	20	»	»
Recettes extraordinaires	2001	27	»	»
Pensions de veuves de pêcheurs	»	»	25688	»
do de vieux pêcheurs	»	»	16525	»
do à la mère d'un pêcheur décédé	»	»	00	»
Secours aux pêcheurs atteints de maladies non causées par le service de la pêche	»	»	2305	»
Secours aux pêcheurs blessés ou estropiés par suite du service actif de la pêche	»	»	2185	»
Bandages herniaires	»	»	30	65
Frais d'administration: Emoluments du secrétaire et honoraires du médecin	»	»	800	»
Frais de bureau	»	»	100	»
Balance: Capital au 31 Décembre 1900.	170590	69	47771	65
	»	»	131770	04

SITUATION DE LA CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1900.

6 inscriptions au Grand Livre de la dette publique, capital nominal fr. 167000	Fr. 109199.11
Espèces au Crédit Ostendais et en caisse.	» 22579.93
Capital au 31 Décembre 1900.	Fr. <u>131779.04</u>

§ IV. — *Aperçu historique.*

Cette Caisse a été fondée en 1829, d'un commun accord entre les armateurs et les pêcheurs, dans le but très humanitaire d'assurer à ces derniers, un secours, en cas de chômage occasionné par maladie ou blessure reçue dans l'exercice de leur métier et une petite pension aux vieux pêcheurs ainsi qu'à leurs veuves et orphelins.

Du 1^{er} janvier 1830 au 30 juin 1840 la contribution des armateurs et pêcheurs était de 1/2 % sur le produit brut de la pêche. Du 1^{er} juillet 1840 au 31 décembre 1856, on a prélevé 1 % sur le même produit, la contribution n'étant plus en rapport avec le nombre des pensionnaires.

Du 1^{er} janvier 1860 au 16 février 1879 on a perçu 1 1/2 %, l'augmentation des pensions était devenue telle que les dépenses dépassaient les recettes ordinaires en 1858 et 1859 d'environ fr. 2500. Le fond de réserve diminuait annuellement depuis 1855 et serait tombé à néant au bout de quelques années. D'accord avec tous les armateurs, la commission décida de majorer la contribution, qui fut portée à 1 1/2 %.

Depuis le 16 Février 1879, jour de l'inauguration de la nouvelle minque, la contribution volontaire, dont la perception était devenue difficile, fut remplacée par un droit de minque supplémentaire perçu par la direction de la minque et versé par elle entre les mains du trésorier de la Caisse de Prévoyance. Ce droit de 1 % perçu sur tout le poisson vendu dans cet établissement, quelle que soit sa nationalité, a été approuvé par arrêté Royal du 23 août 1879.

En 1887 le comité, trouvant que le fonds de réserve était suffisant pour toute éventualité, augmenta assez considérablement les pensions ; cette augmentation fut onéreuse pour la caisse, car en 1886 le fonds de réserve, qui était de fr. 163587.10 était tombé à fr. 103936.36 soit une diminution de fr. 59650,74 en moins de huit années.

TABLEAU

indiquant le fonctionnement et la situation de la Caisse de Prévoyance des Pêcheurs,
depuis le 1^{er} Janvier 1830 jusqu'au 31 Décembre 1886.

ANNÉES	RECETTES ORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES		SOLDE		RECETTES EXTRAORDINAIRES		SITUATION au 31 ^{er} Décembre
	Contributions des Amateurs et des Pêcheurs	Reçu du Gouvern. pour le péc. à la péc.	Paid au payés	Impressions et honoraires d'avocat	Créancier	Débiteur	Intérêts acquis	Dons reçus	
1850	2,100 00		(1) 290 17		1,871 78	"	"		1,871 78
1851	2,200 70		(2) 778 68		1,461 08	"	"		3,855 08
1852	2,763 86		1,500 "		1,244 83	"	"		4,069 40
1853	2,600 04		2,448 "		248 04	"	"		4,816 53
1854	2,822 15		8,084 "		"	291 87	134 07		4,189 29
1855	3,187 15		3,014 "		"	480 50	160 "		4,802 41
1856	3,604 01		3,718 "		"	625 30	160 "		3,859 02
1857	3,843 03		4,442 "		"	515 98	160 85		3,460 30
1858	4,514 04		4,670 "		"	161 00	120 "		3,409 38
1859	4,408 51		5,407 "		"	1,088 10	80 "		2,401 14
1860	4,172 31		4,545 "		2,387 31	"	80 "		4,803 45
1861	4,468 70		5,283 "		3,205 70	"	121 "		8,185 21
1862	5,214 54		6,064 "		2,570 54	"	225 35		11,004 10
1863	10,321 46		7,889 "		2,983 45	"	808 38		14,801 18
1864	10,695 92		7,724 "		2,871 92	"	581 49		17,704 47
1865	10,756 45		8,559 "		2,857 46	"	076 02		20,777 55
1866	10,448 10		9,135 "		1,813 10	"	521 55		24,912 20
1867	10,972 88		9,670 "		1,388 58	"	924 20		26,332 98
1868	9,417 96		9,852 "		54 96	"	956 10		26,934 05
1869	9,864 01		10,670 "		1,038 59	"	1,076 40		28,514 04
1870	10,289 44		11,519 "		1,288 60	"	1,050 40		26,723 82
1871	10,514 07	1,629 01	11,928 "	27 40	180 18	"	1,028 40		26,867 46
1872	10,312 30	854 88	11,044 "	"	"	1,000 02	1,028 40		26,166 94
1873	10,661 43	190 40	11,650 "	"	"	1,086 08	1,050 20		26,970 08
1874	11,450 30	841 88	12,192 "	"	"	449 78	1,038 40		27,455 28
1875	12,501 84	809 48	13,310 "	"	"	497 73	1,050 40		28,045 55
1876	11,755 50	140 18	12,388 "	"	"	1,481 81	998 66		27,563 90
1877	11,380 12	81 18	18,770 "	"	"	2,297 00	1,058 40		30,324 00
1878	11,825 06	39 78	14,896 "	"	"	2,448 16	1,058 40		31,083 84
1879	13,280 14	"	14,845 "	"	"	2,459 88	954 40		38,438 96
1880	20,082 05	"	15,058 "	"	5,029 05	"	900 "		36,358 66
1881	21,535 90	59 24	15,188 "	"	4,450 51	"	1,077 58		30,864 78
1882	21,713 10	"	15,490 "	"	6,228 40	"	1,400 17		44,497 80
1883	21,708 72	"	17,478 "	"	4,248 72	"	1,188 17		50,555 18
1884	26,652 34	"	19,710 "	"	8,943 34	"	1,967 28		56,504 66
1885	22,000 08	"	21,186 "	"	1,864 08	"	2,217 28		60,446 57
1886	22,761 28	"	21,287 "	"	2,497 38	"	5,409 08		65,295 23
1887	22,800 48	"	22,308 "	"	5,497 48	"	2,557 40		70,048 16
1888	21,708 72	"	21,542 "	"	2,480 54	"	2,858 40		76,246 79
1889	24,202 24	"	21,542 "	"	2,653 54	"	5,047 78		81,078 12
1890	24,148 04	"	21,005 "	"	1,811 05	"	2,321 87		87,121 94
1891	22,745 07	"	20,593 "	"	"	1,842 23	8,470 40		88,749 01
1892	24,148 04	"	20,188 "	"	"	1,019 17	1,070 40		91,168 34
1893	27,948 60	"	25,305 "	"	2,676 60	"	3,411 20		97,889 84
1894	28,871 50	"	26,818 "	"	2,768 50	"	3,967 82		103,445 66
1895	29,842 39	"	29,779 "	"	2,968 39	"	8,478 08		108,850 03
1896	31,195 68	"	29,128 "	"	2,144 68	"	9,674 36		115,075 04
1897	20,016 57	"	26,818 "	"	290 57	"	8,812 87	(4) 100 "	119,669 75
1898	32,105 04	"	31,287 "	(5) 123 75	744 20	"	8,481 48	"	128,905 55
1899	4,766 58	"	32,028 "	"	28 80	"	2,555 38	4,578 68	126,228 33
1890	24,754 39	"	"	"	"	"	"	"	"
1891	30,558 52	"	32,103 "	16 00	"	1,567 03	4,880 62	"	120,851 92
1892	29,604 01	"	34,677 "	24 "	"	4,836 99	4,998 17	(5) 60 "	139,589 10
1893	34,088 88	"	35,461 "	28 "	"	796 11	4,781 79	(6) 25 "	135,078 78
1894	30,200 90	"	35,254 "	40 "	"	64 10	4,981 15	"	138,375 89
1895	40,715 78	"	37,880 "	29 70	3,390 03	"	5,100 66	(7) 29 87	146,735 89
1896	45,172 05	"	30,161 "	30 00	5,991 05	"	6,350 72	"	150,137 62
1897	40,896 17	"	39,260 "	32 25	7,005 19	"	5,848 62	"	169,587 10
Totaux	1,007,859 28	3,028 70	935,378 00	809 60	84,794 80	30,180 20	108,767 80	214 37	

RÉSUMÉ :

Recettes		Dépenses	
Recettes de taxes et contributions pendant les 57 premiers exercices	fr. 1,007,859,28	Pensions et secours pendant 57 années	fr. 955,878,00
Part de la Caisse de Prévoyance dans les anciennes primes à la pêche	8,028,70	Impressions de règlements et mandats	206,50
Dons de quatre particuliers	214,37	Honoraires d'un avocat en 1878	100,00
		Total payé	fr. 956,747,60
Intérêts accumulés sur les excédents placés en rentes sur l'Etat au nom de la caisse	108,767,80	Solde formant la réserve	fr. 183,287,10
Total reçu	fr. 1,119,854,36		
Vérification			
Total des déficits sur 24 exercices	fr. 80,180,26		
Total des excédents sur 33 exercices	fr. 74,844,00		
	Reste excédent	fr. 54,550,43	
Intérêts acquis sur fonds placés	fr. 108,767,80		
Dons reçus	fr. 214 37		
Total égal à la réserve ci-contre	fr. 183,287,10		

(1) Le sommaire de fr. 1,217,100,121, au 31^{er} Décembre 1898, comprend :

- (1) Impressions de mandats délivrés à l'étranger.
- (2) Honoraires de M. J. Montagnier, avocat de la caisse dans des poursuites à charge de personnes qui détenaient illégalement des retours faites par elles sur des pêcheurs.
- (3) Dons de la République de St. Pierre et Miquelon.
- (4) Dons de M. St. Victorien-Gossin.
- (5) Dons de M. St. Vrain, ancien député.
- (6) Dons de M. St. Vrain, ancien député.
- (7) Dons de M. St. Vrain, ancien député.

fr. 217,100,121

fr. 124,73

Depuis le 1^{er} Janvier 1887 jusqu'au 31 Décembre 1900.

ANNÉES	RECETTES ORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES				SOLDE				RECETTES EXTRAORDINAIRES				SITUATION DU FONDS	
		Cotisations des armateurs et des pêcheurs		Pensions payées		Frais de bureau etc.		Créditeur		Débiteur		Intérêts acquis		Dons reçus		DE RÉSERVE
1887	Contributions perçues à la minque	35059	90	99127	00	59 37	478 58	"	"	"	(1) 5685	17	"	"	169725	80
1888		40563	21	40527	00	129 00	"	"	92	79	5989	79	"	"	175622	80
1889		85895	27	50744	50	78 75	"	"	14912	98	6027	00	"	"	160726	82
1890		37495	71	51760	00	76 37	"	"	14340	66	(2) 6949	11	"	"	150835	27
1891		89129	52	52075	50	31 50	"	"	12977	48	(3) 5484	73	"	"	151792	52
1892		32640	22	54075	05	39 75	"	"	21465	58	5143	01	(4) 26	66	135496	61
1893		35810	64	52292	00	26 25	"	"	16507	61	5021	44	(5) 8000	00	132010	44
1894		85988	35	52812	25	38 50	"	"	16917	40	5009	81	"	"	120102	85
1895		33797	65	58532	00	46 57	"	"	19781	22	(6) 9379	57	"	"	109701	20
1896 { 1 Janvier au		11777	17	17518	50	28 50	"	"	5764	83	"	"	"	"	108936	36
30 Avril																
1896 { 1 Mai au																
81 Décembre		(7) 20935	22	23988	00	591 40	"	"	13594	18	4210	58	(8) 20050	00	114608	07
1897		39251	57	48680	00	892 71	"	"	16221	14	4175	70	(9) 17235	05	119792	68
1898		37231	30	49468	50	811 65	"	"	18048	85	4829	69	(10) 17579	49	128653	01
1899		39746	67	48605	"	907 20	"	"	9906	23	4525	58	(11) 3407	80	126620	41
1900		45420	81	46862	65	909 "	"	"	2850	84	4518	20	(12) 2591	27	131779	04
Totaux. . .		519297	21	692112	95	4662 52	473 53	177951	79	76379	93	69290	27			

RÉSUMÉ

RECETTES

Fonds de réserve au 31 Décembre 1886	Fr. 108.587,10
Taxes et contributions du 1 Janvier 1887 au 31 Décembre 1900.	519.297,21
Dons particuliers	69.290,27
Intérêts accumulés	76.879,93
Total	Fr. 828.554,51

DÉPENSES

Pensions payées du 1 Janvier 1887 au 31 Décembre 1900.	Fr. 692.112,95
Frais de bureau, honoraires du médecin	4.662,52
Balance formant le fonds de réserve au 31 Décembre 1900	131.779,04
Total	Fr. 828.554,51

- (1) Cette somme comprend une restitution de pension de fr. 28.
 (2) Cette somme comprend un bénéfice de fr. 1164,97 réalisé sur la vente d'une inscription publique 3 1/2 o/o ainsi qu'une restitution de pension de fr. 34.
 (3) Cette somme comprend une restitution de pension de fr. 14.
 (4) Don de la société « Les Artisans Réunis » à l'occasion d'un voyage à Douvres le 22 Août 1892.
 (5) Don de la société des « Accidents du Travail » remis par M. Aimé De Bryne, trésorier.
 (6) Cette somme comprend un bénéfice de fr. 5104,51 réalisé sur la vente d'une inscription de la dette publique n° 11314.
 (7) La commission décide de nommer un secrétaire-trésorier chargé de tout ce qui concerne la tenue de la comptabilité ainsi qu'un médecin chargé de déterminer les cas de maladie et blessure dont il est question à l'art. 7 §§ 4 A et 4 B du règlement.
 (8) Don de M. Deloy, concessionnaire des jeux du Kursaal 20.000 fr. et un don de 30 fr. de M. Pottier Pierre.
 (9) Don de M. Deloy, 15.000 fr.; de l'Administration Communale 2000 fr.; du Comité des fêtes du Carnaval, 208,05 fr.; restitution de pension fr. 32.
 (10) Don de M. Deloy, 15.000 fr.; de l'Administration Communale 2000 fr.; produit des fêtes du Carnaval 501,49 fr.; restitution de pension fr. 18.
 (11) Don de l'Administration Communale 2000 fr.; produit des fêtes du Carnaval fr. 1407,80.
 (12) Don de l'Administration Communale 2000 fr.; produit des fêtes du Carnaval, 956,27 fr.; restitution de pension fr. 35.

L'Administration communale, constitua un nouveau comité, lequel, sans apporter de grandes modifications au taux des pensions, parvint, avec le concours de personnes charitables, à mettre peu à peu la Caisse de Prévoyance dans une nouvelle voie de prospérité dans laquelle il y a lieu d'espérer qu'elle continuera à marcher pour le bien-être de nos vieux pêcheurs.

(Pages 44^{bis} et 44^{ter}).

CHAPITRE VI.

CAISSE DE SECOURS AUX VICTIMES DES ACCIDENTS DE LA MER.

Nous avons relaté dans notre dernier rapport à la suite de quelles circonstances cette institution charitable avait été fondée. Nous voulons rappeler actuellement comment furent réunis les premiers fonds pour cette œuvre charitable.

A la suite des pénibles événements des 13 et 14 Octobre 1896, un appel fut fait à la charité.

Deux tombolas s'organisèrent aussitôt : l'une par MM. les écoreurs et expéditeurs de poisson d'Ostende, sous la présidence de M. Ed. Nierynck ; la seconde par quelques artistes-peintres sous la présidence de M. Carlos van Halmé. En même temps s'organisa une grande fête de charité dans les salons du Casino avec le concours de l'armée, de la garde civique, de la marine, de MM. Rinskopf et Simar.

Lors de la reddition des comptes de cette fête, plusieurs membres du Comité firent observer que sur notre littoral les sinistres maritimes étaient fréquents et, qu'il n'était guère possible de faire chaque fois appel à la charité publique. De là naquit la proposition de créer une *caisse permanente* de secours aux victimes des accidents de la mer que l'on s'efforcerait d'alimenter par l'organisation de fêtes, comptant aussi sur la générosité de tous ceux qui s'intéressent à la situation si précaire des pêcheurs.

Le résultat obtenu a dépassé les espérances de ceux qui avaient pris l'initiative de cette excellente institution. Les services que, depuis sa fondation, elle a pu rendre aux nombreuses victimes de la mer, sont immenses ; les secours qui ont été impartialement distribués, ont mérité les éloges

de toute la pêche ostendaise et on peut dire à juste titre que cette œuvre est l'une des plus belles qui aient été instituées à Ostende.

§ II. — Administration.

Le Comité Administratif de cette œuvre de Bienfaisance est composé comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉS
Van Imschoot, Aug.	Echevin des Finances, Président.
De Breyne, Emile	Présid. du Bur. de Bienfais. Membre
Serruys, Georges	Administr. des Hosp. Civils, Id.
Haeck, Charles	Administr. de la Caisse de Prévoyance des Pêcheurs, Id.
Bauwens, John	Idem Id.
Defer, Henri	Idem Id.
Defer, Charles	Idem Id.
Thoma, Léon	Président de la Société des Prés. Id.
Cnudde, Gustave	Président du Cercle Cœcilia. Id.
Van Glabbeke, Arthur	Vice-Présid. de la Société Euterpe. Id.
Valschaerts, Emile	Directeur de la Minque. Secrétaire

§ III. — Ressources.

Depuis sa fondation la Caisse a été alimentée par :

- M. Deloy, concessionnaire des Jeux du Kursaal.
- M. de Stuers, président de la Société des Courses.
- M. Léon Thoma, président de la Société des Présidents.
- La Société la Philharmonie Ostendaise, directeur M. Pierkot.
- La Société Cercle Cœcilia, président M. G. Cnudde.
- Le théâtre de l'Eldorado, directeur M. Fathen.
- Le Comité de la Crèche Louise-Marie, présidente M^{me} A. Pieters.

Le Corps des Officiers et Sous-Officiers du 3^{me} régiment de ligne ainsi que par plusieurs donateurs anonymes.

Il y a lieu d'ajouter à cette liste le nom de M. Deworst, propriétaire de « l'Hôtel Quitmann » à Mariakerke, qui a bien voulu organiser chez lui, cette année, une fête musicale qui a produit la somme de fr. 212.

§ IV. — Comptabilité.

Le tableau ci-dessous indique les recettes et les dépenses faites pendant les années écoulées depuis la fondation de la caisse.

la caisse.

Années	Recettes		SECOURS distribués et frs d'Admini- stration		SOLDE				Fonds de réserve au 31 Déc. 1900
					CRÉDITEUR		DÉBITEUR		
1896-97	21725	90	2569	72	18156	18	"	"	fr. 21558.70
1898	12171	52	5048	78	6522	79	"	"	
1899	12557	94	14338	01	"	"	1780	07	
1900	4197	38	5537	50	"	"	1340	12	
	50652	64	29098	96	24678	97	3120	19	

COMPTE DE 1900.

Reliquat de l'année 1899	Fr. 22898.90
Dons reçus dans le courant de 1900	» 3548.83
Intérêts sur fonds déposés en banque	» 648.55
Ensemble	Fr. 27096.28
Secours distribués pendant 1900	» 5537.50
Capital au 1 ^{er} Janvier 1901.	Fr. 21558.78

CHAPITRE VII.

COMITÉ DE PATRONAGE DES HABITATIONS OUVRIÈRES DE L'ARRONDISSEMENT D'OSTENDE.

Voici le rapport que nous fait parvenir ce comité :

§ 1. — Composition du Comité.

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	DÉMEURE	NOMINATION
Vander Heyde Albert	président	Ostende	Arr. Royal 30 décembre 1897.
Dr Casse Pierre	vice-président	Middelkerke	id.
Dr Schramme Charles	"	Ostende	Arr. Dép. perm. 21 janvier 1898.
Vernart Auguste	secrétaire	"	Arr. Royal 30 décembre 1897.
Ghewy Guillaume	trésorier	"	Arr. Dép. perm. 21 janvier 1898
Cools Emile	membre	Eerneghem	id.
Dumon Auguste	"	Ostende	id.
Roger Olivier	"	"	Arr. Royal 30 décembre 1897.
Vandenkerckhove Henri	"	Ichteghem	Arr. Dép. perm. 21 janvier 1898.
Verdonck Edouard	"	Breedene	Arr. Royal 30 décembre 1897.
Rotsaert Henri	"	"	Arr. Dép. perm. 21 janvier 1898

TABLEAU DES SÉANCES TENUES PAR LE COMITÉ.

NOMS DES MEMBRES	SÉANCE DE				
	Janvier	Février	Avril	Novembre	Décembre
Vander Heyde Albert	1	1	1	1	1
Dr Casse Pierre	1	1	1	1	1
Dr Schramme Charles	1			1	1
Vernart Auguste	1	1	1	1	1
Ghewy Guillaume	1	4		1	4
Cools Emile					
Dumon Auguste		1	1		
Roger Olivier	1		1		
Vandenkerckhove Henri		1		1	1
Verdonck Edouard		1			1
Rotsaert Henri	1				1

Le comité a tenu cinq réunions générales. En outre, une délégation a assisté aux deux journées du Congrès qui s'est tenu à Roulers. De plus, des membres isolément ont donné l'année durant et dans un grand nombre de communes de l'arrondissement des conférences sur les mutualités de retraite et sur les pensions ouvrières.

Dans ses efforts incessants pour propager la connaissance de la caisse de retraite, le comité a été secondé par son président, M. l'avocat Albert Vander Heyde, qui, dans les communes de Zevecote, Snaeskerke, Ghistelles, Breedene, Eerneghem, Zandvoorde et d'autres communes où le comité avait organisé des réunions, assumé la tâche de donner une conférence et contribué à la constitution des mutualités de retraite dans ces diverses communes.

§ 2. — Travaux d'assainissement.

Au cours de l'exercice 1900, il n'a pas été exécuté de travaux d'assainissement de quelque importance.

§ 3. — Certificats.

Il a été délivré en 1900, 96 certificats pour la construction d'habitations ouvrières.

§ 4. Prix d'ordre et de propreté.

Le comité, faute de ressources, n'a pu s'occuper de la distribution de prix d'ordre et de propreté.

§ 5. — Institutions de prévoyance.

Ainsi que nous l'avons déjà exposé dans le rapport de l'exercice précédent, le comité s'est occupé presque exclusivement de la propagande en faveur de l'affiliation à la caisse de retraite.

Le comité a réuni en 1900 les adhésions suivantes à cette caisse :

NOMS DES COMMUNES.	NOMBRE D'ADHÉSIONS.
Ichteghem	385
Breedene	167
Eerneghem	178
Zevecote	57
Clemskerke	98

NOMS DES COMMUNES.	MOMBRE D'ADHÉSIONS.
Middelkerke	49
Ghistelles	84
Westkerke	25
Steene	55
Oudenbourg	112
Ostende	259
Moere	32
Slype	24
Leffinghe	142
TOTAL.	1667

Le résultat nous paraît encourageant et nous estimons qu'il y a lieu de continuer activement la propagande dans les autres communes du ressort.

CHAPITRE VIII. CRÈCHE LOUISE-MARIE.

I. — Administration.

Voici la composition du Comité administratif de la Crèche:

MM. Alb. Lecointe, président	nommé en 1898
Alb. Bouchery, secrétaire	» 1888
Bultinck, trésorier	» 1899
Em. Van Wynendaele, membre	» 1888
Noé Pede, »	» 1888
Julien Duclos, »	» 1890

Membres désignés par le Cercle Cécilia :

MM. G. Chudde.
Léon Brouwet.
Fréd. De Ridder.

Le Comité des Dames patronnesses est composé comme suit

Mesdames Pieters, présidente.
V ^e Elleboudt, vice-présidente.
Guillaume, secrétaire.
Ed. Jean-van Schelle, trésorière.
de Knuydt de Vosmaer, membre.
V ^e Mertlan, »
A. Pierre, »
E. Van Hercke, »
G. Barrat, »

Le 13 Juin 1901 a eu lieu l'assemblée générale des membres de la Crèche qui ont entendu la lecture du rapport sur la situation de cette institution, pendant l'exercice 1900-1901, présenté par le trésorier, M. Emile Van Wynendaele.

De ce document il résulte que la Crèche a été fréquentée pendant cet exercice, de même que, pendant les années précédentes, par un nombre respectable d'enfants. Le registre de la fréquentation tenu au local, accuse un nombre de 482 enfants, tandis que le nombre des journées de présence s'élève à 32190.

Grâce aux soins intelligents et dévoués de MM. les docteurs Kaisergrüber et Moreaux, l'état sanitaire de la Crèche a été parfait; les enfants y ont reçu toute l'attention de ces excellents praticiens, auxquels le rapporteur exprime l'entière satisfaction des membres du Comité général. Celui-ci n'a eu, d'autre part, que des éloges à adresser à Madame Dumonceau, directrice, qui s'est acquittée de sa tâche avec le plus grand zèle et un dévouement parfait.

La situation financière, tout en étant satisfaisante, n'a pas donné pendant le dernier exercice le résultat que l'on pouvait espérer. C'est ainsi que, comparativement aux comptes établis antérieurement, les recettes ont été sensiblement moindres et les dépenses plus élevées. Toutefois, les comptes ont pu être équilibrés par les recettes extraordinaires et ordinaires réunies et on a versé encore fr. 1383,75 à l'avoir social. D'autre part, il convient d'ajouter qu'une plus value de fr. 1524,50 sur le cours de la rente belge est venue augmenter d'autant cet avoir. De cette façon, le capital social de la Crèche s'élève à la somme de fr. 70392,90 représenté par

Fr. 45.000	rente belge	3 %	2 ^e série
» 17.000	»	» 3 %	3 ^e »
» 500	»	» 3 %	1 ^e »
» 8.887,65	en dépôt à la Banque du Crédit Ostendais.		

Il convient d'ajouter qu'au cours de l'exercice précédent, le cours de la rente belge ayant baissé de cinq unités, le capital de 65.000-fr. placé en titres de rente belge, avait subi une dépréciation de fr. 3.175.

Aux recettes il y a lieu de citer une diminution dans le produit des cotisations, des fêtes, de la fondation de berceaux et des troncs.

Quant aux dépenses, on remarque une augmentation de fr. 1.406,62 qui se rapporte au chapitre « frais de ménage » et qui est principalement due au renchérissement du combustible.

Les rétributions maternelles ont rapporté à peu de chose près la somme touchée l'année précédente : fr. 3.227,50 contre fr. 3.235,37. Les dons ont été supérieurs de fr. 132,97 à ceux de l'année précédente.

Les fêtes organisées par le Comité général de la Crèche ont eu, comme toujours, un très grand succès; elles ont rapporté net fr. 7.929,87. Si le produit de ces fêtes a été supérieur à celui précédemment recueilli, il faut aussi ajouter qu'une somme assez considérable a été abandonnée gracieusement à différentes institutions et sociétés charitables de la ville.

Parmi les principaux bienfaiteurs de la Crèche, citons : l'Administration communale qui intervient pour un subside annuel de fr. 2000; le Club du Kursaal qui a bien voulu donner fr. 1800; le Cercle Cécilia dont le bal annuel au profit de la Crèche a produit net fr. 510; Madame Dutremez, fr. 100 (don annuel); d'autres actes de générosité ont encore été faits en faveur de cette œuvre humanitaire, notamment par M. Jean Elleboudt; la Batterie d'Artillerie de la Garde civique; MM. Coppieters et Cox, Baar et Watrin, entrepreneurs des travaux maritimes d'Ostende; l'Etablissement De Vriendt; M. Edgard Duchateau; Madame Georges Barrat; M. Aug. Dumon père et MM. les fonctionnaires et employés communaux. Des dons en nature ont aussi été faits et ce très largement. Le rapport signale tout particulièrement la générosité de Madame de Knuydt de Vosmaer; membre du Comité des Dames patronesses.

A tous ces généreux donateurs, le rapporteur exprime la reconnaissance du Comité général en y confondant également M. Alb. Rouchery qui, depuis la fondation de la Crèche, fournit à titre gracieux, tous les médicaments prescrits par les médecins ainsi que les produits chimiques nécessaires à l'assainissement des locaux.

Le rapporteur rend un hommage ému à la mémoire de Monsieur Edouard Jean-Serruys. Le regretté défunt était un des membres les plus dévoués à la Crèche; il contribua très généreusement à sa fondation.

Enfin, le rapporteur termine en exprimant tous les regrets qu'éprouve le Comité général par suite du départ de M. Albert Lecoq, son si dévoué président et fait ressortir à nouveau le zèle et l'abnégation dont font preuve Madame la Présidente et les Membres du comité des Dames patronesses.

II. — Comptabilité.

Compte de l'exercice 1900-1901 arrêté le 31 Mai 1901.

RECETTES.

Espèces en caisse au 31 Mai 1900	Fr.	1383,85
Cotisations des Membres	»	899,00
Fondations de berceaux	»	506,92
Dons divers	»	2103,50
Produit des fêtes	»	7929,87
Rétributions maternelles	»	3227,80
Subsides, Intérêts, Troncs	»	4403,19
	Fr.	20454,13

DÉPENSES.

Achats de lingerie et literie	Fr.	143,43
Frais de ménage, chauffage, éclairage	»	11640,51
Traitement et gages du personnel	»	2722,20
Loyer, contributions, assurances	»	2227,57
Impressions et petits frais	»	93,75
Entretien des locaux et bâtiments	»	626,67
Compte en Banque. — Capitalisations	»	3000,00
	Fr.	20454,13

AVOIR DE LA CRÈCHE.

Fr. 46.000 3 % rente Belge, 2 ^e série	Fr.	44459,00
» 17.000 3 % » 3 ^e »	»	16558,00
» 500 3 % » 1 ^e »	»	488,25
Crédit Ostendais; son compte courant	»	8857,65
Mobilier. (Pour mémoire).	Total Fr.	70392,90

CHAPITRE IX. LOTÉRIES ET TOMBOLAS.

Le tableau ci-dessous indique les diverses loteries qui ont été autorisées en 1900.

FOCAL	ORGANISATEURS	BUT	DATE DE L'AUTORISATION ET AUTORITÉ QUI L'A ACCORDÉE	PRODUIT
Ecole des sœurs, rue St-Sébastien.	M. Decannière.	Habillage des enfants pauvres fréquentant les écoles libres.	Collège 6 févr. 1900	1400.00 fr.
Café de la Grande Bourse, rue de l'Eglise, 1.	Voorstanders der Clemente- scholen	Habillage des enfants pauvres fréquentant les écoles communales.	Collège 12 déc. 1900	3145.85 fr.
Rue de Londres.	Comité Crèche Louise-Marie.	En faveur de l'institution de la Crèche.	Collège 7 juin 1900	4564.00 fr.
Hôtel de la Con- tance.	Cercle des douze Apôtres.	En faveur des pauvres.	Collège 24 nov. 1900	660.00 fr.
Rue Longue, 44.	Fathou.	En faveur de la Société de secours aux victimes des accidents de la mer.	Collège 28 sept. 1900	246.10 fr.

CHAPITRE X. SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Les tableaux suivants donnent un aperçu aussi complet que nous l'avons pu obtenir de la situation financière des Sociétés de secours mutuels reconnues et non reconnues, existant au 31 décembre 1900.

Composition des Comités des Sociétés mutualistes reconnues :

	Société Royale des Sauveteurs.	Maatschappij De Werkheden van Oostende	Maatschappij Door Vereniging verheleving	Maatschappij « De Volharding »	Société Les Anciens Frères d'Armes	Maatschappij « De Vooruitziende jeugd »	Maatschappij « Hulp en Rendrecht »	Maatschappij Sparzaamheid en Broeder- liefde	Société Royale des Ex-sous-Officiers	Maatschappij « Vooruitzicht in de toekomst »
Président :	Liebrecht Auguste	Van Wijngaerde Emile	Missiana Emile	Patfoort Alfred	Willem Désart	Michiels Adolphe	De Jaegher Alphonse	Spilhaert Léon	Vandennouwer A.	Masseghove Edouard
Vice-Président :	Hoock Charles	Dumon Auguste		William Desars	Van Hoone Ed.	Bogaerts Alphonse	Bohne Jules		Laveryne Jean	De Graeve Alois
Trésorier :	Vansteenkiste Victor	Van Nasse Auguste	Meene Edouard Nysens Henri	Vansteenkiste V. Van Branteghem Martin	Vens Auguste Dombrecht Auguste	Van Vynckt Flor.	Feyt Saraphin	Vandeweghe P.	Demes Pierre	Simon Olivier
Secrétaire :	Daniels Auguste	Devever Léopold	Dons Arthur Bockhout Arthur	Gans Emile Verhulst Jean	De Busscher Théophile Laga Hippolyte		Montaert A. Boussemsere Valentin	Spilhaert Léon, fils	Wazyenbergh Jean	Dufast Emile
Médecin :	Seeuwen Henri									
Pharmacien :	Decock Achille									
Visiteur en chef :	Schuyten Charles									
Visiteurs	Vanhoucke Louis		Zwaanspoel Charles							
Id.	Guemisching Pierre		De Ceuninck F.							
Id.			Strubbe O. Janssens A.							
Commissaires :	Mouroy Charles	Dever Jean	Robbens Jean	Boydens Adolard	De Vriendt Cyrille	Dennusynck-Ragon	Aspelegh Louis	Corzels P.	Vanhoorenbeek J.	Soyez François
Id.	Willem Désart	Madeley n. Désart	Steenlandt Jean	Vandevoorde Ivo	Baron Léopold	Vancutille François	Vandaele Philippe	Duchateau Fr.	Deblock Maurice	Hassons Prosper
Id.	Pilatus Joseph	Mouqué Amé	Loucke François	Vanwouwe Julien	Verpoorter Louis		Hautslet Léopold	Vanwetter A.	Prinape P.	Castoleyn Polydore
Id.		Dysernock Désart	Verbeke Auguste		Engelbrecht Léon		Vlaemynck Pamphile	Lambrechts F.		Dewilt Jean
Id.		Boeroy Balthazar			Devos Charles		Maes Florimond	Pauwels M.		Vigne Edouard
Id.					Hutbroeck Alphonse		Blontrock	Cordy H.		Daens Prosper
Id.					Van Renterghem			Mahieu L.		Cardoen Emile
Id.					Van Houck Léopold			Marcou Em.		Lamberty Joseph
Id.					Peters Joseph					
Conseiller :				De Brauwere Gustave						

A. — SOCIÉTÉS RECONNUES.

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE (RUE, NUMÉRO)	DATE de la FONDATION	Date de la reconnaissance par Arr. Royal	MEMBRES		RECETTES en 1900	DÉPENSES en 1900	Avoir social au 31 Décembre 1900
				honoraires	effectifs			
Les Ouvriers d'Ostende	r. St-Sébastien	18 mai 1851	1 déc. 1851	54	166	3464.40	9526.00	52622.46
Société Royale des Sauveteurs	r. de la Chapelle, 27		31 mai 1869	26	120	2261.00	2389.06	—
Spaarzaamheid en Broederliefde	r. Christine, 65	14 fév. 1896	14 fév. 1897	69	359	3184.45	3500.78	1417.05
Door vereeniging verbetering	r. de Rome, 48	1 mars 1898	21 mars 1897		109	699.81	587.44	1005.70
La Persévérance	pl. de la Commune, 11	30 janv. 1896	23 mai 1898	13	49	1493.00	1578.10	156.12
Anciens Frères d'Armes	r. St. Sébastien, 28	1 mars 1894	27 juin 1900	5	96	899.50	773.20	285.48
Sté Royale des Ex sous-officiers	r. de la Chapelle, 46	1 nov. 1887	23 déc. 1899	31	66	1216.45	694.70	1311.89
Hu'p en Eendracht (Bond der Politie-beambten)	Ch. de Thourout, 29	5 janv. 1897	15 déc. 1899	9	73	508.47	185.50	749.99
Vooruitzicht in de Toekomst	r. de Stockholm	1 janv. 1899	22 juin 1899	12	153	557.45	552.35	303.46
De Vooruitziende Jeugd	idem.		24 août 1901	82	99	650.90	479.20	171.70

B. — SOCIÉTÉS NON RECONNUES.

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE	DATE DE LA FONDATION	MEMBRES		RECETTES	DÉPENSES	Avoir social au 31 déc. 1900
			honoraires	effectifs			
Help u zelf	r. d'Ouest, 21	novembre 1894	67	793	6623.21	7088.86	8723.75
Les anciens militaires (ayant servi sous Léopold I)	r. Joseph II, 21	17 avril 1898	40	75	843.25	319.30	1132.66

TITRE IV.

FINANCES COMMUNALES.

CHAPITRE I.

Situation financière de la Ville.

Avant d'analyser le compte de l'exercice 1900, nous tenons à vous donner un aperçu général de la situation financière de la ville, au moment où le pouvoir législatif va s'occuper à nouveau de la question des jeux.

Le compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1900 solde à l'ordinaire par un boni de fr. 415.685,53.

Si notre ville ne se trouvait à la veille d'être placée dans une situation des plus difficiles, nous pourrions considérer un tel résultat comme favorable. Toutefois, il y a à observer que le boni ci-dessus comprend une somme importante, 26.106 fr. provenant de ce qu'une partie des taxes sur les raccordements aux égouts et de celles relatives aux trottoirs pour l'année 1899 est portée en recettes au compte de 1900. Des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis de les faire figurer au compte de 1899.

Nous trouvons également en recettes une somme de fr. 10.874,22 à titre de produit de la vente d'excédents de terrains, laquelle somme forme plutôt une recette à porter à l'extraordinaire.

Pour établir exactement le boni de l'exercice écoulé, il y a lieu de tenir compte des deux observations précédentes.

Il en résulte que l'excédent des recettes n'est que de

115.685,53
36.980,03

Fr. 78.705,50

Nous constatons une augmentation assez sensible dans les recettes des droits de bassin et des droits de minque, mais cette augmentation ne compense pas la perte subie sur

l'exploitation du Kursaal, laquelle est inférieure = de fr. 25.733,20 sur les prévisions budgétaires.

L'excédent de fr. 78.705,50 provient également de l'augmentation de la quote-part dans le fonds communal, du produit des centimes additionnels et du non paiement de certaines sommes prévues au budget, notamment sur le chapitre de la police, dont le corps n'a été augmenté que dans le courant de l'année 1900.

Beaucoup pourront croire que ces excédents sur le budget ordinaire persisteront dans l'avenir et qu'ils iront en augmentant d'année en année, au fur et à mesure du développement de notre ville.

Ce raisonnement serait très exact et nous n'aurions à y redire, si nous n'avions pas, dès maintenant, ce mouvement d'extension entravé, à la suite des discussions à la Chambre des Représentants et au Sénat, et si nous n'étions pas menacés de voir disparaître une des principales ressources du budget ordinaire, par la suppression de la location, au prix de fr. 500.000, des salles du Kursaal affectées au Cercle des jeux.

Il est de notoriété qu'une crise immobilière existe déjà sur le prix des terrains à bâtir et que celle-ci aura sa répercussion sur la valeur de la propriété bâtie.

Notre situation sera d'autant plus grave et plus compromise que nous ne voyons surgir que réclamations sur réclamations, tendant toutes à la majoration des charges déjà si lourdes du budget ordinaire.

La situation qui pourra être créée à une ville belge ayant droit, au même titre que toutes les autres localités du pays, à la sollicitude des pouvoirs publics, n'a pas échappé au Gouvernement.

Le Ministère a compris, et nous devons lui en savoir gré, qu'il était de son devoir d'éclairer la législature sur les conséquences désastreuses, qu'aurait en ce moment pour Ostende, la disparition, de son budget ordinaire, d'une somme si importante.

Notre ville est en plein développement, elle est engagée dans des travaux considérables et elle a assumé la lourde tâche, trop lourde peut-être, d'annexer des territoires voisins, afin de faire disparaître des confins de notre ville, des foyers d'infection.

Dans le rapport très étudié du 22 mars 1901, les membres de la Commission nommée par le Gouvernement ont établi d'une façon claire et précise les conséquences financières qu'aurait en ce moment, pour Ostende, la suppression de la recette de frs. 500.000 inscrite au budget ordinaire.

Nous tenons à rendre hommage au travail consciencieux et impartial des Délégués du Gouvernement.

Avant de décréter la ruine d'une ville belge, ruine qui ne procurerait que des avantages aux stations balnéaires d'un pays voisin, il n'est pas inutile de rappeler la juste observation faite au Sénat par M. de Trooz, Ministre de l'Intérieur, à propos de la suppression des jeux de Spa en 1871. Il rappela les préoccupations du Gouvernement, qui déclara que, si l'Allemagne ne faisait pas de même, la morale n'y pouvait rien gagner.

La situation est encore la même aujourd'hui vis-à-vis de la France.

Notre ville est à deux pas de la frontière et les étrangers se rendront dans les stations balnéaires voisines où les jeux sont tolérés.

Pour ménager de si graves intérêts, il serait à espérer que la législature accorde quelques années de répit, et ce jusqu'au jour où la ville pourrait recueillir les fruits de ses efforts et de ses travaux.

Alors, la disparition du Cercle des jeux n'aurait plus les conséquences ruineuses qu'elle aura en ce moment.

Nous n'ignorons pas que certains soutiennent que la suppression du Cercle privé n'aura pas d'influence sur l'avenir d'Ostende. En parlant ainsi, ils se placent à un point de vue trop personnel et ils ne tiennent pas compte des nombreux intérêts actuellement engagés et des misères qui iront atteindre la population ouvrière, par la suspension et la suppression de nombreux travaux.

Au surplus, si Ostende n'avait eu dans ces dernières années les ressources extraordinaires mises à sa disposition, serait-elle devenue la première des stations balnéaires de l'Europe?

Revenant maintenant au compte de 1900, nous abordons les parties relatives à l'extraordinaire.

Le compte à l'extraordinaire solde par un excédent de
frs. 149.828,80

La partie relative à la somme inscrite pour travaux à faire avec le produit de la location des salles de jeu par un excédent de . . . frs. 462.130,02 et enfin, sur la somme inscrite au budget pour travaux à faire avec le produit de l'emprunt, il reste un solde . . . frs. 431.843,36

Soit ensemble 1.043.802,18
somme qu'il y aura lieu de porter en rappel au budget de 1902, moins une somme de . frs. 11.841,60

déboursée en plus des sommes dues par l'Etat et la province et non remboursées soit . . . 1.031.960,58

Ces deux dernières sommes sont destinées à des travaux en cours d'exécution, tel que cela résulte du budget de 1901.

Le compte de l'extraordinaire se liquide conséquemment comme suit :

Recettes : . . . fr. 5.396.972,57
Dépenses . . . fr. 4.365.011,99

Solde fr. 1.031.960,58

La récapitulation générale donne
boni sur l'exercice de 1900 à l'ordinaire . frs. 115.685,53
Sommes non employées sur les crédits
inscrits au budget de 1900 à l'extraordinaire . 1.031.960,58

Ensemble frs. 1.147.646,11

Nous ne pouvons terminer ce rapport sur le compte général de l'année écoulée sans exprimer nos sentiments de gratitude envers ceux des membres des Chambres législatives qui ont pris en mains la défense des intérêts de notre ville et de ceux du littoral, dont la prospérité est si intimement liée à celle d'Ostende.

Beaucoup d'entre eux ont reconnu que ce n'est pas au moment où la situation commerciale laisse à désirer et où l'industrie d'une partie du pays traverse une crise intense, que l'on doit chercher à tarir une autre source de prospérité, et que des ménagements sont nécessaires.

On oublie trop souvent que la prospérité d'Ostende contribue largement à celle d'autres localités du pays. Si les étrangers ne trouvent plus à Ostende les distractions

que doit offrir une ville de bains réputée, ils iront porter leur or ailleurs, la brusque disparition du Cercle des Jeux nous menant fatalement à la suppression de tous les crédits pour fêtes.

Parmi les discours prononcés au Sénat, nous ne pouvons passer sous silence celui de l'honorable M. Léger, qui a pris noblement en mains la défense des intérêts de la population ouvrière.

Voici comment s'est exprimé l'honorable sénateur :

« Tous les travaux que la Ville d'Ostende a entamés intérieurement ressent vivement la population ostendaise, notamment le petit commerce et la petite industrie. Le développement des affaires de toutes ces petites gens se trouverait entravé si l'article 8 était repoussé. Sur 40000 habitants, 25000 appartiennent à la classe ouvrière et beaucoup vivent directement ou indirectement de l'industrie du bâtiment. Ce n'est pas dans l'intérêt du jeu que je parle en faveur de la disposition transitoire, c'est dans l'intérêt de la partie la plus intéressante de la population d'Ostende ; c'est elle qui aurait à supporter les conséquences de la suppression immédiate des jeux ».

L'honorable sénateur a également signalé le développement remarquable que, grâce à ses ressources extraordinaires, la ville d'Ostende avait pu prendre :

« De 1890 à 1900, dit-il, 807 maisons entièrement nouvelles ont été construites ; 27 ont été démolies et reconstruites ; 141 ont été profondément modifiées ; — mais c'est surtout de 1897 à 1899 que les constructions nouvelles se sont élevées ».

Nous tenons à compléter les renseignements si intéressants de M. le sénateur Léger.

Les travaux poursuivis à Ostende ont eu également une influence heureuse sur la position des ouvriers de plusieurs communes environnantes.

Notre relevé des maisons y construites se rapporte de 1895 à 1900. Nous tenons ces renseignements des bourgmestres de ces communes avec leur appréciation sur la situation de la population ouvrière.

Signalons tout d'abord qu'à Ostende, sur 430 maisons d'ouvriers, 104 ont été construites sous les auspices du comité de patronage des habitations ouvrières.

A Eerneghem, il a été construit 107 maisons, dont 21 sous le même patronage. « La situation des ouvriers y est généralement satisfaisante »

A Ghisteltes, une vingtaine de maisons ont été construites dont 11 patronées. « La population se trouve dans une situation satisfaisante, nous écrit M. le Bourgmestre, le voisinage d'Ostende et d'un autre côté le travail que les ouvriers trouvent en France, contribuent à améliorer leur position ».

A Slype, 14 nouvelles habitations dont 2 sous le patronage précité.

Le bourgmestre de cette commune nous écrit :

« De toestand van de bevolking is in het algemeen bloeiend, jammer dat de gemeente niet verbonden is met eenen huurtepoorweg of ander soortgelijk verkeermiddel, om zoo eieren, boter en allerlei landbouwvoorbrengselen, zooals aardappelen, hooi en stroo gemakkelijker in de stad Oostende aan de markt te kunnen brengen ».

A Couckelaere il a été construit 87 nouvelles maisons, dont 4 patronées. La population compte 1471 ouvriers en majoration de 104 depuis 1895. « La situation est très satisfaisante. »

A Breedene 174 nouvelles constructions ont été édifiées, dont 17 avec le concours du comité de patronage.

A Steene on a érigé 110 nouvelles constructions, dont 20 sous les auspices du comité de patronage.

A ce sujet, l'Administration Communale nous écrit :

« Sedert 1895 is het hedendaagsche Steene van 500 tot 600 inwoners aangegroeid.

» De bevolking van heden is ongeveer 1350 inwoners waarvan omtrent 3/4 werkliden.

» De werkersbevolking groeit aan.

» Voor wat de toestand der bevolking betreft, deze mag in het algemeen als voldoende beschouwd worden ; ik mag UED. bevestigen, dat de werkende klas om zoo te zeggen uitsluitelijk samengesteld uit werkliden, — komende van het omliggende, en namelijk van de gemeenten Ghistel, Eerneghem, Ichteghem, Couckelaere, Aertrycke, Zedelghem, Zerkeghem, Ettelghem, Roxem, enz., waar de dagloonen klein zijn, — en die allen werkzaam zijn in destad Oostende, en zich met dit doel alhier gevestigd, en uitsluitelijk van dit werk leven ; een klaar bewijs daarvan is, dat niettegenstaande het groot getal werkliden alhier

» woonachtig, de landbouwers der gemeente gebrek lijden
» aan werklieden. »

Dans ces deux communes le voisinage d'Ostende exerce une influence des plus favorables sur la position de la population ouvrière. Nous n'entendons aucune plainte relative au salaire.

Plus de 2500 ouvriers viennent journellement à Ostende pour chercher par leur travail à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Que deviendront ces nombreux ouvriers après la brusque application de la loi sur les jeux ?

On se le demande avec anxiété !

La commission du Sénat, dans son nouveau rapport, propose d'allouer, en guise de compensation, 5 millions à Ostende et 2 millions à Spa, en lieu et place des deux années de répit précédemment votées par le Sénat et non agréées par la Chambre des représentants.

Ces sommes seraient mises à la disposition du Gouvernement, qui déterminerait leur emploi de manière à aider efficacement les deux administrations communales les plus éprouvées par la nouvelle loi.

Cette somme étant mise à la disposition du Gouvernement, ne sera-t-elle pas appliquée à d'autres travaux non encore commencés et qui peuvent être ajournés, au lieu de l'être à l'achèvement de ceux en cours d'exécution ? Il serait utile de le savoir.

Nous sommes sincèrement reconnaissants envers les membres de la haute assemblée pour les sentiments d'équité et de justice qui guident leur décision, mais cette mesure ne sera qu'un palliatif, comme le reconnaît du reste la commission du Sénat en disant que cette somme est en dessous du minimum indispensable à nos besoins immédiats.

Dans une note remise à MM. les membres du Sénat, nous avons établi que cette somme ne saurait constituer un fonds de réserve dont les intérêts viendraient alléger les charges du budget ordinaire.

Les sommes prévues à l'emprunt pour être affectées à l'exécution de grands travaux publics sont notoirement insuffisantes et cependant tous les travaux en cours d'exécution doivent être achevés.

Il en est ainsi notamment des installations maritimes pour

lesquelles une somme de 6.500.000 frs. avait été prévue et dont le coût dépassera certainement 9 millions.

L'église St. Joseph, aujourd'hui achevée mais non soldée, prendra à la caisse communale une somme de près de 496.670,43, alors que d'après nos prévisions notre part n'aurait dû être que de 350.000 frs.

Il en est ainsi encore pour nombre d'autres travaux, les uns étant indispensables, les autres résultant de circonstances que nous n'avons pas à relever en ce moment.

Quant au budget ordinaire, nous nous demandons à l'aide de quelles ressources et par quels moyens nous arriverons à trouver la somme nécessaire à l'équilibrer.

C'est une grave question sur laquelle nous appelons la très sérieuse attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir d'Ostende.

CHAPITRE II.

APERÇU GÉNÉRAL DU COMPTE DE 1900.

SECTION I.

Recettes ordinaires.

§ 1. — REVENUS PATRIMONIAUX.

a) Location d'immeubles	fr. 46.044,07
b) Rentes sur l'Etat	» 45,00
c) Intérêts de 16,300 fr. souscrits à la Société du Crédit Communal	» 815,00

§ 2. — FONDS COMMUNAL ET SPÉCIAL.

a) Quote-part dans le fonds communal	fr. 311.667,57
b) Quote-part dans le fond spécial créé par la loi du 19 Août 1889	» 38.481,00

§ 3. — PERCEPTIONS AUTORISÉES.

a) Produit de la ferme du droit de place aux marchés	fr. 56.667,00
b) Produit de la ferme du droit de placement de tables et chaises sur la voie publique	» 4.480,00

c) Produit de la ferme du droit de placement de tentes et chaises sur la plage	»	5.763,53
d) Redevance pour la concession du gaz et l'électricité	»	60.559,07
e) Produit du droit de place aux foires	»	5.592,00
f) Produit de la ferme du droit de stationnement des ânes sur la plage	»	778.00
g) Produit de la location des étaux du marché au poisson	»	4.052.48

§ 4. — CONTRIBUTIONS ET TAXES.

A. Contributions. — Centimes additionnels.

L'Administration communale perçoit actuellement 80 centimes au principal des contributions foncière et personnelle et 40 centimes additionnels au droit de patente.

Nous donnons ci-contre le tableau des centimes additionnels en cours de perception de la commune: (Voir pages 66 et 67).

Le produit de ces divers centimes additionnels a servi jusqu'au 31 Décembre 1897 à l'intérêt et à l'amortissement de la dette active constituée et des emprunts de 1858, 1877 et 1885. Depuis, il sert au service d'intérêt de l'emprunt de 1898.

L'Administration a encaissé de ce chef en 1900 en centimes additionnels sur :

1° la contribution foncière	fr.	92.883,64
2° » personnelle	»	133.791,44
3° le droit de patente	»	18.097,46
	fr.	244.772,54

B. — Taxes communales.

1° Autorisées par Arrêté Royal en vertu de l'art. 76 n° 5 de la loi communale.

Nous donnons ci-après le tableau des diverses taxes perçues sur le territoire de la ville. (Voir page 65).

2° Autre taxe.

Il est perçu un droit de deux francs au mètre carré pour toute emprise sous la vote publique. Cette taxe a été votée par l'art. 107 du règlement sur les bâtisses du 1^{er} Mars 1887.

Ce droit a été maintenu par délibération du Conseil Communal du 1^{er} Décembre 1896, portant approbation du nouveau règlement sur les bâtisses (art. 120).

TAXES	Etablie par délibération du Conseil communal du	Autorisée par Arrêté Royal du	Modifiée par délibération du Conseil communal du	Autorisée par Arrêté Royal du	Durée	A partir du	OBSERVATIONS
1/ Sur les chiens	21 oct. 1825	15 nov. 1825	14 oct. 1843 13 oct. 1868	23 nov. 1968	indéterminée	1 janv. 1869	
2/ Sur les constructions dans les rues nouvelles	18 févr. 1867	7 mai 1867	14 févr. 1881 13 janv. 1888 1 mai 18 déc. 1894 3 juill. 1895 14 avril 1896	22 juin 1881 13 mai 1888 8 août 1895 31 août 1896	indéterminée	1 janv. 1868	
3/ 4 % sur le revenu cadastral.	13 oct. 1868	24 déc. 1868	6 nov. 1871 5 fév. 1891 (1)	7 févr. 1872 10 juin 1889	10 ans 1 an	1 janv. 1872 année 1889	(1) Le renouvellement n'avait pas été demandé à partir du 1 ^{er} janvier 1882.
4/ 1 % sur la valeur locative.	3 avril 1869	30 août 1869	24 déc. 1889 24 oct. 1899	1 févr. 1890 27 déc. 1899	10 ans	1 janv. 1890	
5/ Sur les salles de danse	1 févr. 1887	18 mars 1887	30 nov. 1897	12 févr. 1898	indéterminée	1 janv. 1898	
6/ Colportage	19 déc. 1893 5 juin 1894				indéterminée	1 janv. 1897	
7/ Egoûts et trottoirs	1 déc. 1896 8 juin 1897	13 oct. 1897	20 juin 1899	15 sept. 1899	10 ans	1 janv. 1898	
8/ Cercles de jeux	11 oct. 1898	30 déc. 1898	26 déc. 1898 19 oct. 1899 20 nov. 1900	30 déc. 1898 9 janv. 1900 12 janv. 1901	1 an 1 an 1 an	1 janv. 1899 1 janv. 1900 1 janv. 1901	

NOMBRE de centimes additionnels en cours de perception au principal			Votés par délibération du Conseil communal du	Autorisés par Arrêté Royal du	Durée	A partir du
des contributions fon- cière	per-son- nelle	du droit de patente				
7	7		3 sept. 1867 (1)	30 déc. 1867	indéterminée	1 janv. 1868
20	15		19 août 1858 (2)	6 déc. 1858	6 ans	1 janv. 1859
13	18	20	19 mars 1877	26 mai 1877	indéterminée	1 juillet 1877
20	20		5 dec. 1881	6 janv. 1882	1 an	1 janv. 1883
20	20	20	8 août 1885	17 déc. 1885	10 ans	1 janv. 1886
80	80	40				

Maintenus par délibération du Conseil communal du	Autorisés par Arrêté Royal du	A partir du	Durée	OBSERVATIONS.
15 oct. 1864 81 déc. 1870 27 oct. 1880 2 déc. 1890 6 nov. 1900	18 déc. 1864 2 déc. 1870 27 déc. 1880 10 janv. 1891 12 janv. 1901	1 janv. 1865 1 " 1871 1 " 1881 1 " 1891 1 " 1901	6 ans 10 " 10 " 10 " 5 "	(1) Ces centimes additionnels ordinaires étaient perçus obligatoirement avant 1868 en vertu de l'art. 15 de la loi du 21 juillet 1821, tombée en désuétude. Le Conseil communal sur invitation du Gouvernement en a décidé le maintien. (2) Par délibération du 12 janvier 1852, approuvée par Arrêté Royal du 13 mai 1852, le Conseil communal avait voté 10 centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle pour un terme de 25 ans. Le 27 septembre 1856 le Conseil communal vota 10 centimes additionnels sur la contribution foncière et 5 sur la contribution personnelle. Ces impositions devaient servir à l'intérêt d'emprunts provisoires remboursés par l'emprunt de 1858. C'est pour ce motif que ces deux délibérations furent rapportées et n'ont formé qu'une seule à partir de ce moment. Le produit devait servir à l'intérêt et à l'amortissement du nouvel emprunt. (3) Ces deux délibérations ayant été approuvées par le même Arrêté Royal n'en forment plus qu'une.
7 août 1882 28 oct. 1884 14 sept. 1886 24 déc. 1895 (3)	5 janv. 1883 20 déc. 1884 2 déc. 1886 10 janv. 1896	1 janv. 1884 1 " 1885 1 " 1887 1 " 1896	un an 2 ans 9 " 10 "	
10 déc. 1895 (3)	10 janv. 1896	1 janv. 1896	10 ans	

3^e Produits des taxes.

Ces diverses taxes ont produit en 1900 :

1 ^{re} Taxes sur les chiens	fr. 3609,00
2 ^e Taxes sur les constructions dans les rues velles	» 9503,35
3 ^e 4 % du revenu cadastral sur les propriétés exonérées de la contribution foncière	» 1706,40
4 ^e 1 % sur la valeur locative de la contribu- tion personnelle	» 12250,64
5 ^e Taxe sur les salles de danse	» 3508,34
6 ^e Taxe sur le colportage	» 2077,50
7 ^e Taxe sur égouts	» 23510,41
8 ^e Taxe sur trottoirs	» 30415,61
9 ^e Le droit de reconnaissance pour les emprises sous les trottoirs	» 6308,78

§ 5. — TAXES PERÇUES A L'ABATTOIR.

A. Taxe d'abatage et d'expertise.

(Tarif du 31 Décembre 1895. Animaux abattus à l'abattoir)

Bœufs, taureaux, vaches, génisses et chevaux . .	fr. 2,00
Veaux	» 0,55
Porcs et cochons de lait	» 0,50
Porcs au-delà de 150 kilos	» 0,75
Moutons, agneaux et chèvres	» 0,45
Moutons, agneaux et porcs en dessous de 50 kilos destinés à l'exportation	» 0,25

B. Taxe d'expertise.

(Tarif du 31 Décembre 1895. Animaux non abattus à l'abattoir).

Bœufs, taureaux, vaches, génisses et chevaux . .	fr. 1,00
Veaux	» 0,25
Porcs et cochons de lait	» 0,20
Porcs au-delà de 150 kilos	» 0,25
Moutons, agneaux, chèvres	» 0,20

Nous donnons ci-contre le tableau des diverses délibérations du Conseil Communal intervenues quant aux taxes d'abatage et d'expertise, ainsi que la date des divers Arrêtés Royaux portant approbation de ces résolutions.

Taxe d'abatage

Etablie par délibération du Conseil communal du	Approuvée par Arrêté Royal du	Autorisée jusqu'à	Modifiée par délibération du Conseil communal du	Approuvée par Arrêté Royal du	Autorisée jusqu'à	OBSERVATIONS
(1) 4 Mars 1890 15 Avril	9 Avril 1891	31 Déc. 1895	19 Déc. 1893 10 Avril 1894 (2)	18 Juin 1894	31 Déc. 1895	(1) Cette délibération n'étant la taxe d'abatage et d'expertise que pour un 1 ^{er} trimestre 1892 du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars. A partir du 1 ^{er} Janvier 1896 la taxe d'abatage com- prend la taxe d'expertise pour les animaux abattus à l'abattoir.
			26 Nov. 1895 31 Déc. 1895	17 Février 1896	31 Déc. 1896	
			20 Oct. 1896 9 Février 1897	14 Avril 1897	31 Déc. 1898	
			13 Sept. 1898 8 Nov. 1898	8 déc. 1898	31 Déc. 1903	
<i>Taxe d'expertise</i>						
	30 Mars 1892	31 Déc. 1895	19 Déc. 1893 (3)	16 Juillet 1894	31 Déc. 1895	(3) A partir du 1 ^{er} Jan- vier 1896, cette taxe com- prend que celle due pour l'expertise des animaux non abattus à l'abattoir ou des viandes préparées dans le royaume et non expor- tées au moment de l'aba- tage.
16 Juin 1891 17 Nov. 1891 15 Déc. 1891 19 Avril 1892			26 Nov. 1895 31 Déc. 1895	9 Mars 1896	31 Déc. 1898	
			13 Sept. 1898	21 Février 1899	31 Déc. 1903	

C. Droit de pesée.

(Tarif du 8 Octobre 1893).

1 à 49 kilogrammes	10 centimes
50 à 99 »	15 »
100 à 199 »	25 »
200 à 299 »	35 »
300 à 399 »	45 »

Dix centimes en plus par 100 kilos ou fraction de 100 kilos.

Tableau des recettes pour taxe d'abatage et droit de pesée en 1900.

DROITS D'ABATAGE		DROITS DE PESAGE	
MOIS	SOMMES PERÇUES	MOIS	SOMMES
Janvier	777.90	Janvier	24.85
Février	652.35	Février	26.10
Mars	665.15	Mars	22.00
Avril	687.35	Avril	18.75
Mai	826.35	Mai	24.70
Juin	830.25	Juin	27.25
Juillet	1327.45	Juillet	46.85
Août	1562.20	Août	44.20
Septembre	957.60	Septembre	34.95
Octobre	881.60	Octobre	29.35
Novembre	628.20	Novembre	25.50
Décembre	649.90	Décembre	31.05
	10446.30		355.55

§ 6. DROITS PERÇUS A LA MINQUE.

Ces droits sont les suivants :

A. Au profit de la Caisse Communale.

1° Un droit de minque de 1 % sur le produit brut de la vente du poisson (art. 15 du règlement-tarif du 19 Novembre 1884).

2° Un prélèvement volontaire, consenti par les vendeurs, de 1/4 % sur le produit brut de la vente du poisson.

Le produit de ce prélèvement, porté au budget de la ville sous le titre: « recettes et dépenses pour ordre » sert à payer le contrôleur du service de la minque, ainsi que les ouvriers chargés du déballage du poisson et du classement de ce dernier.

Ce contrôle est un rouage introduit dans l'intérêt des vendeurs et acheteurs. Le contrôleur est leur mandataire. chargé de les renseigner sur les prix de vente. Il en est de même des ouvriers chargés du déballage du poisson: leur salaire est à charge des vendeurs, qui ont abandonné au Collège échevinal la nomination de ces agents et ont consenti au prélèvement dont s'agit pour couvrir la dépense à résulter de ce chef.

B. Au profit de la Caisse de prévoyance des pêcheurs.

1 % du produit brut de la vente du poisson.

Ce produit est versé annuellement entre les mains du trésorier de la dite caisse. (Art. 3, n° 3 du règlement de la Caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, fondée à Ostende le 17 Décembre 1887 et approuvée par Arrêté Royal du 5 Octobre 1888).

Voici le relevé détaillé des droits perçus à la minque dans le courant de l'exercice 1900.

1900	1 % AU PROFIT DE LA CAISSE COMMUNALE	1 % AU PROFIT DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE	1/4 % PRÉLÈVEMENT VOLONTAIRE	PRODUITS DE LA VENTE DES BULLETINS DE CONTRÔLE
Janvier	4646.82	4646.81	1152.07	7
Février	3387.39	3387.39	840.69	4.60
Mars	3598.63	3598.63	894.08	7
Avril	3285.29	3285.29	816.21	8.40
Mai	3526.28	3526.27	874.92	8.60
Juin	3210.20	3210.20	796.54	6.20
Juillet	2864.00	2864.01	710.48	5.20
Août	3705.35	3705.35	920.76	6
Septembre	3414.94	3414.95	848.83	6
Octobre	4303.19	4303.18	1069.99	7
Novembre	4657.08	4657.08	1158.22	6.80
Décembre	4821.64	4821.65	1198.11	5.20
	45420.81	45420.81	11280.90	78.00

§ 7. DROITS DE BASSINS.

Le tarif-règlement des droits de quai et de bassin en vigueur a été voté par le Conseil communal en séance du 24 Décembre 1895, en conformité de l'art. 1 de la loi du 12 Juillet 1895 portant suppression du droit de fanal.

Cette délibération a été approuvée par Arrêté Royal.

Nous donnons ci-dessous le tableau des droits perçus :

	en charge (1)	0.30	par tonne	Ces navires paient en outre un droit additionnel de 3 o/o sur le principal des taxes, pour couvrir les frais d'éclairage des bassins
	de passage (1)	0.10	Moorsom	
a. Navires de commerce	venant de l'extérieur et rompant charge	0.30	par tonne de 1000 kilogr. de marchandises déchargées	
	venant de l'intérieur et prenant charge	0.30		
b. Navires de commerce desservant une ligne régulière. (Tarif spécial)	pour les 25 premiers voyages	0.30	par tonne Moorsom	
	pour les 15 voyages suivants	0.25		
	pour les voyages suivants	0.20		

c. Bois à flots : 0.10 fr. par m² au-delà de 15 jours.

d. Autres bâtiments ou magasins : 0.07 fr. par m³ de jauge (2).

e. Chaloupes de pêche : 2,50 fr. en sortant des bassins.

Des modifications ont été introduites au tarif-règlement du 24 Décembre 1895 par délibérations du Conseil communal des 27 Novembre 1897 et 26 Avril 1898, approuvées par Arrêté royal du 25 juin 1898.

Les lettres d et e ci-dessus ont été remplacées par les dispositions suivantes :

(1) Les navires peuvent séjourner dans les bassins pendant 3 mois. Passé ce délai, il est perçu fr. 0,05 par tonne et par mois.

d) Autres bâtiments que navires de mer à charge ou non, ou séjournant : 0.07 fr. par m³ de jauge (2).

e) Chalutiers à vapeur : fr. 12,00 par voyage.

f) Chaloupes à voile 2,50 fr. en sortant des bassins.

g) Bâtiments servant de magasin 0,10 fr. par m³ et par période de 3 mois.

h) Bâtiments à demeure ne servant pas de magasin : 25 fr. par période de 3 mois.

Les droits de bassin ont produit en 1900 fr. 69.031.39.

§ 8. RÉGIES.

A. *Kursaal*.

Cet établissement a produit pendant le cours de l'exercice 1900 une recette brute de fr. 899.766,80 se divisant :

a. Produit des abonnements et entrées . . .	fr. 376.759,50
b. Location de la salle du club privé . . .	» 500.000,00
c. » du café-restaurant . . .	» 16.150,00
d. Vestiaire, bibliothèque, etc . . .	» 2.609,12
e. Direction des bals . . .	»
f. Droit de publication de la liste des étrangers . . .	» 1.000,00
g. Recettes diverses . . .	» 3.248,18
	fr. 899.766,80

B. *Service des bains*.

Il a été délivré 124.886 coupons de bains qui ont produit fr. 128.444,85. Diverses autres recettes ont été faites s'élevant à fr. 3.703,21 ce qui porte le produit total à fr. 133.648,06.

L'exploitation de la plage Albertus a été mise en adjudication et a produit fr. 1500.

C. *Service de la distribution d'eau*.

Nous constatons une augmentation progressive des recettes de ce service, qui se sont élevées à fr. 101.887,88.

Elles se décomposent comme suit :

a. Produit des concessions au compteur . . .	fr. 81.054,79
b. » location du compteur . . .	» 8.843,08
c. Placement des conduites . . .	» 11.652,01
d. Produits divers . . .	» 338,00

(2) Cette taxe est due par voyage ou par période de trois mois.

D. *Service des vidanges.*

La vente des matières fécales a produit pendant l'exercice 1900 fr. 45.850.

E. *Service des boues et immondices.*

Ce service, qui est aussi chargé du nettoyage des voies publiques, a produit fr. 865.

§ 9. AMENDES.

Monsieur le Receveur de l'enregistrement a versé entre les mains de notre receveur communal fr. 129,20 montant du produit des amendes en 1900.

§ 10. AUTRES RECETTES ORDINAIRES.

A. *Annuités et intérêts*

L'Administration touche annuellement des annuités pour emplois des capitaux fournis à la régie des bains, de la distribution d'eau, du service des boues et immondices et des vidanges, s'élevant à fr. 38795.65

Comme actionnaire de la ligne Ostende-Blankenberghe nous avons touché un intérêt de » 13369,00.

De même les actions souscrites pour la construction de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes ont produit un intérêt de » 10273.56

Une obligation à charge des Hospices civils sur l'Hospice des orphelins donne » 700.00

Intérêts sur 76.625 lots non émis de l'emprunt 1898 » 152550,00

B. *Etablissements d'instruction publique.*

Le minerval des diverses écoles a produit . fr. 15316.00
l'école payante de garçons . . . fr. 8515,00
l'école payante de filles . . . » 5610,00
la section gardienne payante . . » 1191,00

C. *Subsides..*

L'Etat a donné en faveur de nos écoles primaires, gardiennes et d'adultes, ainsi qu'en faveur de l'école de musique de l'école industrielle et de l'école ménagère, divers subsides, à savoir :

Ecoles primaires	» 38272,50
Ecoles gardiennes	» 5269,00
Ecoles d'adultes	» 1780,00
Ecole ménagère	» 1160,00
Ecole de pêche.	» 1480,00
Ecole de musique	» 4500,00
Ecole industrielle	» 3987,00

La province a donné en faveur du service d'instruction primaire un subside de fr. 4712.00
En faveur de l'école de musique » 500.00
» l'école industrielle » 1250.00

D. *Droits de magasinage à l'entrepôt. — Produit du poids public et location de la grue aux bassins.*

Ces diverses perceptions ont produit en 1900 fr. 5305,31

E. *Droits d'inhumation et de concessions. — Produits d'actes de l'Etat-civil.*

Ces droits se sont élevés pendant l'exercice écoulé à fr. 19.347,02.

F. *Recettes pour ordre.*

1. Produit du droit additionnel de 3 % aux droits de bassin sur les navires de mer pour l'éclairage des quais fr. 1487,14
2. Part au droit de passage des écluses pour leur entretien » 8260,51
3. Somme à verser par la fabrique d'église SS. Pierre et Paul pour l'entretien du caveau de la dame Viane » 25.00
4. Prélèvement volontaire de 0.25 % sur le produit de la vente du poisson y compris le produit des bulletins délivrés » 11358.90
5. Part de l'Etat dans les frais d'éclairage des quais et bassins. » 1718,25
6. Remboursement par les entrepreneurs de frais d'impression de cahier de charges » 4587,42
7. Prélèvement sur le traitement des employés communaux. » 6825.83
8. Prélèvement sur le traitement du secrétaire communal » 426,48

9. Prélèvement sur le traitement du personnel enseignant	» 5804.14
10. Produit du 1/4 de donation sur le prix des concessions au cimetière	» 2958.50

SECTION II.

Recettes extraordinaires du compte de 1900.

§ 1. — RÉSULTAT DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

Le compte de l'exercice 1899 arrêté par le Conseil communal en séance du 20 Novembre 1900 et approuvé par la Députation Permanente en séance du 30 Août 1901 solde par un boni de fr. 456,348.46.

Nous avons repris la comptabilité de l'ancienne commune de Mariakerke qui solde par un boni de fr. 12.647.31.

Ce chapitre a ainsi une recette totale de fr. 468.995,77.

§ 2. — RECETTES ARRIÉRÉES EN 1898.

L'Etat et la Province nous avaient accordé plusieurs subsides portés au budget de 1898. Le compte de cet exercice a été clôturé laissant un découvert de fr. 111.654,31 perçu à nouveau au budget de 1900.

Des à compte ont été versés s'élevant à fr. 31.841,37. Le solde soit fr. 79.812,94 sera reporté au budget de 1902.

§ 3. — RECETTES DIVERSES.

Sous cette rubrique, nous avons porté diverses recettes faites accidentellement et qui ne peuvent être considérées comme recettes ordinaires.

Nous y portons également le remboursement par tirage au sort des lots non émis de l'emprunt de 1898.

Le chapitre clôture par fr. 185.919,92.

Pour faciliter le fonctionnement de la comptabilité, nous avons porté en recettes et dépenses pour ordre au budget de 1900 une somme de fr. 150.000. Le crédit en dépenses devaient servir à payer les salaires des ouvriers employés aux divers services de la ville, ainsi que les fournitures de matériaux et autres faites pour compte de notre administration.

Les divers services devaient remboursés à ce rouage les travaux exécutés par eux ; c'est le montant de ces remboursements qui est porté ici. Le crédit prévu a été dépassé et porté à fr. 162.918.88.

§ 4. — SUBSIDES EXTRAORDINAIRES.

Nous devons présenter ici la même observation qu'au § 2.

Les subsides promis s'élèvent à fr. 13.291,26. L'Etat ne nous donne que fr. 3450 laissant un découvert de fr. 9841,26 à porter également au chapitre en recettes arriérées du budget de 1902.

§ 5. — RECETTES A DESTINATION SPÉCIALE.

Sous ce chapitre, nous trouvons le produit de la taxe fixe sur les cercles de jeux, le produit de la taxe de cent francs par membre faisant partie d'un cercle, ainsi que le produit de la location des locaux dont une partie soit cinq cent mille francs sont portés au budget ordinaire du Kursaal.

Le nombre de membres admis au cercle ayant dépassé de 2073 les prévisions, les recettes se sont élevées à fr. 2.137.300.

§ 6. — EMPRUNT.

Il a été prélevé sur l'emprunt une somme de fr. 2.140.056,94 dont 1.200.000 ont été placés en bons du Trésor.

Les fonds disponibles nous ont produit un intérêt de fr. 170.748,95.

Divers restitutions d'indemnités allouées pour expropriations et réduites par la Cour d'appel de Gand sont portées également sous ce poste ; nous y trouvons aussi la restitution de la quote-part de l'Etat dans les frais d'acquisition d'immeubles en vue d'améliorer l'accès de la nouvelle gare maritime et le produit de la vente à charge de la démolition des immeubles acquis dans le même but. Les divers postes s'élèvent à fr. 71.017,65.

SECTION III.

Dépenses ordinaires du compte de 1900.

§ 1. — FRAIS D'ADMINISTRATION.

Les frais d'administration y compris les frais de la sûreté publique, fr. 292.690,95.

§ 2. — SUBVENTION.

A titre de subside aux divers établissements charitables de la ville, ainsi qu'à titre de part d'intervention dans le fonds commun, l'Administration a versé une somme de fr. 197.215,32.

§ 3. — GARDE CIVIQUE.

La part d'intervention de la ville dans les frais généraux de la Garde civique s'est élevée à fr. 8300.

§ 4. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

a. ENSEIGNEMENT MOYEN.

1° *Athénée Royal.*

Part d'intervention dans les frais de l'Athénée Royal fr. 30.807,82.

2° *Pensionnat annexé à l'Athénée.*

Les frais à charge de l'Administration, c'est-à-dire le chauffage, l'éclairage et l'entretien du bâtiment du pensionnat, ont été de fr. 2.554,55 auxquels il convient d'ajouter le traitement du directeur fr. 1500.

b. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

1° *Ecoles primaires.*

Le service de l'instruction primaire a coûté en 1900 fr. 171.987,39.

2° *Ecoles d'adultes.*

Les frais des écoles d'adultes se sont élevés à fr. 4.974,42.

3° *Ecoles gardiennes.*

Nous possédons actuellement une école gardienne et cinq sections dont une payante, qui ont nécessité une dépense de fr. 37.957,45.

4° *Ecole ménagère.*

Cette utile institution a été fort bien fréquentée pendant l'année scolaire écoulée. Les dépenses ne se sont élevées qu'à fr. 2.713,05.

5° *Ecole de pêche.*

Érigée en école, la classe de pêche subsidee par le Gouvernement, a coûté fr. 2.056,19.

6° *Cours gratuit d'anglais et d'allemand.*

Ces deux cours organisés récemment ne nécessitent qu'une dépense de fr. 600.

7° *Distribution des prix.*

Les frais d'achat de livres, pour être distribués en récompense aux élèves méritants, ont nécessité une dépense de fr. 6.830,34.

8° *Bourses d'études.*

L'Administration communale a alloué pendant le courant de l'année scolaire 1900 dix bourses d'études variant entre 50 et 150 fr.

9° *Loyer des bâtiments servant de logement aux chefs d'écoles.*

Nous tenons en location des Hospices Civils le bâtiment occupé par la directrice de l'école gratuite de filles N° 1, et payons de ce chef un loyer de 1000 fr., ainsi qu'une maison au quartier du Phare, occupée par le directeur de cette école, louée à raison de 500 fr.

10° *Entretien du mobilier.*

L'entretien du mobilier des diverses écoles a coûté en 1900 fr. 4.382,99, auxquels on peut ajouter les frais divers relatifs aux écoles s'élevant à fr. 1.376,66.

§ 5. — BEAUX-ARTS.

Les divers subsides alloués pour l'enseignement des beaux-arts, les dépenses pour notre école industrielle et l'académie de musique, se sont élevés à fr. 54.016,17.

§ 6. — CULTES.

Plusieurs fabriques d'église n'ayant pas de ressources suffisantes, l'Administration communale a dû les subventionner et est intervenue dans les frais des cultes :

1° De l'église Notre-Dame, pour une somme de fr.	3.730,97
2° De l'église St-Joseph, » »	5.786,60
3° De l'église St-Antoine de Padoue » »	1.955,00
4° De l'Eglise Ste-Marie » »	867,20

Nous avons payé aux desservants des églises Notre-Dame, St-Joseph, St-Antoine de Padoue et Anglicane des indemnités de logement s'élevant à fr. 4200 plus une indemnité de fr. 1200 au doyen de l'église SS. Pierre et Paul.

Le loyer de la Synagogue est de 700 fr.

§ 7. — VOIRIE ET PARCS.

L'entretien de la voirie s'est élevé à fr. 17.858,14 et celui des parcs à fr. 35.503,88.

§ 8. — TRAVAUX PUBLICS.

Les frais d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux se sont élevés à fr. 26.828,56.

§ 9. — ECLAIRAGE.

L'éclairage a coûté fr. 53.404,21.

§ 10. — SALUBRITÉ.

Sous ce titre, nous rangeons les régies de la distribution d'eau, des vidanges, des boues et immondices, des frais d'hygiène et du service des égouts. Les frais se sont élevés à fr. 244.806,66.

§ 11. — DETTES. — INTÉRÊTS.

Le service des intérêts, y compris l'amortissement de divers emprunts, s'élève à fr. 678.248,16.

Nous faisons suivre le tableau des dettes au 31 Décembre 1900, ainsi que le montant des annuités à payer pour chaque emprunt.

NATURE DES DETTES	CAPITAUX AU 31 DÉCEMBRE 1900	Taux de l'intérêt	MONTANT DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEM.	ANNUITÉS RESTANT DUES
DETTE EXIGIBLES				
Emprunt à primes contracté en 1858.	800.000,00		40.000,00	18
Emprunt de 1898 .	25.172.500,00	2 %	664.700,00	87
Emprunt par l'entremise de la Société du Crédit communal.	325.000,00	5 1/2	17.875,00	24

§ 12. — RÉGIES.

A. *Kursaal*.

L'exploitation du Kursaal a coûté en 1900 fr. 328.667,87.

B. *Bains*.

Les dépenses se sont élevées à 79.519,08.

§ 13. — AUTRES DÉPENSES ORDINAIRES.

A. *Annuités et rentes*.

L'Administration communale doit, du chef d'annexion de territoires, des rentes aux communes de Breedene et Steene. Elles s'élèvent à fr. 2.944,81. La rente n'a pas été payée à la commune de Breedene.

Une rente viagère de fr. 520 est servie annuellement à Mad. veuve Cornellie.

B. *Pensions*.

En 1900, nous avons payé à titre de pensions et de secours à d'anciens employés communaux ou veuves d'employés fr. 9080,16.

Le subside versé à la caisse provinciale de retraite des employés communaux a été de fr. 8813.

Les caisses provinciale et centrale de retraite des secrétaires communaux ont reçu respectivement un subside de fr. 275 et fr. 173,25.

La part d'intervention de la Ville dans la pension des différents membres de l'enseignement primaire s'est élevée à fr. 4977,63.

Enfin 76 francs ont été versés à la caisse des ouvriers décorés.

C. *Conseil des Prud'hommes*.

Nous avons versé à titre de part de la Ville dans les frais du Conseil des Prud'hommes une somme de fr. 2720,11.

D. *Dépenses diverses*.

Ces dépenses se sont élevées à la somme de fr. 9202,79, y compris les frais pour fêtes extraordinaires.

§ 14. DÉPENSES POUR ORDRE.

1° Eclairage des quais et bassins	fr. 2939,13
2° Moitié de l'entretien ordinaire des écluses du bassin	» 2658,67
3° Traitement du contrôleur de la Mique et salaire des ouvriers	» 11480,00
Les retenues faites sur le traitement des employés com-	

munaux, des membres du personnel enseignant des écoles et d'autres sont portées en recettes et dépenses pour ordre sous cette rubrique.

SECTION III.

Dépenses extraordinaires du compte de 1900.

§ 1. — RAPPELS ET RÉGULARISATIONS.

Le service des emprunts, (paiement des intérêts et remboursement d'obligations sorties et non réclamés en temps voulu), a nécessité une dépense de fr. 144.517,75.

Sous cette rubrique, nous avons encore porté les sommes payées sur le solde du crédit pour l'installation de poteaux-supports des fils téléphoniques du téléphone privé.

§ 2. — DÉPENSES DIVERSES.

Les diverses dépenses pour travaux extraordinaires se sont élevées à fr. 550.911,23.

§ 3. — DÉPENSES SUR SUBSIDES EXTRAORDINAIRES.

Nous avons prévu ici en dépenses au budget de 1900 le montant des subsides alloués pour la construction de l'école et de l'église provisoires au quartier du Phare.

Notons en passant que ces subsides n'ont pas encore été complètement liquidés.

§ 4. — DÉPENSES SUR RESSOURCES A DESTINATION SPÉCIALE.

Ce chapitre nous a donné un excédent de recettes de fr. 402.130,02.

Comme toutes les sommes prévues dans cette rubrique doivent rester affectées à la dépense à laquelle elles étaient destinées, cet excédent devra être porté en rappel au budget de 1902, en tant qu'il se rapporte aux dépenses inscrites.

§ 5. — DÉPENSES SUR RESSOURCES PROVENANT DE L'EMPRUNT.

Pour divers travaux prévus à l'emprunt, il a été dépensé en 1900 fr. 1.837.416,96.

En rappel se trouvait porté une somme de fr. 610.890,66 pour faire face au paiement des titres de la dette constituée par ces emprunts de 1877 et 1885.

Au rapport de 1899, nous vous faisons savoir que les tribunaux de Bruges et de Bruxelles nous avait refusé le droit de ramener la prime afférente aux obligations de l'emprunt de 1877.

Statuant sur l'appel, la Cour de Gand nous obligea de payer intégralement le capital et la prime.

La Cour de Bruxelles de son côté déclara que la Ville avait le droit de rembourser anticipativement son emprunt, mais qu'en ce cas le paiement devait porter tant sur la prime que sur le capital. Elle nous autorisait néanmoins à ne pas continuer le remboursement de notre emprunt, à condition de procéder immédiatement aux tirages qui n'avaient pas eu lieu jusqu'au jour de l'arrêt et à les continuer conformément au tableau de l'amortissement.

Nos adversaires nous contestèrent, malgré cet arrêt, le droit de procéder aux tirages. Par arrêt du 13 Mars 1901 la Cour nous reconnut définitivement ce droit.

A la suite de cet arrêt, il fut procédé le 1^{er} Avril aux tirages qui n'avaient plus eu lieu depuis le 1^{er} Octobre 1898.

Nous faisons suivre les tableaux statistiques des divers remboursements effectués depuis le 1^{er} Juillet 1899 au 30 Juin 1901.

Statistique des remboursements effectués depuis le 1^{er} Juillet 1899 au 30 Juin 1901.

A. — Sommes remboursées par chaque banque et par la Caisse Communale.

NOMS DES BANQUES	Dette constituée.	Emprunt 1885	Emprunt 1877	Totaux
Société Générale	2.318,52	24.695,00	46.635,23	83.648,75
Banque de Bruxelles	—	1.000,00	6.313,02	7.313,92
Caisse Commerciale	—	2.037,50	—	2.037,50
Caisse Communale	11.599,92	2.755,00	15.208,13	29.563,05
	13.918,44	30.487,50	68.157,28	112.563,22

B. Nombre de titres remboursés par chaque banque et par la Caisse Communale.

1^{er} Remboursement de la dette constituée.

	Nombre de titres.	Avec coupon au 31-12-98	Sans coupon	Coupons à 4.76	Totaux
Société Générale	11	2	9	—	2.318,52
Banque de Bruxelles	—	—	—	—	—
Caisse Commerciale	—	—	—	—	—
Caisse Communale	54	23	31 *	21	11.599,92
	65	25	40	21	13.918.45

* dont 8 avec un coupon manquant.

2^o Remboursement de l'emprunt 1885.

NOM DES BANQUES	Nombre de titres. 1	Nombre de titres avec coupon au 1 Nov. 98. 2	Valeur 3	Nombre de titres sans coupon. 4	Valeur 5	Coupons pré- sentés séparément. 6	Valeur 7	Total des colonnes 3, 5, 7.
Société Générale	49	27	13.702,40	22 *	10.895,00	13	97,50	24.695,00
Banque de Bruxelles	2	—	—	2	1.000,00	—	—	1.000.00
Caisse Commerciale	4	4	2.030,00	—	—	1	7,50	2.037,50
Caisse Communale	5	5	2.537,50	—	—	29	217,50	2.755,00
	60	36	18.270,00	24	11.895,00	43	322,50	30.487,50

* 14 coupons manquants.

3^o Remboursement de l'emprunt de 1877.

A. — Titres de 500 francs.

NOM DES BANQUES	Nombre de titres convertis. 1	Valeur de la prime. 2	Nombre de titres non convertis à 510 3	Valeur 4	Nombre de titres non convertis à 500 5	Valeur. 6	Prime des titres non convertis. 7	Coupons présentés séparé- ment. 8	Valeur. 9	Total des colonnes 2, 4, 7, 9.
Société Générale	16	623,74	37	18.870	26 *	12.990	2.868,54	1	10	35.362.28
Banque de Bruxelles										
Caisse Communale	2	85,92	6	3.060	3 **	1.480	502,21	338	3.380	8.508,13
	18	709,66	43	21.930	29	14.470	3.370,75	339	3.390	43.870,41

* 1 coupon manquant.

** 2 coupons manquants.

B. — Titres de 1000 francs.

NOM DES BANQUES	Nombre de titres non convertis			Nombre de titres non convertis à 1000		Nombre de titres non convertis à 1000		Nombre de titres non convertis à 1000		Valeur de la prime affé- rente aux ti- tres convertis n. convertis.	Coupons présentés séparément.	Valeur. 9	Total des colonnes 2, 4, 6, 7, 9, 8
	1	2	3	4	5	6	7	8	9				
Société Générale	26	2546,54	3	3060	5	5000	666,41	—	—	—	—	—	11.272,95
Banque de Bruxelles	8	669,89	5	5100	—	—	544,03	—	—	—	—	—	6.313,92
Caisse Communale	—	—	5	5100	—	—	1000,00	30	600	—	—	—	6.700,00
	34	3216,43	13	13260	5	5000	2210,44	30	600	—	—	—	24.286,87

Situation des diverses emprunts au 30 Juin 1901.

1° Dette active.

Restait à rembourser au 30 Juin 1889	158 obligations.
Remboursé jusqu'au 30 Juin 1901	65 »
Reste	93 »

2° Emprunt de 1885.

Les 60 titres restant à rembourser au 30 Juin 1899 ont été remboursés dans le courant de l'année 1900.

3° Emprunt de 1877.

A) Titres de fr. 500

Non convertis:

En circulation au 30 Juin 1899	543
Remboursé au 30 Juin 1901	72
Reste.	471

Convertis ayant droit à la prime ramenée:

Restait au 30 Juin 1899.	83
Rentrés jusqu'au 30 Juin 1901	18
Reste.	65

B.) Titres de fr. 1000.

Non convertis

En circulation au 30 Juin 1899	210
Remboursés au 30 Juin 1901	18
Reste.	192

Convertis ayant droit à la prime ramenée:

Restait au 30 Juin 1899.	64
Rentrés au 30 Juin 1901	34
Reste	30

Solde restant à rembourser sur les divers emprunts.

A) Dette active constituée.

93 obligations valant avec le coupon. . fr. 20.124,20

B. Emprunt de 1877.

Il n'y a plus à tenir compte des titres en circulation ; ceux-ci seront amortis dorénavant par voie du tirage au sort.

Titres convertis :

65 titres de 500 fr. ayant droit à une prime de fr. 3.018,05
30 titres de 1000 fr. ayant droit à une prime de » 2.641,28

Ensemble fr. 25.783,53

Cette somme sera inscrite au budget de 1902.

SECTION IV.

RÉSUMÉ SUCCINCT DU COMPTE DE 1900.

A. — Recettes extraordinaires et ordinaires.

A. Recettes extraordinaires.

§ 1. Reliquat des exercices antérieurs . . .	fr. 468.995,77
§ 2. Recettes arriérées en 1898 . . .	» 31.841,37
§ 3. Recettes diverses . . .	» 348.561,89
§ 4. Subsidés extraordinaires . . .	» 3.450,—
§ 5. Recettes à destination spéciale . . .	» 2.162.300,—
§ 6. Recettes sur ressources provenant de l'emprunt . . .	» 2.381.823,54
	fr. 5.396.972,57

B. Recettes ordinaires.

§ 1. Dotation communale . . .	fr. 350.148,57
§ 2. Centimes additionnels et taxes locales »	348.544,79
§ 3. Annuités et intérêts . . .	» 216.548,19
§ 4. Produit des établissements d'instruction »	15.316,—
§ 5. Subsidés de l'Etat et de la Province . . .	» 62.910,50
§ 6. Commerce maritime . . .	» 83.500,70
§ 7. Abattoir, minique . . .	» 78.098,83
§ 8. Exploitations en régie . . .	» 1.182.017,74
§ 9. Fermes . . .	» 193.839,60
§ 10. Produit des propriétés louées . . .	» 19.055,33
§ 11. Produits divers . . .	» 19.476,97
§ 12. Recettes pour ordre . . .	» 43.452,17

Total. . fr. 2.552.909,39

Récapitulation.

Recettes extraordinaires . . .	fr. 5.396.972,57
Recettes ordinaires . . .	» 2.552.909,39
Total des recettes . . .	fr. 7.949.881,96

B. — Dépenses ordinaires et extraordinaires.

A. Dépenses ordinaires.

§ 1. Administration . . .	fr. 121.592,84
§ 2. Services spéciaux . . .	» 34.679,19
§ 3. Régies . . .	» 643.392,67
§ 4. Police . . .	» 112.246,45
§ 5. Sûreté . . .	» 85.876,59
§ 6. Salubrité . . .	» 9.600,84
§ 7. Bâtiments communaux . . .	» 37.889,66
§ 8. Voirie communale . . .	» 78.825,50
§ 9. Bienfaisance . . .	» 197.215,32
§ 10. Cultes . . .	» 16.484,77
§ 11. Instruction . . .	» 270.140,86
§ 12. Beaux-Arts . . .	» 154.014,17
§ 13. Dettes et rentes . . .	» 698.748,18
§ 14. Pensions . . .	» 23.391,46
§ 15. Dépenses imprévues . . .	» 9.202,79
§ 16. Dépenses diverses . . .	» 11.444,08
§ 17. Dépenses pour ordre . . .	» 32.478,49

Total des dépenses ordinaires. . fr. 2.437.223,86

B. Dépenses extraordinaires.

§ 1. Rappels et régularisations . . .	fr. 146.719,27
§ 2. Dépenses diverses . . .	» 550.911,23
§ 3. Dépenses sur subsidés extraordinaires »	15.291,60
§ 4. Dépenses sur ressources à destination spéciale . . .	» 1.700.169,98
§ 5. Dépenses sur ressources provenant de l'emprunt . . .	» 1.951.019,91

Total des dépenses extraordinaires. fr. 4.365.011,99

Récapitulation.

Dépenses ordinaires . . .	fr. 2.437.223,86
Dépenses extraordinaires . . .	» 4.365.011,99
Total des dépenses . . .	fr. 6.802.235,85

Résultat.

Recettes	fr. 7.949.881,96
Dépenses	» 6.802.235,85
Boni	fr. 1.147.646,11

CHAPITRE III.

RÉSUMÉ DU BUDGET DE 1901.

SECTION I.

Recettes ordinaires et extraordinaires.

A. Recettes extraordinaires.

Chap. 1. Résultats des exercices antérieurs	fr. 113.569,60
Chap. 2. Recettes arriérées	» 34.639,01
Chap. 3. Recettes diverses	» 113.993,67
Chap. 4. Subsidés extraordinaires	» 35.511,—
Chap. 5. Recettes à destination spéciale	» 1.930.000,—
Chap. 6. Recettes sur ressources provenant de l'emprunt	» 4.276.751,42
	fr. 6.504.464,70

B. Recettes ordinaires.

§ 1. Dotation communale	fr. 347.174,—
§ 2. Centimes additionnels et taxes locales »	280.600,—
§ 3. Annuités et intérêts	» 195.205,63
§ 4. Produit des établissem. d'instruction. »	14.200,—
§ 5. Subsidés de l'Etat et de la Province	» 64.554,—
§ 6. Commerce maritime.	» 69.879,80
§ 7. Abattoir, minque	» 68.598,99
§ 8. Exploitations en régie	» 1.230.690,—
§ 9. Fermes.	» 126.796,—
§ 10. Produit des propriétés louées	» 17.903,60
§ 11. Produits divers	» 15.000,—
§ 12. Recettes pour ordre	» 46.879,25

Total des recettes ordinaires. fr. 2.477.481,27

Récapitulation.

Recettes extraordinaires	fr. 6.504.464,70
Recettes ordinaires	» 2.477.481,27
Total des recettes. fr.	8.981.945,97

SECTION II.

B. — Dépenses ordinaires et extraordinaires.

Dépenses ordinaires.

1 ^{re} Section : Administration.	fr. 884.195,—
2 ^{re} » Pensions	» 45.982,83
3 ^{re} » Police et sûreté publique	» 243.214,—
4 ^{re} » Bienfaisance publique	» 215.845,97
5 ^{re} » Cultes	» 15.972,86
6 ^{re} » Enseignement public	» 332.453,30
7 ^{re} » Dettes et rentes.	» 731.391,70

Total des dépenses ordinaires. fr. 2.469.055,66

Dépenses extraordinaires.

§ 1. Rappels et régularisations	fr. 1.357.034,60
§ 2. Dépenses diverses	» 140.951,73
§ 3. Dépenses sur ressources à destination spéciale	» 1.930.000,—
§ 4. Dépenses sur ressources provenant de l'emprunt.	» 3.047.828,37
Total des dépenses extraordinaires. fr.	6.475.814,70

Récapitulation.

Dépenses ordinaires	fr. 2.469.055,66
Dépenses extraordinaires	» 6.475.814,70
Total des dépenses. fr.	8.944.870,36

Récapitulation générale.

Total des recettes	fr. 8.981.945,97
Total des dépenses	» 8.944.870,36

Excédent fr. 37.075,61

Ce budget a été approuvé par le Conseil communal en séance des 18 et 27 Décembre 1900.

L'approbation par la Députation permanente ne nous est pas parvenue à la date ce jour.

TITRE V. INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

Instruction moyenne. Athénée Royal.

§ 1. — Administration.

Voici la composition du Bureau administratif au 31 Décembre 1900 :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la nomination	DURÉE du mandat	FIN du mandat
Pieters Alph.	Bourg.-présid.	17 janvier 1888	cesse avec les fonctions de membre du collège	
Liebaert Aug.	Echevin	22 oct. 1888		
Van Imschoot Aug.	id.	4 oct. 1888		
Fermon Désiré	id.	27 juillet 1897		
Cnudde Gustave	id.	22 mai 1900		
Jean Edouard	memb. du cons.	8 avril 1890		
Decock Achille	id.	24 avril 1900		
N	id.		8 ans	31 déc. 1901
Van Glabbeke Arth.	memb. hors du cons.	25 juin 1896		
Valcke Louis		1 mars 1899		
Soyer César		24 avril 1900		
De Puydt Pierre	Secrétaire-trésorier	2 août 1899		

§ 2. — Tableau du personnel enseignant.

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination définit. à l'Athénée Royal d'Ostende.
Raskop Jean	Préfet des études	18 janvier 1896
Lybeer Gustave	Prof. de religion	9 nov. 1900
Maass Bernard	" de rhétorique latine	24 mars 1896
Kayser Ernest	" 2 ^e latine	30 août 1896
Brocka Prosper	" 3 ^e "	14 mai 1884

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination définit. à l'Athénée Royal d'Ostende.
Defosse Prosper	Prof. de 4 ^e latine	14 mai 1884
Derie Louis	" 5 ^e "	6 août 1900
Pigeolet François	" 6 ^e et 7 ^e "	28 mai 1895
Mathieu Auguste	" de rhétorique française	13 juillet 1896
Dumarteau Alph.	2 ^e prof. de français	12 mars 1886
Heirman Fréd.	" de flamand	31 déc. 1888
Toussaint Paul	" d'allemand et flamand	12 mars 1886
Vandenweghe Franç.	" d'anglais, flamand et d'allemand	11 mai 1894
Verbrugghen Jules	Prof. d'histoire et géograph.	
Brabants François	" " et de flamand	25 juillet 1898
Hermans Pierre	" de mathém. sup ^{res}	18 oct. 1893
Vanden Bogaert Léon	" " inf ^{res}	12 mars 1886
Hacken Jean	" " et sciences nat ^{les}	30 août 1896
Daloz Hubert	" de sciences commerc ^{les}	30 juin 1886
Gilson Vital	" de " naturelles	2 avril 1890
Provost Samuël	" de dessin	27 sept. 1882
Van Acker Hippolyte	" de musique	30 août 1896
Wathoul Philippe	" de gymnast. et 1/2 surv.	18 juin 1891
Fournier François	" de calligraphie et surv.	31 déc. 1893
Coulon Albert	Surveillant	30 août 1896
Dumoulin Alph.	id.	25 juillet 1898
Maes Victor	id.	20 juillet 1901
Lecoite Albert	Prof. de construction navale	1 oct. 1893
Pierre Amédée	" de notions maritimes	1 oct. 1873
Quatannens Eugène	" d'agronomie	arr. minist. du 24 janv. 1899

M. Frederichs J., professeur d'histoire et de géographie, décédé le 24 Décembre 1899, a été remplacé par M. Verbruggen J.

M. Reynaerts François, professeur de 5^e latine, décédé le 14 Février 1900, a été remplacé par M. Derie Louis.

M. Mathieu Aug., professeur de rhétorique française, décédé le 1^{er} Décembre 1900, a été remplacé par M. Derie Louis.

M. Feytmans Gustave a remplacé M. Derie en qualité de professeur de 5^e latine.

M. Lybeer Gustave a été nommé professeur de religion.

En séance du 30 Octobre 1900 le bureau administratif émit le vœu de voir créer une place de 4^{me} surveillant. Le Conseil

communal émit un avis favorable sur cette proposition en séance du 11 Décembre suivant et décida d'intervenir pour 1/3 dans le traitement du titulaire.

Par sa dépêche du 18 Janvier 1901, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique désigna M. Maes Victor pour remplir ces fonctions à titre provisoire.

§ III. — Population.

Au 1^{er} Octobre 1900 la population était de 290 élèves, répartie comme suit :

<i>Humanités modernes.</i>		<i>Humanités grecques latines</i>	
Septième:	31	Septième:	18
Sixième:	56	Sixième:	11
Cinquième:	48	Cinquième { latine	4
Quatrième:	33	{ gr.-lat.	9
Troisième { scientifique:	8	Quatrième { latine	5
{ commerciale:	11	{ gr.-lat.	4
Deuxième { scientifique:	10	Troisième { latine	6
{ commerciale:	3	{ gr.-lat.	4
Première { scientifique:	6	Deuxième { latine	1
{ commerciale:	1	{ gr.-lat.	11
	207	Première { latine	1
		{ gr.-lat.	4
			78

Le tableau ci-après indique le mouvement croissant de cette population depuis la fondation de l'Athénée :

Décembre 1882 popul.	83	Décembre 1892 popul.	168
» 1883 »	74	» 1893 »	168
» 1884 »	88	» 1894 »	161
» 1885 »	101	» 1895 »	190
» 1886 »	147	» 1896 »	214
» 1887 »	165	» 1897 »	260
» 1888 »	164	» 1898 »	255
» 1889 »	145	» 1899 »	270
» 1890 »	149	» 1900 »	290
» 1891 »	159		

§ IV. — Programme d'Etudes.

Un cours de religion a été organisé dans les classes de 7^e, 6^e et 5^e des deux sections. Le titulaire, Monsieur l'abbé

Lybeer Gustave, a été admis aux fonctions de professeur de religion par dépêche ministérielle du 9 Novembre 1900.

Un cours de perfectionnement de français pour les élèves des trois classes supérieures a été organisé à la rentrée des classes (octobre 1900). Les frais en sont supportés exclusivement par la caisse communale. Par sa dépêche du 12 Novembre 1900, Monsieur le Ministre a autorisé Monsieur Mathieu à se charger de ce cours. Depuis le décès de ce professeur, le cours a été confié à Monsieur Maass B.

Un cours spécial de flamand à l'usage des élèves wallons était donné à notre Athénée depuis le mois de Janvier 1894. Sur la proposition de Monsieur le Préfet des Etudes, Monsieur Verbrugghen M. a été chargé de ce cours depuis la rentrée des classes; sa nomination a été agréée par dépêche ministérielle du 4 Avril 1901.

L'enseignement dans les diverses classes se donne en conformité avec le programme des Athénées Royaux et produit dans son ensemble des résultats satisfaisants.

§ V. — Discipline.

La discipline générale s'est maintenue dans de bonnes conditions. Le nombre de retenues a été inférieur à celui de l'année précédente; les exclusions temporaires pour inconduite grave ou négligence n'ont été qu'au nombre de quatre. Le personnel enseignant continue à agir sur les élèves plutôt par la persuasion que par la contrainte.

§ VI. — Comptabilité.

Le compte de l'exercice 1900 s'est clôturé comme suit :

en recettes	fr. 113.983,30
en dépenses	» 111.791,49

Bonl fr. 2.191,81

§ VII. — Examens de sortie.

Art. 60 du règlement. Les élèves qui auront subi avec succès l'examen de sortie de la rhétorique, recevront un diplôme qui le constate.

Ce diplôme ne pourra être accordé qu'aux élèves qui auront obtenu dans l'examen au moins les 0.5 des points attribués à l'ensemble des cours obligatoires. Il portera,

dans ce cas, la mention : avec fruit. Si l'élève a obtenu au minimum les 0.65, il portera la mention : avec grand fruit; et si l'élève obtient les 0.8, la mention : avec le plus grand fruit.

Art 61. Ne peuvent se présenter à l'examen de sortie que les élèves qui, dans les compositions de l'année, ont obtenu au moins la moitié des points dans l'ensemble des cours obligatoires.

Ont obtenu le diplôme :

A. — HUMANITÉS MODERNES.

Section scientifique.

De Poorter Léonce, d'Ostende	avec le plus grand fruit.
Schmidt Hector, de Brielen-lez-Ypres	avec grand fruit.
Lauwereins John, d'Ostende	avec grand fruit.
Ragaert François, d'Ostende	avec fruit.

Section commerciale.

De Jaegher Georges, de Nieuport	avec grand fruit
Bruynooghe Louis, de Steene	avec grand fruit
Verhamme Emile, de Staden	avec fruit.

B. — HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

Van Roy Alphonse, de Asper-lez-Audenaerde	avec le plus grand fruit.
Daloze Georges, d'Ostende	avec grand fruit.
Reynaerts Hector, d'Ostende	avec fruit.
De Buysscher Jules, de Moorslede-lez-Ypres	avec fruit.

§ VIII. — Concours général.

Le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} degré en 1900 (Athénées royaux, Collèges communaux, Collèges patronnés) a été organisé par l'arrêté royal du 7 Mai 1900. Il a eu pour base le programme publié par le gouvernement au Moniteur Belge du 3-4 Septembre 1888.

Ont été appelés au concours les élèves des 4 classes supérieures qui, dans les 2 premières séries des compositions de

l'année scolaire 1899-1900, ont obtenu plus des 0.65 des points dans l'ensemble des matières obligatoires.

Voici les noms des lauréats :

Maximum des points : 100.

HUMANITÉS ANCIENNES.

Classe de rhétorique. — Composition française.

Daloze Georges, d'Ostende, 50 points.

Version grecque.

Daloze Georges, d'Ostende, 50 points.

Sciences naturelles (physique et chimie).

1^{er} Prix : Daloze Georges, 84 p. sur 100 (concours écrit).

» » » 43 p. sur 50 (concours oral).

Mention honorable : Van Roy Alphonse, d'Asper-lez-Audenaerde, 66 points.

Classe de seconde. — Sciences naturelles (Physique).

Accessit : Van de Winckel Charles, d'Ostende, 70 points.

Classe de troisième. — Composition flamande.

Mention honorable : Maes Alphonse, de Breedene,	65 p.
Scherpings Henri, d'Ostende,	50 p.
Weyne Gaston, d'Ostende,	50 p.

Composition française.

Van den Kerckhove Max, d'Ostende, 50 p.

Version grecque.

Mention honorable : Weyne Gaston,	66 p.
Scherpings Henri,	60 p.

Classe de quatrième. — Composition flamande.

Van Duyse Marnix, de Gand, 50 p.

Composition française.

Van den Brande Fernand, de Comblain-au-Pont,	61 p.
Van den Kerckhove Gaston, d'Ostende,	50 p.
Van Duyse Marnix, de Gand,	50 p.

HUMANITÉS MODERNES.

Classe de rhétorique. — Composition allemande.

Accessit : Schmidt Hector, de Brielen-lez-Ypres, 71 p.

Composition anglaise.

De Jaegher Georges, de Nieuport, 64 p.

Mathématiques (section commerciale).

De Jaegher Georges, de Nieuport, 53 p.

Sciences naturelles (chimie), section commerciale.

De Jaegher Georges, de Nieuport, 61 p.

Histoire et géographie.

Schmidt Hector, de Brielen-lez-Ypres, 58 p.

Classe de seconde. — Sciences commerciales.

De Jaegher Jules, de Nieuport, 58 p.

Classe de troisième. — Composition flamande.

Mention honorable : Decorte Edmond, de St-Laurent, 65 p.

» » Vercruysse Firmin, de Werken, 65 p.

Decorte Pierre, d'Anvers, 59 p.

Zwaenepoel Camille, de Dudzele, 59 p.

Van Elslande Adolphe, de Slykens, 58 p.

Baudet Maurice, de Bruxelles, 52 p.

Composition allemande.

Decorte Edmond, de St-Laurent, 50 p.

Classe de quatrième. — Composition flamande.

Verlindo Joseph, de Zandvoorde, 64 p.

Bonneville Jean, d'Anvers, 63 p.

Wydooghe Albert, de Westcapelle, 55 p.

Composition française.

Wydooghe Albert, de Westcapelle, 62 p.

La ville d'Ostende a accordé une récompense spéciale aux élèves qui ont remporté un prix, un accessit ou une mention honorable.

§ IX. — PENSIONNAT ANNEXÉ A L'ATHÉNÉE ROYAL.

Personnel au 31 Décembre 1900.

Directeur : M. F. Fourmarlier-Dumon.

Maîtres d'études, surveillants : MM. Dequinze, Jeukens, Herlin.

Professeur de violon : M. Macken.

Professeurs de piano : MM. Hauchard et Van Roy.

Professeur de gymnastique et d'escrime : M. Asseloos.

L'établissement est placé sous la haute surveillance de l'Administration communale.

Il reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des quart-pensionnaires.

Il présente aux familles toutes les garanties possibles, tant sous le rapport moral et religieux que sous celui de l'éducation et de l'instruction.

Les élèves internes suivent les cours de l'Athénée Royal ou ceux de l'école primaire supérieure.

Huit élèves dont les noms suivent, ont remporté de beaux succès au concours général.

Rhétorique, section scientifique.

Schmidt Hector, en allemand, histoire et géographie.

Rhétorique, section commerciale.

De Jaegher Georges, en anglais, mathématique et chimie.

Seconde, section commerciale.

De Jaegher Jules, en sciences commerciales.

Troisième, section scientifique.

Vercruysse Firmin, en composition flamande.

Baudet Maurice, en composition flamande.

Rhétorique, section grecque-latine.

Van Roy Alphonse, en physique et chimie.

Quatrième, section grecque-latine.

Van Duyse Marnix, en composition française et flamande.

Van den Brande Fernand, en composition française.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

§ 1. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

A. Ecoles Primaires.

A la fin de l'année scolaire 1900-1901, le personnel des écoles primaires était réparti dans 11 écoles, savoir :

	Directr.	Directr.	Sous-Institutr.	Sous-Institutr.
A) Ecole payante de garçons . . .	1	»	7	»
B) Ecole payante de filles . . .	»	1	»	7
C) Ecole gratuite de garçons n° I . .	1	»	8	»
D) Ecole gratuite de filles n° I . .	»	1	»	13
E) Ecole gratuite de garçons n° II. .	1	»	3	»
F) Ecole gratuite de filles n° II. .	»	1	»	11
G) Ecole grat. de garçons n° III. .	1	»	4	»
H) Ecole gratuite de filles n° III. .	»	»	»	3
I) Ecole grat. de garçons n° IV. .	1	»	10	»
J) Ecole gratuite de filles n° IV. .	»	»	»	2
K) Ecole de garçons n° V. . .	1	»	1	»
Soit . . .	6	3	33	36

Le directeur de l'école de garçons n° V donne cours. Il y a donc actuellement 34 classes primaires pour garçons et 36 pour filles.

B. Ecoles gardiennes.

Le personnel des écoles gardiennes se compose de :

	Directr.	Sous-Institutr.
A) Ecole gardienne	1	5
B) Section gardienne annexé à l'école n° I . .	»	4
C) » » » » n° II.	»	6
D) » » » » n° III.	»	2
E) » » » » n° IV.	»	2
F) » » payante	»	2
Soit en tout.	1	21

C. Ecoles d'adultes.

Le personnel se compose de :

	Direct.	Directr.	Ss-Instit.	Ss-Institutr.
A) Ecole de garçons n° I, rue des Bateliers	1	»	5	»
B) Ecole de garçons n° II, rue Jacobsen	1	»	3	»
C) Ecole de garçons n° III, rue du Village	1	»	1	»
D) Ecole de filles n° I, rue des Sœurs-Blanches	»	1	»	3
Soit en tout.	3	1	9	3

Les directeurs de l'école n° III, donnant cours, il y a actuellement 10 classes pour garçons adultes et 3 classes pour filles.

Les membres du personnel des écoles primaires sont tous porteurs du diplôme d'instituteur ou d'institutrice primaire.

Douze agents du personnel des écoles gardiennes sont porteurs du certificat Frœbel, les autres du diplôme d'institutrice primaire.

Le tableau suivant indique les noms et prénoms des membres du personnel enseignant, la date de leur nomination et celle de leur entrée en fonctions.

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination	DATE de l'entrée en fonctions
----------------	-----------	-----------------------	-------------------------------

Ecole payante de garçons.

Vercruyce Médard	directeur	7 févr. 1900	12 juillet 1882
Broucke Désiré	sous-instituteur	23 oct. 1882	15 nov. 1882
Decloedt Henri	»	5 mai 1885	15 mai 1885
Vanbille Camille	»	18 mars 1890	1 avril 1890
Kesteloot Daniel	»	8 nov. 1898	9 nov. 1898
Van Wynsberghe J.	»	19 sept. 1899	2 oct. 1899
Parasie Charles	»	20 févr. 1900	21 févr. 1900
Maes Gérard	»	10 juillet 1900	11 juillet 1900

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination	DATE de l'entrée en fonctions
----------------	-----------	-----------------------------	-------------------------------------

Ecole de garçons n° 1.

Defever Léopold	directeur	19 janv. 1880	1 nov. 1878
Bens Joseph	sous-instituteur	10 août 1874	1 oct. 1874
Delarivière François	"	5 oct. 1874	6 oct. 1874
De Jonckheere Charles	"	24 déc. 1877	1 févr. 1878
Van Hoorne Charles	"	21 avril 1879	30 avril 1879
Bruynoghe Henri	"	27 avril 1880	1 mai 1880
Roos Louis	"	17 mars 1885	1 avril 1885
Cambron Hector	"	20 nov. 1894	21 nov. 1894
Patfoort Léonard	"	20 nov. 1894	21 nov. 1894

Ecole de garçons n° 2.

Tabary Henri	directeur	7 févr. 1900	1 mai 1880
Deleger François	sous-instituteur	5 oct. 1874	20 nov. 1874
Demaeker Louis	"	1 déc. 1896	1 déc. 1896
De Cock Jérôme	"	8 nov. 1898	9 nov. 1898

Ecole de garçons n° 3.

Vanden Abeele Ph.	directeur	31 mai 1898	4 oct. 1886
Vanden Berghe G.	sous-instituteur	31 mai 1898	1 juillet 1898
Savonie Charles	"	10 juillet 1900	11 juillet 1900
Decock Sidon	"	18 juillet 1899	19 juillet 1899
Becu Romain	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

Ecole de garçons n° 4.

Van Elslande A.	directeur	19 sept. 1894	14 août 1870
De Keyser Valentin	sous-instituteur	20 nov. 1894	1 janv. 1895
Demaeker Casimir	"	5 mars 1895	28 mai 1895
Birlouet Jules	"	22 sept. 1896	29 sept. 1896
Poeters Edouard	"	27 sept. 1898	28 sept. 1898
Alleman Remi	"	27 sept. 1898	28 sept. 1898
Ryckeman Edouard	"	19 sept. 1899	2 oct. 1899
Savonie Edmond	"	19 déc. 1899	20 déc. 1899
De Keyser François	"	20 févr. 1900	21 févr. 1900
De Boos Hippolyte	"	11 sept. 1900	21 sept. 1900
Deverreware Adolphe	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

Ecole de garçons n° 5.

Vanden Abeele Désiré	instituteur	1 oct. 1893	1 oct. 1893
Roose Amand	sous-instituteur	19 sept. 1899	2 oct. 1899

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination	DATE de l'entrée en fonctions
----------------	-----------	-----------------------------	-------------------------------------

Ecole payante des filles.

Declerck Mathilde	directrice	10 nov. 1879	13 oct. 1877
Cornette Louise	sous-institutrice	22 sept. 1880	1 oct. 1880
Fleurbaey Coralie	"	23 avril 1883	18 juin 1883
Panesi Clémence	"	21 juillet 1884	1 août 1884
Breyne Charlotte	"	5 mai 1885	15 mai 1885
De Boevere Marie	"	6 oct. 1891	1 oct. 1891
Chevalier Hélène	"	6 oct. 1891	1 oct. 1891
Van Elslande Hélène	"	27 sept. 1898	27 sept. 1898

Section gardienne payante.

Deruyter Célestine	sous-institutrice	19 oct. 1886	20 oct. 1886
Hubert Jeanne	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

Ecole de filles n° 1.

Burvenich Jeannette	directrice	10 nov. 1879	13 oct. 1877
Vander Aa Marie	sous-institutrice	23 oct. 1882	1 nov. 1882
De Vlamynck Vict.	"	23 oct. 1882	1 nov. 1882
Declerck Rosalie	"	19 oct. 1886	15 oct. 1886
Cardon Louise	"	19 oct. 1886	1 oct. 1886
Désorgher Marie	"	18 sept. 1888	1 oct. 1888
Sacré Anne	"	18 sept. 1888	1 oct. 1888
Verstrynghe Anna	"	18 sept. 1888	1 oct. 1888
Delanceye Marie	"	9 oct. 1894	1 oct. 1894
Demey Georgine	"	8 juill. 1895	1 oct. 1895
De Poorter Marg.	"	8 juill. 1895	1 oct. 1895
Van Hercke Hélène	"	21 févr. 1899	22 févr. 1899
Demarneffe Emérance	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900
Ghyselen Alice	"	25 sept. 1900	27 sept. 1900

Section gardienne annexée à l'école n° 1.

Sacré Christine	sous-institutrice	29 nov. 1884	21 juill. 1879
Deruyter Valentine	"	25 nov. 1882	1 déc. 1882
Poyblant Elise	"	18 juill. 1899	19 juill. 1899
Deswaef Berthe	"	19 déc. 1899	20 déc. 1899

Ecole de filles n° 2.

Declerck Léonie	directrice	3 sept. 1889	13 oct. 1877
Neutens Sidonie	sous-institutrice	22 sept. 1880	1 oct. 1880
Wens Elise	"	22 sept. 1880	1 oct. 1880
Hendryckx Amélie	"	22 sept. 1880	1 oct. 1880
Hendryckx Prudence	"	2 juin 1881	15 juin 1881
Alleman Marie	"	8 sept. 1881	1 oct. 1881

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination	DATE de l'entrée en fonctions
Van Cuyck Hub.	sous-institutrice	21 juill. 1884	1 août 1884
Striehn Marie	"	21 juill. 1888	1 oct. 1884
Casteleyn Léontine	"	18 sept. 1888	1 oct. 1884
Doorme Cathérine	"	18 sept. 1888	1 oct. 1888
Rolly Hélène	"	9 oct. 1894	1 oct. 1894
Hoffman Marguerite	"	10 déc. 1895	1 janv. 1896
Gobin Marie	"	8 juill. 1895	1 oct. 1895

Section gardienne annexée à l'école n° 2.

Dickschen Eulalie	sous-institutrice	21 juill. 1888	1 août 1884
De Backer Emma	"	29 nov. 1888	1 juin 1881
Van Merhaeghe L.	"	21 juill. 1884	1 août 1884
Vandeputte Honorine	"	18 juill. 1899	19 juill. 1899
Haverbeke Lucie	"	7 juin. 1900	8 juin 1900
Vandenbussche Vict.	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

Ecole de filles n° 3.

Van Malleghem M.	sous-institutrice	31 mai 1898	10 juill. 1898
Cardon Marie	"	8 nov. 1898	8 nov. 1898
De Roo Eugénie	"	28 sept. 1898	28 sept. 1898

Ecole gardienne annexée à l'école n° 3.

Delanoye Lucie	sous-institutrice	20 févr. 1900	21 févr. 1900
De Roo Sidonie	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

Ecole de filles n° 4.

Dyserynck Augusta	sous-institutrice	11 sept. 1900	27 sept. 1898
Logghe Zoé	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

Section gardienne annexée à l'école n° 4.

Van Buckhave Léonie	sous-institutrice	19 oct. 1886	1 nov. 1885
Hauwaert Marie	"	19 déc. 1299	20 déc. 1899

Ecole gardienne.

Casteleyn Octavie	directrice	7 févr. 1898	8 juillet 1878
Lancsweert Math.	sous-institutrice	7 juill. 1890	7 juillet 1890
Misotten Eugénie	"	21 juill. 1884	4 mars 1888
Hauchard Victorine	"	20 déc. 1898	21 déc. 1896
Forêt Cézarine	"	11 sept. 1900	27 sept. 1900

La titulaire de la cinquième classe est encore à nommer.
Le personnel enseignant des cours d'adultes était composé de :

	Directeur : M. Defever L.
	Cours infér ^r , section A : M. Bruynoghe H.
	id. » B : M. Alleman R.
Ecole d'adultes de garçons n° 1	Cours moyen : M. Boëhne Léon.
	Cours de perfectionnement : M. Roos L.
	Cours spécial de français : M. Decloedt H.
	Directrice : M ^{lle} Burvenich J.
Ecole d'adultes de filles n° 1	Cours supérieur : M ^{lle} Vander Aa M.
	Cours moyen : M ^{lle} Sacré Anne.
	Cours inférieur : M ^{lle} Verstrynghe A.
	Directeur : M. Vanden Abeele Phillipe
Ecole d'adultes de garçons n° 2	Sous-instituteurs : M. Vandenberghé G ^{ra}
	» M. De Cock Sidon.
	» M. Savonnie Charles.
Ecole d'adultes de garçons n° 3	Directeur : M. Vanden Abeele Désiré.
	Sous-instituteur : M. Roose Amand.

ÉCOLES D'ADULTES.

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la désignation	DATE de l'entrée en fonctions	DATE de la nomination
----------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

N° I.

a) Ecole de garçons rue des Bateliers.

Defever Léopold	19 janv. 1881	19 janv. 1881	27 sept. 1898
Bruynoghe H.	15 oct. 1881	15 oct. 1881	"
Boëhne Léon	27 sept. 1898	15 oct. 1898	"
Roos Louis	15 oct. 1889	15 oct. 1899	"
De Cloedt Henri	15 oct. 1890	15 oct. 1890	"
Alleman Remi	20 déc. 1898	21 déc. 1898	"

N° I.

b) Ecole de filles rue des Sœurs Blanches.

Burvenich Jeannette	15 oct. 1881	15 oct. 1881	"
Sacré Anne	15 oct. 1897	15 oct. 1897	"
Vander Aa Marie	15 oct. 1888	15 oct. 1888	"
Verstrynghe Anne	—	15 oct. 1899	19 sept. 1899

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la désignation	DATE de l'entrée en fonctions	DATE de la nomination
----------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

N° II.

c) Ecole de garçons rue Jacobsen.

Vanden Abeele Phil.	—	—	15 oct. 1898	27 sept. 1898
Vanden Berghe Gust.	—	—	15 oct. 1898	
De Cock Sidon	—	—	15 oct. 1900	25 sept. 1900
Savonie Charles	—	—	15 oct. 1900	25 sept. 1900

N° V.

d) Ecole de garçons rue du Village.

Vanden Abeele Désiré	—	—	15 oct. 1898	1 oct. 1898
Roose Amand	16 nov. 1899	20 déc. 1899	19 déc. 1899	

Dans les cours pour hommes, les leçons se donnent les mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, de 6 1/2 à 8 heures du soir.

Dans ceux pour femmes, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 5 à 6 1/2 heures.

Les cours ont été ouverts le 15 octobre 1900 et ont été terminés le 28 février 1901.

COURS DE CHANT.

Les leçons de chant se donnent dans les différentes écoles par les professeurs suivants :

- A l'école payante de garçons, par M. Pierkot ;
- A l'école gratuite de garçons n° 1, par M. Matthys ;
- A l'école gratuite de garçons n° 4, par M. Macken ;
- A l'école payante de filles, par M^{lle} Clém. Vander Aa.
- A l'école gratuite de filles n° 1, par M. Matthys ;
- A l'école gratuite de filles n° 2, par M^{lle} Th. Fremaut ;
- A l'école payante de filles, M^{lle} Clém. Vander Aa donne des leçons de piano.

Comités scolaires.

Les comités sont composés comme suit :

A. Ecoles de garçons : Président. MM. E. De Breynne ; Secrétaire, R. Van Imschoot ; Membres : E. Lanszweert, A. De clerk, C. Cnudde, A. Kockenpoo.

B. Ecoles de filles : Président, MM. A. Van Neste ; Secrétaire, Stubbe A. ; Membres : De Cock A., Van Glabbeke A., Thoma L., Seeuwen H., le général Soyer.

§ 2. — CRÉATION DES NOUVELLES CLASSES.

Ecoles primaires.

Par délibération du 6 Novembre 1900 une treizième classe a été ajoutée à l'école gratuite de filles n° 1, rue des Sœurs blanches.

§ 3. — PERSONNEL — MUTATION.

Aucune mutation n'a eu lieu.

§ 4. — BATIMENTS.

Aucune modification n'y a été apportée.

§ 5. — INTÉRIMAIRES.

Votre collège a dû recourir à la désignation d'intérimaires en remplacement des membres du personnel en congé pour cause de maladie.

§ 6. — DÉNOMINATION DES ÉCOLES.

A. Ecole des garçons.

1 ^{re} rue des Capucins	Directeur	Vercruyde Médard	Ecole payante de garçons
2 ^{de} rue des Bateliers	"	Delever Léopold	Ecole de garçons I
3 ^{de} rue de la Frégate	"	Tabary Henri	id. II
4 ^{de} rue Jacobson	"	Vandenabeele Philidore	id. III
5 ^{de} rue de Copenhague	"	Van Elalande J. B.	id. IV
6 ^{de} rue du Village	"	Vandenabeele Désiré	id. V

B. Ecoles des filles.

1 ^{re} Marché aux Herbes	Directrice	Declercq Mathilde	Ecole payante de filles
2 ^{de} rue des Sœurs Blanches	"	Burvenich Jeannette	Ecole de filles I
3 ^{de} rue de Constantinople	"	De Clerck Léonie	" II
4 ^{de} rue de Blankenberghe	Directeur	Vandenabeele Philidore	" III
5 ^{de} rue de la Frégate	"	Tabary Henri	" IV

C. Ecole & Sections gardiennes.

1 ^{re} rue des Bateliers	Directrice	Onsteloyn Octavio	Ecole gardienne
2 ^{de} rue des Sœurs Blanches	"	Burvenich Jeannette	Section gardienne I
3 ^{de} Rue St. Pétersbourg	"	Declercq Léonie	" II
4 ^{de} rue de la Frégate	Directeur	Vandenabeele Philidore	" III
5 ^{de} rue de Blankenberghe	"	Tabary Henri	" IV
6 ^{de} Marché aux Herbes	Directrice	De Clerck Mathilde	" payante

§ 7. CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES.

Afin de répartir la population dans les diverses écoles, nous avons divisé le territoire en circonscriptions comme suit ;

1^{re} Les écoles primaires payantes de garçons et filles ac-

cepteront les enfants âgés de plus de six ans habitant le territoire de la ville.

La section gardienne payante acceptera les enfants âgés de trois à six ans.

2° La circonscription des écoles de garçons et de filles n° 1 comprendra la partie du territoire comprise entre la Digue de mer, le quai des Pêcheurs, le quai de l'Empereur, le côté Nord de la rue du Carénage et de l'avenue Léopold, et la rampe Ouest du Kursaal.

La section gardienne n° 1 comprendra le même quartier en exceptant toutefois les enfants habitant le côté Nord de la rue des Capucins, Marché aux Herbes, rue du Quai, places Baudouin et du Commerce. Cette partie formera la circonscription de l'école gardienne.

La circonscription de cette école aura dorénavant comme limite les rue de la Chapelle et de Flandre.

3° Celle de l'école de garçons II, filles IV et section gardienne IV comprendra le quartier de l'Hazegras et la partie du territoire comprise entre une ligne tracée le long de la ligne du chemin de fer d'Ostende à Bruges jusqu'aux ateliers du chemin de fer de l'Etat, et allant rejoindre les limites de la Ville derrière ces établissements, pour longer ces limites vers l'Est et finir à l'avant port.

4° Les chefs de l'école de filles II, de la section gardienne et de l'école de garçons IV accepteront les enfants habitant le territoire de la Ville compris entre la rampe Ouest du Kursaal, le côté Sud de l'avenue Léopold et de la rue du Carénage, le quai du Chantier, une ligne longeant le chemin de fer d'Ostende à Bruges jusqu'aux ateliers du chemin de fer de l'Etat et allant rejoindre les limites de la Ville derrière les ateliers pour longer ces limites vers l'Ouest, et finir à la rue du Rabot (chemin conduisant de la chaussée de Nieupoort (Tournoye) au Blauw Kasteel.)

5° Les écoles primaires de garçons et filles III et la section gardienne III serviront aux élèves habitant le territoire de la Ville au delà du chenal et de l'avant-port.

6° La circonscription de l'école de garçons V, section Mariakerke, comprendra le restant du territoire compris entre la rue du Rabot, la chaussée de Thourout et les limites extrêmes de la Ville.

Les filles habitant ce quartier pourront être admises à l'école n° II.

§ 9. — POPULATION.

A. Ecoles primaires.

Le tableau suivant fait connaître la population de nos écoles primaires au 31 Août de chacune des années de la dernière période quinquennale :

	1890-1897	1897-1908	1898-1899	1899-1900	1900-1901
Ecole payante de filles . .	190	208	198	217	212
Ecole de filles n° 1 . . .	417	505	500	563	561
id. id. n° 2 . . .	464	516	501	530	518
Ecole id. n° 3 . . .		78	131	113	119
id. id. n° 4 . . .					80
Ecole payante de garçons .	218	244	249	245	278
id. id. n° 1 . . .	427	492	457	230	328
id. id. n° 2 . . .	812	828	282	154	158
id. id. n° 3 . . .		184	228	181	187
id. id. n° 4 . . .				451	506
id. id. n° 5 . . .				84	85
Total . . .	2028	2501	2586	2868	3027

B. Ecole et sections gardiennes.

Voici la population de nos école et sections gardiennes pendant la dernière période quinquennale.

	1896-1897	1897-1898	1898-1899	1899-1900	1900-1901
Section gard. de l'éc. payante de filles .	84	74	87	84	80
id. école de filles n° 1 . .	386	368	263	264	256
id. id. n° 2 . . .	366	455	491	430	485
id. id. n° 3 . . .		109	185	161	172
id. id. n° 4 . . .					122
Ecole gardienne . . .	243	237	185	255	294
Total . . .	1056	1245	1151	1194	1409

Le tableau suivant renseigne la population des écoles gardiennes par sexe :

	1896-1897		1897-1898		1898-1899		1899-1900		1900-1901	
Section gardienne de l'école payante de filles.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.
id. école de filles n° 1 .	80	84	80	44	40	47	38	51	30	50
id. id. n° 2 . . .	156	230	140	228	182	131	183	181	102	154
id. id. n° 3 . . .	186	180	215	240	196	235	177	253	207	278
id. id. n° 4 . . .			55	54	90	95	87	74	85	87
id. id. n° 5 . . .									65	67
Ecole gardienne . . .	125	118	134	105	107	78	145	110	175	119
Total . . .	497	562	574	571	565	586	575	619	654	755

C. Cours d'adultes.

Voici la population des cours d'adultes au 31 Décembre des cinq dernières années :

	1896	1897	1898	1899	1900
Ecole de garçons n° 1. . . .	149	153	189	115	112
id. de filles n° 1. . . .	68	69	80	84	62
id. de garçons n° 2. . . .			139	98	81
id. id. n° 3. . . .				79	49
Total. . . .	217	217	358	351	304

§ 9. — COURS GRATUITS D'ANGLAIS ET D'ALLEMAND.

Ces cours ont été institués pour la première fois le 16 Novembre 1897.

A partir du 15 Octobre 1898, ces cours comprenaient deux divisions et se donnaient de 5 1/4 à 6 1/4 les mardi et jeudi pour la division inférieure, les mercredi et samedi pour la division supérieure.

Les leçons d'anglais se donnaient à l'école payante de garçons, rue des Capucins, les leçons d'allemand à l'école de garçons n° 4, rue de Copenhague.

A. — Cours d'anglais.

Quarante-sept élèves se sont fait inscrire à ce cours dont trente à la division inférieure et dix-sept à la division supérieure.

Les leçons ont commencé le 15 Octobre 1900 pour finir le 30 Mars 1901.

B. — Cours d'allemand.

1^{re} Division inférieure.

Le cours commencé le 18 Octobre 1900 a fini le 29 Mars 1901. 54 élèves se sont fait inscrire; 30 ont suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.

2^{de} Division supérieure.

Commencé le 17 Octobre 1900, le cours a fini le 30 Mars 1901. 27 élèves ont été inscrits; 23 ont suivi régulièrement les cours.

CHAPITRE III.

INSTRUCTION PROFESSIONNELLE.

SECTION I. — Ecole Industrielle.

§ 1. — COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Voici la composition de la commission administrative de l'école industrielle au 31 Décembre 1900.

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la 1 ^{re} NOMINATION	FIN du MANDAT
Jean Edouard	Président	Arr. min. 16 août 1878	31 déc. 1900
Lecoïnte Albert	Membre	" 27 janv. 1879	" 1906
Vander Schueren P.	"	" 24 nov. 1896	" 1903
Lansweert Ed.	"	" 24 nov. 1896	" 1906
Van Gansberghe	"	" 18 janv. 1900	" 1903
De Cock A.	"	" 17 avril 1901	" 1903

MM. Jean et Van Gansberghe sont nommés par la députation permanente, sauf agrégation par arrêté ministériel.

MM. Lecoïnte et Vander Schueren sont nommés par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

MM. Lansweert et De Cock sont nommés par le Conseil communal sauf approbation par arrêté ministériel.

M. Van Gansberghe L. a été nommé membre, le 18 Janvier 1900, en remplacement de M. Ernest Janssens décédé.

M. De Cock Achille a été nommé membre, le 17 Avril 1901, en remplacement de M. Désiré Serruys-jean démissionnaire.

§ 2. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le tableau suivant donne la composition du corps enseignant, et la date de nomination des professeurs :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la NOMINATION
MM. Frankignoul A.	Directeur	Arr. minist. du 31 oct. 1890
id.	Profes. de dessin de constructions navales	" 30 mai 1882
De Berger J.	" du cours oral de " "	" 21 mai 1898
id.	" adjt de dessin de const. mécaniques	" 21 mai 1898
D'Anvers G.	" de dessin de const. mécaniques	" 10 mars 1881
id.	" du cours oral de " "	" 10 mars 1881
Vandamme G.	" de dessin linéaire	" 11 juil. 1900
Vanhille G.	" d'économie industrielle	" 14 juil. 1900
Van Cuyck M.	" adjt de dessin linéaire	" 23 sept. 1898
Provost S.	" de dessin de projections	Cons. comm. du 14 oct. 1899
Gobin J.	" de constructions civiles	Arr. minist. du 28 avril 1897
id.	" du cours oral de " "	" 31 août 1890
Permoke H.	" de dessin d'ornements	" 21 mai 1898
id.	" de peinture de bois et de marbre	" 21 mai 1898
Hermans P.	" de physique	" 3 juin 1898
Remy Edg.	" de géométrie	" 3 juin 1898
id.	" d'algèbre	Cons. comm. du 1 août 1890
Van Oye E.	" d'hygiène	Arr. minist. du 10 mars 1881
Veronj ce M.	" d'arithmétique	" 3 juin 1898
Van Elstaude A.	" géométrie descriptive	" 17 déc. 1892
id.	" de notions commerciales	Cons. comm. du 8 août 1899
Van Hille C.	Surveillant	Arr. minist. du 13 déc. 1898

§ 3. — COMPTABILITÉ.

Les tableaux suivants donnent un aperçu des recettes et des dépenses pendant la dernière période quinquennale.

A. Budgets arrêtés par la députation permanente.

	1896	1897	1898	1899	1900
Allocation de la commune . . .	6314.11	6314.11	6401.79	6585.31	6807.00
" de la province . . .	1250.00	1250.00	1250.00	1250.00	1250.00
" de l'Etat . . .	3820.00	3780.00	3641.00	3617.00	3617.00
Total des recettes . . .	12000.00	12000.00	11800.00	11800.00	12200.00
Total des dépenses . . .	12000.00	12000.00	11800.00	11800.00	12200.00

B. Comptes arrêtés par la Députation permanente.

	1896	1897	1898	1899	1900
Allocation de la commune . . .	6314.11	6494.00	6480.79	6480.70	6807.00
" de la province . . .	1250.00	1250.00	1250.00	1250.00	1250.00
" de l'Etat . . .	3780.00	3870.00	3841.00	3841.00	4058.00
Total des recettes . . .	12000.00	11990.00	11800.00	11800.00	12200.00
Total des dépenses . . .	11771.79	11932.14	11776.90	11773.00	12112.57

§ 4. ENSEIGNEMENT.

Voici le rapport que nous a fait parvenir la direction de l'école industrielle pour l'année scolaire 1899-1900.

Inscription des nouveaux élèves. L'inscription des nouveaux élèves a eu lieu le 30 Septembre.

Ouverture et durée des cours. Les cours ont commencé le lundi 2 Octobre et ont été donnés sans interruption, jusqu'au 31 Mars 1900.

Admissions. 53 jeunes gens ayant fourni la preuve qu'ils se trouvaient dans les conditions exigées par l'art. 23 du règlement ont été admis à suivre les cours préparatoires de première année ; 3 autres, mieux préparés, ont été acceptés en 2^e année.

Population de l'école. 98 élèves de l'année précédente ayant continué à fréquenter les cours, la population totale de l'école a été de 154 élèves.

Dénombrement des élèves. Les élèves ont été répartis comme suit, par classe et par profession :

A. — Par classe.

Cours de dessin.

Cours de dessin linéaire et à main levée . . .	56 élèves.
" " géométrique . . .	40 "
" " d'ornement . . .	7 "
" d'architecture . . .	21 "
" de dessin industriel . . .	26 "
" de construction navale . . .	4 "
Total . . .	154 "

Cours oraux.

Cours de dessin linéaire	56 élèves.
» d'arithmétique. (Division inférieure). . .	56 »
» » (» supérieure). . .	40 »
» de géométrie (» inférieure). . .	40 »
» » (» supérieure). . .	26 »
» de physique (» inférieure). . .	26 »
» » (» supérieure). . .	13 »
» de géométrie descriptive.	26 »
» d'algèbre	26 »
» de tenue des livres	10 »
» de construction civile. (Division infér ^{re}). . .	6 »
» » (» sup ^{re}). . .	5 »
» de mécanique. (Division inférieure). . .	7 »
» » (» supérieure). . .	6 »
» de construction navale. (Division infér ^{re}). . .	2 »
» » (» supér ^{re}). . .	1 »
» d'économie industrielle	18 »
» d'hygiène	18 »

B. — Par profession.

Ajusteurs	19 élèves
Charpentiers	6 »
Charrons	2 »
Chaudronnier.	1 »
Commis de bureau.	7 »
Constructeurs de navires	6 »
Dessinateur	1 »
Ebénistes	4 »
Ecoliers.	48 »
Electricien.	1 »
Forgerons	12 »
Liquoriste.	1 »
Maçons	9 »
Marbriers	2 »
Mécaniciens	9 »
Menuisiers.	10 »
Peintres.	7 »

A reporter. . . 145 »

Report . . . 145 élèves.

Photographe	1 »
Plafonneurs	6 »
Tapissier	1 »
Sculpteur	1 »

Total. . . 154 »

Examens de passage. 28 élèves de première année des cours préparatoires ont, après examen, été trouvés capables de passer en 2^e année.

16 élèves de la 2^e année des cours préparatoires ont subi avec succès l'examen de passage en 1^{re} année des cours d'application.

2 sont entrés dans la section du dessin d'ornements,
6 » » des élèves-architectes,
8 » » » mécaniciens.

Dans la section du dessin d'ornements :

2 élèves ont passé de 1^{re} en 2^e année d'études et
2 » » 2^e en 3^e » »

Dans la section des élèves-architectes :

5 élèves ont passé de 1^{re} en 2^e année d'études et
3 » » 2^e en 3^e » »

Dans la section des élèves-mécaniciens :

5 élèves ont passé de 1^{re} en 2^e année d'études et
4 » » 2^e en 3^e » »

Enfin, dans la section des élèves-constructeurs de navires :

2 élèves ont passé de 1^{re} en 2^e année d'études et
1 élève a » 2^e en 3^e » »

Certificats de capacité. Quatre élèves, les sieurs Claessens Fernand, Lauwers Jules, Wittevrongel Isidore et Vlaene Cyrille, les trois premiers de la section des élèves-architectes, le dernier de celle des élèves-mécaniciens, se sont présentés devant le jury d'examen à la fin de l'année scolaire et ont subi d'une manière satisfaisante

l'épreuve sur toutes les matières de leur section respective. En conséquence, le certificat de capacité leur a été délivré. Ce jury était composé de :

M. Ed. Jean, président de la commission administrative, MM. A. Lecointe et E. Lansweert, membres de la commission administrative, du Directeur et des professeurs des récipiendaires.

Distribution des prix. La distribution solennelle des prix a eu lieu le 20 Mai dans la salle des fêtes du Kursaal. Le discours d'usage y a été prononcé par M. Frankignoul, directeur, qui a fait part à ses auditeurs de diverses considérations sur l'Enseignement professionnel.

Présence aux cours. De même que les années précédentes, l'assiduité aux cours n'a pas beaucoup laissé à désirer. A très peu d'exceptions près, les absences ont été justifiées par les certificats que les parents des élèves en défaut nous ont envoyés.

Déchets pendant l'année. Jusqu'au 31 Décembre, le déchet dans la population de l'école a presque été nul, vu qu'à cette date 148 élèves fréquentaient encore l'établissement. Du 1^{er} Janvier à la fin de Février, 12 élèves ont cessé de suivre régulièrement les cours et à la fin de l'année scolaire nos listes journalières n'accusaient plus que la présence de 96 élèves.

Discipline. Comme d'ordinaire, la discipline et le bon ordre n'ont rien laissé à détrier.

Etudes. Deux nouveaux cours : l'*Algèbre* et la *Tenue des livres* ont été institués à la réouverture de l'école. Ils sont donnés respectivement par MM. Remy et Van

Eislande et comblent une lacune qui existait dans notre enseignement.

Corps enseignant Le corps enseignant a fait une perte fort sensible en la personne de M. Charles Dewulf, décédé le 6 Janvier dernier. Cet excellent professeur a été remplacé par M. G. Vandamme pour le cours de dessin à main levée et par M. C. Vanhille pour le cours d'économie industrielle.

Cours professionnels Ces cours, donnés les Dimanches de 8 à 11 heures, ont été suivis respectivement par 18 et par 4 élèves.

de peinture d'imita-
tions de bois et mar-
bres et de tracé de
navires.

Inspection. M. l'inspecteur général Rombaut a inspecté l'école le 15 Janvier.

Collections. Au moyen des ressources budgétaires, nous avons encore pu augmenter nos collections scientifiques de quelques instruments et modèles dont la nécessité avait été reconnue.

Bibliothèque. Notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs intéressants volumes envoyés par le Gouvernement, ainsi que de divers nouveaux ouvrages que l'allocation inscrite à cette fin au budget nous a permis d'acquérir.

Le catalogue est achevé et pourra prochainement être mis dans les mains des professeurs et des élèves.

Locaux et mobilier. La commission administrative se permet d'attirer de nouveau notre attention sur la nécessité d'agrandir les locaux et de mettre le mobilier en rapport avec les exigences de notre enseignement.

SECTION II.

Ecole de Navigation.

§ 1. — ADMINISTRATION.

Le Conseil d'administration de l'école de navigation était composé au 31 Décembre 1900, comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la 1 ^{re} NOMINATION	Durée du mandat	DATE de la dernière NOMINATION
M. le Baron Ruzette président	Membre de droit		
M. Alphonse Pieters vice-président	id.		
MM. Olivier Roger	A. R. du 31 déc. 1887	4 ans	A. R. du 31 déc. 1900
Aug. Hamman	id.	id.	id.
Désiré Fernon	id. 1888	id.	A. R. du 27 déc. 1889
Léon Pierre	A. R. du 20 avril 1896	id.	id.
Aug. Daniels	A. M. du 31 déc. 1892	id.	A. M. du 22 déc. 1900

§ 2. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le tableau suivant renseigne la composition du personnel enseignant :

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la NOMINATION
M ^{rs} Edg. Remy	Professeur principal	A. R. 8 sept. 1893
Alph. Bultinck	Professeur de navigation	A. M. 2 août 1893
J. Van den Weghe	Professeur d'anglais	A. R. 7 août 1898
Lucien Dupont	Agréé pour donner le cours de droit commercial maritime	20 juill. 1899
Eugène Van Oye	Agréé pour donner le cours d'hygiène et de méd. prat.	20 juill. 1899
Pierre Moulin	Prof. du cours de mach. mar.	A. M. 20 sept. 1895
G. Saffre	" suppléant "	A. M. 20 sept. 1895

§ 3. — FRÉQUENTATION.

Le tableau ci-dessous fait connaître le nombre des élèves de chaque catégorie qui ont fréquenté les cours pendant l'exercice 1900, ainsi que le nombre des élèves restant à la fin de l'exercice.

Catégories	Restant au 1 Janvier 1900	Entrées	Sorties	Restant au 1 Janvier 1901
Long cours	12	49	17	14
Cabotage	2	6	6	2
Pêche	2	6	8	0
Non marins	1	0	1	0
Totaux	17	31	32	16

Parmi les 32 élèves sortis, 23 ont subi avec succès leurs examens respectifs aux quatre sessions du jury, savoir :

Diplôme de capitaine au long cours	2	
id. de 1 ^{er} lieutenant	id.	4 dont un d'une manière très satisfaisante
id. de 2 ^d lieutenant	id.	9
id. de capitaine au cabotage	1	
id. de lieutenant au cabotage	3	dont un d'une manière très satisfaisante
id. de patron pêcheur	4	

Le cours d'anglais a été fréquenté par la moitié des élèves. L'enseignement a été donné conformément aux prescriptions du programme et la conduite des élèves a été fort bonne.

§ 4. — COURS SPÉCIAL DE MACHINES A VAPEUR.

Le cours, dont l'ouverture a eu lieu le 5 Octobre 1899 et la clôture le 7 Juillet 1900, a été suivi par 40 élèves.

8 de ces élèves se sont fait inscrire en vue des examens de la session de Juillet pour l'obtention d'un diplôme.

2 ont subi l'examen de mécanicien de 1^{re} classe et 2 celui de mécanicien de 2^e classe, tous d'une manière satisfaisante; 4 ont été ajournés.

Le 1^{er} Septembre 1900 l'école a pris possession des nouveaux locaux situés quai de l'Empereur, coin de la rue du Midi. Le bâtiment a été construit par l'administration de la marine pour l'installation de ses divers services.

SECTION III.

Société d'enseignement professionnel.

§ 1.

Le comité d'administration de la société d'enseignement professionnel était composé au 31 décembre 1900 de :

MM. Aug. Liebaert, échevin de la ville d'Ostende, Président ;
A. Bouchery, imprimeur-éditeur, membre ;
Geo Daveluy, imprimeur-éditeur, membre ;
G. Devoldere, marchand-tailleur, membre ;
Jean Gobin, Architecte, membre ;
Alb. Lecointe, ingén. en chef de la marine, membre ;
B. Maass, prof. à l'Athénée royal d'Ostende, membre ;
Louis Valcke, ingénieur et industriel, membre ;
D. Malfaisson, entrepreneur, peintre et vitrier, Trésorier ;
H. Vande Veld, architecte, conducteur des travaux de la ville, Secrétaire.

§ 2.

Le personnel enseignant était composé comme suit :

MM. H. Boedt, ouvrier-menuisier, chaussée de Thourout, Ostende ;
E. Clémé, serrurier-mécanicien, avenue de la Reine, Ostende ;
De Cock, instituteur, porteur du diplôme d'enseignement manuel, rue d'Amsterdam, Ostende.
A. De Bourdere, ouvrier-forgeron, rue St. Paul, Ostende ;
De Sitter, ouvrier-plombier, rue Albert, Ostende ;
De Vriese, typographe ;
Os. Halle, artiste peintre, rue Wellington ;
G. Pickery, sculpteur, rue des Bouchers, Bruges ;
Tremmery, typographe, rue du Chemin de fer, Ostende.

§ 3.

Les cours suivant ont été professés et fréquentés :

Modelage et composition décorative .	5 élèves.
Peinture décorative.	5 élèves.
Plomberie	6 élèves.
Typographie	7 élèves.
Menuiserie	8 élèves.
Ferronnerie-serrurerie	10 élèves.

§ 4.

L'ouvrier plombier Desitter a été envoyé à l'école professionnelle de plomberie pour s'y perfectionner dans la connaissance de la plomberie sanitaire à la méthode anglaise.

§ 5.

Les ressources de la société consistent en rétributions de membres protecteurs et en dons de divers philanthropes.

L'administration communale a voté un subside de six cents francs à toucher pendant le 1^{er} trimestre de 1901.

Une exposition gratuite ouverte aux artisans et à l'industrie locale a été tenue en avril 1900 dans les salons du Kursaal.

4000 visiteurs se sont présentés au contrôle pendant les 15 jours d'ouverture.

Des diplômes de mérite ont été décernés aux exposants.

SECTION IV.

Ecole de Pêche.

A. PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le cours a été donné par Monsieur Henri Tabary qui jouissait d'un traitement de 2850 francs, dont 2400 francs pour le cours proprement dit, 250 francs pour l'école du soir, et 200 francs pour le cours d'anglais à l'Ecole de Pêche.

Monsieur Tabary, nommé Directeur de l'école n° 2, a passé à cette école au 1^{er} octobre 1900. A la même date, il a été remplacé par Monsieur Léon Boehme dont voici le traitement : 2000 francs pour l'école proprement dite ; 250 francs pour l'école d'adultes ; 200 francs pour le cours d'anglais à l'Ecole de Pêche ; total : 2450 francs.

A Monsieur Boehme sont adjoints deux ouvriers pour le travail manuel : l'un s'occupant de la fabrication et de la réparation des filets, nœuds et épissures ; l'autre, chargé de la réparation des voiles.

Le premier, le sieur Jean Coopman, ancien pêcheur, a été nommé le 6 mars 1900, au traitement de 200 francs.

Le second, le sieur François Vanheste, voilier, a été désigné le 6 novembre 1900 et jouit également d'un traitement de 200 francs.

B. CHANGEMENT DE TITRE.

Au 27 mars 1900 la Section de Pêche de l'Ecole communale n° 1 a été transformée en Ecole communale de Pêche.

C. POPULATION.

Pendant l'année scolaire 1900, l'école a été fréquentée par 23 élèves ; 11 d'entre eux ont quitté, dont sept avec instruction complète.

D. EXAMEN.

Cet examen a eu lieu les 3 et 4 avril 1900. Les 9 élèves présentés ont obtenu un certificat.

E. LOCAL.

Depuis le mois de novembre 1899, l'Ecole de Pêche dispose de deux salles, l'une affectée à l'enseignement théorique, l'autre au travail manuel.

F. PROGRAMME, HORAIRE.

L'enseignement primaire comprend : la religion, la langue maternelle (lecture, grammaire, rédaction) ; le calcul et le système métrique ; l'écriture ; les exercices de conversation en français et en anglais ; la gymnastique et la natation.

Le nombre d'heures consacrées à l'enseignement spécial (notions maritimes, pêche, travail manuel) a été considérablement augmenté.

SECTION V.

Ecole Ménagère.

§ 1. — COMITÉ DE PATRONAGE.

Le Comité de Patronage de l'Ecole Ménagère était composé comme suit au 31 Décembre 1900 :

M^{me} A. Pieters, présidente,
M^{me} Ed. Jean, secrétaire,
M^{me} Van Sieleghem, membre.
M^{me} Mertlan, »
M^{me} D. Verhaeghe-Baele, »
M^{me} G. Serruys. »

§ 2. — FRÉQUENTATION.

Les cours ont été suivis par quarante-huit élèves qui sont venues régulièrement aux leçons.

A l'approche des vacances des années antérieures, il y avait eu une diminution assez notable dans le nombre d'élèves. La cause en était que les jeunes filles, qui ont suivi les cours pendant quelques mois, sont, pour la plupart, obligées d'aider leur mère dans le nettoyage ; d'autres s'engagent comme couturières ou modistes dans les magasins de la ville ; d'autres enfin, entrent comme servantes dans les maisons particulières, pour les mois d'été.

En présence de cette situation, les vacances ont été avancées de quinze jours et les leçons recommencent le 1^{er} Octobre au lieu du 15.

Cette mesure permet aussi aux élèves qui ont achevé leurs études primaires, d'entrer directement à l'école ménagère à la rentrée des classes.

Six élèves ont obtenu le diplôme de sortie.

§ 3. — PERSONNEL.

Il n'y a pas eu de changement dans la composition du personnel.

Les leçons aux élèves de la première année d'études ont été données par M^{me} Maurus.

M^{me} De Gembe a été chargée du cours de la 2^{me} année.

Sur la proposition de Monsieur l'échevin de l'Instruction publique, le Conseil communal a décidé que dorénavant le traitement des institutrices ménagères sera le même que celui des institutrices primaires.

Le tableau suivant donne la date de la nomination de chaque membre du personnel enseignant.

M^{me} Vercruyce-De Clerck, directrice, 15 Octobre 1897.
M^{me} De Gembe Marie, institutrice, 15 Octobre 1897.
M^{me} Maurus-Delantsheere, » 24 Décembre 1897.

TITRE VI. SERVICES COMMUNAUX.

CHAPITRE I. TRAVAUX PUBLICS.

SECTION I. Travaux de voirie.

A. — Plans d'alignement.

Pendant l'exercice écoulé, le Conseil a adopté les plans d'alignement repris ci-après :

N ^o d'ordre	Date de la délibération du Conseil	Date de l'Arrêté Royal	OBJET
1	17 novembre 1899	20 janv. 1900	Plan portant élargissement à 80 mètres de la route du Phare.
2	19 décembre 1899	20 janv. 1900	Plan et tableau des emprises nécessaires à la création d'une avenue conduisant de la rue de la Chapelle vers le Parc Marie-Henriette.
3	7 juin et 11 juill. 1900	19 nov. 1900	Plan d'alignement pour l'ouverture de nouvelles rues dans la section Mariakerke-Ostende entre le fort Wellington, la route de Nieupoort la chaussée d'Albertus et la Mer.
4	25 sept. et 11 déc. 1900	20 févr. 1901	Plan portant modification à l'alignement de certaines rues du quartier du Phare (16 septembre 1899).
5	18 décembre 1900	20 févr. 1901	Plan général d'alignement et d'ouverture de rues sur les territoires annexés de Steene et de Mariakerke par la loi du 1 ^{er} juil'et 1899.
6	11 décembre 1900	15 avril 1901	Modification au plan général d'alignement de la traverse d'Ostende appartenant au quai de l'Empereur entre la rue de la Chapelle et la rue du Midi.

B. — Nouveaux pavages.

Le pavage de la rue Muscar et d'une partie de la rue du Vélodrome ont été mis en adjudication publique. Le sieur Smis H., en a été déclaré entrepreneur au prix de 22,100 fr.

Au cours d'exécution de ces travaux, il fut décidé de paver la rue du Ménage. Ce travail a été exécuté par le sieur Smis H. prénommé aux prix et conditions de son entreprise principale.

N ^o	DATE de l'adjudication	NATURE DE L'ENTREPRISE	Montant du devis	Montant de l'adjudication	NOM de l'Entrepreneur
1	21 juin 1900	Travaux de pavage à effectuer dans diverses rues de la ville.	23180,38	22100,00	Smis-Valcke H Ostende
2	27 oct. 1900	Fourniture de pavés pour le service de l'entretien des rues de la ville. 1 ^{er} Lot: 20,000 pavés 14x16 en porphyre de Quenast. 2 ^e Lot: 100,000 platines pour trottoirs.		4565,00 12492,50	Hody et fils Comblain-la Tour Batta L. Liège

C. — Entretien de pavages.

Dans le courant de l'exercice, diverses rues ont été repavées, parmi lesquelles nous citerons: rue de la Fortune, boulevard Rogier, chaussée de Thourout, chemin de Ghisnelles, boulevard Van Iseghem, rue du Jardin, rue de Madrid, rampe Est du Kursaal, rue du Parc, rue de Constantinople, rue Albert, rue de l'Archiduc, rue de Varsovie, rue du Fort, rue du Calre, rue Wellington et rue des Hospices.

Ce travail a nécessité une dépense de 7581,66 francs.

Les repiquages à l'aide de la pince ont coûté 832,90 fr.

La superficie totale des repavages au marteau est de 47384,97 mètres carrés et celle des repavages à la pince de 6940,88 m².

En vue de cet entretien, il a été fourni par la maison Hody et fils, maîtres de carrière à Faton-Comblain-la Tour, un lot de 20000 pavés de 14 x 16 demi-retaillés en porphyre de Quenast, au prix de 4565 francs.

D. — Trottoirs.

Il a été établi pendant l'exercice écoulé 69 nouveaux trottoirs devant des constructions nouvelles, et 39 devant des maisons ayant subi des changements.

La fourniture des platines pour la construction de nouveaux trottoirs a fait l'objet d'une adjudication publique et comportait une quantité de 100000 pavés et 10000 coins. La plus basse soumission était celle de M. L. Batta de Liège, et s'élevait à la somme de 12492,50 francs.

E. — Egouts.

Le 17 Février 1900, il a été procédé à l'adjudication des travaux de construction d'un aqueduc pour l'évacuation dans l'arrière-port des eaux du Gouverneurs-polderken. Cette entreprise a été confiée au sieur H. Callebert le plus bas soumissionnaire, pour la somme de 1896 francs.

Pendant cet exercice 112, immeubles ont été reliés aux égouts de la ville.

Nous donnerons plus loin (*Voir section VI de ce chapitre*) quelques aperçus sur la transformation de notre réseau d'égouts et les études faites pour doter notre ville d'installations modèles sous ce rapport.

SECTION II.

Adjudications publiques.

Voici le relevé des diverses adjudications qui ont eu lieu pendant l'exercice écoulé, indépendamment de celles renseignées d'autre part :

No du cahier des charges	DATES	NATURE DE L'ENTREPRISE	MONTANT DU DEVIS	MONTANT DE LA SOUMISSION	NOM ET DOMICILE DE L'ADJUDICATAIRE
	1900				
1	20 Janv.	Construction d'une église provisoire pour la paroisse de St. Antoine de Padoue, d'une école provisoire de garçons et d'un bureau de police avec poste de pompiers, à ériger au quartier de l'Est	50888,41	45563,00	Callebert Henri Ostende.
2	10 Fév.	Aménagement des locaux de l'administration, conciergerie et salle d'orchestre au Kursaal.	30484,70	26700,00	Degryse Henri Ostende.
3	17 Fév.	Etablissement d'installations sanitaires et accousoirs au Kursaal.	22989,83	24970,00	Devos Alfred Tournai.
4	20 Fév.	Travaux de parachèvement de l'aile Est du Kursaal :	Néant	11900,00	Degryse Henri.
		Lot I. Enduits, plafonnage, etc.	»	8650,00	Id.
		Lot II. Mosaïque, pavements, etc.	»	69350,00	Id.
		Lot III. Menuiserie et serrurerie.	»	89938,77	Divers.
		Lot IV. Marbrerie.	»	34074,00	Valeke P ^{tes} , Ostende
		Lot V. Fer forgé, laminé, etc.	»	28285,00	Id.
		Lot VI. Quincallerie diverses.	»		

N° du cahier des charges	DATES	NATURE DE L'ENTREPRISE	MONTANT DU DEVIS	MONTANT DE LA SOUMISSION	NOM ET DOMICILE DE L'ADJUDICATAIRE
	1900				
		Lot VII. Glaces, vitrerie, etc.	Néant	24700,00	Brigode, Bruxelles.
		Lot VIII. Plomberie, appareils sanitaires, etc.	»	5720,00	Frankignoul, Ost ^{le} .
		Lot IX. Luminaires, Bronze, etc.	»	37700,00	C ^{ie} des Bronzes, Bruxelles.
5	7 Avril	Fourniture et pose de drapeaux aux bâtiments communaux	1982,00	1399,75	Molenaer E., Ostende.
6	7 Avril	Travaux de parachèvement de l'aile Est du Kur- saal :			
		Travaux de décoration et d'ornementation de l'aile Est.	Néant	344000,80	Chambon G. et J. Bruxelles.
7	14 Avril	Travaux de peinture à exécuter au Kursaal (entretien)	1785,47		Willaert frères, Ostende.
8	21 Avril	Divers travaux à effectuer à des bâtiments d'é- cole	1030,95	1020,00	Van Dyck Polydore Ostende.
9	24 Avril	Fourniture et pose de poteaux métalliques pour le support de fils électriques	1992,92	2192,00	Jacobs Albert, Ostende.
10	26 Juin	Travaux de grosses réparations à effectuer au pavillon du Parc Léopold	6446,34	6550,00	Jonckheere A. Eerneghem.

11	30 Juin	Travaux de transformation et d'agrandisse- ment de l'école de garçons n° 2, rue de la Frégate	11182,73	9882,00	Van Dyck, Ostende
12	24 Juill.	Travaux de construction d'un Château d'eau .	199271,39	175999,00	Callebert, »
13	11 Août	Fourniture et mise en place de deux bouées d'amarrage dans les bassins de commerce.	4073,80	4450,00	DeCoene L., »
14	11 Août	Travaux de peinture à effectuer à divers bâti- ments d'écoles communales.	4740,42	3630,00	Minne Aug., »
15	14 Août	Travaux de construction d'une serre de culture	9195,99	9580,00	De Bever A. »
16	25 Août	Travaux de restauration à exécuter à l'église des Capucins	17844,45	19450,00	Jonckheere et Verhaeghe Eerneghem.
17	20 Oct.	Fourniture de charbons anglais et anthracite pour les divers services communaux jus- qu'au 30 Sept. 1901 :			
		Lot I. Charbon anglais		28,48) la	Helsmoortel J.
		Lot II. Charbon anthracite		46,10) tonne	Id.
18	6 Déc.	Travaux d'agrandissement à l'aile Ouest, aux façades Sud et au jardin du Kursaal		279933,00	De Gryse H.
19	15 Déc.	Construction de matériel pour le service des bains :			
		Lot I. 5 pavillons		5750,00	Combes-Verbeke, Olsene.
		Lot II. 16 cabines		5264,00	Cattrysse, Ostende.
		Lot III. Barque de sauvetage		1275,00	Deweert, J., »

SECTION III.

Service d'entretien des bâtiments communaux.

Les fournitures et les travaux à effectuer en 1900 pour le service d'entretien des bâtiments communaux, etc. ont été adjugés le 23 Décembre 1899. Le bordereau des prix était divisé en 13 lots. L'adjudication a donné les résultats renseignés dans le tableau suivant, qui indique le rabais ou la majoration sur les prix unitaires du bordereau général :

N° des Lots	NATURE DES FOURNITURES ET DES TRAVAUX	ADJUDICATAIRES	RABAIS OU MAJORATION CONSENTI
1	Terres, terrassements, transports, etc.	Van Dycke Arthur	Major. de 4 %
2	Briques, chaux, maçonnerie, etc.	Van Dyck Polydore	Major. de 10 %
3	Bois et menuiseries	Goormachtig Pierre	Major. de 11 %
4	Divers et broserie	Quinet François	Rabais de 5 %
5	Fers, fontes, aciers, outils, etc.	Valcke, frères	Prix du border.
6	Plomb, zinc, articles sanitaires.	Frankignoul Léon	Major. de 8.5 %
7	Vitrierie.	Malfaisan Désiré	Rabais de 22 %
8	Couleurs, peintures, etc.	Ouvry Jules	" de 17.6 %
9	Tapiserie.	Vanden Borre Fréd.	" de 10 %
10	Marbrerie, etc.	Cornelis Joseph	Major. de 12 %
11	Eclairage et chauffage au gaz.	Pincket Pierre	Rabais de 15 %
12	Articles de droguerie.	Quinet François	Prix du border.
13	Badigeonnage.	Goes Gustave	Rab. de 14.51 %

SECTION IV.

Constructions particulières.

A. — Constructions nouvelles.

Pendant cet exercice le Collège Echevinal a délivré 201 autorisations de bâtir de nouvelles constructions, dans les rues et places suivantes :

Rue d'Amsterdam	15
Rue d'Anvers	3
Rue de l'Archiduc	2
Rue de l'Aviso.	2

Report. 22

Rue de Berlin	2
Rue des Briquetiers.	4
Rue de Bucharest	1
Rue du Caire	5
Rue des Charpentiers	6
Rue des Champs	5
Rue de Constantinople.	7
Digue de mer	5
Rue de l'Esplanade	1
Rue de l'Etoile	2
Rue de Gand	1
Chemin de Ghistelles	11
Rue Léopold II	1
Rue Liefkemores.	6
Rue de Liège	3
Rue de Londres	1
Rue Longue	7
Rue du Manège	1
Rue Marie-Thérèse	5
Rue de la Marine	2
Rue des Mécaniciens	2
Boulevard du Midi	4
Rue Muscar.	16
Rue François Musin.	11
Avenue Napoléon	2
Chaussée de Nieupoort	5
Rue du Nord	8
Parvis St. Joseph	4
Rue Léopold Passchyn	1
Chaussée du Phare	1
Place Philippe Van Maestricht.	1
Place Prince Baudouin	1
Rue du Rabot	2
Avenue de la Reine.	1
Rue des Rentiers.	2
Rue de Rome	6
Rue St. Petersbourg	3
Rue du Sport	2

Report.	170
Square Stéphanie	1
Rue de Stockholm	3
Chaussée de Thourout . . .	13
Place Vandersweep	3
Boulevard Van Iseghem. . .	1
Rue du Vélodrome	4
Rue Wellington	3
Rue sans dénomination . . .	3

201 nouvelles maisons.

B. — *Modifications aux façades.*

Le nombre de changements ou modifications de façades a été de 77 savoir :

Rue Archiduchesse	1
Rue des Capucins	1
Rue du Carénage	4
Rue de la Chapelle	2
Rue des Champs	2
Avenue Ch. Janssens.	1
Rue Christine	5
Rue de Constantinople.	1
Rue des Cordiers	1
Rue des Deniers	1
Rue de l'Eglise	2
Quai de l'Empereur	1
Rue d'Est	1
Rue de Flandre.	1
Rue de la Gare	1
Rue de l'Hippodrome	3
Avenue Léopold	3
Rue Longue	8
Marché aux Herbes	2
Boulevard du Midi	3
Chaussée de Nieuport	3
Rue Neuve	1
Rue du Nord	1
Rue d'Oudenbourg	2

51

Report.	51
Rue d'Ouest	3
Quai des Pêcheurs	1
Rue du Quai	1
Rue du Rabot	1
Boulevard Rogier.	2
Rue Royale	1
Rue St. François	1
Rue St. Paul	1
Rue St. Petersbourg	2
Rue St. Sébastien	1
Rue des Sœurs Blanches.	3
Chaussée de Thourout	2
Boulevard Van Iseghem.	4
Rue de Vienne	2
Rue Wellington	1

Total . . . 77 changements de façades.

C. — *Reconstructions.*

8 autorisations pour la reconstruction totale de maisons dans les rues ci-après ont été données :

Rue du Châlet	2
Rue de l'Eglise	2
Rue des Fèves	3
Rue de l'Hippodrome.	1

Total . . . 8

SECTION V.

Travaux maritimes.

Aperçu historique.

Les cahiers des charges et devis relatifs aux travaux d'extension des installations maritimes du port d'Ostende furent approuvés par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics le 8 Janvier 1897.

Les travaux étaient évalués à fr. 8.979.565,08. Le cautionnement à déposer était fixé à fr. 450.000.

L'ouverture des soumissions eut lieu à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges le 17 Avril 1897.

Voici les résultats :

ESTIMATION :

1^{re} partie: Travaux pour compte de l'Etat fr. 4.287.879,96
2^{me} partie: Travaux pour compte de la ville fr. 4.691.685,12
Total fr. 8.979.565.08

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	RÉSIDENCE	MONTANT DES SOUMISSIONS	OBSERVATIONS
D. Declercq	Roulers	9.435.000 fr. 9.240.000 fr.	type A. type B. légèrement modifié.
E. Decloedt	Bruges	9.470.000 fr.	type A.
Dedeyn & Kermina	Paris	12.340.900 fr. 12.851.000 fr.	type A. type B.

Avant l'ouverture des soumissions MM. Declercq et consorts ainsi que M. Decloedt avaient retiré leur offre par exploit d'huissier.

Quant à l'offre de MM. Dedeyn et Kermina, elle présentait de l'avis des parties intéressées, une augmentation trop considérable sur le montant du détail estimatif; aussi fut-elle écartée et il fut procédé à une réadjudication.

RÉADJUDICATION.

Les cahiers des charges, devis et plans primitifs reçurent des modifications profondes, par suite de l'adjonction aux travaux primitivement prévus des travaux suivants :

a) La dérivation des eaux de la Noord-Eede et la construction d'une nouvelle écluse destinée à l'écoulement de ces eaux ;

b) La construction de l'écluse de chasse avec perré de raccordement en amont et en aval ;

c) La construction de perrés en maçonnerie avec escaliers d'accès sur la rive est du nouvel avant-port ;

d) L'établissement le long de ces perrés des installations

nécessaires au service des bateaux-poste de l'Etat, comprenant notamment 5 nouveaux postes d'accostage avec dépendances ;

e) La construction de divers aqueducs ;

f) Les terrassements et travaux accessoires pour le creusement de la partie est du nouvel avant-port et du bassin de chasse, ainsi que pour l'aménagement des terre-pleins situés sur la rive Est de cet avant-port.

Les plans, devis et cahier des charges ainsi modifiés furent approuvés par M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics le 8 Octobre 1897.

Le détail estimatif des travaux s'élevait à fr. 12.441.810,24, le cautionnement à déposer à fr. 500.000.

L'adjudication publique de l'entreprise des travaux fut fixée au 18 Décembre 1897 et l'ouverture des soumissions donna le résultat suivant :

1 ^o E.-L. Coppieters et E. Cox à Bruxelles	14.880.000 francs
E. Baar et O. Watrin à Liège	Type A ou B à leur choix
J. et P. Carsoel à Bruxelles	
2 ^o D. Declercq à Roulers	15.347.700 fr. type A
	16.048.200 fr. type B
3 ^o E. Decloedt à Bruges	15.600.000 fr. type A
	16.700.000 fr. type B.

La soumission de MM. Coppieters et consorts fut approuvée par le Conseil communal en séance du 28 Décembre 1897 et par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics le 3 Février 1898.

Description des travaux.

Les travaux d'extension des installations maritimes du Port d'Ostende sont exécutés aux frais de l'Etat et de la Ville.

La première partie de ces travaux comprend la création d'un nouvel avant-port à l'emplacement de l'ancien arrière-port, depuis l'écluse militaire jusqu'aux écluses de Slykens.

La rive Ouest de ce nouvel avant-port est bordée d'un mur de quai à marée de 801 mètres de longueur sur fondations, qui ont été établies jusqu'à la côte — 10^m50 au moyen de caissons foncés à l'air comprimé ; l'autre rive sera revêtue d'un perré en maçonnerie et pourvue de postes d'amarrage destinés aux paquebots de l'Etat.

Ce nouvel avant-port aura une largeur de 130 mètres jus-

qu'à la partie destinée à l'évolution des navires, qui aura 200 mètres de largeur.

La profondeur au pied du mur de quai sera de 8 mètres sous marée basse.

A l'extrémité amont du mur de quai à marée est construit un grand pont métallique, comprenant un tablier mobile et deux travées fixes, lequel donnera passage à une voie carrossable et à deux voies ferrées. De chaque côté de la pile centrale du pont existera une passe navigable de 16 mètres de largeur pour permettre aux navires de se rendre dans la partie amont de l'avant-port jusqu'à Slykens.

Pour combattre l'envasement qui ne manquerait pas de se produire principalement au pied du mur de quai, on creuse un énorme bassin de chasse de 85 hectares de superficie, commandé par une écluse de chasse, comprenant six pertuis de cinq mètres d'ouverture chacun.

Le radier de l'écluse de chasse se trouvera à la côte — 4^m00 différant en cela de ce qui a été réalisé dans les écluses de chasse existantes, dont la côte du radier correspond ou n'est guère inférieure au niveau de la marée basse.

L'écluse de chasse comprendra aussi un système de vannes de flot en remplacement des portes de flot habituelles. Ces vannes permettront d'effectuer des chasses de fond lorsque celles-ci seront reconnues utiles. Cette écluse sera établie dans des conditions, absolument rationnelles; elle permettra de donner aux chasses une puissance considérable en rapport avec la tendance à envasement, particulièrement prononcée aux grandes profondeurs qu'il s'agit de maintenir dans le nouvel avant-port. L'écluse de chasse sera pourvue d'un pont en maçonnerie aménagé pour le passage d'une voie charrettière et d'une double voie ferrée.

L'avant-port recevra les eaux surabondantes du canal de Bruges à Ostende et celle du Noord-Eede, dont le cours sera modifié pour aboutir à l'amont du pont sur l'avant-port.

La dérivation de la Noord-Eede nécessite la construction d'une écluse d'évacuation avec pont en maçonnerie pour voie carrossable et perrés de raccordement à l'amont et à l'aval.

La seconde partie des travaux qui incombent à la Ville d'Ostende occupe en majeure partie l'emplacement de l'ancien bassin de retenue de l'écluse de chasse française; cette

dernière écluse sera démolie de même que l'écluse militaire.

Le bassin de retenue a été comblé, autant que de besoin, pour l'aménagement des nouveaux quais.

Ces ouvrages consistent en un bassin à flot bordé de murs de quai, précédé vers la mer d'une écluse maritime de 18 mètres de largeur et 120 mètres de longueur utile, et auxquels feront suite un bassin canal et un bassin d'évolution en communication directe avec la dérivation du canal d'Ostende à Bruges.

Le busc de l'écluse maritime est placé à la côte — 4^m50, ce qui, pour un navire de 7 mètres de tirant d'eau; permettra l'éclusage pendant quatre heures et demie à chaque marée, ainsi que le passage régulier des navires de commerce.

Les berges du bassin-canal et du bassin d'évolution sont revêtues de perrés maçonnés et pourvues de 12 appontements en charpente. Ces bassins sont bordés de terre-pleins spacieux, susceptibles d'être utilisés comme dépôts.

Les eaux des Wateringues, qui s'écoulaient dans l'arrière-port, sont déversées dans le chenal d'accès de l'écluse au moyen d'une dérivation voûtée, dont la maçonnerie fait corps avec celle du mur de quai du bassin à flot et du bajoyer de l'écluse maritime.

Un pont-barrage sera construit à l'amont du bassin d'évolution; il permettra, le cas échéant, d'isoler les bassins de commerce du canal de Bruges à Ostende.

Le chenal d'accès à l'écluse maritime sera bordé de maçonnerie avec estacades de guide en charpente.

La rive Ouest de l'avant-port sera redressée et raccordée aux murs en retour de l'écluse; le poste Sud servant à l'accostage des paquebots de l'Etat sera reconstruit sur le nouvel alignement.

Deux ponts tournants seront établis sur l'écluse maritime pour livrer passage à la ligne vicinale d'Ostende à Blankenberghe et à la route d'Ostende à Bruges; les manœuvres d'éclusage pourront donc se faire sans interrompre la circulation des trains, ni celle des véhicules.

Au delà de l'écluse, jusqu'au droit du grand pont sur le nouvel avant-port, le chemin de fer vicinal et la route formeront la ligne de démarcation entre les quais, qui déserviront respectivement les accostages de l'avant-port et du bassin à flot.

Ces quais auront, comme largeur, 100 mètres du côté de l'avant-port et 80 mètres au moins le long du bassin à flot.

Les Waterlingues situées sur les deux rives du canal de Bruges sont asséchées actuellement par des canaux débouchant dans l'arrière-port à l'amont de l'écluse militaire qui sert à la fois à la navigation et aux chasses opérées dans l'avant-port; ce dispositif contrarie sérieusement l'écoulement des eaux intérieures, inconvénient qui disparaîtra, puisque les nouvelles écluses communiqueront directement avec l'avant-port.

1500 ouvriers travaillent aux ouvrages dont une description sommaire est donnée ci-dessus.

L'exécution de ces ouvrages nécessite un matériel considérable et de très importantes installations, savoir :

32 kilomètres de voies ferrées à écartement normal.

6 kilomètres de voies ferrées de 0^m60.

56 générateurs à vapeur dont : 8 locomotives Cockerill pour voie normale, 3 locomotives pour voie étroite, 23 locomotives de 25 à 50 chevaux, 1 machine à vapeur fixe de 60 chevaux, 12 treuils à vapeur, etc.

1 drague, 1 aspirateur, 1 excavateur, 1 remorqueur, 28 pompes à vapeur, 6 chalands à clapet, 13 machines à briques, 1 concasseur mu par l'électricité, 28 broyeurs à mortier, 4 machines dynamo-électriques, 6 grues de 2 à 10 tonnes, 275 wagons pour voie normale, 280 wagonnets de 500, 750 et 1000 litres.

Un atelier de construction mécanique comprenant 6 tours, 1 limeuse, 2 foreuses, 1 perceuse, 1 presse hydraulique, 2 poinçonneuses-cisailles, 1 marteau-pilon, 1 machine à cintrer, 14 feux de forge, etc.

Les travaux comportent entre autres :

4 millions de mètres cubes de terrassements, 32000 mètres cubes de pierres de taille, 45000 mètres cubes de béton, 31000 mètres cubes de démolitions d'anciens ouvrages, 230000 mètres cubes de maçonnerie de briques, 9000 mètres cubes de bois de diverses essences, 35000 pilots etc., etc.

Voici la consommation de gaz en 1900 :

NATURE	Consommation en 1900	Prix par m ³
Eclairage public.	429622 m ³	0,08 fr.
Eclairage des bâtiments communaux	133878 m ³	0,14 fr.
Chauffage des bâtiments communaux	11877 m ³	0,10 fr.
Eclairage des particuliers	958753 m ³	0,17 fr.
Chauffage et force motrice fournis à des particuliers	134888 m ³	0,10 fr.
Total	1669018 m ³	

§ 2. — ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

L'éclairage électrique comprend 4 foyers à la place d'Armes et 7 foyers autour du Kursaal.

Il fonctionne pendant les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre, aux mêmes heures que l'éclairage de saison.

On éclaire encore à la lumière électrique dans les circonstances exceptionnelles, telles que : carnaval, foire, etc.

L'éclairage électrique a coûté en 1900 la somme de 3335,44.

§ 3. — ÉCLAIRAGE AU PÉTROLE.

L'Administration communale n'a recours à cet éclairage que dans la partie rurale du territoire, où la canalisation du gaz n'existe pas encore.

Il comprend :

Partie du territoire annexé de la commune de Steene	13 lanternes
Partie du territoire annexé de la commune de Mariakerke.	12 »
Quartier Est du port et arrière-port . . .	26 »
Quartier du Phare	33 »

Ces lanternes brûlent toute la nuit soit 3655 heures par an.

L'éclairage au pétrole coûte fr. 0.03 par lanterne et par heure, y compris les frais d'allumage, d'extinction et d'entretien.

§ 4. — PRIX DU GAZ.

Les trois espèces d'éclairage ont donné lieu en 1900 à une dépense de fr. 53.008,73.

Le prix du gaz pour l'éclairage public est de 8 centimes le mètre cube, y compris tous frais d'allumage, d'extinction et d'entretien.

L'éclairage public par l'électricité est payé à raison de 5 centimes les 100 watts-d'heures, tous frais compris.

CHAPITRE V.

EXPLOITATION DU KURSAAL.

§ 1. — PERSONNEL.

Le tableau suivant renseigne la composition du personnel du Kursaal pendant la saison d'été 1900 :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	Date de la 1 ^{re} Nomination
Heuschling Henri	Directeur	27 mars 1900
Deceunynck Max	Chef Contrôleur	1 mai 1897
Boomers Georges	Contrôleur de 1 ^{re} classe	1 mai 1892
Schepens Jules	" "	1 mai 1887
Demulder Emile	" "	1 mai 1887
De France Michel	" "	25 juillet 1895
Vande Walle Jean	" "	1 juin 1892
Vandeventer Joseph	" "	1 juillet 1897
Verveert René	Contrôleur de 2 ^e classe	15 août 1895
Demoor Edgard	" "	1 juin 1897
Vankeyserwert Oscar	Caissier	1 juin 1891
Lancsweert Auguste	Commis comptable	1 juin 1896
Fontaine Théodore	" "	15 juin 1896
Demoor François	Préposé à la recette des cartes du jour	1 juin 1895
Goes Charles	Commis à la liste des étrangers	1 juin 1897
Borgers Philippe	Commis-adjoint	1 juin 1900
Boëhne Gaston	Bibliothécaire	1 juin 1900
Mohn Pierre	Bibliothécaire-adjoint	1 nov. 1899
Vandewattyne Alfred	Préposé à la salle de correspondance	1 juin 1894
Waszenberg Jean	Secrétaire du Directeur	1 avril 1900

Étaient encore attachés à l'établissement :

- 1 concierge, M. Hallemeersch Firmin, depuis le 1^{er} juin 1878.
- 1 chef ouvrier, M. Gaerdenen Oscar, depuis le 15 juillet 1880.
- 1 chauffeur.
- 10 ouvriers permanents.
- 6 chasseurs.

§ 2. — COMPTABILITÉ.

Le tableau suivant indique les recettes et dépenses effectuées dans notre palais des fêtes depuis son ouverture en 1878

ANNÉE	RECETTES BRUTES	DÉPENSES	BONI
1878	189.920,50	102.641,72	86.678,78
1879	237.249,45	128.474,81	118.874,64
1880	227.313,60	136.589,69	90.773,91
1881	242.944,80	161.696,67	81.248,13
1882	243.556,67	175.543,47	68.013,20
1883	266.947,05	166.404,06	100.542,99
1884	279.803,55	166.749,02	113.054,53
1885	278.097,88	178.120,23	99.977,65
1886	284.832,55	182.309,92	101.669,18
1887	289.835,00	187.456,20	101.878,90
1888	287.426,25	197.795,20	139.631,05
1889	279.045,00	196.685,12	82.410,77
1890	415.062,42	235.555,72	179.496,70
1891	650.142,09	272.652,68	377.489,41
1892	657.788,90	278.116,28	384.622,62
1893	368.234,14	198.179,97	170.054,17
1894	691.551,25	216.057,27	475.493,98
1895	799.408,39	294.645,27	504.763,12
1896	863.233,84	389.088,01	474.195,83
1897	858.068,22	347.294,47	510.774,75
1898	913.145,42	408.912,72	509.282,70
1899	950.837,63	291.306,40	669.531,23
1900	899.766,80	328.667,87	571.098,93

§ 3. — TABLEAUX STATISTIQUES RELATIFS A LA SAISON D'ÉTÉ 1900.

A. — Relevé par mois et par nationalité des étrangers arrivés à Ostende pendant la saison 1900.

ÉTRANGERS.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Totaux
Belgique	196	192	552	2118	8365	3280	9698
Hollande	37	17	41	240	193	218	746
Angleterre	190	187	1357	2285	2734	1470	8218
France	137	156	573	2071	2953	1805	7201
Allemagne	253	374	463	2046	3804	1001	7986
Autriche-Hongrie .	14	33	80	981	896	211	2165
Russie	—	8	16	460	139	122	740
Italie	6	13	50	171	178	58	477
Turquie	—	—	4	29	57	25	115
Suisse	—	—	11	135	97	52	295
Espagne	—	—	6	86	52	77	221
Portugal	—	—	6	45	25	20	96
Danemark	—	2	9	26	25	56	118
Roumanie-Serbie .	—	3	11	91	47	29	181
Suède et Norvège .	1	1	33	106	88	52	276
Grèce	—	—	8	22	57	82	114
Egypte	—	—	9	29	33	28	94
Transvaal	—	—	—	4	1	8	8
Chine	—	—	—	—	2	—	2
Japon	—	—	—	1	1	1	3
Asie	—	—	9	23	23	21	76
Batavia	—	—	—	7	4	—	11
Nouvelle Zélande .	—	—	—	5	4	—	9
Australie	—	1	1	22	15	10	49
Congo (Boma) . . .	—	—	—	3	4	2	9
Amérique	4	6	81	375	700	129	1295
Monaco	—	—	2	3	3	1	9
Persé	—	—	—	10	84	7	101
Afrique	—	—	8	86	26	20	90
Total	898	988	3282	11425	11595	8220	40348

B. — Relevé par mois des étrangers arrivés à Ostende depuis 1882 à 1900.

ANNÉE	Avril à Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	TOTAUX
1882	1834	7057	18418	4308		26117
1883	2877	8288	14092	5218		29975
1884	2161	8219	15145	5453		30988
1885	2173	8543	15738	6076		32525
1886	1520	8152	15490	7802		32964
1887	1601	9263	15597	5442	127	32080
1888	1778	7797	14776	6518	256	31125
1889	2290	6105	10210	4999	173	28777
1890	3898	8660	17466	7595	110	38029
1891	2742	9560	15485	9074	442	37808
1892	3558	9353	16965	6386	817	36611
1893	4185	9087	18758	7897	158	40075
1894	3678	10021	19582	8773	848	42352
1895	4404	10620	21403	10858	219	47004
1896	6005	10698	18115	8998	87	41898
1897	5453	9680	20508	5762		41898
1898	3851	11854	12069	8162		43906
1899	6909	14341	18875	9914		50069
1900	5108	11425	15595	8220		40348

C. — Nombre d'étrangers depuis 1852.

1852	6350	1868	19874	1884	30978
1853	8648	1869	17358	1885	32525
1854	11954	1870	12880	1886	32964
1855	11935	1871	18587	1887	32030
1856	12520	1872	20115	1888	31125
1857	15839	1873	19670	1889	28777
1858	13421	1874	21699	1890	38029
1859	12687	1875	22374	1891	37808
1860	9713	1876	21493	1892	36611
1861	19209	1877	21727	1893	40075
1862	18980	1878	23476	1894	42352
1863	18209	1879	24884	1895	47004
1864	18483	1880	25266	1896	41898
1865	17223	1881	25880	1897	41898
1866	11144	1882	26117	1898	43906
1867	15679	1883	29075	1899	50069
				1900	40348

D. — Liste des abonnés au Kursaal par nationalité pendant les saisons de 1898, 1899 et 1900.

(Non compris les cartes d'un jour).

	1898	1899	1900
Belges	3441	4884	3725
Allemands	2767	2361	2465
Anglais	2491	2559	1690
Autrichiens et Hongrois	727	525	522
Danois	7	18	50
Espagnols	17	48	190
Français	2436	1979	1530
Grecs	16	20	34
Hollandais	53	149	141
Italiens	64	108	331
Portugais	22	21	15
Roumains	128	209	112
Russes	479	153	384
Suédois	19	40	81
Suisses	57	71	49
Africains	26	29	25
Algériens	9	17	18
Egyptiens	18	24	71
Japonais	8	15	20
Perses	6	9	15
Turcs	21	23	27
Américains	0	248	340
Arabes	0	2	0
Australiens	0	16	14
Total	13044	13528	12119

E. Relevé par nationalité des étrangers arrivés à Ostende.

Visiteurs	1893	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Belgique	12723	16048	11310	14218	15560	12334	16105	15734	15401	17079	15250	16231	13142	11271	10050	12577	9808	7201
France	6061	5137	6561	6076	4870	5000	6685	6405	6509	6509	6190	6834	7372	6936	8604	7815	7815	8213
Angleterre	4174	4018	4117	4616	4807	4875	7100	5457	5472	7658	10087	11042	10780	9742	10931	17223	17223	7836
Allemagne	5000	3078	4557	4300	3963	3730	5705	5327	4772	5073	6433	6433	4816	4808	6130	8031	8031	7836
Russie	632	637	722	603	569	335	480	345	400	415	415	400	138	203	203	374	374	740
Autriche	306	502	423	406	574	480	543	603	1011	838	1345	1481	1691	1389	1405	1404	1404	1205
Autriche-Hongrie	968	478	1005	1005	1246	1134	1347	1378	1053	7030	1308	1385	2719	1889	2209	2603	2603	2165
Hollande	124	111	221	102	61	57	332	306	400	490	600	737	210	232	387	419	419	746
Roumanie-Serbie	116	104	133	148	149	162	61	117	105	127	137	131	71	112	153	156	156	181
Italie	63	63	37	37	96	29	63	31	31	63	41	64	100	111	604	529	529	477
Espagne	18	25	19	6	6	13	28	21	38	62	41	64	100	111	604	529	529	477
Portugal	32	18	14	14	47	21	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Grèce	11	6	11	11	18	22	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
Égypte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Monaco	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transvaal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Japon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle Zélande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Form	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	25975	30678	32525	32561	32030	31125	38029	37303	36611	40075	43522	47004	41898	41398	43636	50069	40348	40348

CHAPITRE VI.

EXPLOITATION DES BAINS.

§ 1. — PERSONNEL.

Le personnel attaché à ce service pendant la saison 1900 se composait de :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA NOMINATION
Pede Noé	directeur	14 Juin 1875
Bonnel Joseph	chef de service (Ouest)	10 Juin 1897
Hermé Eug.	id. (Est)	—
Van der Aa A.	receveur principal (Ouest)	10 Juin 1897
Cys F.	id. (Est)	—
Wouters Alph.	chef-contrôleur	10 Juin 1897

Il y avait en outre :

19 contrôleurs de coupons	12 laveuses
7 sauveteurs et canotiers	14 femmes de peine
5 guides pour baigneurs	2 menuisiers
6 guides pour baigneuses	2 forgerons
2 employés au séchoir	1 concierge
2 » aux turbines	12 ouvriers peintres et graisseurs
2 veilleurs	1 chef d'écurie
1 employé aux voitures spéciales	1 gardien de linge
	48 cochers.

Ce personnel est sensiblement le même tous les ans.

§ 2. — MATÉRIEL.

Le matériel roulant se composait de :

155 cabines doubles,
246 » simples,
8 » spéciales doubles,
12 » » simples.

Le matériel fixe comprenait :

- 1 cabine du receveur,
- 1 pavillon pour les costumes en location,
- 1 pavillon pour les costumes en dépôt,
- 1 pavillon pour le service médical et de sauvetage,
- 1 pavillon pour les contrôleurs,
- 1 pavillon pour les baigneurs et baigneuses,
- 1 pavillon pour les canotiers et accessoires de service.

Le service de sauvetage comprenait pendant l'exercice 1900 :

- 3 canots de sauvetage insubmersibles,
- 10 bouées de sauvetage,
- 12 boules flottantes à la mer,
- 8 corsets de sauvetage système Noël.
- 1 installation pharmaceutique,
- 3 boîtes de secours,
- 3 brancards.

Au 31 Décembre 1900, il y avait 4195 costumes pour hommes, 1943 costumes pour dames et 7917 essuie-mains.

L'exploitation des bains à Mariakerke, annexée à la ville d'Ostende par la loi du 1^{er} Juillet 1899, comprenait 10 cabines simples, 14 cabines doubles et 1 cabine servant de bureau.

Cette exploitation a été concédée moyennant 1800 francs.

§ 3. — EXPLOITATION.

L'année 1900 a été désastreuse pour le service des bains, à cause du mauvais temps. Au mois d'Août, on a été obligé de suspendre le service, chose qui n'est jamais arrivée depuis 30 ans. L'exposition internationale de Paris, qui a éloigné un grand nombre de visiteurs de notre plage balnéaire, a contribué aussi pour une grande part, dans la diminution des recettes.

Le tableau suivant indique d'ailleurs la marche du service depuis sa reprise par la ville :

ANNÉE	NOMBRE DE BAINS	RECETTES	DÉPENSES	BONI
1877	102,237	112.184,60	51.524,57	60.660,03
1878	106,516	122.224,80	60.404,13	61.817,65
1879	107,866	130.762,90	83.053,20	47.709,61
1880	123,709	140.956,95	108.244,80	32.712,15

ANNÉE	NOMBRE DES BAINS	RECETTES	DÉPENSES	BONI
1881	121,570	188.718,57	112.397,72	21.320,85
1882	122,427	195.699,76	97.786,55	87.903,22
1888	122,2-0	184.444,05	98.400,25	36.043,80
1884	185,598	153.181,82	98.741,44	54.890,88
1885	130,985	128.449,10	105.526,86	22.922,44
1886	132,480	149.874,90	102.927,08	46.947,22
1887	121,177	138.191,30	103.086,87	34.104,60
1888	85,937	107.219,45	89.375,56	17.843,89
1889	76,951	97.098,86	87.118,78	9.974,52
1890	114,740	141.186,48	96.981,21	44.175,97
1891	108,808	111.134,60	80.024,54	31.100,06
1892	112,818	117.118,74	66.819,67	50.294,07
1893	130,970	132.732,15	84.399,40	58.332,75
1894	101,066	105.294,08	66.702,99	38.581,08
1895	141,036	146.064,48	76.189,52	69.874,91
1896	122,574	126.424,71	84.183,58	42.241,18
1897	110,112	118.356,90	92.140,74	26.216,16
1898	145,299	151.038,75	85.594,60	65.444,15
1899	147,394	154.352,65	84.470,06	69.882,59
1900	124,886	138.648,06	79.519,08	54.128,98

L'extension du service des bains, du côté Ouest vis-à-vis du chalet de S. M. le Roi s'impose, aussi la ville est elle décidée à mettre à l'étude le projet d'y organiser un service complet, ce qui permettra en cas d'une grande affluence de monde à donner un plus grand nombre de bains.

TITRE VII.

CULTES.

SECTION I.

CULTE CATHOLIQUE.

§ 1. — CONSEILS DE FABRIQUE.

Le tableau ci-dessous indique la composition des conseils de fabrique des diverses églises catholiques, au 31 Décembre 1900 :

Noms et prénoms.	Qualité.	Date la 1 ^{re} nomination.	Fin du mandat.
------------------	----------	-------------------------------------	----------------

Eglise des SS. Pierre et Paul.

Decannière Pierre	Ouré-doyen	Membre de droit		
Pieters Alphonse	Bourgmestre	id.		
Desmet Henri	Président	8 octobre 1885	1 ^{er} dimanche d'avril	1900
Vander Heyde Albert	Secrétaire	16 mars 1884		1903
Hamman Auguste	Membre	12 Juillet 1889		1903
Van Caillie Emile	"	1 octobre 1871		1903
Schramme Charles	"	15 mars 1896		1903
Verhaeck Louis	"	5 avril 1896		1903
Schottey Eug.	"	3 avril 1898		1900
Vander Heyde Georges	"	15 mars 1896		1900
Bouckaert Prosper	"	2 avril 1900		1900

Eglise Notre-Dame.

Soenens Léopold	Ouré	Membre de droit		
Pieters Alphonse	Bourgmestre	id.		
Daeleer Phil.	Président	6 avril 1873	1 ^{er} dimanche d'avril.	1900
Vander Heyde Jules	Secrétaire	2 janvier 1887		1903
Turlot Oscar	Membre	2 octobre 1887		1903
Helsmoortel Jules	"	1 janvier 1888		1903
Doude Jean	"	6 avril 1890		1903

Eglise Saint Joseph.

Verhaeghe Emile	Ouré	Membre de droit		
Pieters Alphonse	Bourgmestre	id.		
Halewyck Michel	Président	28 janvier 1889	1 ^{er} dimanche d'avril.	1903
Coppens Louis	Secrétaire	25 avril 1900		1906
Van Ieghem Edm.	Trésorier	28 janvier 1889		1903
Staesens Emile	Membre	25 avril 1900		1903
Wolter Joseph	"	id.		1906

Noms et Prénoms	Qualité	Date de la 1 ^{re} Nomination	Fin du Mandat
-----------------	---------	---------------------------------------	---------------

Eglise Saint Antoine de Padoue.

Patfoort Jules	Curé	Membre de droit	
Pieters Alphonse	Bourgmestre	Id.	
Devriendt Pierre	Président	20 sept. 1899	1903
Delever Camille	Secrétaire	Id.	1903
Pauwels Modeste	Treasorier	5 octobre 1899	1906
Borny Othon	Membre	20 sept. 1899	1903
Bauwens Jacques	"	5 octobre 1899	1906

Eglise Sainte Marie (Mariakerke).

Vandromme B.	Curé	Membre de droit	
Pieters Alphonse	Bourgmestre	Id.	
Roose Edm.	Président	7 Avril 1895	1903
Kesteloot Charles	Secrétaire	2 Janvier 1887	1903
Lalleman Aug.	Membre	12 Avril 1896	1903
Devriendt Louis	"	2 Avril 1882	1906
De Custer Salomon	"	7 Avril 1889	1903

§ 2. — PERSONNEL.

Le clergé suivant était attaché en 1900 aux diverses églises de la ville.

ÉGLISES	NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ
Eglise des SS. Pierre et Paul	MM. Decannière	Curé-doyen
	Dewasch Louis	Vicaire
	Wittouck Constant	Id.
	Leire Joseph	Id.
	Marcot Emile	Id.
	Depoorter Camille	Id.
Eglise Notre-Dame	Vauhouette Polydore	Id.
	Soenen Léopold	Curé
	Demeester	Vicaire
	Verriest	Id.
Eglise Saint Joseph	Verhaeghe Emile	Curé
	Rooryck	Vicaire
	Dousson	Id.
Sainte Marie (Mariakerke)	Vau Droume B.	Curé
Saint Antoine	Patfoort Jules	Curé

§ 3. — BATIMENTS DU CULTE.

A. *Eglise des SS. Pierre et Paul.*

Pendant l'année 1900, les travaux de reconstruction de de l'église des SS. Pierre et Paul, autorisés par arrêté royal du 2 Décembre 1898, ont continué et du chef de ces travaux il a été payé à l'entrepreneur jusqu'au 31 Décembre, la somme de fr. 365.117,00.

En séance du 6 Mars 1900, le Conseil Communal a approuvé les plans, devis et cahier des charges relatifs aux travaux de consolidation de l'église provisoire.

Ces travaux ont été exécutés par l'entrepreneur des travaux de reconstruction de l'église primaire.

Par délibération du Conseil Communal en date du 6 Novembre 1900, les plans, devis et cahier des charges relatifs à la construction d'un nouveau doyenné, dont le coût était estimé à 43000 francs, ont été approuvés.

Cette délibération a été soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

B. *Eglise de St. Joseph.*

Les travaux de construction de cette église, autorisés par arrêté royal du 2 Décembre 1898, se sont poursuivis régulièrement pendant l'année 1900 et ont été achevés au commencement de 1901.

Ce bâtiment a été mis à la disposition du culte qui l'a inauguré le 19 Mars 1901.

Par lettre du 12 Mai 1900, la fabrique d'église de St Joseph nous a transmis les devis et cahier des charges concernant l'ameublement de la dite église, ainsi qu'une lettre de M. Verhaeghe, curé de cette église, en date du 31 Mars 1900, par laquelle il consent à intervenir dans le coût de cet ameublement pour une somme de fr. 44664,17.

Le Conseil Communal après avoir, en séance du 31 Juillet 1900, émis un avis défavorable sur les projets présentés par le Conseil de fabrique en exprimant le vœu de voir ouvrir un concours pour la fourniture des diverses parties, a voté, en séance du 11 Décembre 1900 suivant un avis favo-

nable à l'approbation de ces pièces et a décidé d'accorder à la fabrique d'église un subside égal au tiers de la dépense, lequel tiers ne pourra dépasser la somme de 45000 francs.

Le Collège, en séance du 30 Août 1900, a déclaré le sieur Causard à Tellin, adjudicataire de la fourniture des cloches moyennant la somme de fr. 21318 et le 20 Septembre le dit Collège a approuvé la soumission de MM. De Greef et C^{ie} pour l'installation du chauffage en la dite église moyennant la somme de 17750 fr.

C. Eglise des Capucins.

Pendant l'année 1900, des travaux de restauration ont été effectués à l'église des Capucins. Les plans, devis et cahier des charges de ces travaux ont été approuvés en séance du conseil communal du 31 Juillet 1900 et l'adjudication a eu lieu le 28 Août 1900.

D. Eglise Notre-Dame de l'Hazebras.

Par délibération du 27 Mars 1900, le Conseil Communal a approuvé les cahiers des charges et devis relatifs au remplacement de la couverture en zinc existant sur les nefs de l'église Notre-Dame par une toiture en ardoises.

Ces travaux ont été adjugés en 1901.

E. Eglise St Antoine de Padoue.

L'extension continuelle du quartier du Phare nécessitait la construction d'une église dans ce quartier.

Le Conseil Communal avait approuvé les projet de cahier des charges et plan en séance du 27 Novembre 1900, et les travaux de construction d'une église provisoire ont été adjugés moyennant la somme de fr. 19600. Cette adjudication a été approuvée par le Collège échevinal le 23 Janvier 1900.

§ 4. — ALIÉNATION DES BIENS.

Un subside de 350.000 francs pour la construction d'une église paroissiale avait été accordé par l'Etat à la fabrique d'église des SS. Pierre et Paul.

Cette somme ayant été convertie en obligations de l'Etat à 3 % pour un capital de 344.400 francs.

La dite fabrique d'église ayant sollicité l'autorisation de pouvoir aliéner ce capital en vue de payer, au fur et à mesure des besoins, les travaux de construction de la nouvelle église, le Conseil communal en séance du 31 Juillet 1900 a émis un avis favorable à l'approbation de cette demande.

§ 5. — COUVENTS ET CORPORATIONS RELIGIEUSES.

Le nombre des couvents établis en notre ville s'élève à 8, dont le personnel se subdivise en 28 hommes et 191 femmes, savoir :

A. Corporations d'hommes.

	Population
1 ^o Révérends pères dominicains.	13
2 ^o Frères de charité	15
Total.	28

B. Congrégations de femmes.

1 ^o Sœurs de St. Joseph	85
2 ^o Pauvres Claires	33
3 ^o Sœurs dominicaines	12
4 ^o Sœurs de St. Augustin (dites Sœurs noires)	34
5 ^o Sœurs de St. Vincent de Paul (dites petites Sœurs des pauvres)	17
6 ^o Filles de charité	10
Total.	191
Total général.	219

§ 5. — COMPTABILITÉ.

Budget des Eglises catholiques pour 1900.

ÉGLISES	RECETTES			RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE	DÉPENSES			EXCÉDENT
	ORDINAIRES	EXTRA- ORDINAIRES	TOTAL		ORDINAIRES	EXTRA- ORDINAIRES	TOTAL	
1 ^o des SS. Pierre et Paul	12929.09	239515.05	252444.14	3865.00	10684.48	237557.59	252107.07	337.87
2 ^o de Notre-Dame	6148.86	2306.80	8455.66	1642.00	4506.86	2306.80	8455.66	—
3 ^o de St-Joseph	8486.60	632.60	9119.20	2418.20	3701.00	3000.00	9119.20	—
4 ^o S ^{te} Marie (Mariakkerke)	3204.22	37.84	3242.06	1382.00	1629.14	230.92	3242.06	—
5 ^o des Capucins	1960.00	786.36	2746.36	936.00	1023.57	750.00	2709.57	36.79
6 ^o Saint-Antoine de Padoue	3655.00	3800.00	7455.00	960.00	2005.00	4490.00	7455.00	—

— 174 —

Comptes des Eglises catholiques 1900.

ÉGLISES	RECETTES			RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE	DÉPENSES			EXCÉDENT
	ORDINAIRES	EXTRA- ORDINAIRES	TOTAL		ORDINAIRES	EXTRA- ORDINAIRES	TOTAL	
1 ^o des SS. Pierre et Paul	13238.13	362924.89	376163.02	2876.04	10028.15	355580.06	368484.25	7678.77
2 ^o de Notre-Dame	5386.01	3613.71	8999.72	1610.67	4499.79	2332.30	8442.76	556.96
3 ^o de St-Joseph	9185.89	1635.74	10821.63	2403.41	3699.50	3000.00	9102.91	1718.72
4 ^o S ^{te} Marie (Marinkerke)	3041.70	110.44	3152.14	1375.60	1607.94	60.90	3044.44	107.70
5 ^o des Capucins	1975.00	1144.52	3119.52	875.46	960.07	732.60	2568.13	551.39
6 ^o Saint-Antoine de Padoue	2784.00	3500.00	6284.00	928.95	1913.30	4490.00	7332.25	—

— 175 —

§ 6. — BIENS DES FABRIQUES.

Les tableaux suivants indiquent les immeubles possédés par les fabriques d'église :

N ^o	SITUATION	NATURE	LOCATAIRE	SUPERFICIE	PRODUIT	DATE DU BAIL	TERME DU BAIL
<i>Eglise des SS. Pierre et Paul.</i>							
1	Oudenbourg		Ch. Moyaert	H. 52 40	fr. 130	21 sept. 1890	
2	Ostende (phare)		Modest Heintjens	1 33 20	310	"	
3	"		Ch. Schram	1 13 10	335	"	
4	"		H. Willaert	2 00 25	455	"	
5	Breedene		Colpaert	55 10	30	"	
6	"		"	96 48	60	"	
7	"		J. Decoo	66 20	45	"	
8	"		Ch. Desaeys	46 60	35	"	
9	"		J. Vanden Bussche	95 41	30	"	
10	"		Ph. Vanden Berghe	34 20	18	"	
11	Clemskerke		P. Decuyper	1 47 50	20	"	
12	"		Vve L. Van Loo	22 40	20	"	
13	Mariakerke		Ang. Vergauwe	1 21 70	140	"	
14	"		Ch. Claeys	44 20	57	"	
15	"		J. Van Slambrouck	64 50	40	"	
16	"		H. 't Jonck	23 90	15	"	
17	"		L. Passchyn	44 10	20	"	
18	"		K. Van Boose	56 00	30	"	
19	"		H. Van Belle	1 14 60	700	"	

— 176 —

Eglise Sainte Marie de Mariakerke.

				H. A. C.			
1	Mariakerke	Terrain bâti et terre à labour	H. Raecke	47 00	fr. 85	1 oct. 1893	30 sept. 1902
2	"	id.	Vve M. Ryckewaert	40 40	108	"	"
3	Leffinghe	Terre à labour	Vve Aug. Mylle	1 23 80	225	"	"
4	Mariakerke	Terrain bâti et terre à labour	Ang. Corvoeleyn	24 00	65	"	"
5	"	Terre à labour	Léop. Passchyn	68 00	66	"	"
6	"	Terrain bâti et jardin	Bur. de Bienfaic. Ostende	4 82	15	"	"
7	"	Issue-terre à labour	Ed. Gryspeerdt	1 38 60	175	"	"
8	Middelkerke	Terre à labour	Alb. Ramon	33 20	60	"	"
9	Mariakerke	id.	Vve H. Passchyn	21 20	26	"	"
10	"	id.	H. Verdoelaege	14 90	23	"	"
11	"	id.	Edm. Roose	7 37	8	"	"
12	"	id.	Ang. Sanders	18 00	20	"	"
13	Leffinghe	Prairie	Ang. Claeys	20 80	25	"	"
14	Mariakerke	Terre à labour	Phil. Stubbe	27 49	20	"	"
15	Leffinghe	Prairie terre à labour	Vve H. T'Jonck	72 20	50	"	"
16	"	Prairie	Ch. Verecke	8 90	10	"	"
17	"	Terre à labour	P. Vergauwe	1 07 80	100	"	"
18	Middelkerke	id.	Is. Gryspeerdt	14 90	15	"	"
19	"	id.	Ser. Mortier	1 01 50	110	"	"
20	Mariakerke	id.	P. Vantluynne	67 82	70	"	"
21	Middelkerke	Prairie	J. Blondeel	24 40	30	"	"
22	Wilskerke	id.	Ang. T'Jonck	19 50	13	"	"
23	Slype	Terre à labour	Jer. Boydens	1 58 60	175	"	"
24	"	Droit de chasse	Ed. Tournoy		42	"	"
25	Mariakerke	Herbages du cimetière	Lévin Tournoy		35	"	"
26	Leffinghe	Issue	Kervyn		40	"	"

— 177 —

La fabrique d'église de S^{te} Marie (Mariakerke) possède en outre les inscriptions suivantes au Grand Livre de la dette belge :

N ^o DE L'INSCRIPTION	MONTANT	PRODUIT
30907	6000 fr.	180 fr.
27247	2800 fr.	84 fr.

SECTION II.

CULTE ANGLICAN.

§ 1. — CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION	FIN DU MANDAT
Last Joseph	Président	1 Juill. 1894	de droit
Golder Henri	Marguillier	15 Fév. 1893	15 Fév. 1901
Williamson U.E.	id.	id.	15 Fév. 1902

N. B. — Aucun autre membre actuel de la communauté anglicane ne répond aux conditions des articles 1 et 2 du règlement d'ordre intérieur.

§ 2. — COMPTABILITÉ.

Budget de 1900 de l'église Anglicane.

RECETTES			DÉPENSES				Excédent.
ordinal- res	extra- ordinales	TOTAL	relatives à la célé- bration du culte	ordi- naires	extra- ordinales	TOTAL	
1910	829.76	2739.76	255	2254.00	50	2559.00	180.76

Compte de 1900 de l'Eglise Anglicane.

RECETTES			DÉPENSES				Excédent.
ordinal- res	extra- ordinales	TOTAL	relatives à la célé- bration du culte	ordinal- res	extra- ordinales	TOTAL	
2137.73	718.24	2855.97	221.74	2164.79	116.89	2503.42	352.55

SECTION III.

CULTES NON RECONNUS.

Parmi les cultes non reconnus, célébrés à Ostende, il y en a deux qui possèdent un temple, savoir : le culte Israélite et le culte évangélique flamand.

Le premier célèbre ses offices dans le bâtiment de la rue Longue pendant les mois d'été, et le second, situé rue Albert est ouvert pendant toute l'année et compte environ 200 adhérents, habitant Ostende.

TITRE VIII.

BEAUX-ARTS, SCIENCES & LETTRES.

CHAPITRE I.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

§ 1. COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Voici la composition de la commission administrative au 31 Décembre 1900.

NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ	DURÉE du MANDAT.	DATE de la 1 ^{re} NOMINATION.	FIN du MANDAT.
Liebaert Aug.	Président	6 ans	1 janv. 1900	31 déc. 1905
Kockenpoo Arthur	Membre		25 août 1891	"
De Ridder Louis	"		5 mai 1896	"
Van Bredael Edm.	Secrét.-trés.		27 janv. 1879	"
Rinskopf Léou	Membre de droit depuis sa nomination.			

§ 2. PERSONNEL ENSEIGNANT.

Au 31 Décembre 1900, le personnel enseignant de l'académie était composé de :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	COURS DONT ILS SONT CHARGÉS	DATE de la NOMINATION
Rinskopf L.	Directeur	Piano et harmonie.	11 avril 1891
Pierkot E.	Professeur	Solfège et instruments à vent en cuivre et en- semble instrumental.	10 nov. 1879
Van Acker H.	id.	Solfège, violoncelle et contre-basse.	18 déc. 1888
Macken E.	id.	Solfège, violon, alto et musique de chambre.	16 mars 1886
Vander Aa D.	id.	Solfège, violon et alto.	29 oct. 1895
Matthys M.	in.	Flûte, clarinette, saxo- phone.	29 oct. 1895

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	COURS DONT ILS SONT CHARGÉS	DATE de la NOMINATION
Detaeye Ern.	Professeur	Solfège, hautbois, bas son.	29 oct. 1895
Keurvels J.	id.	Solfège, piano, basse chiffree et ensemble vocal.	17 nov. 1896
Mlle Fremaut C.	id.	Piano.	16 nov. 1899
" Cardinael A.	id.	Piano.	16 nov. 1899
" Beenckens	Répétitrice	Piano.	28 nov. 1899
" Pierkot J.	id.	Piano.	23 nov. 1899
" Rookers A.	id.	Piano.	8 nov. 1898
" Dubois M.	id.	Piano.	4 janv. 1900
Van Breuseghem F.	Répétiteur	Violon.	10 nov. 1897
Vercouillie B.	Surveillant- Bibliothéc.		21 Janv. 1898

§ 3. COMPTABILITÉ.

Les tableaux suivants donnent un aperçu des recettes et des dépenses pendant la dernière période quinquennale.

A. Budgets arrêtés par la Députation permanente.

	1896	1897	1898	1899	1900
Allocation de la commune	14508.27	13802.90	12875.68	13276.23	15680.66
Rétribution des élèves					1000.00
Subside de la province	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
Subside de l'Etat	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00
Total des recettes	19508.27	19810.00	19810.00	19410.00	22610.00
Total des dépenses	19504.27	19810.00	19310.00	19410.00	22610.00

B. Comptes arrêtés par la Députation permanente.

	1896	1897	1898	1899	1900
Allocation de la commune	14508.27	13802.90	14810.00	13275.28	15680.66
Rétribution des élèves					828.00
Subside de la province	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
Subside de l'Etat	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00
Total des recettes	20510.35	20287.22	20444.72	19410.00	21508.66
Total des dépenses	18576.05	19104.50	19515.88	19318.91	23560.90

§ 4. ENSEIGNEMENT

La commission administrative nous a fait parvenir le

rapport suivant sur la situation de l'Académie de Musique pendant l'année scolaire 1899-1900.

La population scolaire était de 365 élèves, se répartissant comme suit :

Solfège.

Classe de M. Van Acker	50 garçons	56 filles
» M. Vander Aa	— »	61 »
» M. Macken	15 »	25 »
» M. De Taeye	37 »	— »
» M. Keurvels	16 »	17 »
» M. Pierkot	43 »	6 »
» M. Van Acker	5 adultes	
» M. Vander Aa	27 »	
» M. De Taeye	7 »	

200 garçons 165 filles

Piano.

Classe de M. le Directeur	5 élèves
» M. Keurvels	4 »
» M ^{lle} Gardinael	6 »
» » Fremaut	6 »
» » Beenckens, Monitrice	8 »
» » Dubois	7 »
» » Rookers	7 »
» » Pierkot	6 »

Instruments en bois.

Professeur M. De Taeye	1 »
» M. Matthys	9 »

Instruments en cuivre.

Professeur M. Pierkot	8 »
-----------------------	-----

Violon et alto

Professeur M. Vander Aa	9 »
» M. Macken	10 »
Moniteur M. Van Breuseghem	9 »

Violoncelle et Basse,

Professeur M. Van Acker	6 »
-------------------------	-----

Harmonie et Basse chiffrée.

Professeur M. le Directeur	5 »
----------------------------	-----

Musique de chambre.

Professeur M. Macken	9 »
----------------------	-----

Ensemble vocal.

Professeur M. Keurvels	73 »
------------------------	------

Ensemble instrumental.

Professeur M. Pierkot	20 »
-----------------------	------

CHAPITRE II.

MUSÉE ET COLLECTIONS.

A. Galerie des anciens Bourgmestres.

(Voir rapport sur l'exercice 1899 p. 141).

Pendant l'année 1900, la série fut complétée par les portraits suivants :

1^o Florimond Van Acker, à Bruges: Portrait de M. André van Iseghem, bourgmestre d'Ostende, de 1805 à 1814.

2^o M^{lle} Louise de Hem, à Ypres: Portrait de M. Ch. Janssens, bourgmestre d'Ostende, de 1881 à 1887.

3^o Florimond Van Acker, à Bruges: Portrait de M. Jean-Baptiste Serruys, bourgmestre d'Ostende de 1821 à 1830.

B. Acquisitions.

Avec l'intervention du Gouvernement a été acquis:

1^o Femmes de Schéveningue attendant la vente du poisson, par F. Cogen.

C. Dons.

1^o M. le chevalier Ferdinand de Stuers a légué à la ville d'Ostende deux bustes en marbre et bronze, avec socles en marbre rouge. Ces œuvres d'art ont été remises à la ville par M. Ed. van den Peereboom, exécuteur testamentaire du regretté défunt.

2^o M. Hall, artiste-peintre a fait un don à la ville d'un panneau décoratif: « Oh ! éternelle flamme des immortelles âmes, » qui a été placé à la salle d'attente annexée à l'habitation du fossoyeur communal.

CHAPITRE IV.

BIBLIOTHÈQUE.

C'est au cours de l'année 1900 que s'est effectuée l'opération, toujours délicate, du transfert des livres et collections de la bibliothèque communale dans les nouveaux locaux de la Place d'Armes.

Les nouvelles installations, spacieuses et bien aménagées, répondent parfaitement à leur destination d'utilité publique; aussi ont-elles été, de prime abord, justement appréciées par les habitués de la bibliothèque, auxquels sont venus bientôt s'adjoindre de nouveaux lecteurs.

C'est ainsi que le chiffre des prêts au dehors, qui était en Novembre 1899 de 43 et en Décembre de 49, s'est élevé pour la période correspondante de 1900, à 133 et à 131, ce qui revient à dire qu'il a plus que triplé.

D'autre part, il n'est pas sans intérêt de rappeler que notre dépôt de livres, qui ne possédait en 1861, année de sa fondation, que 1600 volumes en contient actuellement au-delà de vingt-mille, sans tenir compte d'un nombre assez considérable d'ouvrages, dont la nomenclature fera l'objet d'un supplément à l'ancien catalogue.

Voici la liste des principaux ouvrages entrés à la Bibliothèque dans le courant de l'année 1900 par voie d'achats, de dons du Gouvernement et de particuliers :

Dupont Etienne	Le Mont St-Michel. Etudes et chroniques. Paris, 1899.
Jourdain et Van Stalle	Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique. Bruxelles, s. d. 2 vol.
Dewillers Léopold	Chartres du chapitre de Ste-Waudru de Mons, recueillies et publiées par... Bruxelles, 1899. Tome I ^{er} .
X...	Œuvres de Grétry XXV ^e livraison. La fausse magie. Comédie en un acte. Edition publiée par le Gouvernement belge.

CHAPITRE III.

THÉÂTRE.

Voici les représentations organisées au Théâtre par les Sociétés locales pendant l'hiver 1900-1901.

H. — Par la Société Royale « Hoop in de Toekomst ».

Datum der vertooning	TITEL DER STUKKEN	SOORT	NAAM DER SCHRIJVERS	Een of meer bedrijven
1900 Octob. 14	De man met de waasen beelden	drama	X. de Montepin en J. Dornay	9 bedrijven
Nov. 11	De martelars	"	Ad. Denny en Ed. Tarte	5 "
"	De verruchte schoonzoon	bijspel	F. Van de Zande	1 bedrijf
1901 Decem. 18	Reinold de Gabelboef	drama	F. Linz	7 bedrijven
Jan. 20	De wild-troepers	"	L. Schelkens	4 "
"	Mr De Ku, pere	bijspel	Aug. Hendrix	1 "
Maart 10	Margareta Gauthier (naar het fransch "La dame aux Camelias")	drama	Alex. Dumas zoon	5 "

B. — Par la Société « Onder Ons ».

1900 Octob. 28	De witte Kaperoenen	drama	B. Block	5 bedrijven
"	Eene misgreep	bijspel	J. Roelant	1 bedrijf
Dec. 2	Genoveva van Brabant	drama	J. Vande Venné en Delathin met zang en kooren door Ed. Beys	6 bedrijven
1901 Jan. 27	Op Gods genade	drama	Denny	7 tafereelen
"	Liefde op 't dak	bijspel	Delathin	5 bedrijven
"	Liefdenorm	drama	Jef Tonsaint	1 bedrijf
Maart 21	Jong bij jong en oud bij oud	bijspel	N. Theelen	5 bedrijven
"	"	"	"	1 bedrijf

- Hitze Frans** Capital et travail et la réorganisation de la Société. Edition française par J. B. Weyerick. Louvain, 1898, 2 vol.
- R. P. Félix** Le travail. Loi de la vie et de l'éducation. Bruxelles, 1900.
- Gendens Edm.** Le Compte moral de l'an XIII des hospices civils d'Anvers. Anvers, 1898.
- Vermeersch** Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique.
- Fredericq Paul** L'Origine et les développements des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique. Liège, s. d.
- Merckx Lodewyck** Vaderlandschegeschiedenis. Lier, 1898.
- Van Houtte Hubert** Les Kerels de Flandre, contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Louvain, 1898.
- Idem.** Essai sur la civilisation flamande au commencement du XII^e siècle, d'après Galbert de Bruges. Louvain, 1898.
- Chauvin Victor** La Récession égyptienne des Mille et Une Nuits. Bruxelles, 1899.
- Fierens-Gevaert** La Tristesse contemporaine. Paris, 1899.
- De Wulf** Histoire de la philosophie médiévale. Louvain, 1900.
- Liekens Lodewyck** Het Ressort van Mechelen of de Geschiedenis der gemeente Helst-op-den-Berg.
- Vuytsteke J.** Comptes de la ville et des baillis de Gand (1280-1336). Gand, 1900.
- Baron Béthune** Epitaphes et Monuments des églises de la Flandre au XVI^e siècle. Troisième partie. Franc de Bruges-Zélande. Bruges, 1900.
- Congrès archéologique et historique d'Enghien 1900, 2 fasc.

- Delescluze et Hanquet** Nouvelles chartes de l'abbaye d'Orval, 1900.
- Bacha Eugène** La Chronique liégeoise de 1402. Bruxelles, 1900.
- di Martinelli F.** 800 namen uit den boerenkrijg. Gent, 1898.
- Banning Emile** Réflexions morales et politiques. Bruxelles, 1899.
- Buis** Croquis congolais. Bruxelles, 1899.
- Beaucourt (de)** Biographies ostendaises. Ostende, 1900, 2 vol.
- Reclus Elisée** Géographie universelle, la Terre et les Hommes. Paris, 1876, 19 vol.
- Houssaye Henri** 1815, Waterloo. Paris, 1900.
- Le Bon Gustave** Psychologie du socialisme. Paris, 1898.
- Flammarion Camille** L'Inconnu et les problèmes psychiques. Paris, s. d.
- Viatour et de Groote** Dictionnaire des honneurs, rangs et préséances, etc. Gand, 1899.
- Brunetière Ferdinand** Manuel de l'histoire de la littérature française. Paris, 1898.
- Gérard Eric** Leçons sur l'Electricité. Liège, 1899, 2 vol.
- Roses Max** 50 chefs-d'œuvre de Van Dyck. Anvers, 1900.
- Govaerts** Inventaire des archives de la Belgique. Tome I^{er} publié par ordre du Gouvernement sous la direction de M^r Govaerts, archiviste général du Royaume, Bruxelles.

NOMBRE DE VOLUMES				PRÊTS AU DEHORS		SALLE DE LECTURE		NOMBRE DE VOLUMES EMPORTÉS A DOMICILE ET CLASSE DE CES VOLUMES							
entrés pendant l'année				Lecteurs		Lectrices		Total		emprunts faits par des					
Achats				Dons du Gouvernement		Dons de particuliers		Total		Total au catalogue					
37	34	258	329	664	178	842	451	1304	431	240	72	29	46	2159	
Total															
Total															

CHAPITRE I.
CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

§ 1. COMPOSITION.

(Voir notre rapport sur l'exercice 1899 p. 190).

§ 2. TRAVAUX.

Les tableaux suivants indiquent les travaux du Conseil pendant l'exercice 1900:

I. — Travaux du Bureau de Conciliation.

Nombre des séances du bureau pendant l'année : 65

CONTESTATIONS				
DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL				
ENTRE				
Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers	Chefs d'industrie	TOTAL	
Pendantes devant le bureau au 1er Janvier	"	"	"	"
Inscrites { retenues par le bureau	35	320	"	355
Pendant l'année { renvoyées à un bureau spécial	"	"	"	"
Total des affaires dont le bureau était saisi.	35	320	"	355
AFFAIRES.				
Sur comparution volontaire { Conciliées	"	"	"	"
{ non conciliées et renvoyées au conseil.	"	"	"	"
Sur avertissement { conciliées	15	101	"	116
{ non conciliées et renv. au conseil.	18	94	"	112
par { restées sans suite ou retirées par les parties	2	65	"	67
lettre du greffier { conciliées	"	"	"	"
Sur citation { non conciliées en personne	"	"	"	"
{ après comparution des parties par représentant	"	"	"	"
{ conciliées	15	101	"	116
RÉCAPITULATION { non conciliées	18	94	"	112
{ restées sans suites	2	65	"	67
Total des affaires dont le bureau a été dessaisi.	35	320	"	355
Affaires pendantes devant le bureau au 31 Décembre	"	"	"	"

Affaires conciliées par le Bureau.

NATURE DES CONTESTATIONS	CONTESTATIONS				OBSERVATIONS
	ENTRE			TOTAL	
	Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers	Chefs d'industrie		
1° De la compétence du Conseil.					
1. Demande de restitution de salaires payés en trop.	"	4	"	4	
2. " d'indemnité pour renvoi sans préavis.	"	48	"	48	
3. " de paiement de salaires de pêche	13	18	"	26	
4. " de paiement de salaires industriels autres	22	222	"	244	
5. " d'indemnité pour abandon de l'atelier	"	8	"	8	
6. " d'indemnité pour inexécution de contrat de travail . . .	"	16	"	16	
7. " d'indemnité pour blessures au travail	"	2	"	2	
8. " de restitution de retenues sur salaires	"	4	"	4	
9. " d'indemnité pour refus de résiliation d'engagement sur bateau de pêche	"	2	"	2	
10. " de certificat de travail . . .	"	1	"	1	
2° En dehors de la compétence du conseil.					
Néant.					

II. — Travaux du Conseil.

NOMBRE DES AFFAIRES	CONTESTATIONS	
	de la compétence du Conseil	en dehors de la compétence du Conseil
Restant à juger au 1 ^{er} Janvier.	2	"
Introduites devant le conseil { sur citation.	89	"
{ sur comparution volontaire ou pendant l'année { avertissement.	18	"
Revenues à l'audience sur opposition.	9	"
Total.	68	"
Jugements avant de statuer au fond, préparatoires, interlocutoires ou sur incident.	"	"
Jugements par défaut suivis d'opposition.	9	"
NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES	CONTESTATIONS	
	de la compétence du Conseil	en dehors de la compétence du Conseil
Par jugement ou sentence { au fond { contradictoire.	24	"
{ par défaut.	16	"
{ d'incompétence.	5	"
{ sans suite.	6	"
A l'amiable et sans jugement.	17	"
Total des affaires terminées.	68	"
Affaires restant à juger au 31 Décembre.	"	"

Affaires terminées par jugements ou à l'amiable.

NATURE DES CONTESTATIONS	AFFAIRES TERMINÉES PAR JUGEMENTS entre				A l'amiable & sans jugement entre	
	Ouvriers		Chefs d'industrie et ouvriers		Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers
	En dernier ressort	A charge d'appel	En dernier ressort	A charge d'appel		
1° De la compétence du Conseil.						
Demande paiement de salaires de pêche . . .	»	»	2	»	1	1
» paiement de salaires industriels autres	7	»	25	»	»	»
» indemnité pour renvoi de l'atelier sans préavis	»	»	5	»	»	»
» indemnité pour abandon de l'ate- lier sans préavis.	»	»	1	»	»	»
2° En dehors de la compétence du Conseil.	NÉANT.					

Actes d'instruction. — Renseignements divers.

Enquêtes directes { sur procès-verbal . . .	»	Pro Deo accordés	31
{ sans procès-verbal . . .	»	Id. rejetés	»
Enquêtes contraires	»	Autorisations de faveur pour ester en justice	»
Prestation de serment { défère d'office. . .	»	Nominations de tuteurs pour re- présenter des mineurs	»
	»	Id. par la partie référé.	»
Visites des lieux.	1	Déclarations d'inscription en faux	»
Expertise	»	Récusations suivies d'acquiesce- ment	»
		Récusations renvoyées au tribunal de 1 ^{re} instance	»
		Autres actes	»

III. — Attributions disciplinaires et Police des Audiences.

MOTIFS DES PLAINTES EN MATIÈRE DE DISCIPLINE. NATURE DES TROUBLES aux séances du bureau de concil- iation du Conseil.	DÉSIGNATION DES PATRONS & OUVRIERS PLÉIGNANTS ET INculpÉS.	RÉSULTAT — ACQUITTEMENTS CONDAMNATIONS PEINES PRONONCÉES EXÉCUTIONS
NÉANT.	NÉANT.	NÉANT.

IV. — Séances du Conseil.

SÉANCES	NOMBRE DES SÉANCES	NOMBRE DES SÉANCES où se sont retirés (art. 37 de la loi)					
		Un patron	Un ouvrier	Deux patrons	Deux ouvriers	Trois patrons ou plus	Trois ouvriers ou plus
A 4 membres							
» 6 id.							
» 8 id.	5		4				
A 10 id.	22						
» 12 id.							
» 14 id.							
» 16 id.							
Remises pour absence du pré- sident							
Remises pour insuffisance de membres							
TOTAL pendant l'année	27		4				

Voici le Budget des recettes et des dépenses de cette institution pour l'exercice 1900.

NATURE DES OPÉRATIONS	SOMMES proposées par le Conseil
RECETTES	
A. Montant de la répartition entre les communes du ressort	2.753,66
B. 4% au comptable sur le montant de l'intervention des communes	110,15
	2.863,81
DÉPENSES	
1. Séances du Conseil et du Bureau de conciliation	1.200,00
2. Allocation au greffier pour travaux extraordinaires	150,00
3. Traitement du messager	300,00
4. Frais d'impression	100,00
5. Bibliothèque	100,00
6. Indemnité à la police locale	100,00
7. Chauffage et éclairage	50,00
8. Experts et témoins	100,00
9. Ameublement du local	100,00
10. Frais d'huissier en causes d'indigents	150,00
11. Dépenses imprévues	100,00
12. 4% au comptable	110,15
13. Déficit de l'exercice 1898	303,66
	2.863,81

CHAPITRE II.

CONSEIL DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.

Cette institution n'a pas encore été organisée en notre ville (voir notre Rapport sur l'exercice 1899, p. 196).

CHAPITRE III.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

§ 1. — FLOTILLE DE PÊCHE.

Au 31 Décembre 1900 notre flotille de pêche se composait de 142 chaloupes et de 26 bateaux à vapeur, dont voici la nomenclature:

A. — Chaloupes à voile.

N ^{os}	NOM DES CHALOUPE	TONNAGE	PATRONS	ARMATEURS
2	Gustave Clémence	4030/100	Zeebroeck, Ch.	Vve Hagers, J.
8	Jeune Raymond	4883/100	Monteay, Eug.	Degrave, A.
4	Louise	843/100		Salliau, H.
5	Maria	1112/100		Declodt, Em.
6	Charles-Jeannette	803/100		Kroothoep, Ch.
7	Laurent	534/100		Geselle, J.
8	Laure	9888/100	Vanderwal, G.	Wolter, J.
9	Amanda-Marceline	2504/100	Vercnocke, Ch.	Vercnocke, Ch.
10	Stephanie	640/100	Fontaine, Fr.	Ryckx, Ant.
11	Oor in 't Zicht	4364/100	Cockuyt, Gust.	Cockuyt, G.
12	Jonge Ernest	4197/100	Aspeslagh, J. (fils)	Aspeslagh, J. (père)
14	Naar mijn genoegen	4335/100	Decraecke, Aug.	John Bauwens et Aug. Vandewalle
15	Zoë	925/100	Verbiest, Edouard	Verbiest, Ed.
17	Virginie	502/100		Geselle, J.
18	Joseph-Mathilde	4701/100	Vande Kerckhove, L.	Vandewalle, Aug.
19	Clotilde	8740/100	Driesmans, Aimé	De Gruyter, Ed.
21	Pierre	904/100	Vanwynsberghe, P.	Duyck, P.
22	Romanie	4505/100	Degruyter, R.	Degruyter, R.
23	Madeleine	3980/100	Jansoone, P.	Desforge, Maurice
24	Martha	4544/100	Vanderwal, A.	id.
26	Paula-Léonard	1102/100		Vve Aug. Duyck
27	Charles-Victorine	823/100	Antierens, Ch.	Antierens, Ch.
28	Victorine	2687/100	désarmée	De Visscher-Wittrock
29	Auguste-Marie	888/100	Deckmyn, Aug.	Deckmyn, Aug.
31	Jean-Marie	4644/100	Holmens, M.	Vroome, Alb. (fils)
32	Rosalie	812/100		Duyck, Aug.
33	Margot	8388/100	Lauwereins, P.	Pede, Aug.
36	Indépendance	3927/100	Ramon, Ch.	Hamman, Aug.
37	St-Pieter	8102/100	Laforce, Ed.	De Visscher-Wittrock
38	Florence	708/100		Corneau, Ed.
39	Noordzee	4009/100	désarmée	Hamman, Aug.
40	Gladiator	1810/100	Ghys, J.	Ghys, J.
42	Léopold	3886/100	Defer, Fr.	Dame Mar. Lauwereins épouse Louis Willems

Nos	NOM DES CHALOUPEs	TONNAGE	PATRONs	ARMATEURs
44	Irenée	8434/100	Leneres, D.	Deschepper, Henri
45	Isabelle Léon	4502/100	<i>désarmée</i>	Degraeve, Al.
46	Edouard-Sophie	830/100	Janssens, Alb.	Corneau, Ed.
47	Euphrosine	4374/100	Deweert, P.	Hamman, Aug.
48	Joseph-Ma teleine	4588/100	Van Wulpen, L.	id.
49	Getrouweid	5103/100	Sleuyter, Alph.	Denaeyer, L.
50	Victor	4137/100	Asaert, Ed.	Mollema, Nathalie
51	Edouard Corneau	4247/100	Van Maele, J.	Corneau, Ed.
52	St-Michel	4800/100	Van Maele, H.	Hamman, Aug.
56	Jeanne	4551/100	<i>désarmée</i>	id.
57	Auguste-Espérance	4406/100	Fonteyne, Aug.	id.
58	Hort. Vanderstraete	3744/100	Acken, F. mile	Denaeyer, L.
59	Franskoë	4257/100	<i>désarmée</i>	Mollema, N.
61	Lena-Irma	2878/100	Depauw, Ch.	Borrey, Aimé
62				
64	Jan Charlotte	787/100		Brackx, J.
66	Mélanie-Clémence	889/100	Pincket, Gust.	Deckmyn, Aug.
67	De Kleine Jacques	3280/100	Mackelberghe, Al.	Van de Walle, Fr.
68	Florentine	1238/100		Vve Verhulst
69	Henri-Marie	725/100		Groonevynck, J.
70	Amandine-Marie	4074/100	Coopman, Aug.	Degraeve, Alex.
71	Justine	4430/100	Lusyne, Ch.	Hamman, Aug.
72	Louis-Euphrosine	4400/100	Vandekerckhove, L.	Ponjaert, L.
74	Marie-Joseph	3415/100	Ryckeman, F.	Pede, Aug.
75	Petrel	4141/100	Corveleyn, V.	Coopman, E.
77	Hélène	4805/100	Vau Welssenaers, V.	Van Welssenaers, P.
79	Vrede	4300/100	De Prince, L.	Hamman, Aug.
80	Jacques-Joseph	4583/100	Laforce, F.	Vandewalle, Aug.
84	Vier Gebroeders	4612/100	Lauwereins, V.	Deschepper, H.
87	Henri-Joseph	3898/100	Dececco, Ed.	Deweert, Jos.
90	Geneviève	3115/100	Meyers, P.	Hamman, Aug.
91	Hélène-Josephine	3883/100	Chapel, Ch.	id.
92	Sint-Bernardus	4205/100	Debeau, F.	id.
98	Jean Bart	308/100		Geselle, J.
94	Marie de Tournai	4188/100	Jans, Al.	Peere, Aug.
95	Auguste-Marie	4472/100	Corveleyn, J.	Corveleyn, J.
96	Henriette	743/100		Deckmyn, Aug.
98	Mrs. J. Vandenpeereboom	4568/100	<i>désarmée</i>	Hamman, Aug.
100	Spaarzaamheid	3943/100	Dewaele, Cam.	Denaeyer, L.
101	John-Bertha	3953/100	Lusyne, Arth.	Vve Fr. Lauwereins
102	Sylvie	4243/100	Geselle Gust.	Royon, Alph.
106	Armand	2409/100	Crekille, J.	Pede, Aug.
107	Emma-Maria	3409/100	Martinsen, L.	Wolter, J.
109	Iris	3812/100	Zanders, Ed.	Vroome, Alb. (père)
111	Happy Return	3009/100	Dewulf, Ch.	Vve Fr. Lauwereins
112	Well come home	3282/100	Brackx, Fr.	Nos, Ch.
114	Express	3180/100	Brackx, Gust.	Van Waesberghe, H.
116	Engle	2503/100	Rubon, Ch.	Cattoor, Jos.
117	Waakzaamheid	4509/100	Labbeke, Ant.	Denaeyer, L.
118	Jeune Progrès	2780/100	Durand, A.	Durand, A.
119	Albert Vroome	4541/100	Bogaert, P.	Vroome, Alb. (fils)
124	Jean-Baptiste	4204/100	Van Acker, P.	Vve Cattoor-Mollema

Nos	NOM DES CHALOUPEs	TONNAGE	PATRONs	ARMATEURs
129	Baron Ruzette	4303/100	Vanboek, Fr.	Hamman, Aug.
130	Jonge Auguste	3700/100	Schackel, Aug.	Schackel, Aug.
134	Thilda	2538/100	Vanhook, Ch.	Neyts, Ch.
135	Charles	3105/100	Fontaine, Eug.	id.
137	Alfred Vroome	3921/100	Aspaslagh, Joseph	Vroome, Alb. (père)
138	Joseph	3801/100	Vercnocke, L.	id.
139	Hélène	4700/100	Geldhof, Aug.	id.
141	Félix	3847/100	Deplanterd Ed.	id.
143	Echo	4301/100	Vantourhout, R.	Hamman, Aug.
144	St-Jacques	4518/100	Pauwels, Ed.	id.
145	Florida	4505/100	Dewulf, P.	Vroome, Alb. (fils)
146	Amand	4440/100	Declerck, Aug.	Moles-Lebailly-Ketels
148	Zab	3700/100	Titerickx, Gust.	Robbaert, Aug.
152	Louis	4700/100	Depuydt, M.	Moles-Lebailly-Ketels
153	Cornelis Gracia	2504/100	Vanderputte, J.	Vve Van der Putte
154	't Zal wel gaan	3388/100	Deconinck, Bern.	Van den Eeckhout
156	De Kleine Pol	3108/100	Derette, Ch.	Pype, Henri
157	Caroline	4120/100	Burke, D.	Goomachtig, P.
159	Isabelle-Irma	3698/100	Klausing, L.	Hamman, Aug.
161	Charlotte	2703/100	Martinsen, P.	Panesi, Léopold
164	Renard	4008/100	Coopman, H.	Pede, Aug.
163	Albert	4137/100	Ryckier, J.	Hamman, H.
169	Louise	1210/100		Ryckier, J.
172	Delphine-Gustave	29 2/100	Everaert, L.	Pinckel, Is.
177	Alice	4008/100	Lauwereins, V.	Vve Fr. Lauwereins
178	Emma-Mélanie	3808/100	Brackx, Alph.	Lauwereins, V.
179	Léon	4650/100	Hennebel, J.	Brackx, Alph.
185	Auguste et Jean	4228/100	Asaert, L.	Moles-Lebailly-Ketels
188	Marie-Espérance	8787/100	Makelberghe, P.	Aug. Vandewalle et
189	Marie-Clémentine	4508/100	Carven, Em.	J. Pauwens
190	Le Tournaisien	4100/100	Billiau, Eug.	Hagers, J.
194	Sirène	4225/100	<i>désarmée</i>	Cattoor, J.
195	Valk	4221/100	Vandichelo, P.	Billiau, Eug.
196	Actif	4126/100	Aspaslagh, Fr.	Hamman, Aug.
197	Georgina	4223/100	Goldhof, J.	Royon, Alph.
198	Urbani	4182/100	Steenkisto, P.	Vve Nath. Mollema
199	De Jongen Edouard	4081/100	Lauwereins, Fr.	Vve Fr. Lauwereins
200	Gusty	2876/100	Termote, Ch.	Pede, Aug.
201	Voorzorg	3880/100	<i>désarmée</i>	Vandewalle, Aug.
202	Antoinette	4503/100	Peere, Léopold	D-grave, J.
206	De Kenige Zoon	4004/100	Smissaert, H.	Vroome, Alb. (père)
207	De Jongen Arthur	3015/100	Hallemeersch, Fr.	Vve Nath. Mollema
209	Mouette	4431/100	Lauere, H.	Hamman, Aug.
210	Sidonie-Augusta	4577/100	Degruyter, J.	Vandewalle, Aug.
211	François Marie	4616/100	Labbeke, L.	id.
212	Princesse Charlotte	3755/100	Steenkisto, H.	Goetghebeur, Ad.
213	Lou-Lou	4446/100	Kroothoep, Ch.	Royon, Alph.
214	Emile-Alice	3904/100	Everaert, Ch.	Goetghebeur, Ad.
215	Camille	3746/100	Antierens, Aug.	Vroome, Alb. (père)

N ^o	NOM DES CHALoupES	Tonnage	PATRONs	ARMATEURs
216	Edouard-Marie	4619/100	Driesmans, M.	Degruyter, Ed.
217	Damide	1309/100	Duyck, Ch.	Duyck, Ch.
218	Eerlijkheid	5227/100	désarmée	Denaeyer, L.
219	Vierge-Marie	4680/100	Pieters, Al.	Pieters, Al.
220	Suzanne	2879/100	Nefors, Emile	Pede, Aug.
221	Standvastigheid	5131/100	Dedrie, Jean	Denaeyer, L.
222	De Drij Gebroeders	4079/100	Janssens, Aug.	Vandewalle, Jacques
223	Matighe'd	4951/100	Labeke, P.	Denaeyer, L.
225	Deugdzaamheid	5146/100	désarmée	id.

B. — Bateaux de pêche à vapeur.

1	Mercédès	9097/100	Klausing, J.	De Groot, Cés.
20	Alphonse	6524/100	Bailleul, Ed.	Soc. an. des pêche. à vap. (ad. dir. J. Bauwens)
25	Augusta	5932/100	Vanleke, E.	Soc. an. des chalutiers à vap. (dir. Maurus Fr.)
35	Jules Orban de Xivry	5827/100	Titeljon, P.	Soc. an. des pêche. ostend. (dir. gér. A. Golder)
55	Prosper	6620/100	Deroo, L.	Soc. an. des pêche. à vap. (ad. dir. J. Bauwens)
63	Hélène	6177/100	Groth, Soren	De Groot, César
65	Pêcheries Ostendai- ses V	6105/100	Ponjaert, Alph.	Soc. an. des pêche. ostend. (dir. gér. A. Golder)
78	Germaine	7305/100	Nassel, Pierre	De Groot, César
78	Belgica	6608/100	Neut, P.	Hessens, L.
81	Emmanuel	4701/100	Ponjaert, L.	Soc. an. des pêche. à vap. (ad. dir. J. Bauwens)
82	Albert	4847/100	Coopman, Em.	id.
85	Gabrielle	6459/100	Coopman, A.	id.
86	Isa	5915/100	Poulaert, Const.	id.
88	Bernard	4805/100	Declercq, A.	id.
89	Gérard	4847/100	Declercq, J.	id.
97	Marie-Louise	4837/100	Dedrie, Louis	id.
99	Pêcheur à vapeur X	4840/100	Defar, Pierre	id.
104	Magdeleine	8500/100	désarmée	L. Moles-Lebailly
105	Jeannot	8446/100	désarmée	id.
115	Jules-Henri	5917/100	Brys, A.	J. Bael-Mauricx
125	Tourquennois	6303/100	Zonnekeyn, F.	Zonnekeyn, F. et Aspeslagh, H.
140	Nervien	6022/100	Benard, A.	Aspeslagh, H.
150	J. Bael-Mauricx	6040/100	Lodrig, Ed.	J. Bael-Mauricx
160	Léonie	5900/100	Savery, J.	id.
174	B ^{ne} de Nève de Roden	7003/100	désarmée	Soc. an. des pêche. ostend. (dir. gér. Golder Alf.)
176	Jules-Michel	7659/100	Wittrock, A.	J. Bael-Mauricx

C. Changements survenus dans la flotille de pêche d'Ostende pendant l'année 1900.

1^o Bateaux qui ont obtenu le certificat de nationalité.

N^o 10. *Stephanie*, Ostende, Cutter à arrière carré, construit en 1899-1900, sur chantiers de M. Aug. Hamman, armateur Ryckx, Ant. Entré en ligne le 19 Avril 1900.

N^o 11. *Oog in 't Zell*, id., dandy cutter, à arrière carré, construit à Rye (Angl.) par James Hoad en 1882, ancien n^o 458 de Ramsgate, d'où il naviguait sous le nom de *Gloaner*, armat. Cockuyt Gustave. Entré en ligne le 20 Mars 1900.

N^o 28. *Victorine*, id., dandy cutter à arrière carré, construit en 1883 à Rye (Angl.) par M. Hoad, a navigué de Ramsgate sous le nom de *Advance* n^o 440. Armat. Ch. De Visscher-Wittrock. Entré en ligne le 2 Juin 1900.

N^o 33. *Margot*, id., dandy cutter à arrière carré, construit en 1880 à La Mailleau (France) ancien n^o 48 de Ramsgate, d'où il naviguait sous le nom de *Poursy*, armat. Pede Aug. Entré en ligne le 3 Avril 1900.

N^o 37. *St. Pieter*, id., dandy cutter, arrière rond, construit à Ostende en 1900, sur chantiers P. Goormachtig, armateur Ch. De Visscher-Wittrock. Entré en ligne le 11 Avril 1900.

N^o 40. *Gladiator*, id., cutter à arrière carré, construit à King's Lynn en 1877. Ci-devant L. N. 45. Armat. Jules Ghys. Entré en ligne le 24 Septembre 1900.

N^o 67. *De kleine Jacques*, id., dandy cutter à arrière rond, construit à Ostende en 1900 aux chantiers P. Goormachtig, armateur Fr. Vandewalle. Entré en ligne le 3 Octobre 1900.

N^o 74. *Marie-Joséph*, id., dandy cutter à arrière carré, construit à La Brehis (France en 1879, ci-devant *Pompy* R 40 de Ramsgate. Armateur Aug. Pede. Entré en ligne le 24 Décembre 1900.

N^o 81. *Emmanuel*, id., steamer de pêche grée en goëlette, construit à Bruges en 1900 par la Société des ateliers de construction « Forges et Acieries », armateur Société anonyme des pêcheries à vapeur, directeur-administrateur John Bauwens. Entré en ligne le 3 Avril 1900.

N^o 88. *Bernard*, id., steamer de pêche grée en goëlette, construit à Bruges en 1899 par la Société anonyme des ateliers de construction « Forges et acieries » armateur Société anonyme des pêcheries à vapeur, directeur-admi-

nistrateur John Bauwens. Entré en ligne le 13 Mars 1900.

N° 89. *Gérard*, id., idem. Entré en ligne le 15 Janvier 1900.

N° 97. *Marie-Louise*, id., idem. Entré en ligne le 9 Mai 1900.

N° 99. *Pêcheries à vapeur X*, id., idem. Entré en ligne le 2 Juin 1900.

N° 104. *Magdeleine*, id., steamer de pêche gréé en goëlette, construit à Dieppe en 1898-99 par la firme Lucas & C^{ie} et achevée par la firme Hamblar de Dieppe. Armateur Léon Moles-Lebailly. Entré en ligne le 9 Avril 1900.

N° 105. *Jeannot*, id., idem. Entré en ligne le 2 Avril 1900.

N° 106. *Armand*, id., dandy cutter, arrière carré, construit à Rye (Angl.) en 1875 par W. J. Hoad, a navigué de Ramsgate sous le nom de *Monarch* n° 309. Armateur Aug. Pede. Entré en ligne le 7 Juin 1900.

N° 134. *Thilda*, id., dandy cutter, arrière carré, construit en 1882 à Hartlepool par sieur Quitman; a navigué de Ramsgate sous le nom d'*Ehza* et n° 381. Armateur Neyts Ch. Entré en ligne le 7 Juin 1900.

N° 135. *Charles*, id., dandy cutter à arrière carré, construit en 1887 à Woolwich par G. Wilson, ancien n° 21 de Ramsgate, d'où il navigait sous le nom de *Alliance*, armat. Neyts Ch. Entré en ligne le 7 Juin 1900.

N° 159. *Isabelle-Irma*, id., dandy cutter à arrière carré, construit à Brixam en 1877 ci-devant *Vanguard* L T 538 de Lowestoft, armateur L. Panesi. Entré en ligne le 19 Nov. 1900.

N° 161. *Charlotte*, id., dandy cutter à arrière carré, construit à Salimpton (Angl.) en 1878, ci-devant *Confidence* R 55 de Ramsgate. Armateur Aug. Pede. Entré en ligne le 26 Novembre 1900.

N° 172. *Delphine-Gustave*, Ostende, dandy cutter à arrière carré, construit à Rye (Angl.) en 1880 par James Collins Hoad, a navigué de Ramsgate sous le nom de *Undaunted* et le n° 446. Armateur Vve Franç. Lauwereins. Entré en ligne le 27 Juin 1900.

N° 200. *Gustly*, id., dandy cutter à arrière carré, construit à Rye (Angl.) en 1877 par W. J. Hoad, a navigué à Ramsgate sous le nom de *Waldron* et le n° 387. Armateur Aug. Pede. Entré en ligne le 18 Avril 1900.

N° 220. *Suzanne*, id., dandy cutter à arrière carré, construit à Rye (Angl.) en 1881 par W. J. Hoad, a navigué de Ramsgate sous le nom de *Souvenir* et le n° 452. Armateur Aug. Pede. Entré en ligne le 7 Juin 1900.

2° Bateaux qui se sont perdus.

N° 40. *Gustave*, Ostende, s'est échoué et perdu à un mille à l'E. d'Ostende le 8 Mai 1900. Equipage sauvé.

N° 121. *Eugénie*, id., s'est échoué le 14 Novembre 1900 entre Schouwen Bank et West-Kapelle au lieu dit *Onrust*. Equipage sauvé.

N° 122. *Franco-Belge*, id., coulé bas d'eau, par mauvais temps, le 22 Décembre 1900, à environ 30 milles anglais, dans l'E. N. E. d'Ymuiden. Equipage sauvé.

N° 126. *Marie-Irma*, id., s'est échoué devant Westende le 4 Mars 1900 à 2 h. après-midi. Equipage sauvé.

N° 173. *Lydie Vroome*, id., coulé bas d'eau le 22 Juillet 1900 à 6 milles anglais dans l'O. N. O. de North Shields. Equipage sauvé.

N° 200. *Jacques*, id., s'est échoué et perdu devant Maria-kerke s/m. le 13 Mars 1900 à 2 h. après-midi. Equipage sauvé.

3° Bateaux qui ont changé de port d'attache.

N° 16. *De Troost*, Ostende, vendu le 9 Octobre 1900 au sieur Godderis pour naviguer d'Oostduinkerke sous le n° 6.

N° 62. *Charles-Hélène*, id., vendu le 25 Janvier 1900 au sieur Legein-Koch pour naviguer d'Oostduinkerke sous le n° 1.

4° Bateaux démolis.

N° 60. *Flandre*, Ostende, démolé en Août 1900.

N° 67. *Elise*, id., démolé en Février 1900.

N° 83. *Constance*, id., démolé en Août 1900.

N° 97. *William et Madeleine*, id., démolé en Mars 1900.

N° 103. *Noordster*, id., démolé en Juin 1900.

5° Bateau qui a cessé de naviguer sous pavillon belge.

N° 208. *Le Lillets*, Ostende, vendu le 25 Février 1900 au sieur Devlin de Newhaven (Angl.).

6° Bateau qui a changé de nom et de numéro.

N° 184. *De Dagster*, Ostende, navigue actuellement sous le nom de *Kleine Pol*, n° 156.

CHAPITRE IV.

PRIMES A LA PÊCHE.

Huitième concours (Ete 1900).

En séance du 1900, le Collège divisa comme suit la somme de 2000 francs affectée au concours entre pêcheurs à la morue pendant l'été 1900.

1^{re} Catégorie : Chaloupes rapportant la plus grande quantité de morue.

1^{er} prime 300 francs
2^e " 250 "
3^e " 200 "
4^e " 150 "
5^e " 100 "

2^{me} Catégorie : Chaloupes restant le plus grand nombre de jours en mer.

1^{er} prime 300 francs
2^e " 250 "
3^e " 200 "
4^e " 150 "
5^e " 100 "

Voici le résultat du concours et le nom des vainqueurs :

1^{re} CATÉGORIE.

PRIME	Numéro de la chaloupe	NOM DU PATRON	NOM DE L'ARMATEUR	PRODUIT
300 fr.	139	Desitter Mart.	Vroome A.	64 tonnes
250 "	144	Pauwels Edouard	Hamman A.	37 1/2 "
200 "	52	Van Maelen Henri	id.	33 1/2 "
150 "	50	Asaert Edouard	Vve Cattoor	29 "
100 "	56	Geryl Ant.	Hamman A.	28 "

2^e CATÉGORIE.

300 fr.	139	Desitter Martin	Vroome A.	135 jours
250 "	59	Steenkiste Pierre	Vve Cattoor	188 "
200 "	71	Lusyne Charles	Hamman A.	110 "
150 "	50	Asaert Edouard	Vve Cattoor	118 "
100 "	56	Geryl Antoine	Hamman A.	115 "

Voici la liste des chaloupes ayant participé à ce concours et le produit de leur pêche :

Numéro d'ordre	Numéro de la chaloupe	ARMATEUR	DATE DE LA SORTIE	DATE DE RENTRÉE	NUMBRE DE JOURS DE MER	NUMBRE DE TONNES	PRODUIT
1	139	A. Vroome	21 Avril	3 Septembre	135	64	fr. 5.082,--
2	19	J. Baels	21 " "	5 " "	137	6	685,--
3	59	Cattoor-Mollemans	3 Mai	13 " "	133	11	1.231,--
4	173	A. Vroome	17 " "	4 " "	pécie	11	1.369,--
5	39	Hamman	24 " "	21 " "	108	29	3.207,--
6	50	Cattoor-Mollemans	26 " "	21 " "	118	16 1/2	2.123,--
7	71	Hamman	28 " "	24 " "	119	20	2.260,--
8	157	id.	31 " "	2 " "	94	2 1/2	292,--
9	91	id.	27 " "	27 Août	88	16 1/2	1.912,--
10	47	id.	27 " "	27 " "	86	11 1/2	1.319,--
11	143	id.	5 " "	27 " "	83	10	1.205,--
12	178	id.	5 " "	27 " "	83	5 1/2	668,--
13	199	id.	15 " "	15 " "	61	3	360,--
14	45	A. De Grave	31 Juillet	31 Août	55	15	1.690,--
15	37	J. Baels	30 Août	27 Septembre	36	25	2.910,--
16	152	A. De Grave	6 " "	6 " "	113	15	1.804,--
17	121	id.	7 " "	25 " "	98	16 1/2	1.935,--
18	189	Cattoor-Mollemans	9 " "	4 " "	108	24	2.850,--
19	70	A. De Grave	9 " "	29 Août	57	33 1/2	3.890,--
20	52	Hamman	12 " "	14 Septembre	78	21	2.389,--
21	124	Cattoor-Mollemans	12 " "	10 " "	94	37 1/2	4.391,--
22	144	Hamman	14 " "	9 Octobre	86	28	8.222,--
23	56	id.	16 " "		115		
					Totaux	420 8/2	fr. 46.731,--

Neuvième Concours (Hiver 1900-1901).

En séance du 3 Novembre 1900, le Collège Echevinal décide de répartir comme suit la somme de 4000 francs, allouée à titre de primes à la pêche pendant l'hiver 1900-1901.

1^{re} Catégorie : Chaloupes avec treuil à vapeur. 2^{me} Catégorie : Chaloupes sans treuil à vapeur.

1 ^{re} prime	400 francs	1 ^{re} prime	400 francs
2 ^e "	350 "	2 ^e "	350 "
3 ^e "	300 "	3 ^e "	300 "
4 ^e "	250 "	4 ^e "	250 "
5 ^e "	225 "	5 ^e "	225 "
6 ^e "	200 "	6 ^e "	200 "
7 ^e "	150 "	7 ^e "	150 "
8 ^e "	125 "	8 ^e "	125 "

Pour pouvoir jouir des avantages offerts par ce concours, il était nécessaire :

1) Que le patron resta à bord de la même chaloupe durant toute la période d'hiver. Il n'avait pas de droits à faire valoir pour l'octroi de la prime en cas de départ ou de renvoi. Celui qui le remplaçait avait droit au diplôme et à la médaille.

2) Les pêcheurs composant l'équipage avaient, pour pouvoir participer à l'octroi des primes, rester à bord de la même chaloupe au moins durant la moitié de la saison d'hiver (c'est-à-dire à partir du 1^{er} Novembre).

Voici les noms des vainqueurs de ce concours.

Prime	N° de la chaloupe	NOM DU PATRON	NOM DE L'ARMATEUR	PRODUIT DE LA PÊCHE
1 ^{re} CATÉGORIE.				
400 fr.	14	Decraecke Ang.	Vandewalle et Bauwens	15408.90 fr.
350 "	139	Geldhof Aug.	A. Vroome	14808.40
300 "	67	Makelberghe Alph.	Vandewalle et Bauwens	14119.50
250 "	185	Asaert Louis	id.	13101.90
225 "	119	Bogaert Pierre	A. Vroome	12776.80
200 "	219	Pieters Alexis	id.	12525.40
150 "	77	Van Welsenaers Pierre	A. Hamman	12321.00
125 "	188	Vercnoeke Louis	A. Vroome	12245.30

Prime	N° de la chaloupe	NOM DU PATRON	NOM DE L'ARMATEUR	PRODUIT DE LA PÊCHE
-------	-------------------	---------------	-------------------	---------------------

2^{me} CATÉGORIE.

400 fr.	137	Aspeslagh Joseph	A. Vroome	9214.50 fr.
350 "	141	Deplanterd Edm.	id.	8888.00
300 "	164	Coopman Henri	A. Hamman	8102.20
250 "	22	De Gruyter Rich.	A. De Graeve	7938.60
225 "	109	Zanders Edouard	A. Vroome	7765.80
200 "	129	Vanhoeck Fréd.	A. Hamman	7366.30
150 "	190	Billiau Eugène	A. De Graeve	7185.10
125 "	188	Makelberghe P.	id.	7146.20

Le tableau ci-dessous indique les chaloupes qui ont pris part au concours.

1^{re} CATÉGORIE.

N° D'ORDRE	N° DE LA CHALOUPE	PRODUIT	N° D'ORDRE	N° DE LA CHALOUPE	PRODUIT
1	2	6749.20	86	117	7482.70
2	8	10682.40	87	118	7711.50
3	9	7885.20	88	119	12776.80
4	11	8885.90	89	130	8619.60
5	12	7589.80	40	184	6485.50
6	14	15408.90	41	185	10691.90
7	18	10524.30	42	188	12245.30
8	28	4117.20	43	139	14808.40
9	31	9184.30	44	145	11501.50
10	38	9289.10	45	148	4241.20
11	37	8956.00	46	158	5665.90
12	44	8382.60	47	154	9528.00
13	49	10568.00	48	156	6021.80
14	54	8028.60	49	159	7770.00
15	58	7902.60	50	161	5558.70
16	61	6043.80	51	168	9044.40
17	67	14118.50	52	172	9007.40

N° D'ORDRE	N° DE LA CHALOUPE	PRODUIT	N° D'ORDRE	N° DE LA CHALOUPE	PRODUIT
18	70	6071.10	53	177	5010.00
19	72	10227.90	54	185	13101.90
20	74	9075.80	55	195	9167.70
21	75	8206.30	56	199	6848.00
22	77	12321.00	57	200	5949.20
23	80	11905.10	58	206	10496.70
24	84	8851.40	59	210	9526.50
25	90	10942.00	60	211	9122.30
26	92	12079.50	61	212	11892.70
27	95	9877.00	62	214	9522.80
28	100	8270.00	63	219	12525.40
29	101	8467.50	64	220	12167.60
30	106	6524.60	65	221	8947.60
31	107	6618.40	66	222	9070.20
32	111	7839.20	67	223	6742.70
33	112	6920.00	68	225	4596.90
34	114	8502.40	69	108	772.10
35	116	6692.20	70	43	1120.80

2^{me} CATÉGORIE.

1	9	6567.60	25	129	7866.80
2	19	2545.40	26	137	9214.50
3	22	7933.60	27	141	8833.00
4	23	3413.70	28	143	5517.00
5	24	5476.20	29	144	5627.50
6	36	3413.70	30	146	2886.90
7	39	1546.70	31	152	4975.00
8	42	7010.20	32	157	5752.70
9	47	8554.10	33	164	8102.20
10	43	5028.10	34	178	4724.40
11	50	4692.40	35	179	5571.80
12	51	5229.40	36	188	7146.20
13	52	4418.60	37	189	4586.80
14	56	2902.30	38	190	7185.10
15	57	6525.90	39	196	3689.90
16	71	5875.50	40	197	5855.00
17	79	6429.30	41	198	5415.60
18	87	6494.00	42	202	5491.70
19	91	3212.50	43	207	6418.10
20	94	5762.40	44	209	6822.50
21	98	1817.50	45	218	6293.90
22	102	6280.50	46	215	5837.10
23	109	7765.30	47	216	4955.60
24	124	4519.60			

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES, DANGEREUX
ET INCOMMODES.

Voici le relevé des industries, dépôts, etc. qui, en raison du danger, de l'insalubrité ou de l'incommodité qu'ils présentent, ont été établis en vertu d'une autorisation administrative pendant l'année 1900.

DATE DE L'AUTORI- SATION	NATURE DE L'USINE, FABRIQUE OU ÉTABLISSEMENT	SITUATION	NOM DU PROPRIÉTAIRE AUQUEL L'AUTORISATION A ÉTÉ ACCORDÉE
6 janv. 1900	Four à cuire le pain	r. des Briquestiers, 39	Marcus M.
23 " "	Boucherie	r. St. Sébastien, 17	Seys A.
1 fév. "	Boulangerie	Boulev. du Midi, 37	Vanden Heede
13 " "	Boucherie	r. de Ghisteltes, 18	Decoster F.
1 mars "	Dépôt de chiffons	route de Breedene 124	Schant L.
1 " "	id.	" "	Broucke L.
6 " "	Ecurie	rue St Sébastien 22	Hessens F.
22 " "	Appareils frigorifiques	r. Archiduchesse 68	Valcke M.
12 avril "	Boucherie	Marché aux Herbes 21	Everaerts E.
17 " "	Moteur à gaz	Place d'Armes, 17	Royon M.
28 " "	Dépôt de naphte	r. de Stockholm, 85	Sluyters F.
28 " "	Chaudière à vapeur	id.	Debuck & Deweerdt
16 mai "	Four à cuire le pain	Marché aux Herbes 20	Vansteenkiste J.
28 " "	Four de boulanger	r. des Chauffeurs, 31	Lams Ch.
26 " "	Ecurie	Boulev. du Midi, 68	Foreyn L.
29 " "	Cheminée pour le sa- uage du poisson	Chée de Nieuport	Rau Vve
2 juin "	Dépôt de cuirs	r. du Carénage, 58	Vandenbussche L.
14 " "	Boucherie	Boulev. du Midi, 104	Denys J.
16 " "	Forge	Place Ph. Van Maes- tricht, 9	Lescauwaeet A.
16 " "	Four à cuire le pain	r. du Rabot, 6	Seys Philibert
21 " "	Forge	r. de Ghisteltes, 58	Verstraete Aug.
4 juill. "	Étamage de glaces	Boulev. Rogier, 46	Ouvry Jules
4 " "	Moteur à gaz	r. d'Amsterdam, 44	De Caestecker H.
4 " "	Atelier de menuiserie	id.	id.
31 " "	Moteur à gaz	r. de Stockholm	Sté an. Pech. Ostendse
18 août "	Boucherie	Quartier Albertus	Maréchal L.
6 déc. "	Moteur à gaz	rue de Rome	Verbrugghen U.
6 " "	Four à cuire le pain	Av. Ch. Janssens, 52	Vanderstraete P.
6 " "	Moteur à gaz	id.	Deslaere E.
8 " "	Forge	rue des Bateliers	Sté d'enseign ^t prof ^{el}
13 " "	Ecurie	Chée de Thourout	Pruvost J.
15 " "	id.	id.	Vandycke J.
27 " "	Chaudière à vapeur	Sas-Slykens	C ^{ie} Int ^{le} d. Wagons-lits
27 " "	Four de boulanger	Place Vandersweep	Van Belleghem

TITRE X. COMMERCE.

CHAPITRE I. TRIBUNAL DE COMMERCE D'OSTENDE.

Année judiciaire 1900-1901 (du 1^{er} Août 1900 au 1^{er} Août 1901).

COMPOSITION DU TRIBUNAL.

MM. Edmond Van Bredael,	Président
G. Perier,	Juge
O. Roger,	»
L. Thoma,	»
L. Valcke,	»
Ch. Deceuninck,	Juge suppléant
Em. Van Wynendaele,	»
Max Valcke,	»
J. Liebaert,	»
Edouard Jean,	Greffier.

AUDIENCES.

Pendant l'année 1900-1901 le tribunal a siégé le Jeudi de chaque semaine, à trois heures et demie de relevée; il a de plus siégé en audiences extraordinaires, soit pour terminer les affaires urgentes, soit pour concilier les parties.

STATISTIQUES.

Pendant l'année 1900-1901 le tribunal a eu à statuer sur 437 causes, soit sur 80 causes de plus que pendant l'exercice précédent.

Des 437 causes dont le tribunal a eu à connaître :

1^o 212 ont été terminées par jugement (120 contradictoires et 92 par défaut).

2^o 116 par décrètement de conclusions, transactions, aban-

don ou radiation (15 affaires ont été rayées du rôle après transactions conclues à l'intervention du tribunal).

Il restait donc 109 affaires à juger à la fin de l'année, soit au 1^{er} Août 1901.

Le tribunal a rendu pendant l'année, outre les jugements définitifs, 123 jugements sur compétence, interlocutoires ou incidentels,

Les 328 procès, terminés pendant l'année 1900-1901 par jugement ou radiation du rôle, l'ont été après le laps de temps ci-après :

A. *Inscription au rôle depuis moins de trois mois.*

Terminés par jugements contradictoires	96
» » par défaut	88
» radiation du rôle	85
	242

B. *Inscription au rôle depuis trois mois à six mois.*

Terminés par jugements contradictoires	22
» » par défaut	3
» radiation du rôle	15
	40

C. *Inscription au rôle de six mois à un an.*

Terminés par jugements contradictoires	19
» » par défaut	1
» radiation du rôle	12
	32

D. *Inscriptions au rôle de un an à trois ans.*

Terminés par jugements contradictoires	10
» » par défaut	0
» radiation du rôle	4
	14
Total . .	328

Le tribunal a accordé pendant l'année 1900-1901, 2321 remises de cause à la demande des parties ou de leurs conseils.

FAILLITES.

Pendant l'année 1900-1901 sept faillites ont été déclarées; deux faillites restaient à liquider de l'année écoulée.

Dans le courant de l'année 1900-1901, deux faillites ont été terminées par liquidation : une a été close à défaut d'actif.

Il restait six faillites à liquider à la fin de l'année judiciaire, soit au 1^{er} Août 1901.

CONCORDATS PRÉVENTIFS.

Pendant l'année 1900-1901, cinq requêtes aux fins d'être admis à faire des propositions concordataires préventives de la faillite ont été présentées au tribunal. La procédure préalable a été autorisée pour les cinq demandes : un débiteur a été déclaré en faillite sur aveu pendant la procédure en obtention du concordat.

Deux des concordats ont été votés aux majorités légales et ont été homologués par le tribunal.

Les créanciers avaient encore à voter à la fin de l'année judiciaire (1^{er} Août 1901) sur les propositions concordataires de deux débiteurs, propositions présentées vers la fin de l'année judiciaire.

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS A ORDRE PROTESTÉS.

Pendant l'année 1900-1901 il a été protesté :

620 lettres de change acceptées et

22 billets à ordre

dont le montant s'élève ensemble à fr. 160216,51.

Pour les lettres de change protestées, il y en a eu 171 de plus et pour les billets à ordre protestés il y en a eu 26 de moins qu'en 1899-1900, et le chiffre total des traites acceptées et billets à ordre protestés a été inférieur de fr. 63882,70 à ce chiffre total en 1899-1900, alors que déjà pendant l'exercice 1899-1900 le chiffre total des lettres de change et billets à ordre protestés pendant cet exercice avait été inférieur de fr. 14795,10 à ce chiffre total pendant l'exercice 1898-1899.

CHAPITRE II.

MOYENS DE TRANSPORTS.

SECTION I.

Service des paquebots entre Ostende et Douvres.

Le service des paquebots de la ligne Ostende-Douvres date de Mars 1846.

Au début, il n'y eut qu'un départ quotidien, le dimanche

excepté; il se faisait la nuit, alternativement par les steamers de l'Etat belge et par ceux de l'amirauté anglaise.

En 1863, le Gouvernement belge, pénétré de l'importance de relations fréquentes et régulières avec la Grande-Bretagne, prit tout le service à sa charge et, en même temps, établit un départ de jour.

En 1886, la ligne d'Ostende-Douvres périlait : des services concurrents avaient été organisés et, d'autre part, le matériel de la ligne belge n'était plus à la hauteur du progrès.

Le nombre de passagers transportés en 1886, entre Ostende et Douvres et vice-versa, n'était plus que de 30,000.

Le Gouvernement n'hésita pas : il se décida à créer un troisième service et renouvela tout le matériel flottant. On a vu ainsi entrer en ligne successivement les paquebots *Prince Albert*, *Ville de Douvres* et *Flandre*, qui furent livrés par la Société John Cockerill et qui sont capables de fournir en service une vitesse de plus de 19 nœuds; puis les paquebots *Princesse Henriette* et *Princesse Joséphine* qui furent construits par la firme écossaise William Denny Brothers. et qui ont une marche supérieure à 21 nœuds; plus tard, les paquebots *Léopold II* et *Marie-Henriette*, qui avaient été commandés, le premier à la même maison William Denny, le second à la Société John Cockerill; ces deux navires ont une vitesse supérieure à 22 nœuds. La Société Cockerill construisit encore le *Rapide* et, enfin, la *Princesse Clémentine*.

A partir du 1^{er} mai 1896, un quatrième départ fut organisé d'Ostende, le jeudi de chaque semaine, au moyen d'un bateau spécial, en correspondance avec le train de luxe dit *Nord Express*, circulant tous les jours entre Londres et Berlin et vice-versa et prolongé une fois par semaine entre Berlin et St. Pétersbourg. Depuis le 1^{er} mai 1897, le *Nord Express* étant prolongé deux fois par semaine jusqu'à St. Pétersbourg, le bateau spécial quitte Ostende le lundi et le jeudi.

Il y a donc actuellement trois services journaliers dans chaque sens et deux départs hebdomadaires mettant la Grande-Bretagne en communication directe et rapide avec les principales villes de l'Europe.

La durée des trajets est ainsi réduite au minimum.

Par la voie d'Ostende, le voyage prend, de Londres à Bruxelles, 7 heures; à Bâle, 18 heures; à Berlin, 20 heures; à Bucharest, 51 heures; à Budapest, 34 heures; à Cologne, 11 heures; à Francfort-sur-Mein, 15 heures; à Genève, 23 heures; à Hambourg, 20 heures; à Lucerne, 19 heures; à Milan, 26 heures; à Munich, 23 heures; à Saint-Petersbourg, 49 heures; à Strasbourg, 15 heures; à Vienne, 28 heures; à Zurich, 20 heures.

La mise en service des nouveaux navires avait eu pour corollaire l'élargissement de l'entrée du port d'Ostende, l'approfondissement du chenal et la construction de nouveaux débarcadères.

Ces efforts ont eu de magnifiques résultats; le mouvement des passagers par la voie d'Ostende-Douvres a considérablement augmenté: en 1896, il a atteint 120,000 et il a dépassé 125,000 depuis 1897.

Au surplus, ce résultat n'a pas lieu d'étonner, si l'on songe qu'outre la supériorité du matériel naval qui permet de faire, dans les circonstances favorables, les traversées en moins de trois heures, la position géographique de la Belgique et le réseau touffu de ses chemins de fer font de ce pays la liaison naturelle entre l'Europe du Nord, du Centre et du Sud, l'Orient et l'Egypte d'une part, et, d'autre part, la Grande-Bretagne et par celle-ci, les deux Amériques.

Les prix pour les traversées d'Ostende à Douvres sont d'une modération extrême; il existe des billets directs, à prix réduits et valables pour une assez longue période, entre toutes les villes de l'Angleterre et de Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse et l'Italie. Grâce à une entente avec la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express européens, les longs parcours se font maintenant dans les conditions les plus agréables.

Tous les paquebots d'Ostende-Douvres rivalisent de luxe et de confort; ils sont entièrement éclairés à la lumière électrique. Des restaurants spacieux permettent aux voyageurs de dîner commodément et de composer le menu de leurs repas.

Parmi ces beaux paquebots, il faut distinguer le plus récemment construit, la *Princesse Clémentine*, le plus rapide entre tous. Il a été livré par la Société Cockerill et constitue

l'un des plus beaux produits de l'architecture navale moderne. Il peut être considéré comme le joyau de la flottille.

La *Princesse Clémentine* à 108 mètres de longueur, 24 mètres de largeur hors tambours; sa machine peut développer l'énorme puissance de 9,200 chevaux et sa vitesse moyenne dépasse 22 nœuds, ce qui représente plus de 41 kilomètres à l'heure.

Le paquebot est entièrement construit en acier doux; il est divisé sur sa longueur en douze compartiments étanches, de telle façon qu'en cas d'abordage l'un quelconque de ces compartiments peut être envahi par l'eau sans que la sécurité du navire soit compromise.

Le steamer comporte trois ponts complets; il a de plus une vaste passerelle de commandant aménagée pour recevoir des passagers. Cette innovation permet aux voyageurs, pendant les beaux jours de l'été où l'encombrement est parfois très grand, de disposer de deux ponts-promenade, au lieu d'un, sur lesquels 600 à 700 passagers peuvent commodément s'installer.

Le milieu du premier pont-promenade est occupé par un vaste rouffle, qui contient douze cabines particulières, un fumoir et un appartement de luxe complet.

La décoration de ces locaux est traitée avec la plus grande richesse, de même que le restaurant et le boudoir des dames de première classe, situés à l'arrière du maid-deck. Ces compartiments méritent une description sommaire spéciale, tant au point de vue du style et de la décoration qu'à celui des œuvres d'art qui en font l'ornement, et dont la liste complète serait trop longue.

Le grand salon de luxe situé dans la portion arrière du rouffle du pont-promenade est traité dans le style Louis XVI. Ses parois sont divisées en panneaux ornés de moulures en bois sculpté, peint et décoré; elles sont garnies de deux grandes glaces et de quatre panneaux en tapisserie de Gobelins représentant les châteaux de Faulx, de Gaesbeek, de Celles et de Vorselaer. La claire voie du plafond est décorée d'un superbe vitrail peint. Les fenêtres et les portes sont garnies de rideaux en soie, bordés de riches passementeries; l'ameublement est également très luxueux et le tout est éclairé à profusion au moyen de lampes électriques soutenues par des appliques en métal doré.

Deux cabines de luxe sont adjacentes au grand salon : elles sont, comme ce dernier, du style Louis XVI et elles ne le lui cèdent en rien, comme richesse de décoration. Elles communiquent entre elles, et avec le salon, par des portes ornées de vitraux artistiques.

En avant de ces appartements se trouve le fumoir dont les parois sont construites en acajou d'Afrique et divisées en panneaux dans lesquels sont encastrés sept tableaux peints à l'huile, représentant des vues et des monuments du pays : la Maison du Roi, à Bruxelles, le panorama de Liège, des vues de Spa, Bouillon, etc. Le plafond est disposé en caissons dont le fond est composé de toiles décorées, peintes à la main, et encadrées d'un barrotage en acajou.

Les cabines spéciales du pont-promenade sont au nombre de douze, dont quatre petites et huit grandes. Chacune de ces dernières est décorée d'aquarelles qui produisent un effet des plus artistiques. Elles sont dues au pinceau d'un de nos meilleurs artistes et elles représentent les principaux cites ou monuments historiques de notre pays : les ruines de l'abbaye de Villers ; le promenoir de l'Escaut, à Anvers ; le rocher Bayard, à Dinant ; le château de Walzin, sur la Lesse ; la cascade de Coë, etc.

Le restaurant est une vaste salle de 20 mètres de longueur occupant toute la largeur de l'arrière du navire ; 112 personnes peuvent y prendre aisément place. La partie centrale du pont est occupée par une magnifique cheminée en marbre rouge rehaussée de garnitures en bronze ciselé. Cette cheminée est surmontée d'une glace biseautée et garnie de trois bronzes artistiques. Un office avec buffet se trouve dressé contre la cloison avant. La décoration est traitée en style Renaissance française du XVI^e siècle dit " François I^{er} ".

Au-dessus des banquettes latérales règne une galerie à fond vertical composée d'une suite d'arcades supportées par des colonnes en noyer d'Italie poli et sculpté. Les panneaux entre les hublots sont alternativement ornés de glaces biseautées et des médaillons jumeaux en imitation d'émaux de Limoges.

Les médaillons limogiens représentent les traits de vingt-quatre personnages célèbres de l'époque de François I^{er}. Parmi eux : Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, Christophe Colomb, Magellan, Michel Ange, le Titien, Raphaël, etc.,

représentés d'après des documents authentiques et entourés d'attributs allégoriques.

Quant aux glaces biseautées, au nombre de quatre de chaque bord, elles sont précédées d'un motif architectural supportant un vase en imitation de vieux argent, destiné à recevoir des plantes décoratives. L'effet de cette magnifique disposition des parois en forme de triptyques est surtout féerique la nuit, lorsque les globes des lampes électriques, disposées devant les glaces, viennent s'y refléter en même temps que les corbeilles de fleurs. Le plafond est subdivisé en caissons dont les panneaux sont décorés à la main.

Immédiatement à l'avant du restaurant se trouve le boudoir de première classe pour dames, grande cabine carrée, meublée avec un goût exquis et constituant une petite merveille, grâce aux tons délicats de ses boiseries sculptées et à ses panneaux de satin, encadrant des médaillons où se jouent des amours. En outre, la salle, meublée de canapés et de sofas garnis de velours chatoyants, est largement éclairée au moyen de huit grandes fenêtres et d'une claire-voie garnie de vitraux. Les portes doubles conduisant vers l'extérieur sont dissimulées par des portières en damas de soie. Enfin, la cheminée en bois poli est ornée d'un beau bronze doré et garnie d'un décor de foyer avec lampes multicolores à incandescence.

La décoration et l'ameublement des autres locaux, quoique moins luxueux, sont cependant en rapport avec la richesse déployée dans les salons spéciaux ; tous sont chauffés à la vapeur et l'éclairage général du navire est assuré au moyen de 248 lampes à incandescence.

Sous tous les rapports, cette construction fait le plus grand honneur à l'industrie belge.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre des voyageurs, ainsi que des colis-bagages, valises postales, paquets de journaux et petits paquets transportés par les paquebots-postes de l'Etat Belge pendant la dernière période quinquennale.

	1896	1897	1898	1899	1900
Voyageurs (nombre)	118366	125605	119174	124058	113827
Colis bagages enregistrés (pièces)	71282	73403	70488	76244	71318
Valises postales (nombre de sacs)	89902	108536	119948	124949	133859
Paquets journaux	4849	4836	5065		
Petits paquets.	367133	395676	341767	357762	369731

SECTION II.

TRANSPORT PAR CHEMINS DE FER VICINAUX.

Le tableau comparatif suivant indique les recettes opérées sur les lignes vicinales partant d'Ostende pendant l'année 1900 :

LIGNES	KILOMÈTRES EXPLOITÉS	VOYAGEURS ET BAGAGES		MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS		TOTAUX		MOYENNES			
								Jour kilom. Train kilom.			
		1900	1899	1900	1899	1900	1899	1900	1899	1900	1899
Ostende-Neuport-Furnes (Service rural)	82,50	100374,97	108003,57	61708,60	80054,00	231173,57	243718,17	18,61	20,55	1,10	1,21
Ostende-Blankenberge	21,30	208182,20	212027,50	00770,50	38024,45	304001,88	250852,14	30,28	32,24	1,76	1,79

SECTION III.

TRANSPORT PAR CHEMINS DE FER.

Les deux tableaux suivant indiquent par tonne de 1000 kg. la nature des marchandises arrivées pendant l'année 1900 à la station d'Ostende.

NATURE DES MARCHANDISES	TONNES	OBSERVATIONS
Moutons abattus . . .	46	Exportation Belge.
Lapins abattus . . .	4324	" "
Porcs abattus . . .	2085	" "
Volaille et gibier . . .	937	" Hongroise
Harengs frais . . .	170	
Beurre . . .	1490	Exportation Italienne.
Œufs . . .	954	" "
Fromages . . .	2473	" "
Fruits frais . . .	1996	" Belge.
Chicorée en cassettes . . .	2455	" "
Farine . . .	1487	
Céréales . . .	2568	
Paille et foin . . .	1010	Exportation Belge.
Houblon . . .	694	Exportation Bavaoise.
Pulpe . . .	897	
Sucre brut . . .	1198	Exportation Belge.
Pommes de terre . . .	899	" "
Huile de lin . . .	2562	" "
Tabac brut . . .	930	Transit de la Roumanie vers la France.
Laine brute . . .	608	Exportation de la France vers l'Angleterre.
Eaux minérales . . .	290	
Vin . . .	254	
Bière . . .	775	
Glace (eau congelée) . . .	1181	
Céruse . . .	527	Exportation Belge.
Chaux . . .	8800	
Pierre de taille . . .	12808	
Pavés . . .	9588	
Macadam . . .	6876	Exportation Belge.
Phosphate de chaux . . .	520	" "
Houille et Briquettes . . .	119405	
Cendrées . . .	686	
Sel raffiné . . .	491	
Vannerie . . .	298	Exportation Belge.
Jouets d'enfants . . .	2741	Transit Bavière vers l'Angleterre.
Groupements . . .	8778	Transit de l'Allemagne vers l'Angleterre.
Bois ouvrés . . .	5418	Transit de l'Allemagne vers l'Angleterre.
Tissus . . .	2285	
Fer ouvré . . .	4637	
Verres à vitres . . .	981	
Cordages . . .	116	
Brosses . . .	82	Exportation Belge.
Tuiles . . .	221	
Matériel de foire . . .	244	
	217574	

TABLEAU indiquant en tonnes de 1000 kil., par nature de marchandises, le trafic total au dépôt d'Ostende pendant l'année 1900 comparé à l'année 1890.

NATURE des Marchandises	1890	1900	DIFFÉRENCE		OBSERVATIONS
			en plus	en moins	
Bois de construct ⁿ	11829	21728	13899	—	Les envois destinés au service de l'État Belge ne sont pas compris dans ce chiffre. Cette diminution provient de ce que des tarifs réduits ont été promulgués au départ des charbonnages belges vers les Flandres. Ces tarifs sont abrogés.
Billes en bois . . .	615	6098	5478	—	
Houille	48512	18652	—	24860	
Coke	1519	3858	2339	—	
Chiffons et mitraille	810	1249	938	—	
Céréales	230	3184	2854	—	
Nitrate de soude . .	10708	83649	16866	—	
Sulfate	—	927	927	—	
Glace (eau congelée)	300	3220	2920	—	
Laine brute.	2987	593	—	2454	
Poisson frais . . .	10748	12817	2074	—	Par suite de la guerre Sud-Africaine, les laines du Cap n'arrivent plus au marché de Londres.
Sable de mer . . .	249	182	—	67	
Briques à bâtir. . .	—	827	827	—	
Sel.	—	25	25	—	
Goudron	—	800	300	—	
	88687	109738	48432	27881	
Poisson frais à grande vitesse vers					
la France.	1006	350	—	656	
l'Allemagne. . . .	1209	2264	1055	—	
la Suisse	225	759	534	—	
la Hollande	79	118	39	—	
	2519	4491	1626	656	Droits d'entrée trop élevés en France. Ce trafic augmente chaque année par suite de l'établissement du trafic de marchandises à grande vitesse et du port très réduit qui est appliqué à ce genre de transport.

TABLEAU indiquant en tonnes de 1000 kilogr. l'importance du trafic des marchandises depuis 1890, jusqu'au 31 Décembre 1900.

ANNÉE	DÉPART	ARRIVÉE	TOTAL	OBSERVATIONS
1890	101902	97951	199853	Fermeture de l'Escaut,
1891	124853	110666	236519	
1892	97998	110053	208050	
1893	88081	118479	206560	
1894	99472	124611	224083	
1895	104407	123329	227746	
1896	97995	136791	234786	
1897	112271	187945	300216	
1898	107455	223431	330886	
1899	133771	253305	387076	
1900	122953	256413	379366	Etablissement du service Ostende-Tilbury.

L'augmentation en 10 années a donc été de 179513 tonnes.

CHAPITRE III. PORT D'OSTENDE.

SECTION I.

Le Port actuel.

Au moment où notre port subit des transformations si profondes, nous avons cru utile d'en donner ici une description sommaire :

Le chenal extérieur du port d'Ostende présente une longueur d'environ 450 mètres; il est compris entre deux jetées à claire-voie en charpente avec digues basses, orientées sensiblement vers le N.-O.; l'extrémité de la Jetée Est s'incline davantage vers le Nord.

La Jetée Ouest a été reconstruite entièrement en 1889, en vue d'élargir le chenal, qui n'avait que 60 mètres d'ouverture à l'endroit le plus resserré et 100 mètres à l'entrée.

Ces dimensions ont été portées respectivement à 100 et 150 mètres.

Le chenal intérieur, dirigé à peu près du N. 1/4 N.-O. au S. 1/4 S.-E., conduit vers l'avant-port et communique, à l'Ouest, avec le bassin d'échouage des chaloupes de pêche. Ce bassin est entouré de murs de quai maçonnés.

En 1885, il a été agrandi du côté Nord en même temps que le pertuis d'entrée a été modifié.

Immédiatement au Sud de ce pertuis, le chenal est bordé par l'ancien quai des bateaux à vapeur, servant aujourd'hui au stationnement des paquebots de l'Etat, ainsi qu'à l'accostage des bateaux du service de Londres et de ceux de la nouvelle ligne d'Ostende-Tilbury.

Plus loin, et du même côté, le chenal donne accès à l'ancienne crique des pêcheurs et à l'écluse d'entrée des bassins à flot.

Le quai réservé à l'accostage des paquebots-poste de l'Etat, faisant la traversée entre Ostende et Douvres, est situé immédiatement à l'amont de la crique des pêcheurs.

Sur la rive Est du chenal s'ouvre la passe d'accès conduisant au nouveau banc de carénage pour les bateaux de pêche. Ce banc a été aménagé, en 1890, dans une partie

SECTION IV.

Mouvement postal, télégraphique et téléphonique.

RELEVÉ des principales opérations faites par les bureaux de poste d'Ostende pendant l'exercice 1900.

RÉCAPITULATIF.

NATURE	OSTENDE (centie)		OSTENDE (bains)		OSTENDE (station)		TOTALS	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Vente de timbres-poste.	153481	61	36730	01	77096	88	267307	50
" de timbres-télégraphiques.	14671	65	278	35	983	25	14671	65
Taxe des mandats internes.	2292	25	721	85	647	15	3503	85
" " " internationaux.	2594	53	57	65	308	15	4362	68
" sur les bons de poste.	700	10	57	65	308	15	1065	75
Mandats poste émis, internes.	7743	49	855	71	861469	08	11598	22
" " " internationaux.	5266	38	655	71	60820	15	7870	446883
Bons de poste émis.	296346	49	90216	71	1449	15	13922569	22
Abonnements aux journaux.	97782	52	8908	88	39645	15	15622	146838
Quittances encaissées.	49180	54	832	88	3294	15	3749	24865
Versement à la Caisse d'Epargne.	12168	85	11686	65	4636	15	15622	146838
Effets de commerce encaissés.	7227	85	90216	71	39645	15	3749	24865
Objets recommandés déposés.	10904	85	8908	88	244838	59	54399	2867831
" recommandés et assurés diatr.	1678	26	601465	00	265370	70	18074	1387091
Lettres express au départ.	38747	3091	314	601465	2404	70	13631	2843298
	7725		3091		7613		21558	
					2886		4323	
					13844		40198	
							28560	

DÉPARTS.

Mandats et bons payés (internes et internationaux.)	28626	2517235	84	841	64579	82	9047	383654	13	37613	2865492	79
Montant des abonnements payés (1)	106873	95	96					511923	06		106873	95
Encaissements payés.	4838	496576	17				1386	186603	15	6324	1045599	32
Rembours. de la Caisse d'Epargne.		845991										

(1) Le bureau d'Ostende est chargé du service des abonnements aux journaux anglais pour la Belgique, le Danemark, la Suède et la Norvège.

endiguée du bassin de chasse de l'écluse Léopold. Son radier se trouve en moyenne à la cote (+ 1^m00) par rapport au niveau moyen des basses mers de vive eau ordinaire ou (Z).

Des aqueducs de chasse, formés de tuyaux en fonte et alimentés par le réservoir de l'écluse Léopold, servent à enlever régulièrement la vase qui se dépose sur le banc.

A l'amont du banc de carénage, le chenal communique avec le bassin des chantiers de la Marine, où s'effectuent les réparations des paquebots-poste de l'Etat.

Un grill, établi pour le même usage, est installé sur la rive. Est et vers l'amont de l'avant-port. Entre ce grill et le chenal d'accès de l'écluse de la Marine, la même rive est occupée, depuis 1897, par deux postes en charpente destinés à l'amarage des paquebots de la ligne Ostende-Douvres.

Les bassins à flot, au nombre de trois, s'étendent derrière la ville à la suite l'un de l'autre; ils ont une superficie totale de cinq hectares et sont entourés de 1,450 mètres de murs de quai. L'écluse d'entrée a 12 mètres de largeur et 58^m,50 de longueur utile. Les buscs sont placés à 1^m48 sous le (Z).

Le premier bassin, immédiatement à l'amont de l'écluse, communique avec la dérivation du canal de Bruges à Ostende, laquelle s'embranché sur ce canal au pont de la Chapelle, à Slykens.

Le pont-barrage, établi à la jonction du bassin et du canal de dérivation, a 12 mètres d'ouverture; le busc se trouve à la cote de 0,56 sous le repère; le barrage est muni de deux paires de portes busquées.

Les portes du pont-barrage restent ouvertes en temps ordinaire et ne se manœuvrent que lorsqu'on veut baisser soit le niveau du canal, soit celui des bassins; ou bien, lorsqu'on veut introduire la marée haute dans ceux-ci en vue de l'éclusage d'un navire de fort tirant d'eau. Cette manœuvre permet d'augmenter de 0^m70 les profondeurs normales, qui sont de 5^m60, 4^m70 et 3^m00 pour les trois bassins respectivement.

Sur la dérivation du canal de Bruges à Ostende, à 1,400 mètres environ à l'amont du pont-barrage, on rencontre l'écluse dite « du Contredam. »

La largeur et le niveau du busc correspondent, peut-on dire, aux chiffres cités plus haut pour le pont-barrage.

Cette écluse comprend deux paires de portes busquées vers l'aval que l'on ferme seulement lorsqu'il s'agit de bais-

ser les eaux du canal principal s'étendant à l'amont jusqu'à Bruges.

Le bassin de la Marine est précédé d'une écluse simple de 17 mètres d'ouverture avec buscs établis à 1^m50 au-dessous du zéro, et comprenant deux paires de portes busquées en sens contraire.

L'écluse militaire située au fond de l'avant-port a été construite en 1820 par le Génie militaire du royaume des Pays-Bas.

Elle comporte deux pertuis de chasse, ainsi qu'un pertuis de navigation de 12 mètres d'ouverture, destiné à livrer passage aux navires qui entrent dans l'arrière-port, compris entre l'ouvrage en question et les écluses de Slykens. Les buscs de l'écluse militaire se trouvent à 1^m50 sous le (Z).

Les pertuis de chasse sont munis d'une paire de portes de flot et de deux portes tournantes à ailerons inégaux. La passe navigable se ferme au moyen d'une paire de portes de flot et d'une paire de portes d'ebbe. A celles-ci sont adaptés des vantaux tournants destinés au passage des eaux pendant les manœuvres des chasses.

L'écluse de Slykens a été construite en 1758, en remplacement de l'ancienne écluse de ce nom, dont les vestiges sont encore visibles aujourd'hui dans l'arrière-port. L'ouvrage actuel forme la retenue d'aval du canal de Bruges à Ostende.

Il comprend, du côté des rives, deux passages de navigation ayant respectivement 10^m90 et 4^m90 de largeur et munis chacun de quatre paires de portes busquées. On y trouve encore, pour servir spécialement à l'écoulement des eaux surabondantes amenées par le canal, un pertuis intermédiaire de 4^m05 de largeur avec portes busquées et porte tournante, ainsi que quatre aqueducs larrons commandés par des vannes.

Les buscs de l'écluse de Slykens sont placés à 4^m75, sous la flottaison réglementaire du canal (dit « cote de XVIII pieds »), laquelle flottaison correspond à la cote 4^m05 au-dessus du (Z).

Sur la rive gauche, l'arrière-port reçoit les eaux du Camerlinckx, et sur la rive droite, celles du Vingerlinckx et de la Noord-Eede.

Ces différentes artères assurent l'assèchement des terres de plusieurs wateringues, occupant une superficie de près de 25,000 hectares.

L'arrière-port constitue en outre le bassin de retenue des

chasses qui s'effectuent par l'écluse militaire. Ces chasses constituent, avec celles de l'écluse française placée à côté, l'étagé d'amont, et servent spécialement à refouler les vases du chenal intérieur.

Mais depuis 1896, les chasses opérées par ce dernier ouvrage ont été définitivement supprimées à la suite des remblais effectués dans le bassin de retenue pour l'établissement du tronçon de chemin de fer raccordant directement aujourd'hui la ligne de Bruxelles à Ostende à la gare maritime d'Ostende-quai.

Ajoutons, dès maintenant, que l'écluse française et l'écluse militaire vont être démolies en vue de l'agrandissement de l'avant-port, qui sera prolongé, sur l'emplacement de l'arrière-port actuel, jusqu'aux écluses de Slykens.

Nous parlerons plus loin de ces travaux.

L'étagé inférieur du système de chasses est constitué par l'écluse Léopold, construite en 1859 sur la rive Est du port, à 500 mètres environ de la tête des jetées. L'axe de l'écluse et de son chenal a sensiblement la même direction que celui du chenal extérieur.

L'écluse Léopold présente 6 pertuis de 4 mètres de largeur utile avec buscs placés à la cote + 0^m45 (Z). Dans chacun de ces pertuis sont installés, du côté de la retenue, une porte de chasse à ailerons inégaux, et, du côté de la mer, une vanne ainsi qu'une porte de flot.

L'écluse débite en trois quarts d'heure un volume de 375.000^m3 environ fourni par un bassin de chasse d'une superficie de 15 Hectares.

Sans entrer ici dans l'examen détaillé des conditions relatives au régime hydrographique de l'atterrage d'Ostende, disons que les vents régnants soufflent du S.-O. et de l'O. et que les coups de vent du N. au N.-O. y sont les plus dangereux.

L'établissement du port est de 12 h. 23 m.

L'amplitude moyenne des marées de vive eau ordinaire est de 4^m61. Le niveau moyen des basses mers de morte eau se trouve à 0^m70 au-dessus de celui des basses mers de vive eau, tandis que la cote des hautes mers de morte eau correspond à 3^m68 au-dessus du même repère.

Dans la petite rade d'Ostende, la vitesse maximum du courant de flot par des marées ordinaires de vive eau, est de 1^m10 et celle du courant de jusant, de 0^m85 par seconde.

La direction du flot, à l'instant de son maximum de vitesse, soit vers l'heure de la marée haute, est N.-E. 1/4 E., celle de jusant au moment de son maximum de vitesse, c'est-à-dire vers l'heure de la basse mer, est O. 1/4 S.-O.

En morte eau, la vitesse maximum du courant du flot est en moyenne de 0^m60 et celle du courant de jusant de 0^m50 par seconde.

Avant qu'on eut recours aux dragages pour améliorer l'entrée du port d'Ostende, et lorsque les chasses fonctionnaient régulièrement, le chenal présentait à l'intérieur et jusqu'à une faible distance des musoirs des jetées, une profondeur de 2^m80 à 3 mètres sous le niveau des basses mers de vive eau; dans la passe extérieure, on sondait en moyenne 2^m00 à 2^m40 sur une longueur de 200 mètres environ à partir des musoirs; plus loin on rencontrait les fonds de trois et de quatre mètres, dont les courbes de niveau se tenaient respectivement à 240 mètres et à 300 mètres.

Les chasses servent principalement à maintenir la profondeur dans la partie intérieure du port, soumise essentiellement au régime vaseux. Mais les dragages, de leur côté, ont donné des résultats remarquables dans la passe d'entrée à fond de sable.

Les premiers essais eurent lieu en 1880, à l'aide d'une drague à aspiration d'une force nominale de 40 chevaux. On enleva alors un volume de près de 40.000 mètres cubes, donnant, suivant l'axe du canal, un approfondissement de 0^m70 environ.

Les dragages furent repris en octobre 1881, à l'aide d'une autre drague à aspiration, portant une machine de 120 chevaux indiqués.

A la fin du mois de septembre suivant, cet engin avait enlevé 120.000 mètres cubes de déblais qui, transportés en mer à la distance de 2.500 mètres, revenaient à 2 fr. 24 c. le mètre cube.

La profondeur minimum obtenue sur la barre atteignait à cette époque près de 3 mètres au point culminant; mais la passe était encore peu évasée.

Entretemps, il fut procédé à l'adjudication des travaux de dragage à exécuter pendant un bail de cinq années jusqu'à concurrence d'une dépense annuelle qui ne devait pas être inférieure à 200.000 francs, et qui coûtaient encore 1 fr. 88 c.

le mètre cube, y compris le transport en mer à 2,500 mètres.

En juin 1884, après l'extraction d'un nouveau cube de 457,000 mètres, la passe extérieure accusait, suivant l'axe du chenal, une profondeur de 6^m20 sous le (Z); en même temps, cette passe affectait une forme déjà relativement ouverte, aussi bien du côté Ouest que du côté Est.

Plus tard, on s'est borné à maintenir la situation obtenue, en augmentant encore toutefois l'évasement de la passe d'entrée.

Les dragages effectués dans ce but ont varié moyennement de 75,000 à 180,000 mètres cubes, y compris ceux de la partie du chenal limitée par les jetées à claire-voie.

Après deux entreprises successives pour un bail de cinq années, il fut procédé, en 1892, à l'adjudication des dragages pour un nouveau bail de même durée, les déblais comprenant en même temps, à partir de cette époque, ceux à exécuter pour l'entretien des ports de Nieuport et de Blankenberghe, ainsi que pour celui de la passe Ouest du Stroombank. Ceux de l'entreprise en cours depuis le 1^{er} juillet 1897 s'effectuent au prix de 0 fr. 328 le mètre cube pour les déblais à enlever en mer et à l'entrée du port, et à raison de 0 fr. 577 pour les dragages à l'intérieur du port. Pour le port d'Ostende, les matières draguées sont transportées en mer à la distance de 6.500 à 8,000 mètres des musoirs des estacades.

En résumé, la quantité des apports devant le port d'Ostende est donc relativement faible, ce que l'on doit attribuer au régime des plages attenantes qui sont relativement peu développées, surtout à cause de l'endiguement de la partie de la plage à l'Ouest, endiguement qui s'étend jusque vers la laisse de la mi-marée.

Quant aux parties du port soumises au régime vaseux, et qui comprennent le chenal intérieur, l'avant-port et les bassins de marée, voici les conditions qui en caractérisent l'entretien.

En 1887, le chenal intérieur et l'avant-port ont été dragués à quatre mètres sous le niveau des basses mers.

Cette profondeur s'y maintenait sensiblement à la faveur des évacuations d'eau de l'arrière-port et des chasses artificielles, lorsque celles-ci fonctionnaient régulièrement.

Près de l'écluse militaire, il s'était même formé une fosse à flot de 180 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur,

où l'on sondait jusqu'à 7 et 8 mètres d'eau à marée basse.

C'est là qu'à leur arrivée les navires de fort tirant stationnent et attendent une marée favorable pour entrer dans les bassins, après avoir allégé au besoin.

Cependant, les chasses à Ostende sont peu puissantes, et, au surplus, laissent à désirer sous le rapport de l'installation.

Le bassin de l'écluse militaire, constitué par l'arrière-port, n'a que 12 hectares de superficie, et l'écluse française, aujourd'hui abandonnée, avait ses buscs placés trop haut pour communiquer au courant de chasse toute la quantité de travail utile qu'on aurait pu en attendre.

D'autre part, comme les écluses de retenue sont établies au fond de l'avant-port, les chasses ont à subir des interruptions fréquentes par suite de la présence de navires qui se tiennent dans la fosse à flot.

Quoi qu'il en soit, la fosse à flot et le chenal du port se maintenaient dans des conditions satisfaisantes aussi longtemps que les écluses française et militaire pouvaient fonctionner plus ou moins régulièrement.

Mais depuis que ces écluses ont cessé de manœuvrer, les envasements du chenal et par conséquent les dragages qu'on doit y effectuer ont beaucoup gagné en importance.

Sur notre côte, d'ailleurs, les dépendances des ports et des bassins de marée, non soumis à l'action des eaux en mouvement, sont sujettes à s'envaser avec une rapidité extraordinaire. Les apports s'y accumulent d'autant plus vivement que les espaces considérés ont plus de profondeur et que le jeu des marées et des courants de vidange qui en résultent, s'y fait sentir avec moins d'intensité sur le fond.

Les vases qui se déposent dans le chenal et dans l'avant-port, ainsi que dans les dépendances de celui-ci, sont enlevées au moyen d'une drague à godets.

La quantité des déblais extraits la dernière année, rien qu'à l'intérieur du port, a atteint 250,000 mètres cubes.

Les conditions d'accès du port d'Ostende étaient réglées, il y a peu d'années encore, par la présence du Stroombank qui sépare la grande et la petite rade du port; on y sondait en moyenne 2^m50 à 3 mètres d'eau à marée basse.

Mais la situation a été modifiée par le creusement de la passe dite « de l'Ouest », effectué en 1890 et 1891 à travers ce banc.

Cette passe est balisée par deux feux de direction établis dans les dunes, à 1,800 mètres environ à l'Ouest du clocher de Mariakerke. Elle est dirigée vers le N.-O.-q.N. On y sonde actuellement 6 mètres d'eau en moyenne à marée basse. Sa largeur, y compris les talus, est de 500 mètres environ.

En présence du bon résultat obtenu par cette passe au point de vue de l'accès du port, une deuxième passe dite « directe » a été draguée à l'O-N-O 7°-30'. O de l'entrée du chenal, suivant l'alignement du grand phare par le feu vert installé sur l'estacade Ouest du port.

Le mouillage à marée basse y est de 5^m50 sur une largeur moyenne de 350 mètres, et ne descend pas en dessous de 5 mètres dans un chenal de 450 mètres. Elle est préférée par les navigateurs à la passe de l'Ouest, laquelle commence à être abandonnée.

Une troisième passe est en voie d'exécution — la passe de l'Est — pour détacher de la côte le Stroombank qui s'y était soudé vers Wenduyn et pour favoriser ainsi la circulation des courants dans la petite rade en vue du maintien des profondeurs.

SECTION II.

Les Extensions du Port.

A. *Travaux à charge de l'Etat.* — Le port va recevoir une extension très importante par la création d'installations maritimes nouvelles, énumérées ci-après:]

Les travaux qui s'y rapportent se font aux frais de l'Etat et de la ville d'Ostende, suivant convention signée le 10 octobre 1894. Ils comprennent la création d'un nouvel avant-port, à l'emplacement de l'arrière-port actuel.

La rive Ouest sera bordée par un mur de quai de 8 mètres de mouillage à marée basse, tandis que la rive opposée sera protégée par un perré maçonné servant d'appui à des postes en charpente réservés à l'amarrage des paquebots-poste de l'Etat.

Le mur de quai, d'un développement de 800 mètres environ, se raccordera, du côté amont, aux maçonneries du pont projeté sur le nouvel avant-port.

Ce pont livrera passage à une voie carrossable ainsi qu'à une double ligne ferrée, destinée à relier les réseaux des

voies aménagées sur les deux rives pour l'exploitation du port et le service de la Marine.

L'ouvrage sera symétrique; il portera un tablier tournant et deux tabliers fixes.

Le tablier tournant couvrira de chaque côté de la pile centrale un pertuis navigable de 16 mètres de largeur, permettant aux navires de se rendre dans la partie amont de l'avant port, comprise entre le pont et l'écluse de Slykens. Cette partie du port servira d'ailleurs plus spécialement au stationnement des remorqueurs, bateaux dragueurs, yachts de plaisance, etc.

Le nouvel avant-port répondra aux exigences de la navigation et de la bonne exploitation, à condition évidemment qu'il soit possible de conserver la profondeur voulue, surtout au pied du mur de quai, dont les fondations seront établies à la cote (— 10,50).

En vue de ce résultat, le projet prévoit l'aménagement des nouveaux ouvrages et des dépendances du port, de manière à utiliser autant que possible l'action de l'eau en mouvement.

L'avant-port a une largeur relativement modérée — 130 mètres — (sauf la partie destinée à l'évolution des navires et située près du pont tournant).

Placé immédiatement à l'aval des écluses de Slykens, il recevra les eaux surabondantes du canal de Bruges à Ostende, en même temps que celles de la Noord-Eede, dont le cours sera dérivé.

D'autre part, la marée pourra se propager avec une certaine intensité depuis l'entrée du port jusqu'à Slykens, sur une distance de près de trois kilomètres et dans un bras de la Noord-Eede, de 800 mètres de longueur, il contribuera ainsi à prévenir, dans une certaine mesure, l'envasement de la passe navigable.

Ces chasses naturelles résultant de l'évacuation des eaux supérieures et du jeu des marées, sont évidemment d'un effet très salutaire au point de vue du maintien des profondeurs dans le chenal du port.

Mais c'est surtout au pied du quai d'accostage qu'il est indispensable de trouver constamment la profondeur voulue.

A la rigueur, les navires de fort tirant d'eau peuvent, sans grand inconvénient, profiter du surcroît de profon-

deur dû à la marée montante pour parcourir le chenal du port; mais arrivés à l'accostage, il importe qu'ils y trouvent constamment un mouillage suffisant pour rester à flot, quel que soit l'état de la marée.

Pour maintenir la profondeur au pied du mur de quai, on peut sans doute recourir aux dragages. Mais on s'est dit que ceux-ci devraient être excessifs, d'autre part que les engins encombrants à employer pour leur exécution prendraient, devant le quai, la place destinée aux navires de commerce, et qu'ainsi ces dragages constitueraient, non seulement une entrave, mais aussi un danger sérieux pour la navigation dans le port.

Il a été décidé de suppléer à l'action des eaux supérieures et des marées en créant un grand réservoir de chasses artificielles.

L'écluse de retenue comprendra six pertuis présentant chacun 5 mètres d'ouverture.

Son radier se trouvera à la cote de 4 mètres sous le repère, différant en cela de ce qui a été réalisé dans les écluses de chasse existantes, dont la cote du radier correspond ou n'est guère inférieure au niveau de la marée basse.

La disposition projetée se justifie entièrement sous le rapport de l'efficacité du courant de chasse. Le calcul permet de rester d'apprécier dans quelle mesure s'accroît le travail utile des chasses en raison de l'abaissement du radier.

Dans les conditions ordinaires, quant aux dimensions de l'écluse et du bassin de retenue, et toutes choses égales d'ailleurs, l'effet utile du courant de chasse varie à peu près dans le rapport de 1 à 6,5 lorsque le radier de l'écluse est abaissé de la cote 0 (marée basse), à la cote de 4 mètres sous ce repère.

L'écluse de chasse sera donc établie dans des conditions absolument rationnelles, comme emplacement et efficacité; elle permettra de donner une puissance considérable aux chasses qui produiront leur effet de curage dans toute la partie intérieure du port et spécialement le long du nouveau quai où il s'agit de maintenir constamment de grandes profondeurs.

D'autre part, l'écluse de chasse comprendra un système de vannes de flot, en remplacement des portes de flot habituelles.

Au moyen de ces vannes, on pourra effectuer des chasses de fond lorsque celles-ci seront reconnues utiles, ou bien lorsque certaines circonstances empêcheront momentanément les chasses ordinaires par les portes de chasse.

L'écluse de la Noord-Eede sera reconstruite à 800 mètres de l'avant-port, avec sept pertuis de 2 mètres de largeur chacun, munis de vannes aux deux têtes.

La Noord-Eede forme la rigole d'assèchement de wateringen très étendus. La partie en aval de la nouvelle écluse sera transformée en canal à marée d'un profil trapézoïdal, avec talus inclinés à 5/4 et consolidés par un revêtement en maçonnerie, et plafond de 14 mètres de largeur creusé à 1 mètre sous marée basse. A marée haute, le mouillage sera de 5^m15; le canal pourra donc être parcouru par des bateaux et des navires. Des chasses pourront s'y faire par l'écluse et par des conduits s'embranchant sur le bassin de retenue. Les rives sont en état d'être appropriées comme chantiers de construction ou à d'autres usages industriels.

Les installations réclamées par le service de la Marine seront aménagées sur la rive Est de l'avant-port.

En dehors des postes destinés à l'amarrage des paquebots d'Ostende-Douvres, le gouvernement se propose de construire à l'usage du service précité un bassin de 350 mètres de longueur et 125 mètres de largeur, avec écluse d'entrée de 26 mètres de largeur, orientée de façon à être à l'abri de la forte houle; une cale sèche de 26 mètres d'ouverture débouchant au fond du bassin complètera ces installations.

Une deuxième cale pouvant être utilisée par les paquebots et par les navires de commerce, sera établie à côté et à l'amont de l'écluse d'accès au bassin de la Marine. Son entrée, de 26 mètres de largeur débouchera directement dans l'avant-port.

On dispose, à côté de la deuxième forme, de la place voulue pour en construire une troisième si les nécessités du commerce l'exigent.

Ces installations se trouveront concentrées aux abords des ateliers actuels de la Marine et seront desservies par des voies ferrées, de même d'ailleurs que les postes à établir sur la même rive pour l'amarrage des paquebots et l'embarquement du charbon à bord de ces navires.

La-dépense des travaux décrits ci-dessus est une charge de l'Etat.

B. *Travaux à charge de la ville.* — Quant aux ouvrages à créer aux frais de la ville d'Ostende, ils occupent en majeure partie l'emplacement du bassin de retenue actuel de l'écluse de chasse française.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette dernière écluse sera démolie, de même que l'écluse militaire, et le bassin de retenue en question sera comblé, autant que de besoin, pour l'aménagement des nouveaux quais.

Les ouvrages incombant à la ville consistent en un bassin à flot précédé vers la mer d'une écluse à sas de 18 mètres de largeur et de 120 mètres de longueur utile; à ce bassin feront suite un bassin-canal et un bassin d'évolution en communication directe avec la dérivation du canal d'Ostende à Bruges.

Le buse de l'écluse sera placé à la cote de 4^m50 sous le repère, ce qui, pour un navire de 7 mètres de tirant d'eau, permettra l'éclusage pendant quatre heures et demie en moyenne à chaque marée, ainsi que le passage régulier des navires ordinaires de commerce.

Il est à remarquer que, par la dérivation du canal de Bruges, le nouveau bassin à flot se trouvera en communication avec le canal d'Ostende à Bruges.

Le bassin-canal et le bassin d'évolution serviront spécialement à l'importation des bois du Nord; à cet effet, les berges seront revêtues de perrés maçonnés et pourvues d'appontements en charpente.

Ces bassins seront d'ailleurs bordés de terre-pleins spacieux, susceptibles d'être utilisés comme dépôts.

Les eaux des waterings, qui s'écoulent actuellement dans l'arrière-port par le canal du Camerlinck, seront déversées dans le chenal d'accès de l'écluse maritime au moyen d'une dérivation voûtée dont la maçonnerie fera corps avec celle du mur de quai du bassin à flot et du bajoyer de l'écluse maritime.

Le courant de ces eaux supérieures contribuera par conséquent au maintien des profondeurs dans le chenal d'accès.

Un pont-barrage sera construit immédiatement à l'amont du bassin d'évolution; il permettra, le cas échéant, d'isoler les bassins de commerce du canal de Bruges à Ostende.

En fermant les portes d'aval du barrage, on pourra, en

vive eau, effectuer des chasses dans le chenal d'accès de l'écluse et le prolongement de celui-ci à l'aide de la tranche d'eau supplémentaire dont on disposera sur toute l'étendue des bassins et des canaux de raccordement situés à l'aval du pont-barrage. A l'action du courant naturel, provenant de la dérivation du Camerlinck, viendra donc s'ajouter celle de ces chasses artificielles effectuées chaque fois avec un cube d'eau d'environ 200,000^m3 sous une chute moyenne de 4^m50.

Afin de faciliter aux navires l'accès de l'écluse, le chenal en question, convenablement évasé vers l'axe de l'avant-port, sera bordé de perrés maçonnés, avec estacades de guide en charpente.

La rive Ouest de l'avant-port sera redressée du reste suivant un tracé régulier se raccordant aux murs en retour de l'écluse; le poste Sud servant à l'accostage des paquebots sera reconstruit sur le nouvel alignement.

Deux ponts tournants seront établis sur l'écluse pour livrer passage à la ligne vicinale d'Ostende à Blankenberghe et à la route d'Ostende à Bruges; les manœuvres d'éclusage pourront donc toujours se faire sans interrompre la circulation des trains, ni celle des véhicules ordinaires.

Au delà de l'écluse, jusqu'au droit du grand pont sur le nouvel avant-port, le chemin de fer vicinal et la route formeront la ligne de démarcation entre les quais qui desserviront respectivement les accostages de l'avant-port et du bassin à flot.

Ces quais auront, comme largeur, 100 mètres du côté de l'avant-port, et 80 mètres au moins le long du bassin à flot; l'exploitation en sera assurée par toutes les installations appropriées, et notamment par un réseau de voies ferrées reliées à une station de formation qui sera créée, avec raccordement aux voies existantes, sur la rive gauche de la dérivation du canal de Bruges.

Faisons remarquer que les waterings situées sur les deux rives du canal de Bruges sont asséchées actuellement par des canaux débouchant tous dans l'arrière-port à l'amont de l'écluse militaire, qui sert à la fois à la navigation et aux chasses opérées dans l'avant-port; ce dispositif contrarie sérieusement l'écoulement des eaux intérieures, inconvénient qui disparaîtra, puisque les nouvelles écluses communiqueront directement avec l'avant-port.

SECTION III.

La nouvelle gare du débarcadère.

Dans le périmètre des installations maritimes, l'administration des chemins de fer, de son côté, poursuit activement la réalisation d'améliorations importantes dans le service d'Ostende-Douvres et celui des express internationaux au départ d'Ostende.

En présence des sujétions nombreuses imposées par la situation antérieure, sujétions devenues de plus en plus sensibles à mesure de l'extension acquise par le service des express internationaux, l'administration précitée a exécuté récemment et exploite depuis novembre 1896, le nouveau tracé formant le « raccordement direct d'Ostende-Quai ».

Ce tracé part de cette station, longe, suivant sa rive droite, le canal de la dérivation, qu'il franchit sur un pont tournant à 200 mètres environ en amont de l'écluse du Contredam et se raccorde à la ligne existante un peu au delà du même pont tournant.

Ce dernier ouvrage sera rendu fixe après l'achèvement des travaux maritimes, alors que le canal de dérivation de Bruges à Ostende desservira exclusivement les communications entre les bassins et ne recevra plus que des bateaux d'intérieur.

Le bâtiment actuel de la station maritime disparaîtra pour faire place à un vaste bâtiment aménagé de façon à répondre entièrement aux exigences des services respectifs du Chemin de fer, de la Marine et de la Douane.

A ce bâtiment sera annexé un hôtel de cinquante chambres, lequel offrira aux voyageurs tout le confort nécessaire.

SECTION IV.

Communications avec le quai tier du Phare.

On vient de lire que des installations maritimes importantes seront placées sur chacune des rives du nouvel avant-port. Il importe à tous les points de vue que celles-ci soient desservies par une même usine de force motrice.

D'autre part, de nouveaux quartiers se créent entre le phare et le nouveau bassin de chasse, et dans les dunes de l'Est, qu'il faudra alimenter d'eau potable et relier tant au réseau des égouts de la ville qu'à l'usine d'éclairage.

De là la nécessité d'établir, entre les deux rives, des com-

munications appropriées aux divers besoins. On construira un tunnel de 2^m50 de diamètre en amont du nouveau pont, dans lequel seront logés les canalisations, câbles et conduites nécessaires. Et l'on créera, en face de la minque, un service de passage d'eau ou de ferrys-boats munis de plates-formes mobiles, se déplaçant verticalement le long de vis et se mettant constamment au niveau du quai, de manière à assurer à tout moment l'embarquement et le débarquement de plain-pied.

Le Gouvernement a mis à l'étude la question de la création d'une usine de force électrique pour l'éclairage du port et pour la manœuvre des grues et des engins qui desserviront celui-ci, ainsi que pour la manœuvre des parties mobiles des ouvrages d'art avoisinants.

SECTION V.

Mouvement du port d'Ostende en 1900.

ENTRÉES

PAYS D'ORIGINE	CHARGES		SUR L'EST		TOTAL	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemagne . .	18	10293			18	10293
Suède . . .	17	10224			17	10224
Norvège . . .	68	21799			68	21799
Angleterre . .	798	328858	1	57	799	328710
Amérique . .	18	21587			18	21587
Danemark . .	5	2828			5	2828
Russie . . .	15	10755			15	10755
France . . .	4	224	1	73	5	297
Portugal . .	1	512			1	512
Hollande . .			1	320	1	320
	989	458872	3	450	942	427275

SORTIES

DESTINATION	CHARGES		SUR L'EST		TOTAL	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemagne . .			19	12222	19	12222
Norvège . . .	3	759	59	18954	62	19713
Angleterre . .	581	248909	279	145542	840	389451
Suède . . .			2	1200	2	1200
Russie . . .			2	1476	2	1476
France . . .	1	76	7	1876	8	1752
Amérique . .			1	214	1	214
Italie . . .			1	685	1	685
Belgique . .			2	662	2	662
	585	244748	372	181441	937	426184

Navires classés par pavillon et provenances.
A L'ENTRÉE.

PAYS D'ORIGINE	PAVILLON	CHARGÉS		SUR LEST		TOTAL	
		NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE
Allemagne. .	Allemand. .	14	7765				
Angleterre. .	"	3	4644				
Amérique. .	"	4	8868				
Norvège. .	"	8	1971				
Duède. .	"	6	8812				
Russie. .	"	6	4212				
Danemark. .	"	2	1260			43	27627
Allemagne. .	Anglais. .	1	480	1	87		
Angleterre. .	"	405	184126				
Amérique. .	"	11	14214				
Norvège. .	"	1	849				
Danemark. .	"	1	755				
Russie. .	"	6	4484				
France. .	"			1	73	427	204987
Allemagne. .	Belge. .	1	582				
Angleterre. .	"	367	152565				
France. .	"	4	220				
Belgique. .	"	2	731			374	154098
Amérique. .	Français. .	1	1950				
France. .	"	1	77	2	4	2	1427
Allemagne. .	Norvégien. .	2	1467				
Angleterre. .	"	14	5788				
Amérique. .	"	1	1216				
Norvège. .	"	59	18761				
Danemark. .	"	1	599				
Suède. .	"	7	3895				
Portugal. .	"	1	512				
Russie. .	"	1	1072			86	34260
Russie. .	Russe. .	1	305			1	305
Hollande. .	Italien. .			1	320	1	320
Angleterre. .	Suédois. .	1	355				
Suède. .	"	1	717			2	1072
Angleterre. .	Danois. .	1	550				
Suède. .	"	3	1848				
Danemark. .	"	1	214			6	3297
Russie. .	"	1	686				

Navires de commerce entrés au port d'Ostende pendant
1900 ayant un tirant d'eau de 50 décimètres et plus.

A LA SORTIE

PAYS DE DESTINATION	PAVILLON	CHARGÉS		SUR LEST		TOTAL	
		Nombre de navires	Tonnage reg.	Nombre de navires	Tonnage reg.	Nombre de navires	Tonnage reg.
Angleterre. .	Belge. .	365	153195	3	983		
Belgique. .	"			1	532		
France. .	"			6	326	375	155089
Angleterre. .	Anglais. .	208	90402	213	109318		
Allemagne. .	"			1	1480		
Belgique. .	"			1	80	418	201239
Angleterre. .	Allemand. .	1	1124	26	16707		
Allemagne. .	"			17	10112		
Norvège. .	"			1	1069		
Suède. .	"			1	540		
Russie. .	"			1	755	47	29307
Angleterre. .	Danois. .			3	1677		
Russie. .	"			1	721		
Amérique. .	"			1	214		
Italie. .	"			1	685	6	3297
Angleterre. .	Français. .	1	77	1	1850	2	1427
France. .	"						
Angleterre. .	Norvégien. .	3	795	20	14189		
Allemagne. .	"			1	681		
Norvège. .	"			49	16129		
Suède. .	"	3	758	3	914	86	33416
Angleterre. .	Russie. .			1	305	1	305
Angleterre. .	Suédois. .			1	1072		
Suède. .	"			2	660	3	1732
France. .	Italien. .			1	320	1	320

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Epicerie, autres (excepté les truffes)</i>	4441	7345	pl. 2904	2908	6003	pl. 3100
<i>Filets et autres ustensiles pour la pêche maritime</i>	9290	21350	pl. 12060	—	25	pl. 25
<i>Fils préparés pour la vente au détail</i>	5420	6304	pl. 884	13300	16548	pl. 3243
<i>Fruits non spécialement dénommés: secs</i>	399	4610	pl. 4211	2277	553	— 1724
<i>Habilllements, lingerie, confections: cols et manchettes, en lin</i>	9898	18629	pl. 8731	360	507	pl. 147
" <i>lingerie de toute espèce</i>	180797	111168	— 69631	113664	89375	— 24289
" <i>vêtements pour femmes</i>	151744	101705	— 50039	512965	376196	— 136769
" <i>lingerie confections: vêtements pour hommes</i>	1425531	1198594	— 226937	1263006	911560	— 351446
" <i>bonneterie de coton</i>	27036	40101	pl. 13065	10394	24178	pl. 13784
" " <i>de laine</i>	95266	142421	pl. 47155	97745	187764	pl. 90019
" " <i>de soie</i>	8905	10771	pl. 1866	500	1277	pl. 777
" <i>objets confectionnés, non com. pris parmi ceux désignés ci-dessus</i>	252038	195958	— 56130	282018	253872	— 28146
<i>Instruments et appareils scientifiques</i>	35621	37579	pl. 1958	99457	75170	— 24287
<i>Instruments de musique</i>	72339	29112	— 43727	109576	66652	— 42924
<i>Machines mécaniques et outils, outils en bois</i>	3048	834	— 2214	—	1099	pl. 1099
" <i>non dénommés en bois</i>	2528	7054	pl. 4526	310	233	— 77
<i>Maroquinerie</i>	10921	19224	pl. 8303	2123	12932	pl. 10809
<i>Matières animales brutes non dénommées</i>	364639	566059	pl. 201420	184058	46800	pl. 283948
<i>Matières minérales brutes, diamants bruts</i>	7000	50000	pl. 43000	7000	—	— 7000
" " <i>non dénommées</i>	22606	42637	pl. 20031	2493	38474	pl. 35981
<i>Matières textiles brutes, non dénommées</i>	18400	3035	— 15375	4200	16506	pl. 12306
<i>Mercerie et quincaillerie</i>	2831524	2427825	— 405699	3016514	3123930	pl. 107476
<i>Métaux cuivre et nickel ouvres</i>	24827	19817	— 5010	58888	48684	— 11204
" <i>étain ouvré</i>	7841	1086	— 6755	7725	11080	pl. 3385
" <i>fer blanc ouvré</i>	4216	3373	— 843	3282	8367	pl. 5135
" <i>or ouvré: bijouterie</i>	1111249	1002271	— 108978	25517	159568	pl. 134051

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Métaux or ouvré: orfèvrerie</i>	1000	—	— 1000	1000	980	— 20
" <i>argent ouvré, bijouterie</i>	900310	199106	— 701204	628199	11790	— 616409
" <i>argent ouvré, orfèvrerie</i>	56978	44058	— 12920	54542	32405	— 22137
" <i>plomb ouvré</i>	465	1324	pl. 859	—	690	pl. 690
" <i>zinc ouvré</i>	7561	398	— 7163	5025	155	— 4870
<i>Meubles</i>	833399	612362	— 221037	1521741	1287874	— 234867
<i>Montres, fournitures pour montres</i>	11705	17933	pl. 6228	11700	17896	pl. 6196
<i>Navires et bateaux, toiles à voiles</i>	13123	12524	— 599	18068	83325	pl. 65257
" <i>bois pour mâts, vergues et épars</i>	340	220	— 120	—	—	—
" <i>autres agrès et appareils</i>	53089	30026	— 23013	3195	1112	— 2083
<i>Objets d'art et de collection</i>	421707	489718	pl. 68011	999814	557887	— 441927
<i>Parfumerie, alcoolique</i>	1958	1872	— 86	238	451	pl. 213
" <i>autre</i>	4953	6067	pl. 1114	9727	11873	pl. 2146
<i>Peaux, parchemin</i>	585	1792	pl. 1207	475	1782	pl. 1307
" <i>ouvrées, garantie</i>	121581	113003	— 8588	2133725	1599928	— 533797
" " <i>non dénommées</i>	184095	196958	pl. 12863	163343	237780	pl. 74437
<i>Pierres ouvrées, polies ou sculptées</i>	14567	77482	pl. 62915	88972	359698	pl. 270626
<i>Poteries, carreaux en faïence et en porcelaine</i>	1701	8570	pl. 6869	20	17	— 3
" <i>faïences, excepté les carreaux en faïence</i>	35263	22891	— 12372	29081	22765	— 5316
" <i>porcelaines, excepté les carreaux en porcelaine</i>	35978	24625	— 11353	18997	26498	pl. 7501
<i>Produits chimiques, non dénommés</i>	57630	780997	pl. 723367	35419	2754	— 32665
" <i>divers pour l'industrie</i>	248660	128736	— 119924	246356	141884	— 104472
" <i>typographiques: journaux périodiques, musiques, etc.</i>	76778	57465	— 19313	65701	42700	— 23001
<i>Savons de parfumerie</i>	10659	13633	pl. 2974	8716	11059	pl. 2343
<i>Tissus de coton: piqués, bassins, façonnés</i>	64967	63585	— 1382	7259	26916	pl. 19657
" <i>passementerie</i>	350	1112	pl. 762	3910	11650	pl. 7740

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Tissus de coton: rubanerie</i>	3367	9043	pl. 5676	1001	753	— 249
" mélangés de soie, le coton dominant	21073	14462	— 6611	77100	117980	pl. 117080
" tulles, dentelles et blondes	343239	534317	pl. 191078	2923922	3045952	pl. 40880
" non dénommés, autres que les unis croisés, coutils et velours	2096490	1137303	— 959187	2877723	1596935	— 980758
<i>Tissus de laine: châles et écharpes</i>	2039	2497	pl. 458	4018	1157	— 2861
" tapis et tapisseries	71421	47898	— 23523	35532	53205	pl. 17573
" pesant moins de 200 gr. au mèt. carré	86005	103757	pl. 17752	—	6902	pl. 6902
" draps, casimir et tissus similaires	837963	1044140	pl. 156172	841412	967257	pl. 125845
" Coatings, fluffels et autres tissus lourds	16	50	pl. 34	26767	45836	pl. 22069
" passementerie	1740	307	— 1433	4191	20846	pl. 16655
" rubanerie	950	175	— 775	—	—	—
" non dénommés	4196903	1914487	— 2282416	4518966	2462784	— 2056182
<i>Tissus de lin, de chanvre et de jute: toiles</i>						
" écrues	15284	4700	— 10584	37334	40305	pl. 2971
" toiles blanches	4661	2570	— 2291	34128	102334	pl. 68206
" toiles teintées	—	625	pl. 625	238590	214626	— 23964
" passementerie	—	—	—	—	400	pl. 400
" rubanerie	178	418	pl. 240	—	—	—
" tulles, dentelles et blondes	17	406	pl. 389	206616	275455	pl. 68839
" non dénommés	12060	12864	pl. 804	4340 0	113885	— 320135
<i>Tissus de soie: passementerie</i>	1937	56	— 1281	650	4126	pl. 3476
" rubanerie	14830	18482	pl. 3652	2785	4773	pl. 2088
" tulles, dentelles et blondes	4318	15124	pl. 10806	58779	64236	pl. 4457
" non dénommés	1048003	482024	— 565979	863103	262179	— 600924

— 243 —

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Tissus: broderies à la main</i>	2298	—	— 2298	8750	8024	— 726
" tresses de paille et autres pour la fabrication des chapeaux	1655590	1447629	— 107861	1138162	830548	— 207961
" toiles cirées de toute espèce	5185	9441	pl. 4306	11132	1650	— 9482
" non spécialement dénommés	9287	2281	— 926	107968	61081	— 46887
<i>Végétaux: plantes vivantes et fleurs naturelles</i>	137760	73577	— 59183	299049	212095	— 86954
" non spécialement dénommés	119031	52210	— 66821	103098	58758	— 44340
<i>Verreries: glaces</i>	—	199	pl. 199	3	—	— 3
" verres de vitrage	797	11084	pl. 10287	420	215015	pl. 214595
" ordinaires, simplement coulées	45231	45329	pl. 98	33949	27248	— 6701
" fines, taillées, dorées, etc.	198	2371	pl. 2173	1235	1919	pl. 684
<i>Voitures: vélocipèdes</i>	122374	109712	— 12662	233693	237716	pl. 3883
" autres	31800	66147	pl. 34347	88942	277287	pl. 188345

TABLEAU C. — Marchandises indiquées au poids (en kilogrammes)

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Amidon</i>	258	505	pl. 247	—	91	pl. 91
<i>Beurre et Margarine: beurre frais et salé</i>	979	760	— 219	52918	730	— 52188
" margarine	—	346	pl. 346	1194	447	— 747
<i>Cacao en fèves et pelure de cacao</i>	5603	14275	pl. 8667	—	—	—
<i>Cacao préparé: chocolat</i>	5805	544	— 4761	715	777	pl. 62
" non dénommé	923	996	pl. 73	—	—	—
<i>Café non torréfié</i>	4584	5645	pl. 1061	128	291	pl. 63
" torréfié	387	180	— 207	82	3486	pl. 3404
<i>Caoutchouc brut</i>	2867	1773	— 1094	2797	2455	— 342
<i>Caractères typographiques</i>	8003	1601	— 6402	5820	1187	— 4633
<i>Charbons de bois</i>	302	247	— 55	300	—	— 300
" de terre; houille	113047415	148076802	p. 35029387	415	2	— 413

— 243 —

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Conserves alim. au sucre: biscuits sucrés</i>	14622	14211	— 411	645	49	— 596
" " fruits confits, marmelades, confiture, etc.	6666	pl. 9363	pl. 2697	2401	5227	pl. 2826
" " non dénommées	5263	3629	— 1634	4394	1590	— 2804
" autres légumes conservés en boîtes ou en bouteille	3296	4635	pl. 1339	913	23950	pl. 23037
" " fromages durs	52310	46275	— 6035	4844	1412	— 3432
" " biscuits non sucrés	34502	37372	pl. 2870	6749	6502	— 247
" " fruits confits, marmelades, etc. non sucrés	87	176	pl. 89	—	—	—
" " non dénommées	8166	6545	— 1621	1126	686	— 1440
<i>Cordages (non compris les cordages métalliques)</i>	4992	9218	pl. 4226	2076	44167	pl. 42091
<i>Denrées alim.: fromages communs, mous et blancs</i>	—	299	pl. 299	2076	299	pl. 299
" légumes, pois, lentilles, fèves, féverolles et vesces	178	475	pl. 297	1000	121	— 879
" chicorées (racines vertes ou sèches)	—	1	pl. 1	2464902	2517043	pl. 52141
" pommes de terre	789	379	— 410	101660	799515	pl. 697855
" légumes non dénommés	1739	947	— 792	30789	37977	pl. 7208
" riz	52	863	pl. 811	—	97	pl. 97
" sel (brut raffiné)	309	600313	pl. 600004	8	37	pl. 29
" non dénommées	62	10690	pl. 10628	37	498	pl. 461
<i>Drilles et chiffons</i>	2724	198	— 2526	2274	198	— 2076
<i>Drogueries: chicorée brûlée</i>	—	—	—	183451	62138	— 51313
" colle forte	317	1966	pl. 1649	317	1080	p. 763
" colle de poisson	7300	9154	pl. 1854	22	178	pl. 156
" glace (eau congelée)	15000000	12310000	— 2690000	—	—	—

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Drogueries: non dénommées</i>	88388	86798	pl. 3460	30866	34768	pl. 4402
<i>Engrais</i>	233784	49580	— 184204	306658	120000	— 186658
<i>Epicerie: truffes</i>	115	110	— 5	—	—	—
<i>Fils de coton: simples ou retors, écrus ou blanchis</i>	25	282	pl. 257	1951	1324	— 627
" " teints	97	—	— 97	1867	2951	pl. 1084
<i>Fils de laine: cardée</i>	287	—	— 287	523	417	— 106
" " peignée	2594	3194	pl. 600	3965	3427	— 538
<i>Fils de poils de chèvre: tors ou teints</i>	245	—	— 245	—	—	—
" " non dénommés	—	21	pl. 21	73	21	— 52
" de lin. non tors et non teints	293	2417	pl. 2124	—	131	pl. 131
" " tors ou teints	416	1827	pl. 1411	1082	2401	pl. 1369
" de soie	643	418	— 225	98	391	pl. 293
<i>Fruits: amandes</i>	132	115	— 17	—	—	—
" figues	107	296	pl. 189	—	—	—
" citrons, limons, oranges	40211	18725	— 21486	13422	10654	— 2768
" pruneaux	5	166	pl. 161	—	—	—
" pommes fraîches	913	3116	pl. 2203	607	9209	pl. 8602
" raisins secs de corinthe	2	486	pl. 484	—	—	—
" autres raisins secs	2372	1678	— 694	—	—	—
" frais: ananas	18714	3214	pl. 14100	18210	31686	pl. 13476
" " raisins	1595	247	— 1348	239189	146709	— 92480
" " autres en caissettes de 3 kil. ou moins	521	688	pl. 167	31	2	— 29
" " autres en emballages autres	44583	75978	pl. 31395	62339	857031	pl. 23392
<i>Grains et leurs dérivés: grains: avoine</i>	91924	268468	pl. 176543	2.73	29227	pl. 27054
" " froment, épeautre et méteil	570923	488342	— 82581	3028	4462	pl. 1484
" " orge	3	7604	pl. 7601	—	345	pl. 345
" " seigle	—	50	pl. 50	—	—	—

			IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
			1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
			—	—	—	—	—	—
<i>Grains et leurs dérivés :</i> grains : maïs			12	128	pl. 116	310	179	— 131
" farines de froment, d'épeautre et de méteil			5023	771	— 4252	—	576	pl. 576
" " d'avoine			600	442	— 158	302	16	— 286
" " autres			252	274	pl. 22	97	58	— 44
" malt			131290	124979	— 6311	—	—	—
" pain et biscuits de mer			2233	825	— 1408	852	40	— 812
" pâtes alimentaires-vermicelles, etc.			355	447	pl. 92	—	20	pl. 20
" non dénommés.			342	75	— 267	19	—	— 19
<i>Huiles végétales; autres que de palme :</i> non alimentaires			3765	7051	pl. 3286	1404191	1660177	pl. 255986
" alimentaires.			955	1649	pl. 694	239	1263	pl. 1024
<i>Levure et levain.</i>			5222	9904	pl. 4682	136	3292	pl. 3156
<i>Machines, mécaniques et outils :</i> outils en fonte			7800	28	— 7772	250	10	— 240
" " en fer ou en acier.			23582	5289	— 18293	2465	1482	— 988
" " en cuivre			—	2	pl. 2	2	—	— 2
" ou toute autre matière voitures pour chemins de fer			277432	25524	— 251908	—	—	—
<i>Machines et mécaniques</i> non dénommées, en fonte			127612	286247	pl. 158635	6161	28516	pl. 22355
" non dénommées en fer ou acier			142355	106373	— 35982	64552	68870	pl. 4318
" non dénommées, en cuivre ou toute autre matière.			32210	90162	pl. 57952	9540	29394	pl. 19854

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
Matières animales brutes : cire brute	8093	6711	— 1382	—	—	—
" graisses	1182	8209	pl. 7027	5072	907	— 4165
" os et cornillons de	—	—	—	807	—	— 807
" toute espèce	868	—	— 868	11907	3248	— 8659
" ivoire brut	—	—	—	153	302206	pl. 302053
Matières minérales brutes : chaux et ciment	1412	55786	pl. 54374	189	139	— 50
" minerais de fer	192	141	— 51	66	11642	pl. 11576
Matières textiles brutes : chanvre	32334	22371	— 9963	388	419	pl. 31
" coton	970	419	— 551	100540	461673	pl. 361133
" laines	1836718	322107	— 1514611	883	10004	pl. 9121
" lin	883	—	— 883	1124	407	— 717
" soies	55	407	pl. 352	4590	129	— 4461
Métaux : acier fondu brut	130	—	— 130	12031	280529	pl. 268498
" en barres et acier ouvré	18991	76308	pl. 57317	60	1	— 59
" cuivre et nickel bruts	320	—	— 320	3173	788	— 2385
" " battus, étirés ou la- minés	6458	741	— 5717	—	1265	pl. 1265
" étain non ouvré	6145	7622	pl. 1477	688	61552	pl. 60869
" fer battu, évré ou laminé, fûts	1469	305	— 1164	35	99	pl. 64
" " tôles	—	—	—	609	121452	pl. 120843
" " autres	36174	131224	pl. 95050	26336	22083	— 3853
" fer ouvré, clous et autres	92851	86549	— 26302	2718	4067	pl. 1949
" fonte ouvrée	46139	23782	— 22357	24	—	— 24
" fonte brute	—	—	—	23	—	— 23
" fer blanc non ouvré	22814	23206	pl. 392	—	—	—
" fer cuivré et nickelé	—	—	—	374	—	— 374
" plomb non ouvré	1375	174	pl. 1201	—	551	pl. 551
" zinc non ouvré	—	436	pl. 436	—	97	— 97
" or et argent non ouvrés	30	124	pl. 94	224	—	— 224

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Miel</i>	35	35	—	—	7	pl. 7
<i>Navires et bateaux, ancres et chaînes par la</i> <i>marine</i>	13873	14686	pl. 1813	—	—	—
<i>Pain d'épices</i>	121	27	— 94	137	161	pl. 27
<i>Papier</i> : à meubler	21554	10641	— 10913	14916	5208	— 9708
<i>"</i> carton	1175	1277	pl. 102	27	895	pl. 868
<i>"</i> autres	95481	69585	— 25896	45800	64749	pl. 18949
<i>Peaux</i> : brutes	19088	19794	pl. 756	49346	8631	— 40715
<i>"</i> de chèvre et de mouton tannées en <i>croûtes</i>	37929	15455	— 22474	—	486	pl. 486
<i>"</i> teintées, vernis, laquées ou maroquinées	964	1459	pl. 495	22974	6074	— 16900
<i>Peaux</i> : pelleteries apprêtées	—	1130	pl. 1130	—	15376	pl. 15376
<i>"</i> autrement préparées (tannées etc.)	85718	45352	— 40366	94259	62274	— 31985
<i>Pierres</i> non dénommées (macadam etc.)	170	—	— 170	1950000	5050238	pl. 3100238
<i>"</i> de construction, brutes, taillées ou <i>sciées</i>	9254	1585	— 7669	83684	701	— 82983
<i>"</i> pavés	2915500	—	— 2915500	—	—	—
<i>Poteries</i> : briques, tuyaux de drainage	1085248	222029	— 863219	565482	80912	— 485170
<i>"</i> tuiles vernissées et autres	—	578	pl. 578	15	478	pl. 463
<i>"</i> Carreaux pour pavements et cons- <i>truction</i>	53041	24346	— 28695	21	161	pl. 140
<i>"</i> communes non dénommées	3097	4289	pl. 1192	13883	7454	— 6429
<i>Poissons</i> : Huîtres	267145	305130	pl. 37985	3030	3501	pl. 471
<i>"</i> Harengs	199583	2646473	pl. 2446940	7089	1700	— 5389
<i>"</i> Conserves	565	8543	pl. 7978	242176	216558	— 25618
<i>"</i> non dénommées	1237674	622462	— 615212	149000	347377	pl. 198377
<i>Produits chimiques</i> : nitrates de soude	84760790	32825000	— 1935790	—	—	—
<i>"</i> carbonates de soude	774	455	— 319	—	455	pl. 455
<i>"</i> sulfates et sulfites	1931470	—	— 1931470	—	—	—

— 248 —

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Produits typographiques</i> : livres en feuilles ou <i>"</i> brochés	7148	4075	— 3068	8088	6140	— 1948
<i>"</i> cartonnés ou reliés	11606	16707	pl. 5101	13907	19213	pl. 5306
<i>"</i> autres	16379	15870	— 509	9873	24180	pl. 14307
<i>Récoltes et fourrages</i> :	111	1248	pl. 1137	1180771	376222	— 804549
<i>Résines et bitumes</i> : pétrole raffiné	1193	595	— 598	—	595	pl. 595
<i>"</i> autres	6816	3563	— 3254	882	87	— 795
<i>Saccharine et sulfinate benzoïque</i> :	—	60 grammes	pl. 60 gr.	—	—	—
<i>Savons</i> : durs (autres que de parfumerie)	1508	820	— 628	—	78	pl. 78
<i>"</i> mous	—	504	pl. 504	—	380	pl. 380
<i>Sirops et melasses</i> :	155	464	pl. 309	140	316	pl. 176
<i>Sucre brut</i> : de canne	—	168	pl. 168	—	—	—
<i>"</i> de betterave	101	450	pl. 351	560921	950972	pl. 890051
<i>"</i> vergoises	501	—	— 501	494	222	— 272
<i>Sucre raffiné</i> : en pains ou en morceaux	325	1425	pl. 1100	—	601	pl. 601
<i>"</i> poudres blanches	23	99	pl. 76	—	245	pl. 245
<i>"</i> autres produits (bonbons, etc.)	4998	6673	pl. 1680	2211	1499	— 712
<i>Tabacs</i> : non fabriqués (en feuilles)	5313	12946	pl. 7633	—	92	pl. 92
<i>"</i> fabriqués, cigares, cigarettes	14775	935	— 13840	1802	1466	— 336
<i>"</i> à fumer, à mâcher et à <i>priser</i>	688	1998	pl. 1310	49	368	pl. 309
<i>Teintures et couleurs</i> : indigo	30170	40385	pl. 10215	1033	46	— 987
<i>"</i> autres	97210	70175	— 27035	519760	586485	pl. 16725
<i>Thés</i> :	34371	20618	— 13753	25713	12379	— 13334
<i>Tissus de coton, unis, croisés et coutils</i> : écrus	51	345	pl. 294	2899	80	— 2819
<i>"</i> blanchis	5171	5915	pl. 744	19580	22823	pl. 3243
<i>"</i> teints	26086	29688	pl. 3602	101473	106574	pl. 5101
<i>Tissus de coton</i> : unis, croisés et coutils: im- <i>primés</i>	8598	10601	pl. 2003	2043	122	— 1926
<i>"</i> unis, croisés et coutils: fa- <i>briqués avec des fils teints</i>	12190	9722	— 2468	2642	9512	pl. 6870

— 249 —

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Tissus de coton</i> : Velours	3402	4486	pl. 1084	315	1501	pl. 1186
<i>Végétaux et substances végétales</i> : betteraves	396	—	— 396	—	—	—
" " houblon	22047	19087	— 2960	37397	1843	— 35554
" " tourteaux	—	—	—	—	—	—
" " écorces	377	78	— 299	377	20	— 357
" " graines	47588	69025	pl. 21437	19809	225	— 19084
<i>Verreries communes</i> : bouteilles etc.	22357	26330	pl. 3973	412	1307	pl. 895
<i>Viandes fraîches</i> : bêtes entières (y compris les lapins)	11948	200	— 11748	649898	6619184	pl. 120196
" gibier tué	4580	4806	pl. 226	1692	602	— 1090
" volaille tuée	681	33103	pl. 32422	14450	44616	pl. 30116
" autres (quartiers et autres morceaux)	112	89	— 23	3833	7877	pl. 4044
<i>Viandes</i> : patés de foie gras	1558	225	— 1333	1294	21	— 1273
" conserves (y compris les conserves de gibier et de volaille; les viandes fumées, jambons etc.	1672	38403	pl. 32331	943	4008	pl. 3065
" non dénommées (lard etc.)	82345	49589	— 32756	2720	522	— 2198

TABLEAU D. — *Marchandises indiquées à la capacité (au litre).*

<i>Bières et autres boissons fermentées</i> : bières en cercles	245810	208500	— 37310	22458	70	— 22388
" " bières en bouteilles	468	967	pl. 499	758	540	— 218
" " autres boissons en cercles	329	908	pl. 579	—	—	—
" " autres boissons en bout.	19	155	pl. 136	—	—	—
<i>Crème et lait</i> :	154	256	pl. 102	—	30	pl. 20
<i>Liquides alcooliques</i> : eaux de vie de toute espèce :	—	—	—	—	—	—

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1899	1900	Différence en 1900	1899	1900	Différence en 1900
<i>Liquides en cercles</i> (quantités ramenées à 100° alcool pur tempér. 15° cent)	23758	22260	— 1498	15787	14881	— 906
" en bouteilles (sans distinction de degré)	2865	2649	— 216	1727	2234	pl. 507
" liqueurs en cercles (")	25	—	— 25	—	—	—
" " bout. (")	870	646	— 224	548	119	— 429
" non dénommés (")	265	688	pl. 373	185	—	— 185
<i>Vinaigre et acides acétiques</i> en cercles	11893	9541	— 2352	220	380	pl. 140
" " en bouteilles	3	8	pl. 5	—	—	—
<i>Vins en cercles</i>	239073	244250	pl. 4177	7864	1099	— 6565
" en bouteilles	42488	34172	pl. 8316	4000	3216	— 784

TABLEAU E. — *Marchandises indiquées au volume (mètre cube ou tonne).*

<i>Bois de construction.</i>						
Bois de chêne et de noyer : en grume ou non sciés	1290	300	— 990	70	300	pl. 230
" " sciés	25975	28575	— 2400	763	248	— 515
Bois autres : en grume ou non sciés	4132	7393	pl. 3261	15	57	pl. 42
" sciés	82397	77024	— 5373	709	1191	pl. 482
" rabotés	—	0 ^m 190	pl. 0 ^m 190	—	—	—
Bois d'ébénisterie : sciés	0 ^m 500	0 ^m 195	— 0 ^m 305	—	0 ^m 869	pl. 0 ^m 869
" rabotés	258	—	— 258	—	—	—
Bois divers : perches et pièces de bois en grume ayant moins de 75 cent. de circonférence au gros bout.	2370	—	— 2370	—	—	—
<i>Navires et bateaux</i> : bâtiments et embarcations de mer et de fleuves	28 tonnes	4 tonnes	— 24 tonnes	—	—	—

CHAPITRE IV.

COMMERCE DE POISSON.

Il résulte du tableau synoptique de la vente de poisson à la minque communale, que nous publions ci-contre, que l'augmentation dans le produit de la vente, que nous avons déjà constatée dans nos précédents rapports, s'est encore accentuée. La direction de la minque attribue ce fait réjouissant à la publicité faite en faveur de notre marché dans quelques journaux du pays et de l'étranger.

Le produit total s'élevait en 1899 à . . . fr. 3.974.520,50
et en 1900 à . . . 4.541.900,45

Différence en plus fr. 567.379,95

Ce chiffre se décompose comme suit :

Bateaux belges : Vapeurs fr. 2.324.636,10

» » Voiliers 1.668.186,65

Total . fr. 3.992.822,75

Bateaux Allemands. » 1.404,00

» Anglais. » 147.235,00

» Français » 341.141,90

» Hollandais. » 28.149,80

Petit Poisson » 31.147,00

fr. 4.541.900,45

Soit pour les Belges: 7.529 pêches et 680.009 paniers.

» » Anglais 145 » 21.349 »

» » Français 640 » 45.961 »

» » Hollandais 5 » 8.828 »

» » Allemands 1 » 120 »

Total 8.320 pêches et 756.267 paniers.

Le prix moyen de vente par kilogramme de poisson s'est établi comme suit pour l'année 1900.

TABIEAU SYNOPSIS des ventes de poissons, faites à la Minque, pendant l'année 1900.

MOIS	POISSON BELGE		ANGLAIS	FRANÇAIS	ALLEMANDS	HOLLANDAIS	PETIT POISSON (1)	TOTAUX	DROIT DE MINQUE 1 %	CONTRÔLE 1/4 %	BULLETINS	NOMBRE DE PANIERS				NOMBRE DE PÊCHES				
	VOILIERS	VAPEURS										BELGES	ANGLAIS	FRANÇAIS	ALLEMANDS	HOLLANDAIS	BELGES	ANGLAIS	FRANÇAIS	ALLEMANDS
JANVIER	221,587,20	157,512,30	7,401,90	43,965,50	"	271,70	5,367,50	464,556,10	4,646,82	1,152,07	7,00	53,238	971	7,968	"	497	8	71	"	
FÉVRIER	108,735,80	177,092,60	22,255,70	28,023,10	"	31,50	2,596,50	828,725,50	8,287,39	840,09	4,00	42,730	3,065	5,669	"	314	10	48	"	
MARS	28,997,70	226,981,50	19,861,00	11,218,20	"	476,60	2,510,50	859,845,50	8,598,63	894,08	7,00	66,527	2,511	1,770	"	864	8	28	"	
AVRIL	04,970,80	202,683,50	13,088,50	13,757,00	"	1,986,30	2,180,50	828,516,80	8,285,29	816,31	8,40	53,654	2,214	1,829	"	455	18	31	"	
MAI	119,637,15	191,192,00	19,838,40	20,517,30	"	4,720,40	2,809,50	352,614,75	3,526,28	874,92	8,60	68,742	2,533	3,034	"	777	24	45	1 HOLL.	
JUN	106,533,80	167,521,80	13,928,50	23,912,40	"	7,550,00	2,515,00	821,011,00	3,210,20	796,54	6,20	53,583	1,925	3,300	"	687	23	55	1 "	
JUILLET	99,720,95	141,393,00	8,856,10	25,261,10	"	10,832,60	2,808,00	236,386,75	2,864,00	710,48	5,20	41,644	1,205	2,366	"	697	17	18	3 "	
AOUT	184,558,10	191,619,20	7,424,50	32,973,40	"	1,599,10	2,342,50	370,321,80	3,705,85	920,76	6,00	54,576	850	2,420	"	945	14	55	"	
SEPTEMBRE	118,862,35	186,380,60	8,891,00	26,390,70	"	234,00	2,124,50	341,451,95	3,414,94	848,93	6,00	54,970	1,295	2,650	"	945	12	58	"	
OCTOBRE	153,158,10	231,572,90	8,186,20	34,541,40	"	68,50	2,583,50	430,305,60	4,303,19	1,069,99	7,00	61,525	1,375	2,925	"	716	4	49	"	
NOVEMBRE	156,951,30	226,040,80	9,584,10	40,167,90	"	157,00	2,548,00	465,689,10	4,657,08	1,158,22	6,80	68,611	1,645	5,745	"	645	6	71	"	
DÉCEMBRE	224,803,40	195,006,40	13,763,80	43,500,10	1,404,00	101,90	2,966,00	452,145,00	4,521,74	1,192,11	5,20	60,395	2,030	6,235	120	487	11	61	1 ALL.	
TOTAL	1,663,156,05	2,324,636,10	147,235,00	341,141,00	1,404,00	28,140,50	31,147,00	4,541,900,45	45,420,51	11,250,90	73,00	650,003	21,249	45,961	120	8,828	7,529	145	6	
1899	1,871,372,80	1,944,288,50	200,577,50	406,179,40	9,914,10	10,829,30	81,382,00	3,974,520,50	39,746,62	9,861,55	91,40	656,307	30,436	56,187	8,340	1,019	6,837	254	3	
DIFFÉRENCE	208,213,53	389,367,60	53,342,50	65,037,50	8,510,10	17,323,80	235,00	567,379,45	5,674,19	1,419,35	16,40	23,202	9,057	10,226	3,220	7,219	642	109	127	3
	+	+	-	-	-	+	-	+	+	+	-	+	-	-	+	-	-	-	+	

(1) Sur ce produit le 1/4 o/o n'est pas perçu.

Art. 4. — La répartition du personnel se fait conformément au tableau suivant :

1^{re} DIVISION

1 ^{re} SECTION	2 ^{re} SECTION	3 ^{re} SECTION
1 commissaire en chef 1 commissaire-adjoint secrétaire 1 commissaire-adjoint 2 inspecteurs 23 agents	1 commissaire-adjoint 1 inspecteur 16 agents 1 gardien du parc	1 commissaire-adjoint 1 inspecteur 7 agents

2^{re} DIVISION

1 ^{re} SECTION	2 ^{re} SECTION	3 ^{re} SECTION
1 commissaire 1 commissaire-adjoint 1 commis-secretaire 1 inspecteur 16 agents	1 commissaire-adjoint 1 inspecteur 11 agents	1 inspecteur 7 agents

Le nombre de brigadiers et agents n'étant plus en rapport avec les exigences du nouveau règlement, dans la même séance le conseil procéda aux nominations suivantes :

En qualité d'inspecteurs : MM. Thabert Gustave, Naessens Frédéric et Vanneer Auguste.

Furent nommés agents de 1^{re} classe : MM. Provoost Emile, Lingier Jean, Zeebrück Gustave et Blontrock Célestin.

Furent nommés agents de 2^{re} classe : MM. Soenens Charles, Simoens Alphonse, Vandaele Philippe et Cheuliet Charles.

Furent nommés définitivement agents de 3^{re} classe : MM. Hoornaert Gustave, Vanhoutte Victor, Geluck Jules, Lejeune Achille, Madeleyn Léon, Cordy Emile, Vyrey Emile, Damman Alphonse et Dejaegher Alphonse.

Enfin le sieur Auguste Ryckasys fut nommé à titre définitif en qualité de gardien du parc avec rang d'agent de police de 3^{re} classe.

Le 21 Juin 1900, M. le Bourgmestre compléta le cadre du personnel en procédant à des nominations à titre provisoires.

CHAPITRE II. JUSTICE ET TRIBUNAUX.

§ 1. — SINISTRES ET ACCIDENTS, SUICIDES.

Aucun sinistre n'a eu lieu en 1900.

Il a été constaté 21 cas de mort accidentelle, 4 suicides dont deux par strangulation.

§ 2. — ARRESTATIONS, CRIMES, DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.

Il a été constaté en 1900, 588 délits et 1916 contraventions. 1508 jugements de condamnation tant pour délits que pour contraventions à charge de 2016 personnes, dont 9 à l'emprisonnement et 2007 à l'amende.

317 jugements d'acquiescement.

§ 3. — MAISON DE PASSAGE.

Il a été écroué pendant l'année 1900, dans notre maison de passage 319 individus dont 224 pour mendicité.

§ 4.

No d'ordre	Nature des Contraventions et Délits	Nombre des personnes condamnées
1	Pour injures	217
2	» diffamation	33
3	» coups	65
4	» contravention beurre et margarine	10
5	» » chemins de fer.	18
6	» s'être assis sur charettes.	9
7	» prostitution	58
8	» contravention sur les vélos	4
9	» » tram	10
10	» vols	3
11	» ivresse	118
12	» salle de danse	37
13	» délits maritimes	1
14	» uriné voie publique	7
15	» bruits nocturnes	54
16	» contraventions sur la police de roulage	140
17	» chariots sans plaque	7

No d'ordre	Nature des Contraventions et Délits.	Nombre des personnes condamnées
18	Pour abandon d'attelage	60
19	» transport de fumier	4
20	» avoir pris du sable	78
21	» contravention sur les bâtisses	75
22	» jet d'immondices	8
23	» violences	5
24	» contravention sur les logements	3
25	» dégâts volontaires	11
26	» contravention sur les commissionnaires	13
27	» maltraiter les animaux	19
28	» contravention sur les canaux.	3
29	» jeu de hasard	16
30	» contravention sur la musique	2
31	» importuner les voyageurs	40
32	» colportage	142
33	» troubler l'ordre	5
34	» s'être offert comme commissionnaire	10
35	» contravention sur les chiens	79
36	» embarras de la rue	22
37	» contravention sur le lait.	7
38	» fermeture des cabarets	1
39	» contravention, changement de résidence	1
40	» bris de clôture.	2
41	» jet de pierres	1
42	» contravention poids et mesures	14
43	» manquer aux élections	10
44	» vente de viande non estampillée	6
45	» témoin défaillant	4
46	» battre des tapis	0
47	» contravention sur les ponts	14
48	» avoir été sur le terrain d'autrui	0
49	» menaces	2
50	» démolir après l'heure	1
51	» vagabondage	317
Total		2016

CHAPITRE III. CORPS DES SAPEURS-POMPIERS.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Le nombre des sorties du matériel s'est élevé à 32.

Ce nombre se décompose en 9 incendies de quelque importance, en 12 insignifiants et en 3 fausses alertes. 4 sorties ont été provoquées par des feux de cheminées.

Les pompes à vapeur n'ont pas fonctionné à l'incendie.

Les feux de cheminées ont été éteints à l'aide de sulfure de carbone (100 grammes par feu).

Outre les incendies, le corps a été requis plusieurs fois pour des chaloupes qui menaçaient de sombrer et pour vider des caves inondées.

§ 2. — PERSONNEL ET ATTRIBUTIONS.

L'effectif du corps se compose de :

- 1 lieutenant-commandant,
- 1 brigadier-mécanicien,
- 2 brigadiers,
- 1 sous-brigadier-mécanicien,
- 2 sous-brigadiers,
- 5 pompiers de 1^{re} classe,
- 5 pompiers de 2^e classe.

Outre le service d'incendie, les hommes sont chargés :

1° De la surveillance des établissements communaux (Théâtre, Kursaal, Casino, etc.).

2° Du service d'arrosage de la minque, des marchés et de la voie publique.

3° De l'entretien des horloges électriques.

4° Du placement, de l'entretien et de la conservation du matériel des fêtes.

5° Du placement, déplacement et entretien des téléphones appartenant à la ville (19) et des avertisseurs d'incendie (23).

6° Du démontage, remontage et entretien des pistons des châssis hydrauliques du Kursaal, etc.

Pendant les mois d'été, le personnel est insuffisant pour s'occuper de toutes ces besognes, d'autant plus que l'effectif du corps n'est jamais au complet. A certaines heures de la journée, il ne reste que 3 ou 4 hommes pour marcher au feu.

Pour remédier à cet état de choses, il est absolument nécessaire d'augmenter la solde et le nombre des hommes et de permettre le mariage à ceux qui se conduisent bien.

Voici le mouvement du corps en 1900.

MOIS DE	ENGAGÉS	RAYÉS DÉSERTEURS	CONCÉDIÉS	RAPPELÉS S ^{rs} LES ARMES
Janvier		1		
Mars			1	
Avril	1			1
Mai	2	1		1
Juin			1	
Juillet	2	1	1	
Août	2	1		
Novembre	1			
	5	4	3	2

§ 3. — SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE.

Les circuits ont subi peu de réparations. Quelques ruptures de fil ou pertes de courant ont été provoquées par des peintres, des fils des téléphones de l'Etat ou des tempêtes.

Les poteaux en bois placés au parc Léopold ont été remplacés par des poteaux en fer pouvant supporter un plus grand nombre d'isolateurs. Ceux du quai des Pêcheurs ont été remplacés par des poteaux en tôle galvanisée.

Le tableau Mildé qui ne comportait que 19 numéros était devenu insuffisant pour le nombre de téléphones établis.

Ce tableau a été remplacé par une table Standard à 40 numéros avec appareil d'opérateur et 8 clefs. Les téléphones Mildé pour lesquels il fallait 6 à 8 éléments Leclanché ont été remplacés par des postes téléphoniques avec magneto à un seul élément.

Ce service fonctionne actuellement à la satisfaction de tous et nous permettra d'étendre le réseau jusqu'à Maria-kerke, chose impossible avec l'ancien système.

§ 4. — MATÉRIEL

Le matériel se compose :

1° De deux trains d'accessoires pour premier secours sur lesquels se trouvent tous les engins nécessaires pour opérer un sauvetage quelconque et pour combattre un incendie présentant déjà le caractère d'une certaine gravité.

2° De deux pompes à vapeur de Shand Mason de Londres, d'un débit de 2000 litres à la minute. Les chaudières de ses pompes ont été visitées par un inspecteur de l'association pour la surveillance des chaudières à vapeur. Ces visites n'ont donné lieu à aucune observation.

3° De 4 pompes à bras.

4° D'une échelle mécanique de 15 mètres sur deux roues.

5° De 7 dévidoirs pour tuyaux.

6° D'une échelle dite « italienne » de 12 m. 25, d'échelles à crochets, appareils anti-fumée, etc., etc.

§ 5. — CASERNE.

La caserne laisse énormément à désirer sous tous les rapports.

Les remises ne sont pas assez spacieuses. Il n'y a pas de place pour mettre les effets d'incendie du personnel ni pour circuler entre les divers engins.

Les dortoirs des hommes sont trop petits. On ne sait y placer ni table ni chaises. Ils sont trop éloignés des remises et l'escalier conduisant à ces dernières est trop étroit pour livrer passage à deux hommes de front. La garde de police est établie au premier étage, faute de place au rez-de-chaussée.

Plusieurs engins, l'échelle mécanique entre autres, se pourrissent dans la cour.

Il n'y a pas de séchoir pour les tuyaux qui restent souvent mouillés pendant 15 jours.

Il n'y a ni salle de gymnase, ni cour d'exercices, choses indispensables pour former de bons pompiers.

§ 6. — INCENDIES.

Réquisitions adressées au corps en 1900.

MOIS DE	INCENDIES		TOTAL	Fausses alertes	Feux de chemi- nées	TOTAL des réqui- sitions
	éteints à l'aide des bouches d'eau ou pompes à bras	éteints avec la petite pompe à main ou par les habitants				
Janvier	1	1	2		1	3
Février	1	1	2		4	6
Mars					1	1
Avril		1	1	1		2
Mai		1	1	1	2	4
Juin	1	2	3		3	6
Juillet					1	1
Août		4	4			4
Septembre	4	2	6	1	1	8
Octobre	1	2	3		1	4
Novembre	1		1			1
Décembre		2	2		1	3
	9	16	25	3	15	43

Mode d'avertissement.

AVERTISSEURS	TÉLÉPHONES DE LA VILLE	TÉLÉPHONES DE L'ÉTAT	PERSONNES ACCOURUES AU POSTE	NOMBRE DE SORTIES DU MATÉRIEL
17	6	4	5	32

Nature des incendies.

NATURE DES INCENDIES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Rez-de-Chaussée	1	1		1		2		2	1	1	1		10
1er étage										1		1	2
2me étage					1				1				2
Combles, Grenier, Mansardes		1											
Chaloupes	1					1			2			1	4
Pile de bois sur la voie publique									1				1
Baraque de foire								1	1	1			2
Meules de paille et de foin								1					1
Chevalets de fils téléphoniques								1					1
	2	2		1	1	3		4	6	3	1	2	25

Causes des incendies.

CAUSES	NOMBRE
Explosion, chute de lampe ou de réchaud à pétrole.	6
Imprudence	1
Graisse renversée sur les foyers par suite d'ébullition.	1
Combustion spontanée	2
Copeaux placés trop près du feu	1
Contact de fils électriques	1
Réchaud de plombier laissé à l'abandon	1
Foudre	1
Volontaire	1
Inconnues	10
	25

INCENDIES EN 1900.

DATES	Endroit où l'incendie a éclaté	Propriétaires occupants des immeubles	Objets incendiés	Montant des dégâts	Assuré ou non	OBSERVATIONS
18 janvier	Route de Bruges	De Naeve	1 fût de pétrole, huile de graissage, foudre, déchets, toitures	3000	Oui	
22 ditto	Ch. de péche 270, Dunk.	Le Raiffe	Effets d'habillage, boiseries	Insignifiants	"	
27 février	Rue de Vienne, 35	Dickscheu Aimé	Combles, toiture, objets de mobilier	6000	"	
18 ditto	Quai des Pêcheurs, 23	Bischof Benoît	Id.	Insignifiants	"	
20 avril	Boulevard du Midi, 14	Haschenber Charles	Id.	Id.	"	
30 ditto	Quai des Pêcheurs, 40	Haken Alphonse	Id.	Id.	"	
4 mai	Rue de la Corbeille	Vre Crépin	Id.	Id.	"	
11 juin	Chal. à vapeur, n. 105	Moles-Labailly	Id.	Id.	"	
44 ditto	Rue de l'Hôpital	Bismorrel	Id.	Id.	"	
30 ditto	Rue de l'Hôpital	Lefevre Albert	Id.	Id.	"	
8 août	Rue Archiduchesse	Wormelgen Henri	Id.	Id.	"	
9 ditto	Rue de la Coquerie, 34	Bienve et Chaudart	Id.	Id.	"	
19 ditto	Rue du Phare	Hotel de ville	Id.	Id.	"	
19 ditto	Place d'Armes	Hotel de ville	Id.	Id.	"	
6 sept.	Chaussée de Thourout	Tournoye	Id.	Id.	"	
23 ditto	Rue du Fort-Franc 104	De Naeve	Id.	Id.	"	
23 ditto	Chaloupe à vapeur 104	Moles-Labailly	Id.	Id.	"	
24 ditto	Rue des Ruchiers, 2	Willen Laidor	Id.	Id.	"	
25 ditto	Rue des Ruchiers	Laidor	Id.	Id.	"	
25 ditto	Chaloupe à vapeur 104	Moles-Labailly	Id.	Id.	"	
26 ditto	Place d'Armes	Albrechts frères	Id.	Id.	"	
14 octobre	Rampe ouest de Karsaal	Lair	Id.	Id.	"	
25 ditto	Rue Archiduchesse, 5	Tollenans	Id.	Id.	"	
27 ditto	Rue de la Chapelle, 29	Vre Desseck-Bouquet	Id.	Id.	"	
21 nov.			Id.	Id.	"	
19 déc.	Petite rue du Qual	Yanscomberge Aug.	Id.	Id.	"	
23 ditto	Rue de l'Arise, 40	Callevaert Charles	Id.	Id.	"	

Mme Deseck et ses 2 filles qui se trouvaient au 2e étage ont été retirées de leur position critique avec notre aide.

CHAPITRE IV.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Voici la liste des personnes qui ont obtenu, par arrêté Royal du 15 Juillet 1901, une distinction honorifique pour actes de courage et dévouement :

Médailles de 1^{re} classe.

1. Ramaut Auguste
2. Hesschentier Liévin
3. Hesschentier Hippolyte
4. Claeys Valère
5. Smits Louis.

Médailles de 2^e classe.

6. Corneille Emile
7. Sys François
8. Tant Pierre
9. Ereboudt Charles
10. Decoster Henri
11. Franssens Alphonse
12. Demuynck Joseph
13. Crépín Amand
14. Ketels Pierre
15. Sanders Joseph
16. Van Maele Charles
17. Sobry Remi
18. Lingier Jean.

Médailles de 3^e classe.

19. Serneels Jérôme
20. Allary Pierre
21. Eyland Ernest
22. Stangé Camille
23. Moulaert Arthur
24. Van Maele François.

Récompense pécunière.

25. De Grande François.

TITRE XIII.

CONTRIBUTIONS ET PATENTES.

Exercice 1900.

§ 1. — CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Le contingent de la Ville dans la contribution foncière pour l'exercice 1900 s'est élevé à :

En principal pour le trésor	fr. 110.431,52
En centimes additionnels pour la province. "	17.669,02
id. id. id. commune. "	88.345,10
	<u>fr. 216.445,64</u>

Le revenu imposable a été de fr. 1.577.592,90.
Et le nombre des imposés a été de 2214.

§ 2. — CONTRIBUTION PERSONNELLE.

Le montant des rôles s'est élevé à :

En principal.	fr. 160.392,83
En centimes additionnels pour le trésor. . "	36.850,06
id. id. pour la province. "	43.306,67
id. id. pour la commune "	128.313,10
	<u>fr. 368.861,66</u>

La valeur locative a été de fr. 1.279.780.

Le nombre des portes et fenêtres imposées en 1900 s'est élevé à 51.353 savoir :

Portes et fenêtres des rez-de-chaussées et des deux étages suivants	fr. 45.396,00
Portes et fenêtres des étages plus élevés et des caves habitées	" 5.957,00
	<u>fr. 51.353,00</u>

La valeur du mobilier d'après les rôles de 1900 a été de fr. 2.131.707.

Le nombre des domestiques soumis à l'impôt personnel s'est élevé à 630 pour l'année entière et 29 pour 6 mois.

Le nombre des chevaux imposés pour l'année entière a été de 64 savoir :

Chevaux de luxe	13
de louage	26
mixtes	25
	64

39 chevaux pour 6 mois, savoir :

Chevaux de louage	12
mixtes	27
	39

§ 3. — PATENTES.

Le droit en principal s'est élevé à	fr.	42.950,26
Centimes additionnels pour le trésor	"	8.589,97
" " pour la province	"	5.150,32
" " pour la commune	"	7.167,72
		73.858,27

§ 4. — DÉBIT DE BOISSONS ALCOOLIQUES.

Le montant du rôle de cet impôt, qui est perçu au profit de la province, a été de fr. 10.626,25 pour l'exercice 1900.

§ 5. — DÉBIT DE TABACS ET CIGARES.

Le montant du rôle de ce droit, qui est perçu au profit de la province, a été de fr. 4254.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.

TITRE I. — État-Civil. — Population. — Listes Electorales.

Chapitre I. — Service de l'Etat-Civil.

SECTIONS	PAGES.
I Mouvement de l'État-Civil	3
II Cimetière communal	4
Tableau indiquant le mouvement de l'État-Civil sous le rapport des naissances, mariages et divorces	4bis

Chapitre II. — Service de la population.

I Statistique	5
II Recensement général de la population au 31 déc 1900	6
III Livrets d'ouvriers	8
IV Certificats d'indigence	8

Chapitre III. — Service des Listes Electorales et Elections.

SECTIONS	
I <i>Listes Electorales</i>	8
1 Electeurs généraux	8
II Liste des jurés	9
III Conseil des Prud'hommes	9
IV Tribunal de Commerce	10
V Eligibles au Sénat	10
II <i>Elections</i>	11
I Elections législatives résultats	11
II Elections provinciales id.	11
III Elections consulaires id.	11

TITRE II. — Administration Communale.

SECTION	
I <i>Collège Echevinal</i>	13
§ 1 Composition.	13
§ 2 Travaux du Collège	15
§ 3 Mouvement des affaires	16
§ 4 Personnel des bureaux.	16

SECTION	PAGES
II <i>Conseil Communal.</i>	19
§ 1 Composition.	19
§ 2 Commissions permanentes	20
§ 3 Travaux du Conseil	21
§ 4 Règlements communaux	21
§ 5 Biens communaux	22
Acquisitions en vue des nouvelles installations maritimes.	23
§ 6 Contentieux.	23

TITRE III. — Bienfaisance publique et Institutions de prévoyance.

Chapitre I. — Bureau de Bienfaisance.

§ 1 Administration	25
§ 2 Biens meubles et immeubles.	26
§ 3 Comptabilité	26
§ 4 Distribution des secours	27
§ 5 Adjudication de fournitures.	27
§ 6 Entretien d'indigents dans des établissements de Bienfaisance	28

Chapitre II. — Hospices Civils.

§ 1 Administration	29
Personnel médical	29
§ 2 Biens meubles et immeubles.	30
§ 3 Locations et adjudications	30
§ 4 Legs et donations.	31
§ 5 Acquisitions, aliénations, échanges.	32
§ 6 Remboursements et emplois de capitaux	32
§ 7 Comptabilité.	32
§ 8 Contentieux.	34
§ 9 Contestations	34
§ 10 Statistique de l'hospice des vieillards	34
§ 11 Statistique des orphelins	34
§ 12 Statistique de l'hôpital civil.	35

Chapitre III. — Aliénés et Fonds communs.

§ 1 Aliénés.	36
§ 2 Part d'intervention de la ville dans le fonds commun.	37

Chapitre IV. — Mont de Piété.

	PAGES
§ 1 Administration	37
§ 2 Personnel	37
§ 3 Opérations	37
§ 4 Comptabilité.	37
§ 5 Situation	39
§ 6 Mouvement pendant l'année 1900	39
§ 7 Etat comparatif des opérations des années 1899 et 1900	40

Chapitre V. — Mont de Charité.

§ 1 Commission administrative.	41
§ 2 Comptabilité	41

Chapitre IV. — Caisse de prévoyance des pêcheurs.

§ 1 Administration	42
§ 2 Statuts.	43
§ 3 Comptabilité	43
§ 4 Aperçu historique	44
Tableau indiquant le fonctionnement et la situation de la Caisse de Prévoyance des Pêcheurs depuis le 1 ^{er} Janvier 1880 jusqu'au 31 Déc. 1886	44 ^{bis}
Idem. depuis le 1 ^{er} Janvier 1887 au 31 Déc. 1890.	44 ^{ter}

Chapitre VI. — Caisse de Secours aux victimes des accidents de la mer.

§ 1 Caisse de secours.	45
§ 2 Administration	46
§ 3 Ressources	46
§ 4 Comptabilité	47

Chapitre VII. — Comité de patronage des habitations ouvrières de l'arrondissement d'Ostende.

§ 1 Composition du comité	48
§ 2 Travaux d'assainissement	49
§ 3 Certificats	49
§ 4 Prix d'ordre et de propreté	49
§ 5 Institutions de prévoyance	49

Chapitre VIII. — Grèche Louise-Marie.

§ 1 Administration	50
§ 2 Comptabilité.	58

	PAGES
Chapitre IX. — Loteries et Tombolas.	54
Chapitre X. — Société de Secours mutuels.	54
a/ Sociétés reconnues	55
b/ Sociétés non reconnues	55
Composition des Comités des Sociétés mutualistes reconnues	55bis

TITRE IV. — Finances Communales.

Chapitre I. — Situation financière de la Ville.	56
--	----

Chapitre II. — Aperçu général du compte de 1900.

SECTION		
I	<i>Recettes ordinaires</i>	68
§ 1	Revenues patrimoniaux	68
§ 2	Fonds communal et spécial	68
§ 3	Perceptions autorisées	68
§ 5	Contributions et taxes	64
a/	Contributions : Centimes additionnels	64 66
b/	Taxes communales	64
1°	Autorisées par arrêté royal	64 65
2°	Autre taxe	64
3°	Produits des taxes	68
§ 5	Taxes perçues à l'abattoir	68
a/	Taxes d'abattage et d'expertise	68 69
b/	Taxe d'expertise	68
c/	Droit de pesée	70
	Tableau des recettes pour taxes d'abattage et de droit de pesée en 1900	70
§ 6	Droits perçus à la minque	70
a/	Au profit de la caisse communale	70
b/	Au profit de la caisse de prévoyance des pêcheurs	71
	Relevé des droits perçus	71
§ 7	Droits de bassins	72
§ 8	Régies	73
a/	Kursaal	78
b/	Service des bains	78
c/	Service de la distribution d'eau	78
d/	Service des vidanges	74
e/	Service des boues et immondices	74
§ 9	Amendes	74

	PAGES
§ 10 Autres recettes ordinaires	74
a/ Annuités et intérêts.	74
b/ Etablissements d'instruction publique	74
c/ Subsides	74
d/ Droits de magasinage à l'entrepôt. — Produit du poids public et location de la grue aux bassins	75
e/ Droits d'inhumation et de concessions. — Pro- duits d'actes de l'état-civil	75
f/ Recettes pour ordre	75

SECTIONS

II	<i>Recettes extraordinaires du compte de 1900</i>	76
§ 1	Résultat des exercices antérieurs	76
§ 2	Recettes arriérées en 1898	76
§ 3	Recettes diverses	76
§ 4	Subsides extraordinaires	77
§ 5	Recettes à destination spéciale	77
§ 6	Emprunt	77
III	<i>Dépenses ordinaires du compte de 1900</i>	77
§ 1	Frais d'administration	77
§ 2	Subvention	77
§ 3	Garde civique	78
§ 4	Instruction publique	78
a/	Enseignement moyen	78
b/	Enseignement primaire	78
§ 5	Beaux-arts	79
§ 6	Cultes	79
§ 7	Voirie et parcs	80
§ 8	Travaux publics	80
§ 9	Eclairage	80
§ 10	Salubrité	80
§ 11	Dettes. — Intérêts	80
§ 12	Régies	80
a/	Kursaal	80
b/	Bains	81
§ 13	Autres dépenses ordinaires	81
a/	Annuités et rentes	81
b/	Pensions	81
c/	Conseil des Prud'hommes	81
d/	Dépenses diverses	81
§ 14	Dépenses pour ordre	81

SECTION	PAGES
III <i>Dépenses extraordinaires du compte de 1900.</i>	82
§ 1 Rappels et régularisations	82
§ 2 Dépenses diverses	82
§ 3 Dépenses sur subsides extraordinaires.	82
§ 4 Dépenses sur ressources à destination spéciale	82
§ 5 Dépenses sur ressources provenant de l'emprunt.	82
Statistique des remboursements effectués depuis le 1 ^{er} Juillet 1899 au 30 Juin 1901	84
a/ Sommes remboursées par chaque banque et par la Caisse Communale	84
b/ Nombre de titres remboursés par chaque banque et par la Caisse communale.	84
Situation des diverses emprunts au 30 Juin 1901.	87
a/ Titres de fr. 500	87
b/ Titres de fr. 1000	87
Solde restant à rembourser sur les divers emprunts	87
a/ Dette active constituée	87
b/ Emprunt de 1877	88
Titres convertis	88
IV <i>Résumé succinct du compte de 1900</i>	88
a/ Recettes extraordinaires et ordinaires	88
b/ Dépenses ordinaires et extraordinaires	89
Chapitre III. — Résumé du budget de 1901.	
I <i>Recettes ordinaires et extraordinaires</i>	90
a/ Recettes extraordinaires	90
b/ Recettes ordinaires	90
II <i>Dépenses ordinaires et extraordinaires</i>	91

TITRE V. -- Instruction publique.

Chapitre I. — Instruction Moyenne. Athénée Royal.

§ 1 Administration	92
§ 2 Tableau du personnel enseignant.	92
§ 3 Population	93
§ 4 Programme d'études	94
§ 5 Discipline	95
§ 6 Comptabilité	95
§ 7 Examens de sortie	95
a/ Humanités modernes	96
b/ Humanités anciennes	96

SECTIONS	PAGES
§ 8 Concours général	96
§ 9 Pensionnat annexé à l'Athénée Royal	99
Chapitre II. — Enseignement Primaire.	
§ 1 Personnel enseignant	100
a/ Ecoles primaires	100
b/ Ecoles gardiennes	100
c/ Ecoles d'adultes	101
Liste nominative des instituteurs et institutrices des différentes écoles	101
Cours de chant	106
Comités scolaires	106
§ 2 Création des nouvelles classes	107
§ 3 Personnel. — Mutation.	107
§ 4 Bâtiments	107
§ 5 Intérimaires	107
§ 6 Dénomination des écoles	107
§ 7 Circonscriptions scolaires	107
§ 8 Population	109
a/ Ecoles primaires	109
b/ Ecole et sections gardiennes	109
c/ Cours d'adultes	110
§ 9 Cours gratuits d'anglais et d'allemand	110
a/ Cours d'anglais	110
b/ Cours d'allemand	110
Chapitre III. — Instruction professionnelle.	
I <i>Ecole industrielle.</i>	
§ 1 Commission administrative	111
§ 2 Personnel enseignant	112
§ 3 Comptabilité	112
a/ Budgets arrêtés par la Députation permanente	112
b/ Comptes arrêtés par la Déput. permanente	113
§ 4 Enseignement	113
II <i>Ecole de navigation</i>	118
§ 1 Administration	118
§ 2 Personnel enseignant	118
§ 3 Fréquentation	119
§ 4 Cours spécial de machines à vapeur	119
III <i>Société d'Enseignement professionnel</i>	120
IV <i>Ecole de Pêche</i>	121
a/ Personnel enseignant	121

SECTIONS	PAGES
b/ Changement de titre	122
c/ Population	122
d/ Examen	122
e/ Local	122
f/ Programme. Horaire des cours	122
V Ecole ménagère	122
§ 1 Comité du patronage	122
§ 2 Fréquentation	123
§ 3 Personnel	123

TITRE VI. — Services Communaux.

Chapitre I. — Travaux publics.

I Travaux de voirie	124
a/ Plans d'alignement	124
b/ Nouveaux pavages	125
c/ Entretien de pavages	125
d/ Trottoirs	126
e/ Egouts	126
II Adjudications publiques	126
III Service d'entretien des bâtiments communaux	130
IV Constructions particulières	130
a/ Constructions nouvelles	130
b/ Modifications aux façades	132
c/ Reconstructions	133
V Travaux maritimes	133
Aperçu historique	133
VI Transformations du système d'égouts	139
§ 1 Aperçu historique	139
§ 2 Adjudications	142

Chapitre II. — Distribution d'eau.

I Concessions nouvelles	147
II Travaux	151
a/ Nouvelles canalisations	151
b/ Nouvelles vannes	152
c/ Bornes fontaines	152
d/ Bouches d'incendie	153
e/ Fontaines publiques	153
III Adjudications	153

SECTIONS	PAGES
IV Consommation d'eau	154
V Comptabilité	154
a/ Recettes	156
b/ Dépenses	156
IV Statistique	157

Chapitre III. — Parcs, Squares et Promenades publiques.

257

Chapitre IV. — Eclairage public.

§ 1 Eclairage au gaz	158
§ 2 Eclairage électrique	159
§ 3 Eclairage au pétrole	159
§ 4 Prix du gaz	160

Chapitre III. — Exploitation du Kursaal.

§ 1 Personnel	160
§ 2 Comptabilité	161
§ 3 Tableaux statistiques relatifs à la saison d'été 1900	162
a/ Relevé par mois et par nationalité des étrangers arrivés à Ostende pendant la saison d'été 1900	162
b/ Relevé par mois des étrangers arrivés à Ostende depuis 1882 à 1900	163
c/ Nombre d'étrangers depuis 1852	163
d/ Liste des abonnés au Kursaal par nationalité pendant les saisons 1898, 1899 et 1900	164
e/ Relevé par nationalité des étrangers arrivés à Ostende	165

Chapitre III. — Exploitation des Bains.

§ 1 Personnel	166
§ 2 Matériel	166
§ 3 Exploitation	167

TITRE VII. — Cultes.

I Culte catholique	169
§ 1 Conseils de fabrique	169
§ 2 Personnel	170
§ 3 Bâtiments du culte	171
a/ Eglise des SS. Pierre et Paul	171
b/ Eglise de St. Joseph	171
c/ Eglise des Capucins	172

SECTIONS	PAGES
d/ Eglise Notre-Dame de l'Hazegras	172
e/ Eglise et St. Antoine de Padoue	172
§ 4 Aliénation des biens	172
§ 5 Couvents et corporations religieuses	173
a/ Corporation d'hommes	173
b/ Congrégations de femmes	173
§ 6 Comptabilité	174
§ 7 Biens des fabriques	176
II Culte anglican	178
§ 1 Conseil d'administration	178
§ 2 Comptabilité	178
III Cultes non reconnus	179

TITRE VIII. — Beaux-Arts, Sciences et Lettres.

Chapitre I. — Académie de Musique.

§ 1 Composition administrative	180
§ 2 Personnel enseignant	180
§ 3 Comptabilité	181
§ 4 Enseignement	181

Chapitre II. — Musée et Collections.

188

Chapitre III. — Théâtre.

184

Chapitre IV. — Bibliothèque.

185

Statistique de la circulation des livres pendant l'année 1900	188
---	-----

TITRE IX. — Industrie.

Chapitre I. — Conseil des Prud'hommes.

§ 1 Travaux	189
I Bureau de conciliation	189
II Travaux du Conseil	191
III Attributions disciplinaires et police des audiences	193
IV Séances du Conseil	198
V Budget de 1900	194

Chapitre II. — Conseil de l'Industrie et du Travail.

194

Chapitre III. — Industrie de la Pêche.

§ 1 Flottille de pêche	195
a/ Chaloupes à voile	195
b/ Bateaux de pêche à vapeur	198
c/ Changements survenus dans la flottille de pêche d'Ostende pendant l'année 1900.	199

Chapitre IV. — Primes de la Pêche.

PAGES

8 ^{me} concours (saison d'été 1900)	202
9 ^{me} concours (hiver 1900-1901)	204

Chapitre V. — Etablissements insalubres, dangereux et incommodes.

207

TITRE X. — Commerce.

Chapitre I. — Tribunal de commerce d'Ostende.

Composition (Année judiciaire 1900-1901)	208
--	-----

Chapitre II. — Moyens de transport.

SECTIONS.

I Service des paquebots entre Ostende et Douvres.	210
II Transport par chemins de fer vicinaux	216
III Transport par chemins de fer	217
Tableau indiquant en tonnes de 1000 kil., par nature de marchandises, le trafic total au dépôt d'Ostende pendant l'année 1900 comparé à l'année 1890	218
Tableau indiquant en tonnes de 1000 kil. l'importance du trafic des marchandises depuis 1890, jusqu'au 31 décembre 1900	219
IV Mouvement postal, télégraphique et téléphonique	220

Chapitre III. — Port d'Ostende.

I Le port actuel	221
II Les extensions du port	228
III La nouvelle gare du débarcadère	234
IV Communication avec le quartier du Phare.	234
V Mouvement du port d'Ostende en 1900 (Entrées)	235
(Sorties)	235
Navires classés par pavillon et provenance (A l'entrée)	236
Navires de commerce entrés au port d'Ostende pendant 1900 ayant un tirant d'eau de 50 décimètres et plus (A la sortie)	237
Navires de commerce entrés au port d'Ostende pendant l'année 1900 ayant un tirant d'eau de 50 décimètres et plus	238
Statistique des marchandises importées et exportées par le port d'Ostende en 1899 et 1900	239

A/ Marchandises indiquées par tête ou pièce	239
B/ Marchandises indiquées à la valeur en francs	239
C/ Marchandises indiquées au poids (en kilogr.)	243
D/ Marchandises indiquées à la capacité (au litre)	250
E/ Marchandises indiquées au volume (mètres cubes ou tonnes)	251

Chapitre IV. — Commerce de poisson. 252

Tableau synoptique du produit des ventes de poisson, faites à la Minque pendant l'année 1900	253bis
--	--------

TITRE XI. — Hygiène et Salubrité publique.

Chapitre I. — Commission médicale locale. 254

Chapitre II. — Croix Rouge de Belgique. 256

TITRE XII. — Sécurité publique.

Chapitre I. — Police. 258

Chapitre II. — Justice et Tribunaux.

§ 1 Sinistres et accidents, suicides	260
§ 2 Arrestations, crimes, délits et contraventions	260
§ 3 Maison de passage	260
§ 4 Tableau indiquant par catégorie de délits et contraventions, le nombre des condamnés	260

Chapitre III. — Corps de Sapeurs-Pompiers.

§ 1 Renseignements divers	262
§ 2 Personnel et attributions	262
§ 3 Service télégraphique et téléphonique	263
§ 4 Matériel	264
§ 5 Caserne	264
§ 6 Incendies	265
Réquisitions adressées au corps en 1900	265
Mode d'avertissement	265
Nature des incendies	266
Causes des incendies	266
Incendies en 1900	266

Chapitre IV. — Actes de courage et de dévouement.

Médailles de 1 ^{re} classe	268
Médailles de 2 ^e classe	268

Médailles de 3 ^e classe	268
Récompense pécuniaire	268

TITRE XIII. — Contributions et Patentes.

§ 1 Contributions foncières	269
§ 2 Contributions personnelles	269
§ 3 Patentes	270
§ 4 Débit de boissons alcooliques	270
§ 5 Débit de tabacs et cigares	270